



RAPPORT

sur le **PRIX** et la

QUALITÉ

des

SERVICES

de l'eau et de
l'assainissement

2022

Le Mot du Vice-Président



Si l'année 2022 a été marquée par une très forte sécheresse en France, vous constaterez au travers de ce rapport que les efforts réalisés depuis plusieurs années sur notre territoire en matière de préservation de notre précieuse ressource en eau ont porté leur fruit et nous ont permis d'en minimiser l'impact. En effet, alors que les consommations des usagers ont légèrement augmenté, les prélèvements sur nos ressources ont sensiblement diminué (4% au total). Sur la seule nappe du Cénomaniens, cette baisse est de 30% au total par rapport à l'année de référence 2005.

Ceci est rendu possible grâce aux importants travaux de renouvellement réalisés sur notre patrimoine et la vigilance de la régie et de ses partenaires en matière de réduction des fuites. Un rendement de réseau de plus de 90 %, en hausse de 4 points par rapport à l'année précédente, est exemplaire et bien au-dessus de la moyenne Française.

Dans ce contexte, on ne peut que se féliciter que les 22 maires de la Métropole se soient dotés d'une feuille de route sur le long terme planifiant des investissements jusqu'en 2029 qui permettront d'assoir ces bons résultats et de préserver la ressource en eau. L'exercice de prospective réalisé a mis en avant les moyens nécessaires que nous devons continuer à développer afin de pouvoir assurer dans l'avenir la distribution d'une eau de qualité à nos concitoyens, dans un contexte et un environnement où les territoires de France n'auront ou n'ont pas un accès à l'eau aussi favorable.

Je tiens à remercier l'ensemble de mes collègues maires pour la qualité de nos débats et la richesse de nos échanges avec pour seul objectif de permettre à tous de bénéficier de la délivrance d'une eau de qualité et en quantité nécessaire, tout en préservant la ressource et l'avenir, dans un souci d'égalité entre tous avec la décision de faire converger l'ensemble des tarifs de l'eau à échéance 2029.

S'agissant du service public de l'assainissement, je me félicite également que 2022 ait été l'année où nos investissements ont été les plus importants depuis la création de la Métropole : renforcement de l'émissaire Nord pour éliminer toute source de pollution, suppression de l'ancienne station de Parçay Meslay devenue obsolète, optimisation énergétique de la station de la Grange David et rénovation du bâtiment des égoutiers. Ces chantiers cumulés pour un total de 23 M€ ont battu leur plein en 2023, mobilisant les services et les entreprises. Ces chantiers sont le gage de la pérennité du service public.

La lecture de ces pages vous démontrera que les services publics essentiels de l'eau et de l'assainissement sont des compétences parfaitement maîtrisées par la Métropole et ce pour un tarif auprès de l'utilisateur bien inférieur à la moyenne nationale avec une qualité de service remarquable. Je tiens à remercier à cette occasion l'ensemble des agents qui œuvrent pour vous offrir un service de proximité de qualité à tous les usagers.

Bertrand RITOURET

*Vice-Président, délégué au Cycle de l'eau
Maire de Luynes*

Table des matières

GLOSSAIRE	6
PARTIE 1 LES SERVICES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT	8
PREAMBULE	8
TMVL Notre territoire d'intervention	9
ZOOM SUR L'EAU POTABLE	10
ZOOM SUR L'ASSAINISSEMENT	11
PRESENTATION GENERALE	12
Le Territoire	12
L'organisation du service	13
Les modes de gestion	13
PARTIE 2 L'EAU POTABLE	15
FAITS MARQUANTS EN 2022	15
PATRIMOINE ET INFRASTRUCTURE	19
Les ressources	19
Les usines	20
Les réservoirs	21
Evolution des branchements	23
LES DONNEES TECHNIQUES	24
Le traitement de l'eau potable	24
Le cas spécifique de Tours	25
Volumes prélevés au milieu naturel	26
Nappe du Cénomanién	26
Nappe du Turonien	29
Nappe Alluviale	29
Eau de Surface	29
Volumes vendus aux communes extérieures	30
Volumes achetés aux communes extérieures	31
Volumes produits	31
Evolution des volumes facturés	32
Rendement des réseaux	33
Le renouvellement des réseaux	35
Taux de renouvellement des réseaux	37
La qualité de l'eau	38
Conformité de la ressource	39
Conformité de l'eau produite	41

	Conformité de l'eau distribuée	43
	Bilan énergétique des usines	45
PARTIE 3	L'ASSAINISSEMENT	46
	FAITS MARQUANTS EN 2022	46
	PATRIMOINE ET INFRASTRUCTURES	51
	Typologie et linéaire des réseaux	51
	Répartition des postes de relevage, trop-pleins et déversoirs d'orage	52
	Les réseaux, les ouvrages annexes	52
	Les stations d'épuration	53
	LES DONNEES TECHNIQUES	54
	Le traitement de l'eau usée	54
	Le cas spécifique de la station d'épuration de la Grange David	55
	L'existence d'un zonage	56
	Le traitement des eaux usées dans les stations d'épuration	57
	Les volumes traités	58
	Les charges en DBO ₅	58
	Conformité sur le traitement de la pollution carbonée	59
	Conformité sur le traitement de la pollution azotée	59
	Conformité sur le traitement de la pollution phosphorée	60
	La valorisation agricole des boues	60
	Le bilan énergétique des stations	61
	Le bilan de production de biogaz	62
	Les abonnés, les volumes assujettis à la redevance	63
	Les réseaux de collecte des eaux usées	64
	L'entretien	64
	L'extension des réseaux	65
	Le renouvellement des réseaux	66
	La réhabilitation des réseaux par l'intérieur	67
	Les branchements	67
	Les branchements mis en service	67
	Les branchements domestiques	68
	Les branchements industriels	69
	Les avis sur les dossiers A.D.S.	70
	La métrologie	72
	Le SPANC	77
	Le service public de gestion des eaux pluviales	83
PARTIE 4	INDICATEURS REGLEMENTAIRES	84
	SYNTHESE DES INDICATEURS DE PERFORMANCE	84
	Service eau potable	84

Service assainissement collectif	84
Service assainissement non collectif	85
DETAILS DES INDICATEURS DE PERFORMANCE	86
Service eau potable	86
Service assainissement collectif	96
Service assainissement non collectif	103
PARTIE 5 LES DONNEES FINANCIERES	105
L'EAU POTABLE	105
La facture d'eau	105
Le budget annexe eau potable	108
L'ASSAINISSEMENT	111
Le budget annexe assainissement collectif	111
Le budget annexe assainissement non collectif	114
L'EAU PLUVIALE	115
Le budget annexe eaux pluviales	115
PARTIE 6 ANNEXES	117
ANALYSES ET FREQUENCES DES CONTRÔLES	117
NOTE DE L'AGENCE DE L'EAU	121
QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ? (Agence Régionale de Santé)	125
FACTURE AU 1^{er} JANVIER 2022 ET 1^{er} JANVIER 2023	143
DELIBERATION VOTE DES TARIFS – EAU POTABLE	149
DELIBERATION VOTE DES TARIFS – BRCH EAU POTABLE	164
DELIBERATION VOTE DES TARIFS – ASS. NON COLLECTIF	167
DELIBERATION VOTE DES TARIFS – BRCH EU ET EP	171
DELIBERATION VOTE DES TARIFS – ASS. COLLECTIF	174



Tours Métropole Val de Loire - Direction du Cycle de l'Eau

Service Eau et Assainissement

Rédaction : Olivier LE NOAN

Validation : Vincent SOULARD

Date : 30/05/2023

GLOSSAIRE

A1 : Point réglementaire défini par le SANDRE (Service d'Administration Nationale des Données et Référentiels sur l'Eau) correspondant aux points de déversement au milieu.

AELB : Agence de l'Eau Loire-Bretagne

AEP Adduction d'Eau Potable

ARS : Agence Régionale de Santé

BP : Budget Prévisionnel

CBPO : Charge Brute de Pollution Organique

CU : Certificat d'Urbanisme

DBO5 : Demande Biochimique en Oxygène sur 5 jours

DCO : Demande Chimique en Oxygène

DICT : Déclaration d'Intention de Commencer les Travaux

D.O. : Déversoir d'Orage

DP : Déclaration Préalable de Travaux

E.H. : Equivalent Habitant

EPC : Eaux parasites de Collecte

EPI : Eaux parasites d'infiltration

EU : Eaux Usées

MES : Matières En Suspension

NTK : Azote Total Kjeldahl

PC : Permis de Construire

PFAC : Participation au Financement de l'Assainissement Collectif

PLU : Plan Local d'Urbanisme

PR : Poste de Relevage

PRE : Participation au Raccordement à l'Egout

Pt : Phosphore total

Q : Débit

TP : Temps de Pluie

TS : Temps Sec

UV : Ultra-Violet

SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (bassin Loire-Bretagne)

SIG : Système d'Information Géographique

SPANC : Service Public de l'Assainissement Non Collectif

STEP : Station d'Épuration

T de MS : Tonne de Matière Sèche

PARTIE 1

LES SERVICES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

PREAMBULE

Conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale présente à son assemblée délibérante, un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement.

L'article D.2224-1 (annexe VI) du Code précité précise les caractéristiques et les indicateurs techniques et financiers devant obligatoirement figurer dans le rapport.

Depuis la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 30 décembre 2006, le rapport annuel sur l'eau doit respecter de nouvelles exigences en introduisant des indicateurs de performances conformément au décret n° 2007-675 et à l'Arrêté du 2 mai 2007.

Ce document est également examiné par la Commission consultative des services publics locaux créée en application de l'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le rapport annuel 2022 prend en compte, les indicateurs de gestion établis par les Services de Tours Métropole Val de Loire et les éléments fournis par les exploitants VEOLIA EAU et SAUR qui ont transmis leurs rapports le 27/04/2023 et le 22/05/2023.

Présenté au conseil d'exploitation de la Régie de l'eau et de l'assainissement, ce document fait ensuite l'objet d'une communication au Conseil métropolitain lors d'une séance publique. Ce document est accessible à l'ensemble des usagers des services de l'eau et de l'assainissement.

TMVL Notre territoire d'intervention

TMVL EN QUELQUES CHIFFRES



304 043
habitants

111 567
abonnés



19,7 millions
de m³ d'eau
potable produits

16,3 millions
de m³ d'eaux
usées traitées



244
Postes de relèvement
EU



43
Réservoirs AEP



134
Trop-pleins et Déversoirs
d'orage



1 886 KM
de réseau de
distribution



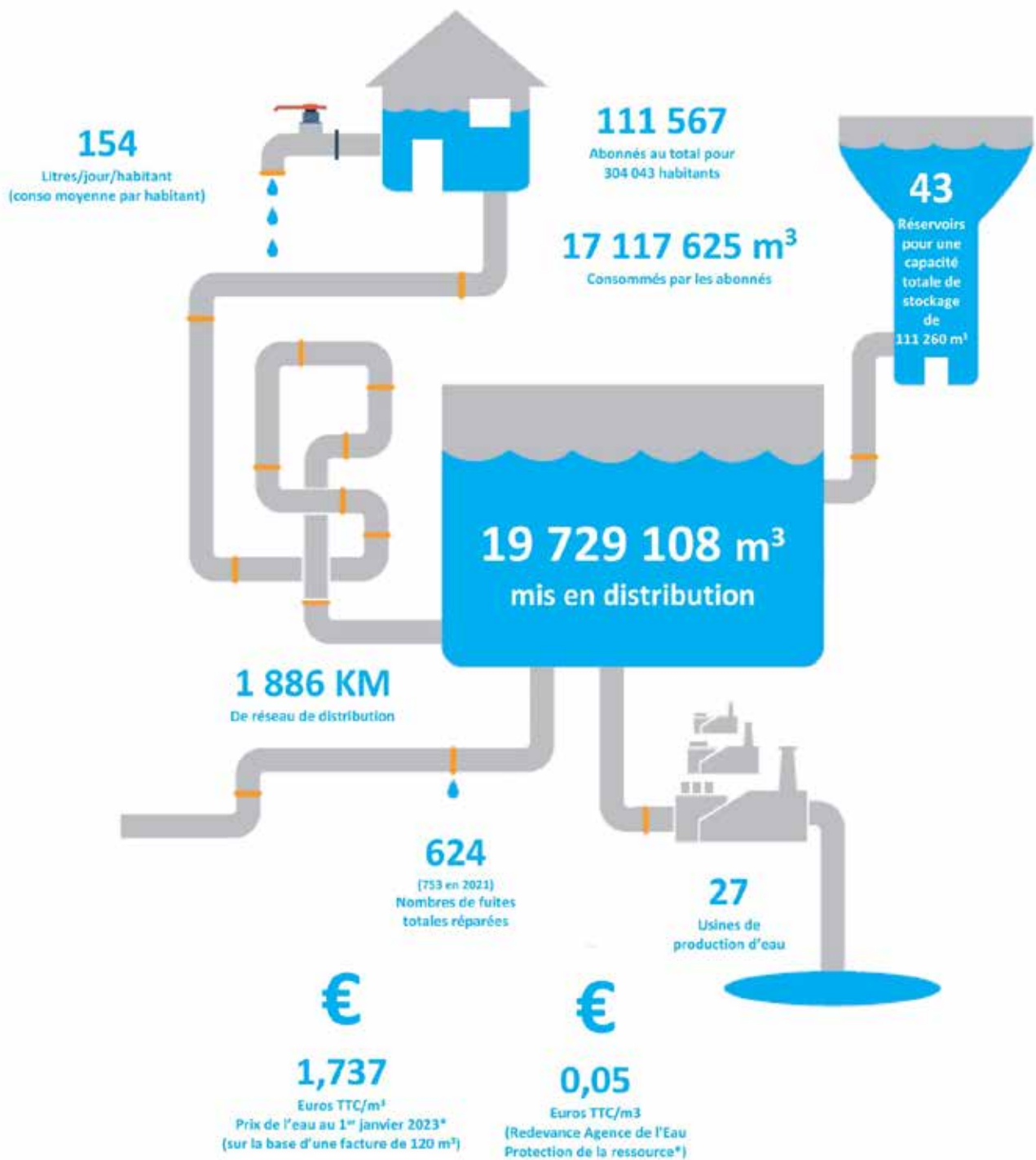
1 337 KM
de réseau de collecte

36 293 paramètres
analysés lors des contrôles
ARS

624 fuites
réparées sur le réseau

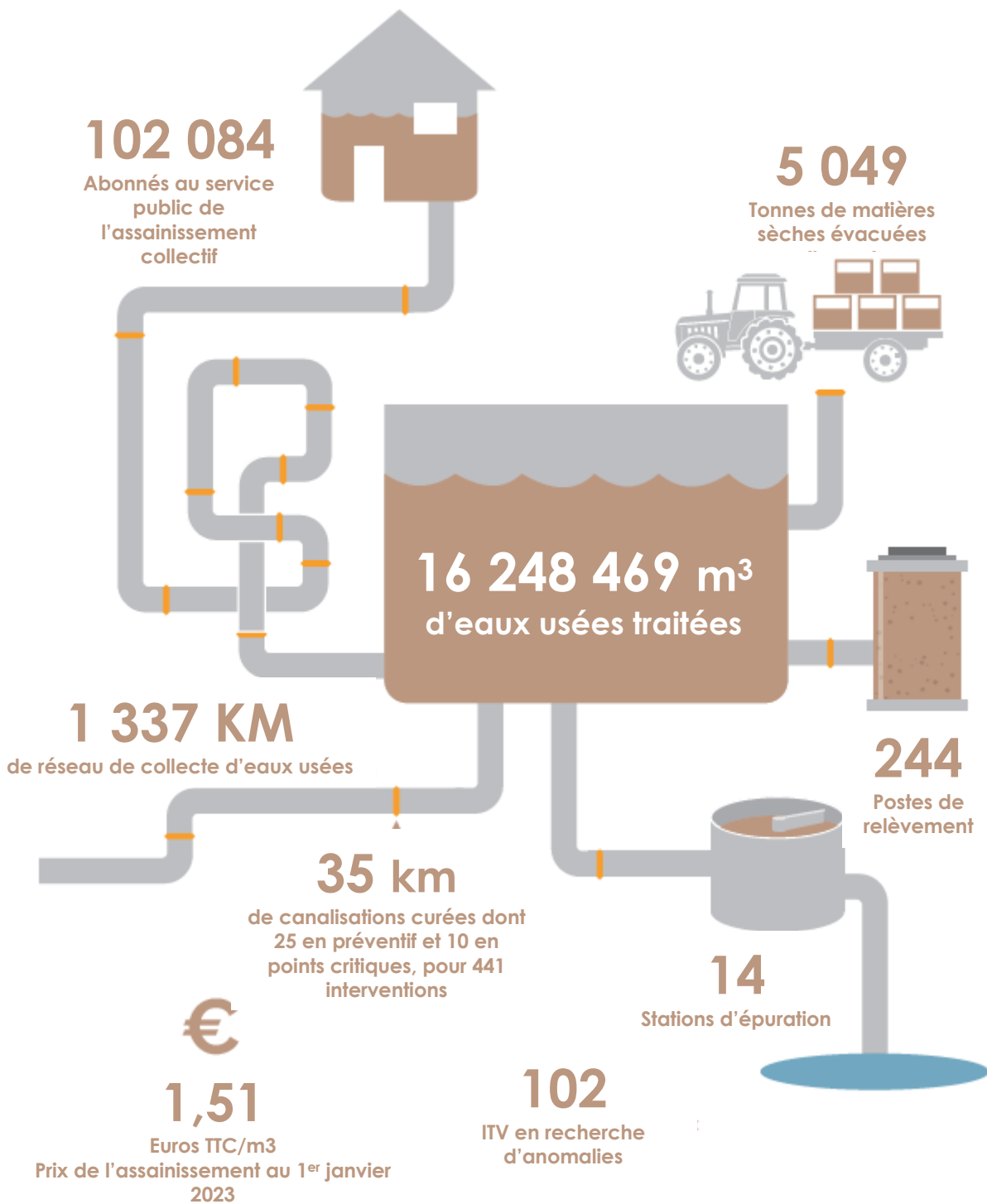
6,92 millions €
renouvellement des
réseaux
6,28 millions €
renouvellement des
réseaux

ZOOM SUR L'EAU POTABLE



*Moyenne du prix du mètre cube calculé en pondération du nombre d'abonnés par commune

ZOOM SUR L'ASSAINISSEMENT



PRESENTATION GENERALE

LE TERRITOIRE

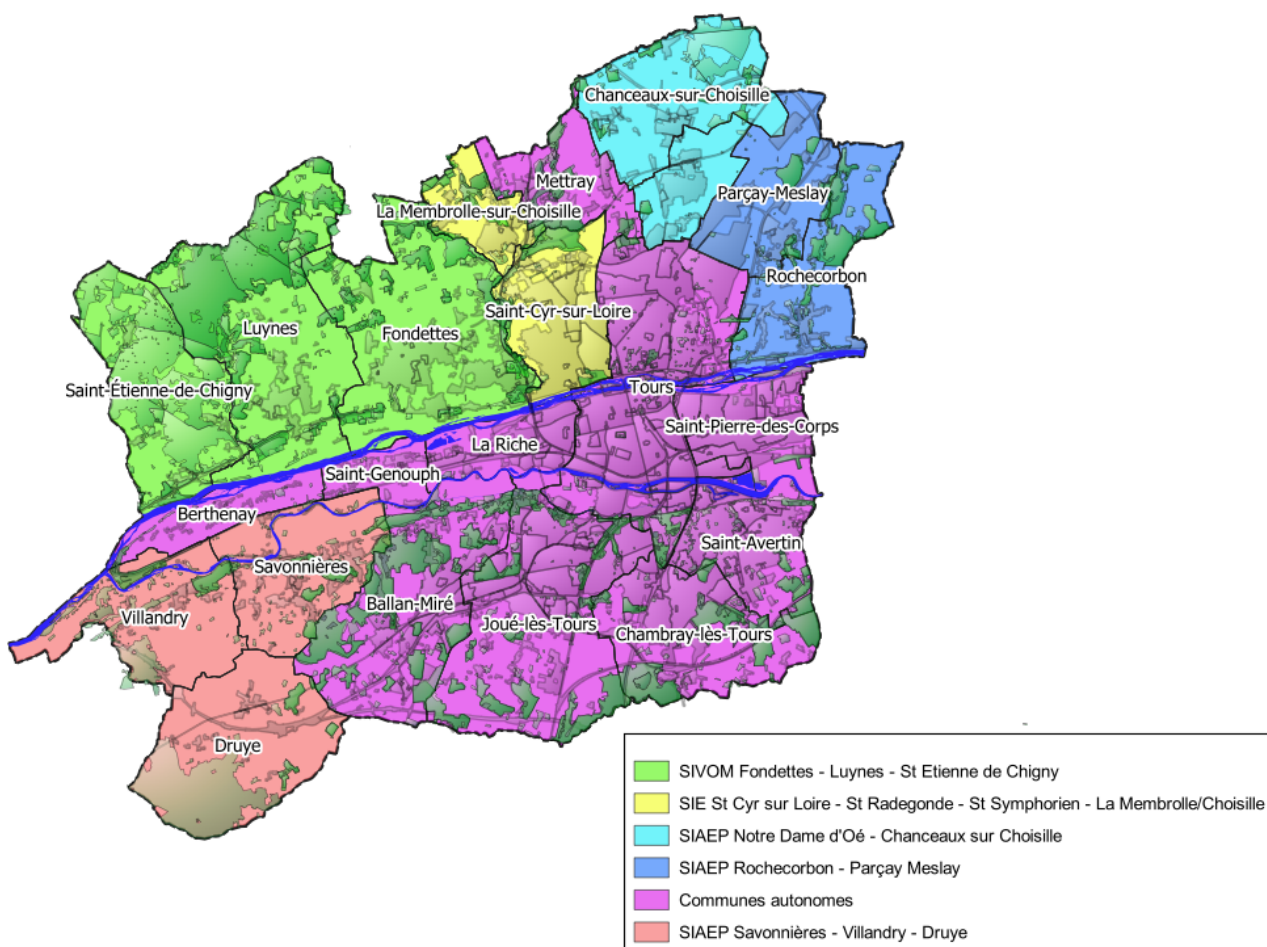
Tours Métropole Val de Loire, Etablissement Public de Coopération Intercommunale, a été créée le 22 mars 2017 par décret du 20 mars 2017.

Outre la compétence Assainissement prise en compte initialement dès 2000, la métropole exerce depuis le 1^{er} janvier 2017 les compétences Eau Potable et Eau Pluviale.

Elle comprend **22 communes**.

En 2022, Tours Métropole Val de Loire regroupe 304 043 habitants.

INTEGRATION DES COMMUNES A LA COMPETENCE EAU POTABLE



L'ORGANISATION DU SERVICE

Au 31 décembre 2022, l'organisation du service comptabilisait 201 agents répartis de la façon suivante :

Cadre d'emplois	Equivalent Temps Plein Eau Potable	Equivalent Temps Plein Assainissement
Filière Administrative	6,8	4,8
Filière Technique	62	57
Emplois de droit privé	32,8	37,8
Total Général	100,6	99,60

LES MODES DE GESTION

L'Eau Potable

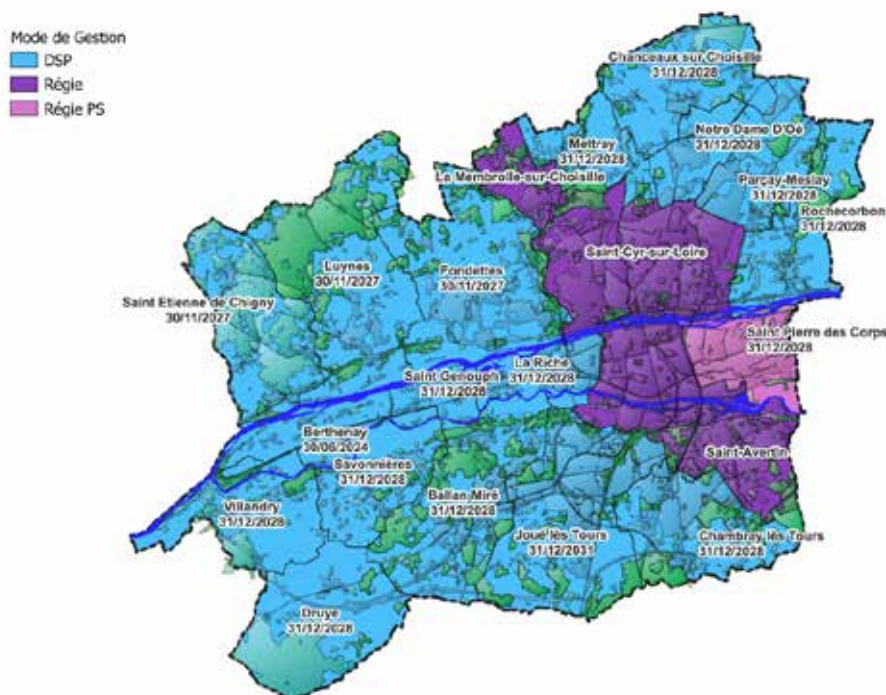
La Métropole exploite en régie directe les systèmes de production et de distribution d'eau potable de 4 communes : Tours, Saint-Avertin, Saint-Cyr-sur-Loire et La Membrolle-sur-Choisille, correspondant à environ deux tiers de la population desservie.

Les systèmes de production et de distribution d'eau potable des communes de Chambray-lès-Tours, La-Riche, Notre-Dame-d'Oé, Mettray, Joué-lès-Tours, Luynes, Saint-Etienne-de-Chigny, Fondettes et Chanceaux-sur-Choisille sont, quant à eux, exploités en gestion déléguée par la société VEOLIA.

En 2022, Tours Métropole Val de Loire a fait le choix de reconduire la délégation de service public pour les communes de Berthenay, Druye, Savonnières, Villandry, Ballan-Miré, Parçay-Meslay et Rochecorbon pour une durée de 6 ans afin de faire converger les échéances des contrats à fin 2028 et d'y inclure la commune de Saint Genouph depuis le 01/07/2022.

La Métropole fait également appel à des entreprises (Véolia) en prestation de service via des marchés publics sur la commune de Saint-Pierre-des-Corps pour la gestion de la production et de la distribution et gère en régie directe la facturation, le recouvrement et la relation aux usagers.

CARTOGRAPHIE DES MODES DE GESTION SUR L'EAU POTABLE



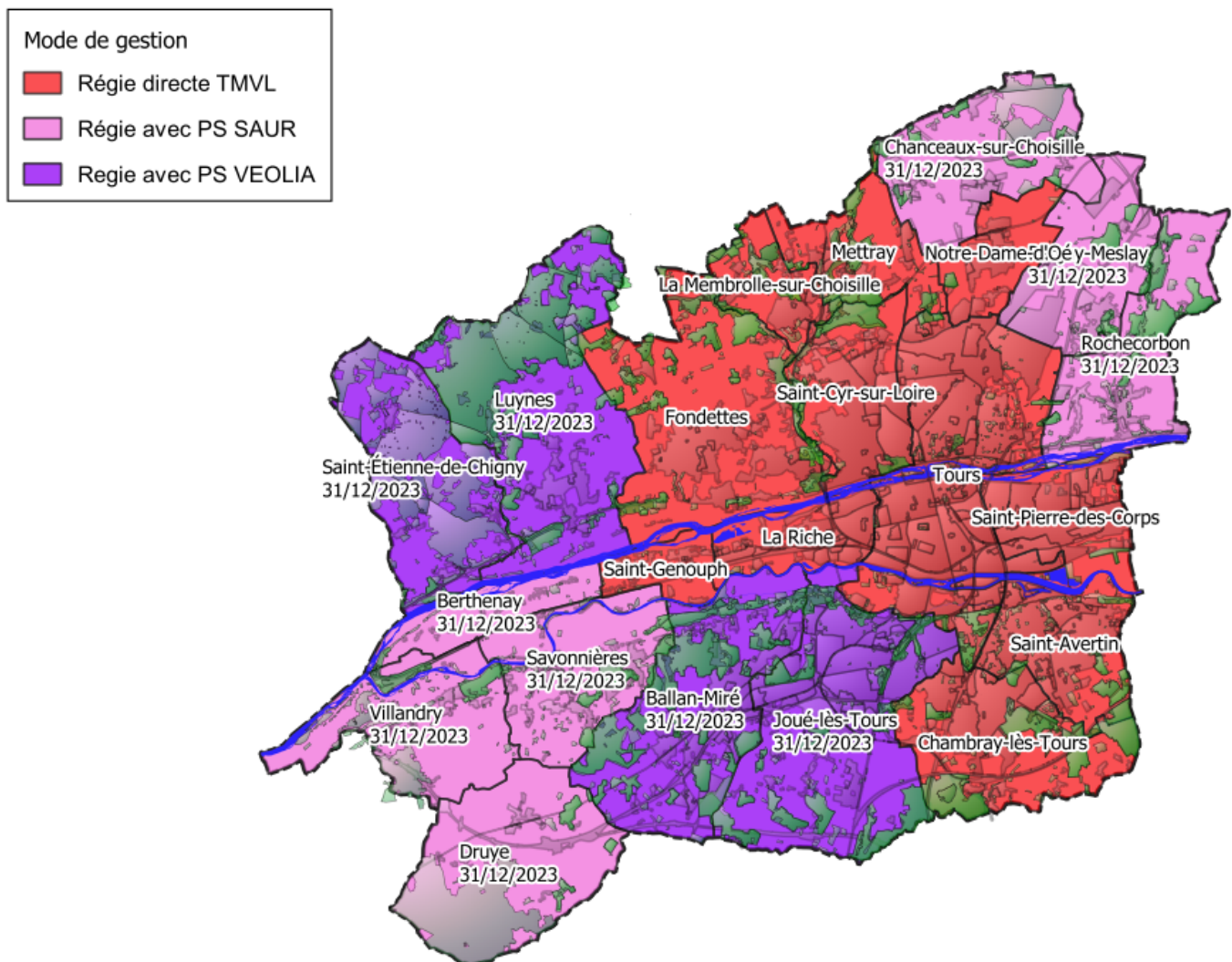
L'Assainissement

La Métropole intervient en régie sur toutes les communes de son territoire.

Cette régie est réalisée en prestation directe sur la moitié des communes : Saint-Genouph, Fondettes, La-Riche, La-Membrolle-sur-Choisille, Saint-Cyr-sur-Loire, Mettray, Notre-Dame-d'Oé, Tours, Saint-Pierre-des-Corps, Saint-Avertin et Chambray-Lès-Tours.

L'exploitation des infrastructures des eaux usées des communes de Saint-Etienne-de-Chigny, Luynes, Ballan-Miré et Joué-Lès-Tours est réalisée dans le cadre d'une prestation de service par la société Véolia. Pour les communes de Berthenay, Villandry, Savonnières, Druye, Chanceaux-sur-Choisille, Parçay-Meslay et Rochecorbon cette même prestation est réalisée par la société Saur.

CARTOGRAPHIE DES MODES DE GESTION SUR L'ASSAINISSEMENT



Partie 2

L'EAU POTABLE

FAITS MARQUANTS EN 2022

⇒ La gestion de la ressource : diminution des prélèvements au Cénomaniien

Tours Métropole œuvre tous les ans pour limiter ses prélèvements au milieu naturel. Malgré les fortes chaleurs, les actions du service de l'eau potable ont permis de diminuer l'ensemble des prélèvements de 4 %. Ce sont près de 1 Mm³ qui ont été économisés par rapport à l'année 2021 et ce sur l'ensemble des ressources (Cher, Loire et Cénomaniien).

Plus particulièrement sur le Cénomaniien, l'augmentation de l'utilisation de la nappe alluviale en direction de Saint-Avertin, La Riche et Parçay-Meslay a permis l'économie de 6,2 % des volumes d'eau prélevés sur cette nappe profonde entre 2021 et 2022. On observe même une remontée de la nappe, même s'il convient d'être vigilant et conforter cette observation sur plusieurs années.



(Station de pompage de l'île Aucard)

En 2023, les actions se poursuivent : diminution des prélèvements à Ballan-Miré par la mise en route de l'interconnexion avec la ressource du Cher de Joué-lès-Tours, finalisation des travaux d'interconnexion à Ballan-Miré et poursuite de la diminution pour les périmètres de La Riche, Saint-Avertin et Saint-Pierre-des-Corps.

⇒ Tendence niveau Cénomaniien

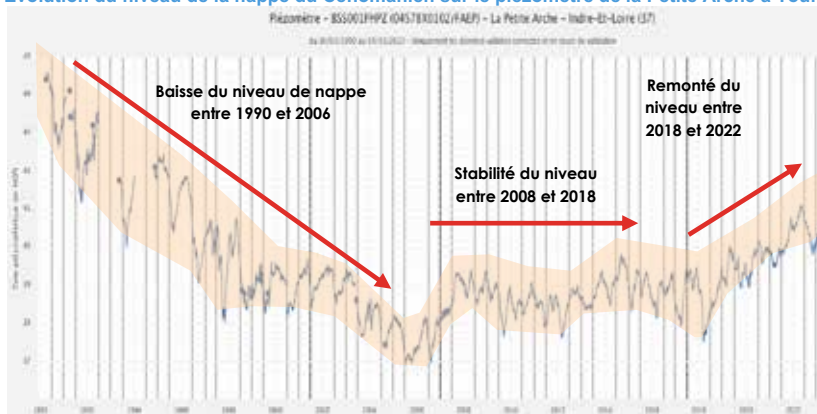
La nappe du Cénomaniien constitue une réserve prioritaire pour l'alimentation en eau potable dans le bassin Loire-Bretagne.

De 1990 à 2006 le niveau de cette nappe a dangereusement baissé, particulièrement au niveau de l'agglomération tourangelle.

Afin d'enrayer cette baisse et respecter l'objectif de bon état en 2015, des actions de réduction des prélèvements ont été menées en particulier par Tours Métropole Val de Loire (voir le chapitre « Volume prélevés au milieu naturel » page 26).

Après une stabilisation du niveau de 2008 à 2018, la tendance qui doit encore se confirmer est à la remontée sur les 4 dernières années.

Evolution du niveau de la nappe du Cénomaniien sur le piézomètre de la Petite Arche à Tours



⇒ Sécheresse et ses conséquences.



(Photo de la Loire août 2022

Pont de Varades entre Anger et Nantes – photo Ouest-France)

L'année 2022 a été marquée par un été chaud et sec. La première conséquence est l'augmentation de la température de l'eau. Si ce paramètre n'a pas d'influence sur la potabilité de l'eau, il implique une surveillance accrue de la qualité microbiologique et ponctuellement un renfort de la désinfection (par chloration). Aucune non-conformité n'a été observée, seul un goût de chlore un peu plus prononcé peut-être perçue par le consommateur au plus fort des épisodes de canicule. Conseil : En mettant l'eau dans une carafe au frais, le goût de chlore disparaît naturellement.

S'agissant de la raréfaction de la ressource, la Loire (environ 2/3 des besoins de la Métropole) bénéficie du soutien d'étiage par l'Etablissement Public de Loire permettant d'assurer un débit minimum sur le fleuve grâce à des Lacs Réservoirs en amont du bassin versant. Vérifications faites, ce débit minimum reste sécuritaire pour les champs captants de la Métropole, ce qui a permis de passer l'épisode sans encombre. La diminution globale des prélèvements (cf. ci-dessus) montre également une gestion raisonnée de la ressource, malgré une augmentation des besoins ponctuellement.

⇒ Plan pluriannuel d'investissement / prix de l'eau

Jusqu'en 2017, date de la prise de compétence de la Métropole en matière de distribution d'eau potable, la gestion était directement confiée aux communes d'où la disparité des tarifs sur l'ensemble de notre territoire. La diversité des communes et de leurs contraintes, leur densité et leur étalement, justifiaient ces différences allant de 2,81 €/m³ à 4,17 €/m³.

Afin d'assurer une gestion durable du réseau et des infrastructures, ceux-ci doivent être entretenus ou renouvelés régulièrement. Le bon fonctionnement du service de l'eau potable nécessite un investissement soutenu de la part de la Métropole sur le long terme.

Environ 13 M€ et 15 M€ sont respectivement affectés annuellement au fonctionnement du service de l'eau et de l'assainissement. Outre les charges de fonctionnement, Tours Métropole Val de Loire investit également beaucoup pour ses infrastructures et ses réseaux, avec tous les ans en moyenne 22 M€ pour le réseau de l'assainissement et 17 M€ pour celui de l'eau. Chaque année, par exemple, 19 km de réseau d'eau potable sont renouvelés.

En parallèle de ces travaux d'entretien, Tours Métropole Val de Loire prévoit aussi des chantiers de plus grande envergure avec l'interconnexion des réseaux de Tours et de Saint-Pierre-des-Corps, ainsi que la construction d'une usine de traitement à Saint-Cyr-sur-Loire.

Pour la collectivité, les objectifs sont clairs : préserver au mieux la ressource, garantir la distribution d'une eau de qualité et gérer durablement le patrimoine.

En étroite collaboration avec les communes, et dans un souci d'équité, Tours Métropole Val de Loire a décidé de tendre vers une harmonisation des tarifs (rappelons qu'aucune variation tarifaire significative n'a été mise en place depuis 2018 et que les nouveaux tarifs resteront inférieurs au prix moyen national). L'objectif est de permettre les investissements et d'amorcer les évolutions tarifaires dès 2023 pour atteindre une convergence pour toutes les communes, gérées en régie ou en délégation de service public, à l'horizon 2029.

Ainsi, dès le 1^{er} janvier 2023, les principales évolutions qui devraient être mises en place sont :

- Une part fixe (qui correspond à l'abonnement au service) maîtrisée et raisonnable s'approchant des 30 €HT/an pour les petits diamètres de compteur (qui représentent plus de 96 % des abonnés),
- Cette part fixe sera progressive pour les 4 % restant, en fonction de la « puissance » souscrite. Plus le diamètre est grand, plus la part fixe sera conséquente,
- Une hausse de la part variable (la consommation effective en eau) de 4,6 % en moyenne.

⇒ Renouvellement du réseau de distribution d'eau potable Rue Edouard Vaillant à Tours



Les travaux réalisés durant l'été 2022 ont consisté au remplacement des canalisations en fonte de 500 mm et 300 mm traversant le rond-point de la Rotonde. Ces travaux se sont inscrits dans la continuité de ceux réalisés rue Edouard Vaillant sous le pont SNCF, en 2021. Cette canalisation est une des conduites maîtresses d'alimentation du centre-ville de Tours

Après une dernière opération à réaliser durant l'été 2023, l'ensemble des réseaux sur ce secteur aura été rénové.

⇒ Renouvellement du refoulement Château d'eau de Cangé à Saint-Avertin

Dans le cadre de l'optimisation du fonctionnement des ouvrages et de leur renouvellement, la Direction du Cycle de l'Eau a engagé fin 2022 des travaux au niveau du château de Cangé en renouvelant les conduites de refoulement de 400 mm en fonte et de mise en distribution d'eau potable également en fonte de 400 mm.

Ces travaux ont été achevés début 2023 et s'inscrivent dans un plan de travaux pluriannuel visant à optimiser et sécuriser la distribution en eau potable de Saint-Avertin



⇒ Programme d'action d'accès à l'eau sur la commune de Koussanar au Sénégal

Dans la continuité des années passées, Tours Métropole Val de Loire a poursuivi son aide en 2022 en direction des régions d'Afrique Subsaharienne dont la région de Koussanar au Sénégal fait partie. Cette aide s'inscrit dans le cadre des Objectifs de Développement Durable pris par les états membres des Nations Unies qui visent à éradiquer la pauvreté sous toutes ses formes et dans tous les pays, protéger la planète et garantir la prospérité pour tous à l'horizon 2030.

Ainsi, grâce à l'aide de la Métropole, 2 forages et pompes à mains ont été réalisés au village de Sare Ngaye Samba et au village de Saré Tamou.

Ces chantiers sont réalisés en totale transparence et cohérence avec les politiques locales du développement de l'accès à l'eau. Ces politiques permettent en outre d'éviter l'exode rural en donnant de meilleures conditions de vie et des possibilités de revenus dans des villages dispersés de la région.

La force de cette coopération réside dans le fait que l'entretien ultérieur des puits et leur maintenance sont assurés localement par un technicien formé et accompagné régulièrement.

Pour ces travaux, la Métropole a engagé un financement de 15 600 €.

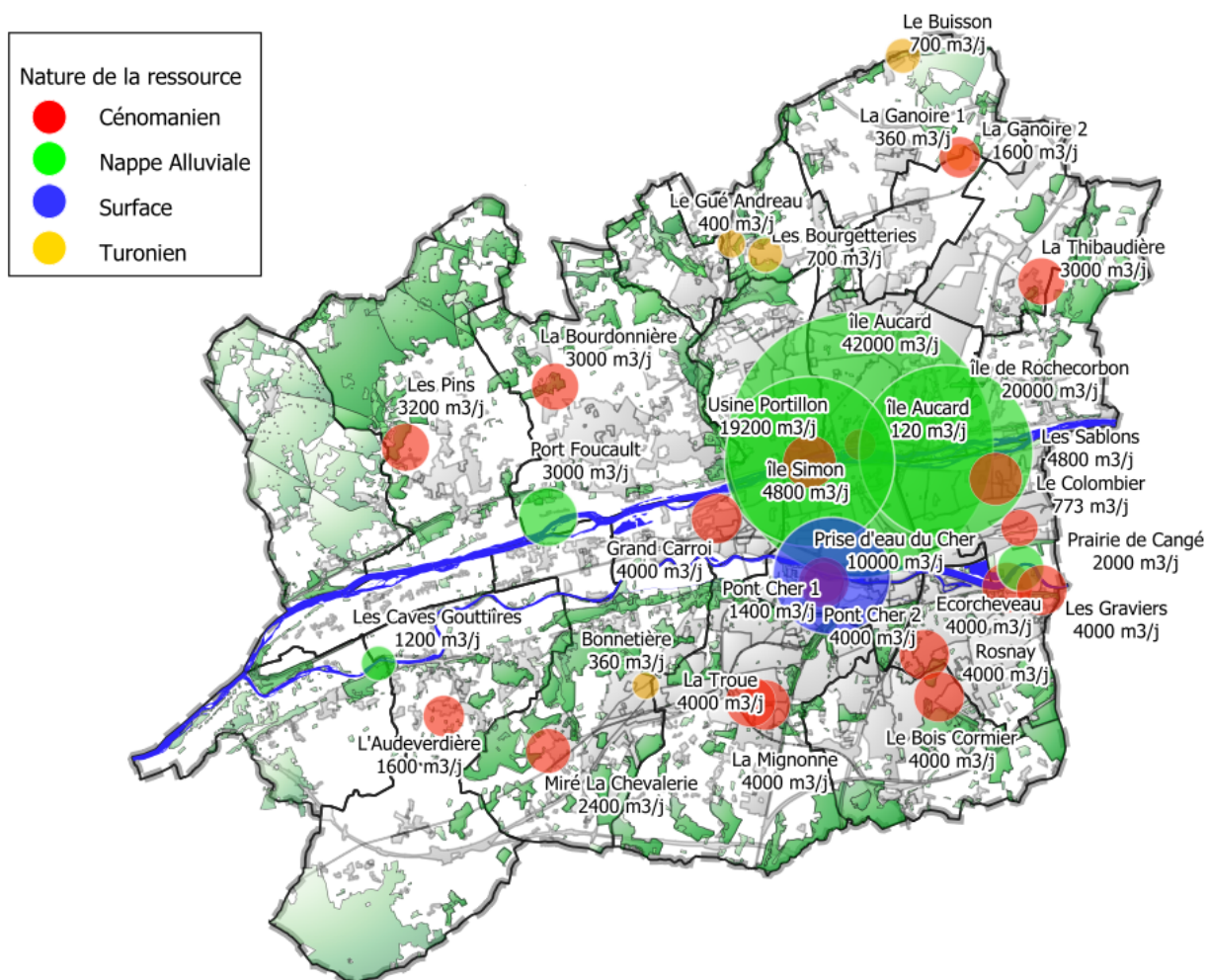


L'association tourangelle « les Toubous du Sahara » œuvre pour un meilleur accès à l'éducation des populations nomades du Niger. Contribuer à la scolarisation, implique la réduction des corvées d'eau, pour ce faire, la mise en place d'un puits solaire permet aux enfants, en âge d'être scolarisés, de consacrer plus de temps à leur enseignement. En 2022, un puits solaire a donc été réalisé dans la commune de Barka située au sud-est du Niger avec la contribution de la Métropole.

LES RESSOURCES

Les ressources sollicitées sur le territoire sont principalement les ressources alluviales de la Loire et la nappe du Cénomaniens.

CARTOGRAPHIE DE LA RESSOURCE EN EAU POTABLE (capacités de production en m³/j)



LES USINES

Commune	Usines	Nature de l'installation	Type de traitement	Capacité de production	Capacité / commune	Taux de production par rapport à la capacité	Volume autorisé	Volume autorisé / commune	Taux de production par rapport à la capacité autorisée
Saint Avertin	Ecorcheveau	Station de reprise et de traitement	Déferrisation Chloration	6 000 m³/j	10 000 m³/j	19%	10 000 m³/j	14 000 m³/j	11%
	Rosnay	Station de surpression et de traitement	Déferrisation Chloration	4 000 m³/j		3%	4 000 m³/j		3%
Tours	Ile Aucard	Station de reprise et de traitement	Ozonation Filtration sur charbon actif Chloration	35 000 m³/j	55 000 m³/j	52%	42 120 m³/j	62 120 m³/j	43%
	Gare du Canal	Station de reprise et de traitement	Ozonation Filtration sur charbon actif Chloration	20 000 m³/j		46%	20 000 m³/j		46%
Saint Cyr sur Loire	Usine Portillon (CTE)	Station de reprise et de traitement	Aération (pulvérisation) Filtration sur sable Chloration	7 250 m³/j	14 500 m³/j	41%	12 000 m³/j	24 000 m³/j	25%
	Usine Portillon (DGR)	Station de reprise et de traitement	Aération (pulvérisation) Filtration sur sable Chloration	7 250 m³/j			12 000 m³/j		
Saint Pierre des Corps	Bords de Loire	Station de reprise et de traitement	Chloration	A l'arrêt depuis 2004	8 000 m³/j		A l'arrêt depuis 2004		
	Les Sablons	Station de reprise et de traitement	Déferrisation Chloration	4 000 m³/j		43%	4 800 m³/j	5 573 m³/j	36%
	Le Colombier	Station de surpression et de traitement	Déferrisation Chloration	4 000 m³/j		20%	773 m³/j		105%
Ballan Miré	Miré La Chevalerie	Station de reprise, de traitement et de surpression	Déferrisation Filtration sur sable Chloration	2 400 m³/j	2 900 m³/j	44%	2 400 m³/j	2 760 m³/j	44%
	Bonnetière	Station de reprise	Filtration sur charbon actif Chloration	500 m³/j		21%	360 m³/j		29%
Chambray-Lès-Tours	Le Bois Cormier	Station de reprise et de traitement	Déferrisation Filtration sur sable Chloration	4 000 m³/j	4 000 m³/j	56%	4 000 m³/j	4 000 m³/j	56%
Chanceaux sur Choisisse	Le Buisson	Station de reprise et de surpression	Filtration sur charbon actif Chloration	500 m³/j	500 m³/j	65%	700 m³/j	700 m³/j	46%
Notre Dame D'oe	La Ganoire 1	Station de reprise et de surpression	Déferrisation Filtration sur sable Chloration	360 m³/j	1 160 m³/j	61%	360 m³/j	1 960 m³/j	61%
	La Ganoire 2	Station de reprise et de surpression	Déferrisation Filtration sur sable Chloration	800 m³/j		71%	1 600 m³/j		36%
Fondettes	La Bourdonnière	Station de reprise et de surpression	Déferrisation Filtration sur sable Chloration	3 000 m³/j	5 400 m³/j	36%	3 000 m³/j	6 000 m³/j	36%
	Port Foucault	Station de reprise	Chloration	2 400 m³/j		35%	3 000 m³/j		28%
Luynes	Les Pins	Station de reprise et de surpression	Déferrisation Filtration sur sable Chloration	3 200 m³/j	3 200 m³/j	39%	3 200 m³/j	3 200 m³/j	39%
Joué-Lès-Tours	La Mignonne 1	Station de reprise et de traitement	Déferrisation Filtration sur sable Chloration	4 000 m³/j	22 200 m³/j	27%	4 000 m³/j	23 400 m³/j	27%
	La Mignonne 2	Station de reprise et de traitement	Déferrisation Filtration sur sable Chloration	3 200 m³/j		18%	4 000 m³/j		14%
	Pont Cher eau de surface	Station de reprise et de traitement	Déferrisation Filtration sur sable Filtration sur charbon actif Ozonation	10 000 m³/j		37%	10 000 m³/j		37%
	Pont Cher 1	Station de reprise et de traitement	Déferrisation Filtration sur sable Chloration	1 000 m³/j		18%	1 400 m³/j		13%
	Pont Cher 2	Station de reprise et de traitement	Déferrisation Filtration sur sable Chloration	4 000 m³/j		16%	4 000 m³/j		16%

Commune	Usines	Nature de l'installation	Type de traitement	Capacité de production	Capacité / commune	Taux de production par rapport à la capacité	Volume autorisé	Volume autorisé / commune	Taux de production par rapport à la capacité autorisée
La Riche	Grand Carroi	Station de reprise	Déferri-sation Filtration sur sable Chloration	4 000 m³/j	4 000 m³/j	28%	4 000 m³/j	4 000 m³/j	28%
Mettray	Les Bourgetteries	Station de reprise	Déferri-sation Filtration sur sable Chloration	1 100 m³/j	1 100 m³/j	30%	1 100 m³/j	1 100 m³/j	30%
Parçay Meslay	La Thibaudière	Station de reprise et de surpression	Déferri-sation Filtration sur sable Chloration	1 500 m³/j	1 500 m³/j	27%	3 000 m³/j	3 000 m³/j	13%
Savonnières	L'Audeverdière	Station de reprise et de surpression	Déferri-sation Filtration sur sable Chloration	1 800 m³/j	1 800 m³/j	28%	1 600 m³/j	1 600 m³/j	31%
Villandry	Les Caves Gouttières	Station de reprise	Chloration	800 m³/j	800 m³/j	67%	1 200 m³/j	1 200 m³/j	45%
Capacité totale de production					136 060 m³/j	40%	Volume totale de production autorisée	158 613 m³/j	34%

Le taux de production par rapport à la capacité des usines est de 40%. Par rapport à la capacité autorisée, les unités de production fonctionnent à 34 %. Ce chiffre s'explique par la nécessité de pouvoir produire en secours de l'eau en assez grande quantité en cas de défaillance d'une ressource (pollution, incident technique...).

LES RESERVOIRS

Commune	Réservoirs	Nature de l'installation	Volume	Autonomie moyenne en jours
Saint Avertin	Rue de Cangé	Château d'eau	3 000 m³	4,0
	Avenue de Gaulle - Rosnay	Réservoir enterré	2 000 m³	
Tours	Petite Arche	Château d'eau	3 000 m³	2,2
	La Tranchée	Réservoir enterré	30 000 m³	
	Ile Aucard	Réservoir enterré	2 000 m³	
	Gare du Canal	Réservoir enterré	2 000 m³	
	Rives du Cher	Château d'eau	2 000 m³	
	Rives du Cher	Réservoir enterré	6 000 m³	
	Montjoyeux	Réservoir enterré	15 000 m³	
	Grandmont	Château d'eau	1 500 m³	
Saint Cyr sur Loire	Ménardière	Réservoir enterré	3 000 m³	1,4
	Ménardière	Réservoir enterré	2 000 m³	
	Ménardière	Château d'eau	3 500 m³	
Saint Pierre des Corps	Les Sablons	Château d'eau	2 000 m³	2,5
	Les Sablons	Réservoir enterré	1 000 m³	
	La Rabaterie	Château d'eau	2 100 m³	
	Le Colombier	Réservoir enterré	1 000 m³	
	Bords de Loire	Réservoir enterré	160 m³	

Commune	Réservoirs	Nature de l'installation	Volume	Autonomie moyenne en jours
Ballan Miré	Miré La Chevallerie	Réservoir enterré	1 500 m ³	1,7
	La Bonnetière	Château d'eau	500 m ³	
Chambray-Lès-Tours	Le Bois Cormier	Réservoir enterré	1 000 m ³	1,3
	Le Bois Cormier	Château d'eau	2 000 m ³	
Chanceaux sur Choisille	Le Buisson 1	Réservoir enterré	150 m ³	1,6
	Le Buisson 2	Réservoir enterré	800 m ³	
	Le Coteau	Château d'eau	300 m ³	
Notre Dame D'océ	La Ganoire	Réservoir enterré	500 m ³	
Fondettes	La Bourdonnière	Château d'eau	1 300 m ³	1,2
	La Limougère	Château d'eau	300 m ³	
	La Borde	Réservoir enterré	800 m ³	
	Bois Farault	Château d'eau	750 m ³	
Luyes	Les Pins	Réservoir enterré	500 m ³	
Joué-Lès-Tours	La Mignonne	Réservoir enterré	6 800 m ³	2,1
	La Mignonne	Château d'eau	4 000 m ³	
	Pont Cher	Réservoir enterré	2 300 m ³	
La Riche	Grand Carroi	Château d'eau	3 000 m ³	2,6
Mettray	Les Bourgetteries	Château d'eau	300 m ³	0,9
Parçay Meslay	Frasnes	Château d'eau	200 m ³	5,7
	La Thibaudière	Château d'eau	1 500 m ³	
Rochecorbon	Cimetière	Réservoir enterré	à l'arrêt	5,7
	Bois Soleil	Château d'eau	600 m ³	
Druye	La Croix Robert	Château d'eau	300 m ³	
Savonnières	La Bretonnière	Château d'eau	300 m ³	0,9
	L'Audeverdière	Réservoir enterré	300 m ³	

Autonomie moyenne globale =	$\frac{111\,260\text{ m}^3}{54\,052\text{ m}^3/\text{j}}$	= 2,1 jours
-----------------------------	---	-------------

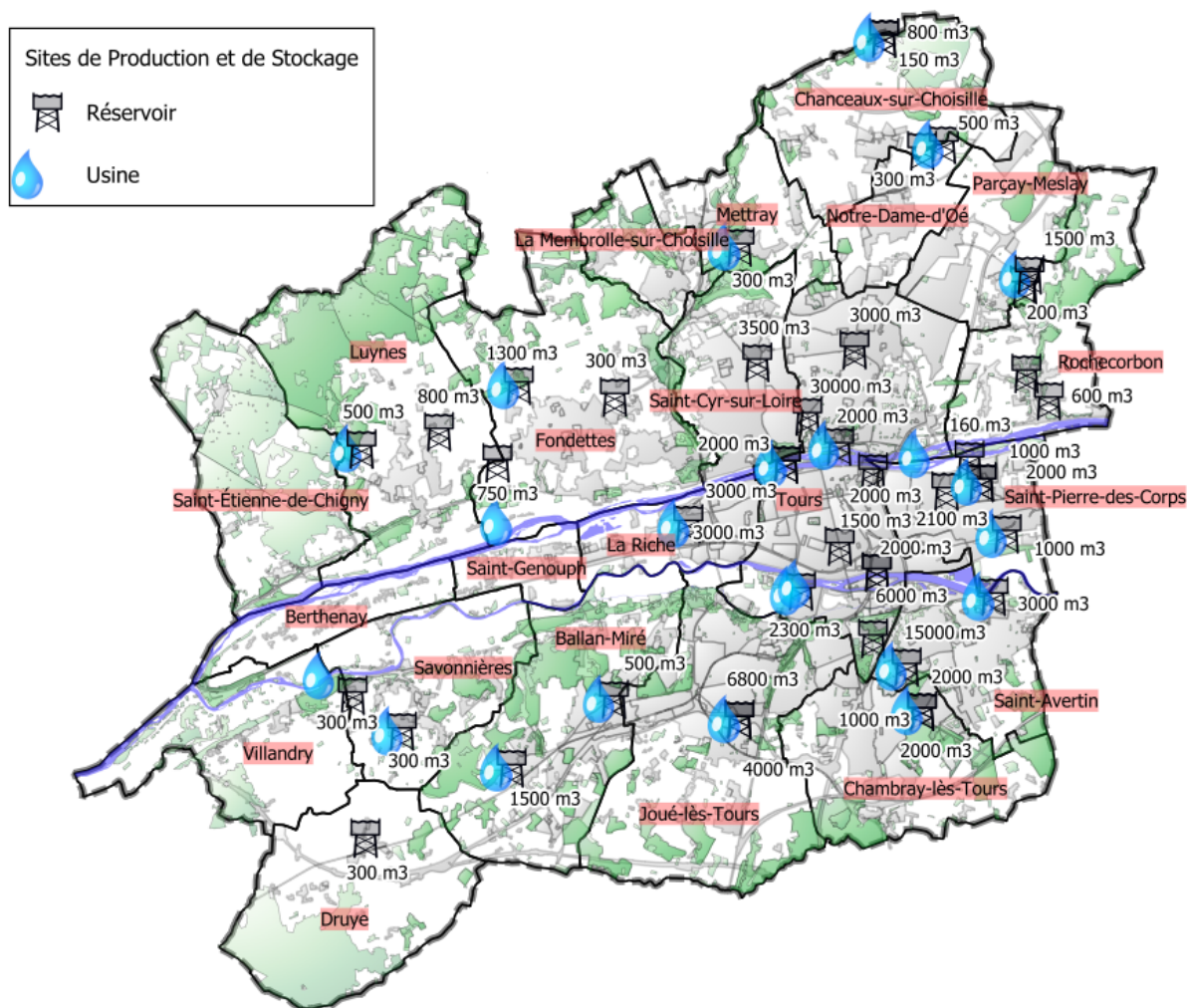
Le territoire métropolitain totalise une capacité de stockage de 111 260 m³.

L'autonomie moyenne est de 2,1 jours $\left(\text{Auto moy} = \frac{\text{capacité de stockage (m}^3\text{)}}{\text{V mis en distribution (m}^3/\text{j)}} \right)$

Cette autonomie est globalement satisfaisante, le schéma directeur, complété d'une modélisation, a permis conforter l'adéquation stockages/besoins.

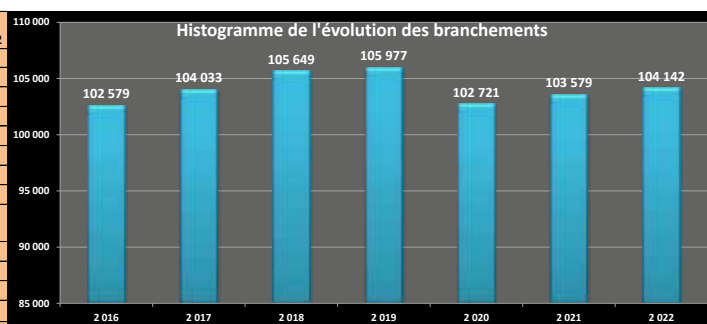
La cartographie suivante permet de situer les ouvrages de production et les réservoirs sur le territoire.

CARTOGRAPHIE DES SITES DE PRODUCTION ET STOCKAGE AEP



EVOLUTION DES BRANCHEMENTS

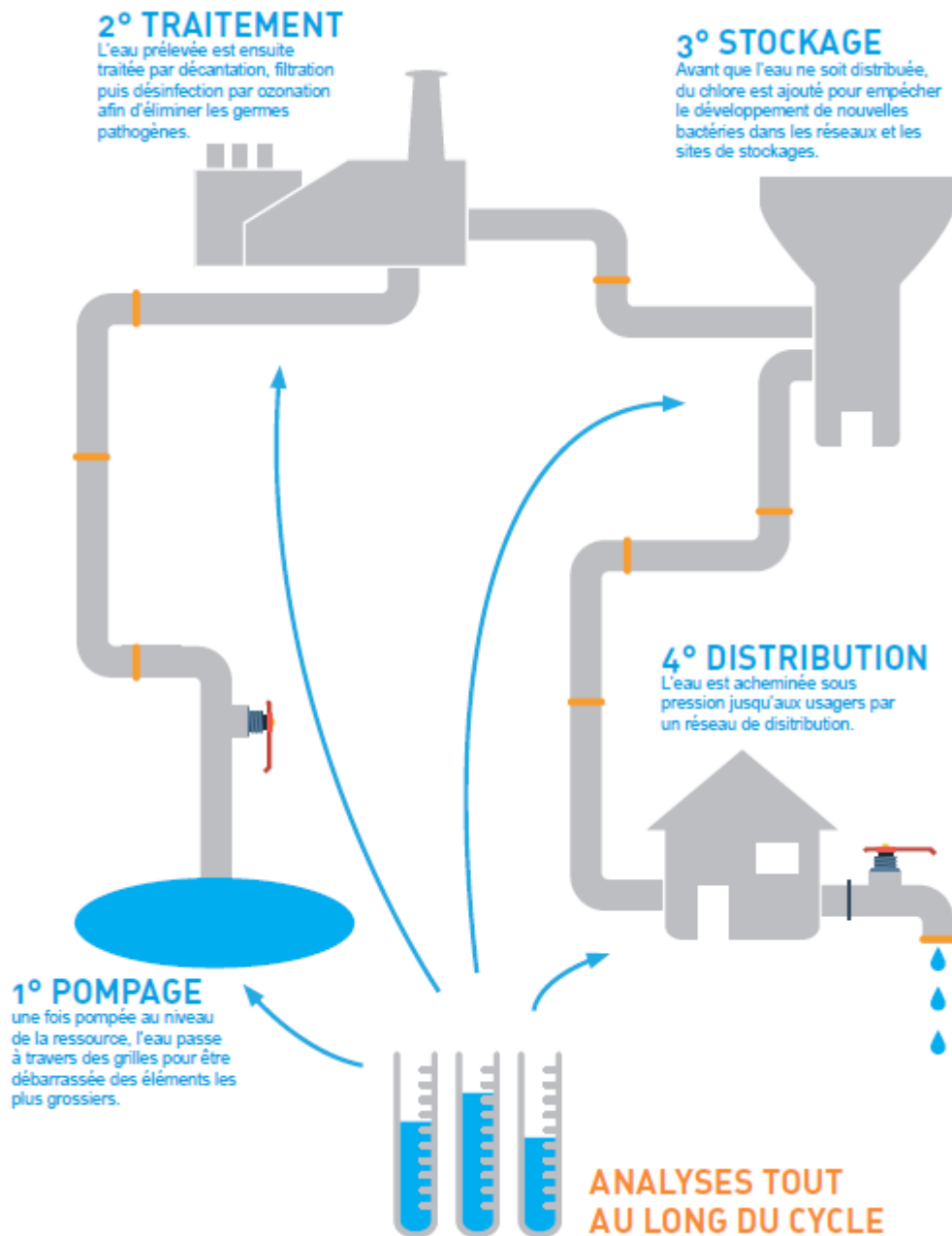
	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022	Evolution par commune 2021/2022
Saint Avertin	6 641	6 671	6 762	6 786	6 590	6 692	6 649	-0,64%
Tours	21 100	21 860	22 602	22 648	20 681	36 618	36 963	0,94%
Saint Cyr sur Loire	25 072	25 348	25 783	26 685	25 875	9 946	9 948	0,02%
Saint Pierre des Corps	5 853	5 871	5 927	5 888	5 405	5 913	5 924	0,19%
La Membrolle sur Choissille	1 385	1 421	1 422	1 437	1 451	1 469	1 471	0,14%
Ballan Miré	3 040	3 060	3 082	3 113	3 137	3 164	3 171	0,22%
Berthenay	294	295	300	283	303	305	316	3,61%
Chambray-Lès-Tours	4 283	4 299	4 315	4 329	4 343	4 359	4 392	0,76%
Fondettes - Luynes - Saint Etienne de Chigny	7 528	7 622	7 689	7 722	7 747	7 771	7 845	0,95%
Joué-Lès-Tours	14 434	14 456	14 508	14 550	14 596	14 626	14 652	0,18%
La Riche	3 067	3 088	3 107	3 113	3 128	3 143	3 152	0,29%
Mettray	933	939	944	949	958	962	981	1,98%
SIAEP Notre Dame D'oe	3 421	3 447	3 492	2 720	2 738	2 754	2 760	0,22%
SIAEP Rochecorbon - Parçay Meslay	2 770	2 790	2 816	2 831	2 847	2 896	2 918	0,76%
Saint Genouph	497	499	499	500	481	504	504	0,00%
SIAEP Savonnières - Villandry - Druye	2 261	2 367	2 401	2 423	2 441	2 457	2 496	1,59%
TOTAL	102 579	104 033	105 649	105 977	102 721	103 579	104 142	0,54%
Evolution / N-1		1,42%	1,55%	0,31%	-3,07%	0,84%	0,54%	



Le nombre de branchements est globalement stable par rapport à 2021 avec près de 104 150 branchements d'eau potable en 2022.

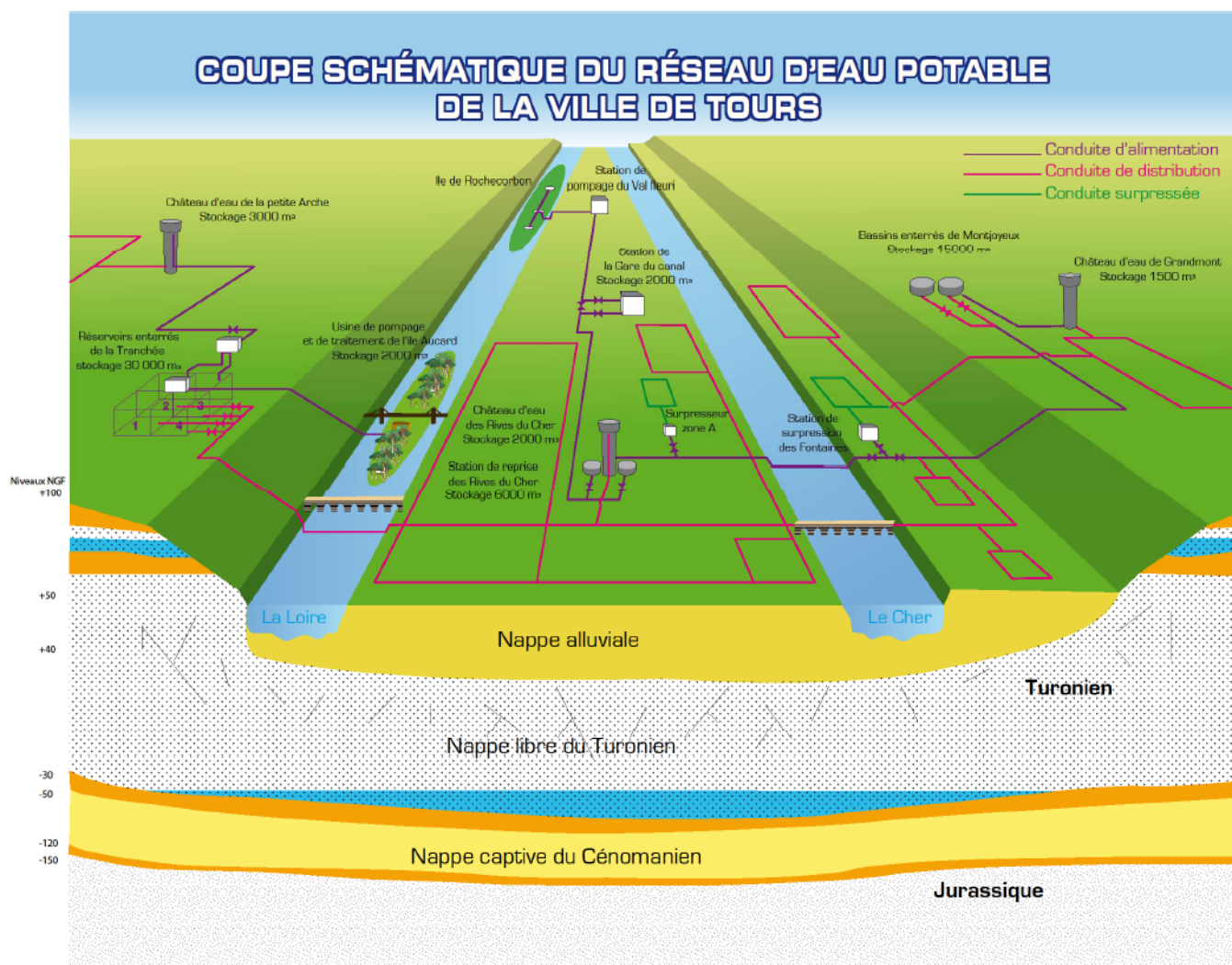
LES DONNEES TECHNIQUES

LE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE (filière type à titre indicatif)



LE CAS SPECIFIQUE DE TOURS

Le réseau est entièrement maillé. Il est constitué essentiellement par des canalisations en fonte grise ou ductile dont les diamètres s'échelonnent de 60 à 1 000 millimètres. Il assure en tout lieu une pression statique au sol comprise entre 3 et 4 bars. La longueur totale du réseau est de 367 Km.



On distingue quatre grandes zones de distribution :

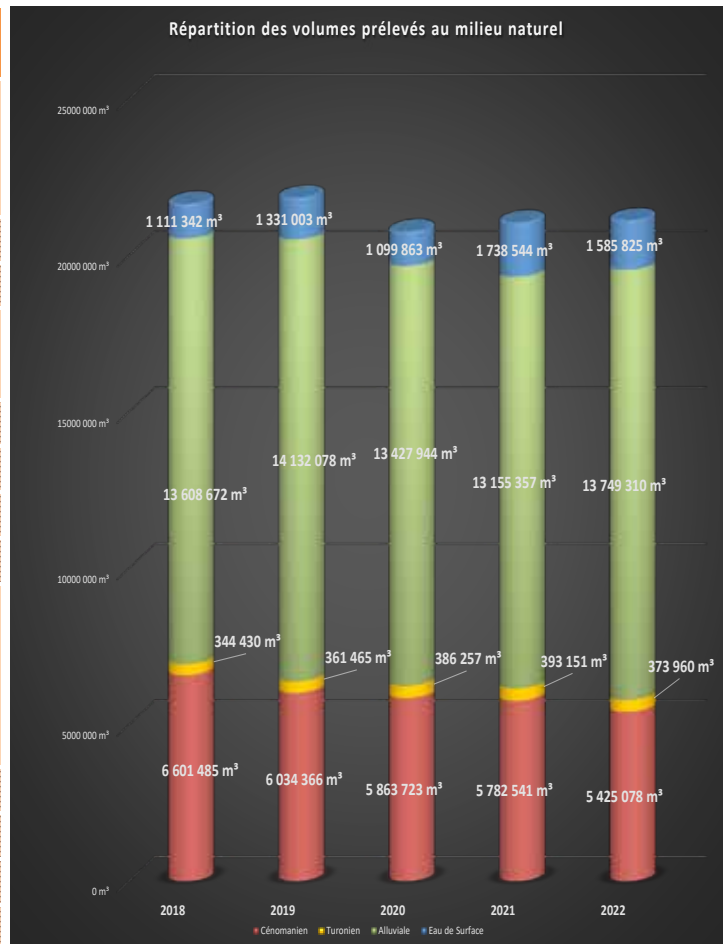
- **Tours Centre** : la plus importante, desservie à partir des bassins de stockage de la Tranchée et de Grammont de capacité respective de 30 000 m³ et 15 000 m³,
- **Tours nord** : le plateau nord de la ville est desservi par le château d'eau de la Petite Arche de capacité 3 000 m³,
- **Tours quartier Fontaines** : desservi par un réseau d'eau surpressé en raison de la hauteur des immeubles,
- **Tours Sud** : le plateau sud de la ville est desservi par le château d'eau de Grandmont de capacité 1500m³.

La capacité de stockage du service est au total de 61 500 m³.

VOLUMES PRELEVES AU MILIEU NATUREL

NAPPE DU CENOMANIEN

Pompage Nappe du Cénomanién	Commune	Volume m ³ /an	Evo % N/N-1	Evo % N/N-1 par commune
Ecorcheveau	ST AVERTIN	186 451 m ³	-37%	-39%
Les Graviers		155 106 m ³	-24%	
Rosnay		38 207 m ³	-68%	
Ile Aucard	TOURS	6 932 m ³	8%	
Ile Simon	ST CYR SUR LOIRE	500 m ³	-26%	
Les Sablons	ST PIERRE DES CORPS	634 115 m ³	-1%	-1%
Le Colombier		298 927 m ³	0%	
La Thibaudière	PARCAY MESLAY	148 088 m ³	-27%	
La Ganoire F2	NOTRE DAME D'OE	208 482 m ³	-7%	
Miré - La Chevallerie	BALLAN MIRE	385 647 m ³	-13%	
Grand Carroi	LA RICHE	416 399 m ³	-17%	
La Mignone 1	JOUÉ LES TOURS	475 980 m ³	-2%	3%
La Mignone 2		251 015 m ³	-2%	
Pont Cher 1		78 739 m ³	15%	
Pont Cher 2		274 144 m ³	16%	
La Bourdonnière	FONDETTES	399 620 m ³	11%	
Les Pins	LUYNES	457 795 m ³	5%	
L'Audeverdière	SAVONNIERES	181 692 m ³	-2%	
Le Bois Cormier	CHAMBRAY LES TOURS	827 239 m ³	1%	
TOTAL		5 425 078 m³	-6,2%	



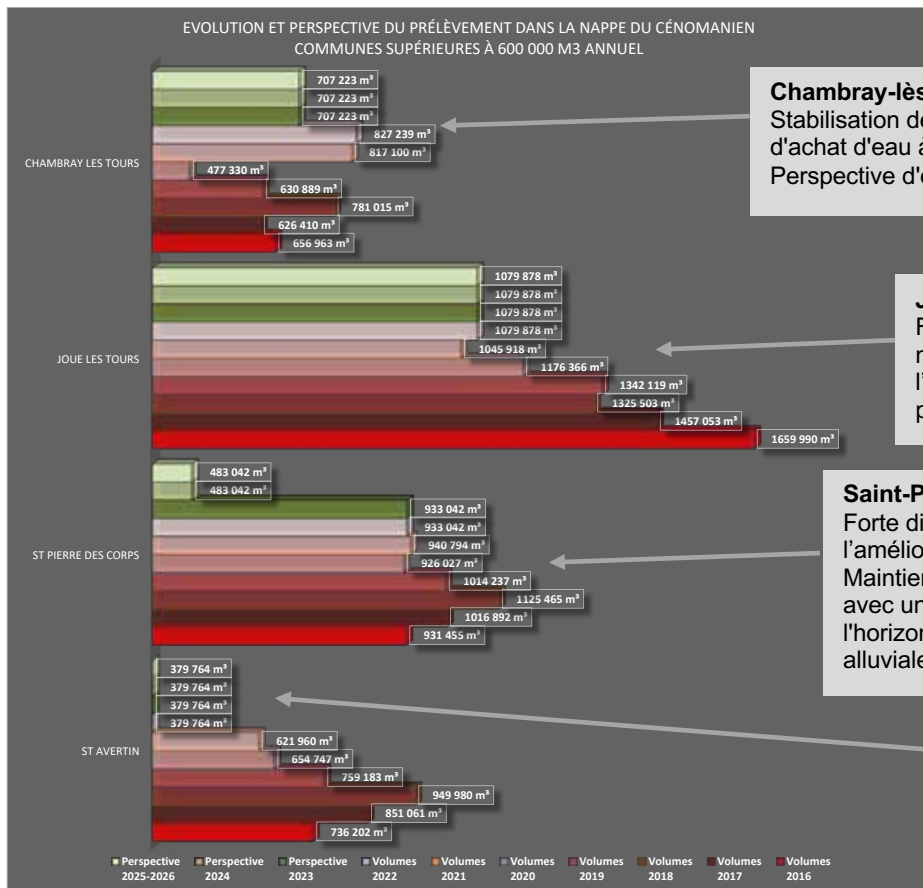
Le pompage en nappe du Cénomanién est en baisse de près de 6,2% en 2022. Le volume pompé est au niveau le plus bas depuis 6 ans et passe ainsi sous la barre des 5,5 millions de m³. Cette évolution est globalement à la baisse ou au minimum à la stabilité sur tous les sites de pompages à l'exception de Fondettes sur le site de la Bourdonnière et Luynes sur le site Les Pins.

En 2022, 5 425 078 m³ ont été prélevés sur cette ressource.

Gestion de la nappe du cénomanién : contexte à l'échelle du bassin Loire-Bretagne

La nappe du Cénomanién couvre 25 000 km² dans le bassin Loire-Bretagne. Son exploitation localement trop intensive a conduit à une baisse inexorable du niveau de la nappe notamment dans la région tourangelle. C'est pourquoi le SDAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) 2016-2021 a fixé comme objectif la réduction des prélèvements sur cette nappe de 20% par rapport à la période 2004-2006. **En 2022, sur le territoire de la métropole, la baisse des prélèvements sur la nappe du Cénomanién par rapport à cette période de référence est de près de 30%.** Tours Métropole Val de Loire souhaite poursuivre ses efforts dans ce sens dans les années futures. Ainsi les perspectives envisagées sont les suivantes :

EVOLUTION ET PERSPECTIVE POUR LES COMMUNES > A 600 000 M³ ANNUEL



Chambray-lès-Tours :

Stabilisation de l'augmentation de 2021 suite à l'arrêt d'achat d'eau à Tours (problématique goût)
Perspective d'évolution à revenir au volume de 2019

Joué-lès-Tours :

Forte diminution entre 2016 et 2021 grâce à la montée en puissance de l'usine Pont Cher sur l'eau de surface. Maintien du niveau de prélèvement à la stabilité

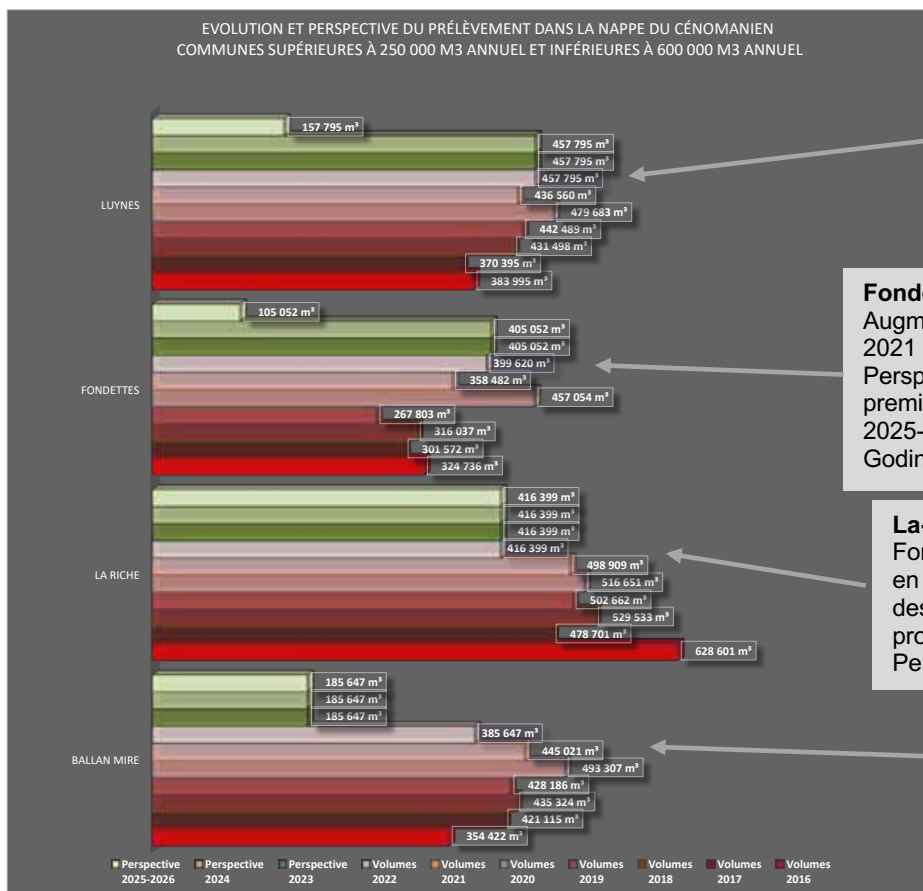
Saint-Pierre-des-Corps :

Forte diminution entre 2018 et 2020 grâce à l'amélioration du rendement du réseau de distribution
Maintien de ce niveau sur 2022 et attendu en 2023 avec une nette perspective d'évolution à la baisse à l'horizon 2024 grâce à l'interconnexion à la ressource alluviale de Tours

Saint-Avertin :

Forte diminution depuis 2018 encore considérablement améliorée en 2022
Perspective d'évolution au maintien pour les années futures

EVOLUTION ET PERSPECTIVE POUR LES COMMUNES ENTRE 250 000 ET 600 000 M³ ANNUEL



Luynes :

Augmentation sensible de 2016 à 2020
Diminution en 2021 globalement maintenue en 2022
Perspective d'évolution au maintien dans un premier temps puis une forte baisse à l'échéance 2025-2026 avec la mise en service de l'île Godineau (nappe alluviale)

Fondettes :

Augmentation en 2020 en partie compensée en 2021 et 2022
Perspective d'évolution au maintien dans un premier temps puis une forte baisse à l'échéance 2025-2026 avec la mise en service de l'île Godineau (nappe alluviale)

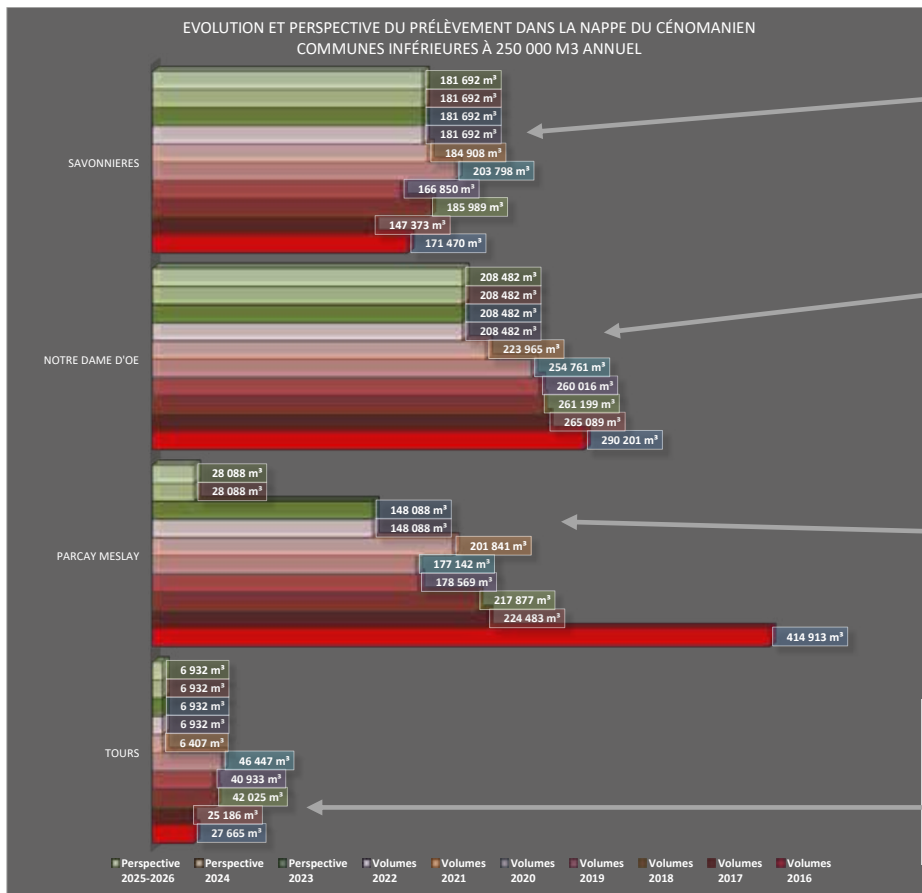
La-Riche :

Forte diminution depuis 2016 encore accentuée en 2022 grâce à l'extension du périmètre de desserte du réseau d'alimentation en provenance de Tours (nappe alluviale)
Perspective d'évolution au maintien

Ballan-Miré :

Augmentation de 2016 à 2020.
A la baisse depuis 2 ans.
Perspective d'évolution à une forte baisse en 2023 grâce à l'interconnexion partielle de Ballan-Miré à la ressource du Cher

EVOLUTION ET PERSPECTIVE POUR LES COMMUNES < A 250 000 M³ ANNUEL



Savonnières :

Tendance à l'augmentation entre 2016 et 2020 revu à la baisse en 2021 et maintenu en 2022
Perspective d'évolution au maintien

Notre-Dame-d'Oé :

Tendance à la diminution depuis 2016 encore accentuée en 2022
Perspective d'évolution au maintien

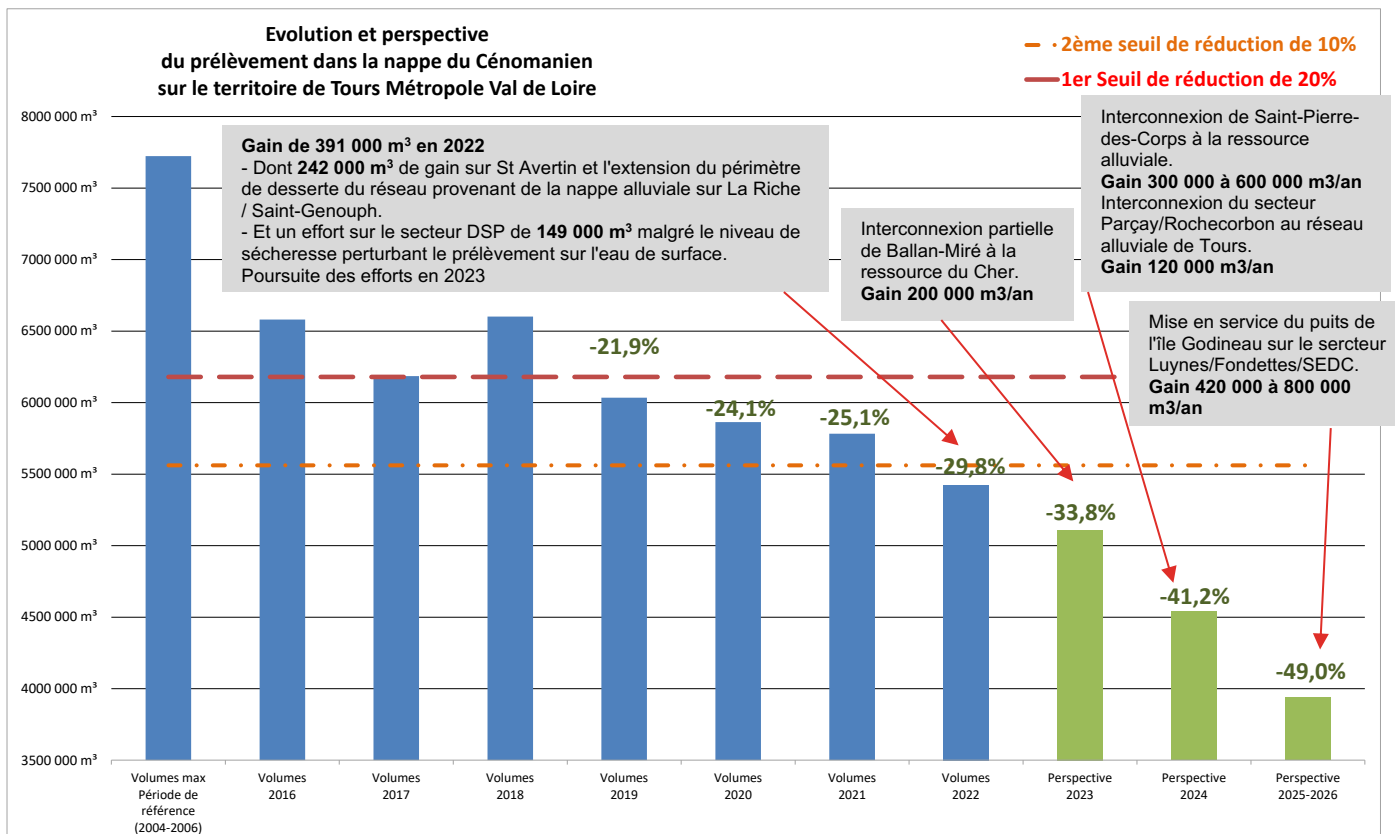
Parçay-Meslay :

Forte diminution en 2017 maintenue par la suite
Nette diminution en 2022
Perspective d'évolution à la quasi suppression de cette ressource au profit de l'interconnexion avec la nappe alluviale de Tours à partir de 2024

Tours :

Faible volume utilisé pour cette ressource très fortement limité en 2021
La perspective d'évolution au maintien des volumes 2021 a été respectée en 2022

La Direction du Cycle de l'Eau envisage de limiter encore plus les prélèvements sur la nappe du Cénomaniens pour se conformer au deuxième seuil de réduction de 10% adopté par le SDAGE 2022-2027, voire au-delà.



NAPPE DU TURONIEN

Pompage Nappe du Turonien	Commune	Volume m ³ /an	Evo % N/N-1
Le Buisson	CHANCEAUX SUR CHOISILLE	117 975 m ³	-7%
La Ganoire F1	NOTRE DAME D'OE	80 642 m ³	-6%
Le Gué Andreau	METTRAY	122 782 m ³	-5%
Les Bourgetteries			
Bonnetière	BALLAN MIRE	37 679 m ³	18%
TOTAL		359 078 m ³	-4,0%

Le prélèvement dans la ressource du Turonien est en diminution par rapport à 2021 (-4%) avec 359 078 m³ prélevés.

NAPPE ALLUVIALE

Pompage Nappe Alluviale	Commune	Volume m ³ /an	Evo % N/N-1
Prairie de Cangé	ST AVERTIN	92 814 m ³	-42%
Ile Aucard	TOURS	10 323 489 m ³	1%
Ile de Rochecorbon			
Ile Simon	ST CYR	2 266 310 m ³	-20%
Bord de Loire	ST PIERRE DES CORPS	0 m ³	0%
Port Foucault	FONDETTES	311 871 m ³	-11%
Les Caves Gouttières	VILLANDRY	197 014 m ³	31%
TOTAL		13 191 498 m ³	-4,1%

Le prélèvement en nappe alluviale a globalement diminué de 4,1 % en 2022 pour atteindre 13 191 498 m³.

EAU DE SURFACE

Pompage Eau de Surface	Commune	Volume m ³ /an	Evo % N/N-1
Pont Cher	JOUE LES TOURS	1 629 344 m ³	2,7%
TOTAL		1 629 344 m ³	2,7%

Le prélèvement en eau de surface ne concerne que le site de Pont-Cher à Joué-lès-Tours. Ce prélèvement est en légère augmentation par rapport à 2021 (2,7%) dans la moyenne des 3 dernières années après une forte augmentation en 2020 (50%) pour compenser la limitation des prélèvements sur le Cénomaniens sur les autres communes.

Au niveau de la Métropole, 5 ressources sont sollicitées :

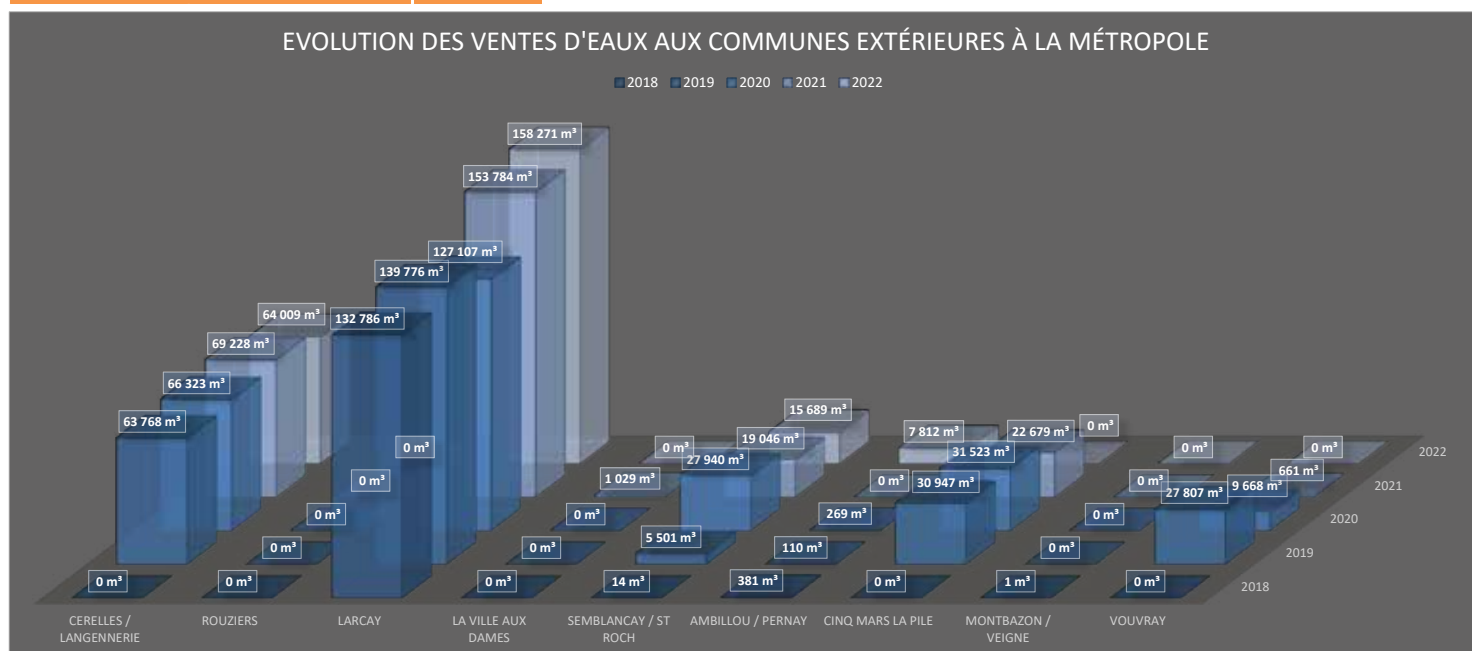
- Eau issue des alluvions de Loire (4 usines) pour un volume total de 12 901 670 m³ (**62,61 %** du total de la production de la métropole)
- Eau issue de la nappe du Cénomaniens (19 sites de prélèvement) pour un volume total prélevé de 5 425 078 m³ (**26,33%**)
- Eau issue de la nappe du Cher (2 sites) pour un volume total de 289 828 m³ (**1,41 %**)
- Eau issue de l'eau de surface du Cher (1 site) pour un volume total de 1 629 344 m³ (**7,91 %**)
- Eau issue de la nappe du Turonien pour un volume total de 359 078 m³ (**1,74 %**)

Cette diversité de ressources permet, par le biais d'interconnexions, de sécuriser l'alimentation en eau potable de la population, même en cas de défaillance ou de pollution accidentelle. Des travaux continus permettent de maintenir et d'améliorer ces secours et interopérabilité des ressources.

VOLUMES VENDUS AUX COMMUNES EXTERIEURES

Exportation vers commune extérieure	Commune de destination	Vente commune extérieure Volume m ³ /an
CHANCEAUX SUR CHOISILLE/ NOTRE DAME D'OE	CERELLES / LANGENNERIE	64 009 m ³
	ROUZIERIS	0 m ³
SAINT AVERTIN	LARCAY	158 271 m ³
SAINT PIERRE DES CORPS	LA VILLE AUX DAMES	0 m ³
FONDETTES - LUYNES - SAINT ETIENNE DE CHIGNY	SEMBLANCAY / ST ROCH	15 689 m ³
	AMBILLOU / PERNAY	7 812 m ³
	CINQ MARS LA PILE	0 m ³
CHAMBRAY LES TOURS	MONTBAZON / VEIGNE	0 m ³
ROHECORBON / PARCAY MESLAY	VOUVRAY	0 m ³
TOTAL		245 781 m³

En 2022, 245 781 m³ d'eau ont été vendus à des communes extérieures à la métropole soit sensiblement le même volume que depuis 4 ans (-5%). Le maintien de ces interconnexions en dehors de la Métropole ainsi que la collaboration avec des communes ayant des besoins en augmentation (Saint-Roch) expliquent la conservation des volumes vendus aux communes extérieures.



VOLUMES ACHETES AUX COMMUNES EXTERIEURES

Exportation vers commune extérieure	Commune d'achat	Achat commune extérieure Volume m ³ /an
FONDETTES - LUYNES - SAINT ETIENNE DE CHIGNY	AMBILLOU / PERNAY	10 415 m ³
CHAMBRAY LES TOURS	ESVRES	0 m ³
	MONTBAZON / VEIGNE	0 m ³
ROCHECORBON / PARCAY MESLAY	VOUVRAY	0 m ³
CHANCEAUX SUR CHOISILLE / NOTRE DAME D'OE	ROUZIER	0 m ³
TOTAL		10 415 m³

En 2022, 10 415 m³ d'eau ont été achetés à des communes extérieures à la métropole. Ce volume est globalement stable et concerne uniquement la commune de Saint-Etienne-de-Chigny pour alimenter le secteur de la queue de Merluche et de l'Arnerie par le réseau de Pernay.

VOLUMES PRODUITS INTRODUITS DANS LE RESEAU DE DISTRIBUTION (VOLUME DE SERVICE NON COMPTE)

NAPPE DU CENOMANIEN

Volume produit à partir de la Nappe du Cénomanién	Commune	Volume m ³ /an	Evo % N/N-1
Ecorcheveau	ST AVERTIN	179 953 m ³	-33%
Les Gravières		149 700 m ³	-28%
Rosnay		38 207 m ³	-69%
Ile Aucard	TOURS	6 932 m ³	8%
Ile Simon	ST CYR SUR LOIRE	500 m ³	-2%
Les Sablons	ST PIERRE DES CORPS	626 155 m ³	-2%
Le Colombier		295 175 m ³	-1%
La Thibaudière	PARCAY MESLAY	146 068 m ³	-27%
La Ganoire F2	NOTRE DAME D'OE	208 010 m ³	-8%
Miré - La Chevallerie	BALLAN MIRE	385 195 m ³	-13%
Grand Carroi	LA RICHE	415 054 m ³	-16%
La Mignone 1	JOUE LES TOURS	399 200 m ³	-7%
La Mignone 2		210 524 m ³	-7%
Pont Cher 1		66 038 m ³	10%
Pont Cher 2		229 922 m ³	10%
La Bourdonnière	FONDETTES	395 483 m ³	11%
Les Pins	LUYNES	453 055 m ³	5%
L'Audeverdière	SAVONNIERES	180 917 m ³	-1%
Le Bois Cormier	CHAMBRAY LES TOURS	819 839 m ³	2%
TOTAL		5 205 926 m³	-7,2%

NAPPE DU TURONIEN

Volume produit à partir de la Nappe du Turonien	Commune	Volume m ³ /an	Evo % N/N-1
Le Buisson	CHANCEAUX SUR CHOISILLE	117 845 m ³	2%
La Ganoire F1	NOTRE DAME D'OE	80 168 m ³	-6%
Le Gué Andreau	METTRAY	0 m ³	#DIV/0!
Les Bourgetteries		119 476 m ³	-5%
Bonnetière	BALLAN MIRE	37 503 m ³	23%
TOTAL		354 992 m³	-1%

NAPPE ALLUVIALE

Volume produit à partir de la Nappe Alluviale	Commune	Volume m ³ /an	Evo % N/N-1
Prairie de Cangé	ST AVERTIN	89 579 m ³	-44%
Ile Aucard	TOURS	6 657 427 m ³	15%
Gare du Canal		3 390 527 m ³	-1%
Ile Simon	ST CYR	2 159 328 m ³	-8%
Bord de Loire	ST PIERRE DES CORPS	0 m ³	#DIV/0!
Port Foucault	FONDETTES	308 642 m ³	-12%
Les Caves Gouttières	VILLANDRY	196 174 m ³	31%
TOTAL		12 801 677 m³	5%

EAU DE SURFACE

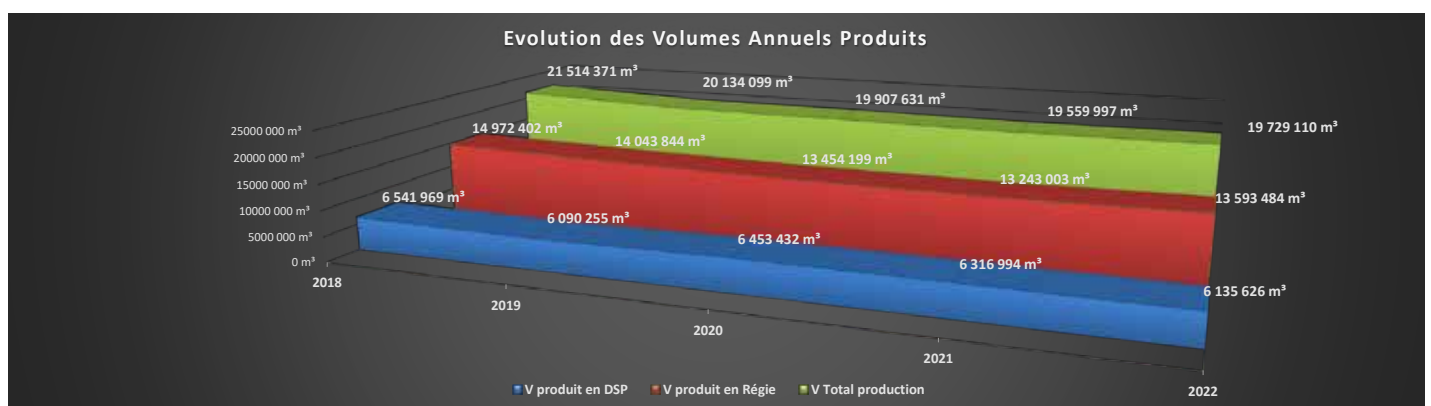
Volume produit à partir de l'Eau de Surface	Commune	Volume m ³ /an	Evo % N/N-1
Pont Cher	JOUE LES TOURS	1 366 514 m ³	-2%
TOTAL		1 366 514 m³	-7%

REPARTITION PAR TYPE DE RESSOURCE

TYPE DE RESSOURCE	Volume m ³ /an		Répartition %	
Alluviale LOIRE		12 515 924 m ³		63,44%
	Alluviale CHER	285 753 m ³		1,45%
	Cénomaniens	5 205 926 m ³		26,39%
	Turonien	354 992 m ³		1,80%
	Eau de Surface	1 366 514 m ³		6,93%
TOTAL		19 729 110 m³		

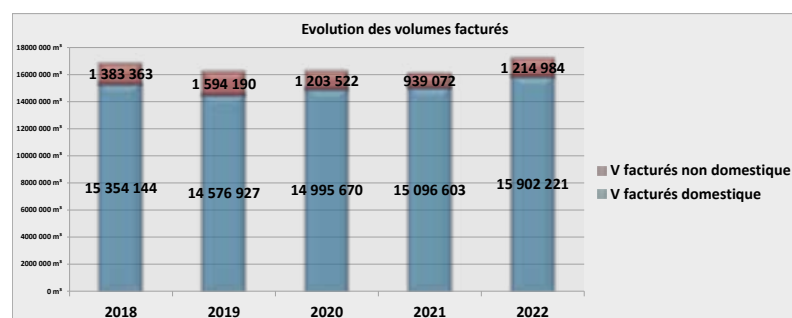
Les volumes produits sont en très légère hausse de 0,86% avec 19 729 110 m³.

A l'échelle de la métropole, globalement les volumes produits en Régie sont 2 fois plus importants qu'en DSP ce qui s'explique par la taille des communes concernées et le nombre d'abonnés.



EVOLUTION DES VOLUMES FACTURES

	2019			2020			2021			2022		
	Volumes facturés abonnés non domestiques	Volumes facturés abonnés domestiques	Evo % (N/N-1)	Volumes facturés abonnés non domestiques	Volumes facturés abonnés domestiques	Evo % (N/N-1)	Volumes facturés abonnés non domestiques	Volumes facturés abonnés domestiques	Evo % (N/N-1)	Volumes facturés abonnés non domestiques	Volumes facturés abonnés domestiques	Evo % (N/N-1)
Saint Avertin	0 m ³	770 387 m ³	12,1%	10 404 m ³	704 924 m ³	-7,1%	10 692 m ³	712 358 m ³	1,1%	25 519 m ³	653 053 m ³	-6,2%
Tours	1 265 261 m ³	5 496 320 m ³	-5,7%	1 160 768 m ³	5 360 310 m ³	-3,6%	874 660 m ³	5 700 921 m ³	0,8%	1 116 385 m ³	6 259 915 m ³	12,2%
Saint Cyr sur Loire	0 m ³	2 069 088 m ³	-6,7%	5 256 m ³	2 397 905 m ³	16,1%	7 431 m ³	1 988 730 m ³	-16,9%	17 377 m ³	2 331 117 m ³	17,7%
La Membrolle sur Choissille	0 m ³	139 166 m ³	-11,6%	100 m ³	165 247 m ³	18,8%	1 774 m ³	185 330 m ³	13,2%	1 797 m ³	153 822 m ³	-16,8%
Saint Pierre des Corps	169 669 m ³	683 187 m ³	0,5%	18 858 m ³	784 034 m ³	-5,9%	37 735 m ³	806 111 m ³	5,1%	53 906 m ³	758 380 m ³	-3,7%
Ballan Miré	0 m ³	409 359 m ³	-2,4%	0 m ³	439 875 m ³	7,5%	0 m ³	399 176 m ³	-9,3%	0 m ³	432 995 m ³	8,5%
Berthenay	0 m ³	28 168 m ³	2,0%	0 m ³	29 083 m ³	3,2%	0 m ³	30 413 m ³	4,6%	0 m ³	30 546 m ³	0,4%
Chambray-Lès-Tours	0 m ³	820 082 m ³	0,3%	0 m ³	751 470 m ³	-8,4%	0 m ³	789 959 m ³	5,1%	0 m ³	877 023 m ³	11,0%
SIAEP Notre Dame D'Océ	0 m ³	369 415 m ³	-1,5%	0 m ³	367 203 m ³	-0,6%	0 m ³	394 181 m ³	7,3%	0 m ³	386 505 m ³	-1,9%
SIAEP Savonnières	0 m ³	254 621 m ³	3,6%	0 m ³	253 256 m ³	-0,5%	0 m ³	278 810 m ³	10,1%	0 m ³	264 783 m ³	-5,0%
Fondettes - Luynes - St Etienne de Chigny	12 665 m ³	813 161 m ³	0,6%	1 379 m ³	917 516 m ³	11,3%	654 m ³	870 651 m ³	-5,2%	0 m ³	859 136 m ³	-1,4%
Joué-Lès-Tours	146 595 m ³	1 730 825 m ³	-5,1%	6 757 m ³	1 829 968 m ³	-2,2%	6 126 m ³	1 943 202 m ³	6,1%	0 m ³	1 895 920 m ³	-2,7%
La Riche	0 m ³	516 091 m ³	3,0%	0 m ³	499 900 m ³	-3,1%	0 m ³	499 965 m ³	0,0%	0 m ³	501 459 m ³	0,3%
Mettray	0 m ³	103 371 m ³	-5,8%	0 m ³	115 777 m ³	12,0%	0 m ³	119 445 m ³	3,2%	0 m ³	117 062 m ³	-2,0%
SIAEP Rochecorbon	0 m ³	328 088 m ³	1,0%	0 m ³	339 150 m ³	3,4%	0 m ³	335 804 m ³	-1,0%	0 m ³	339 685 m ³	1,2%
Saint Genouph	0 m ³	45 598 m ³	11,9%	0 m ³	40 052 m ³	-12,2%	0 m ³	41 547 m ³	3,7%	0 m ³	40 820 m ³	-1,7%
TOTAL	1 594 190 m³	14 576 927 m³	-3,4%	1 203 522 m³	14 995 670 m³	0,2%	939 072 m³	15 096 603 m³	-1,0%	1 214 984 m³	15 902 221 m³	6,7%

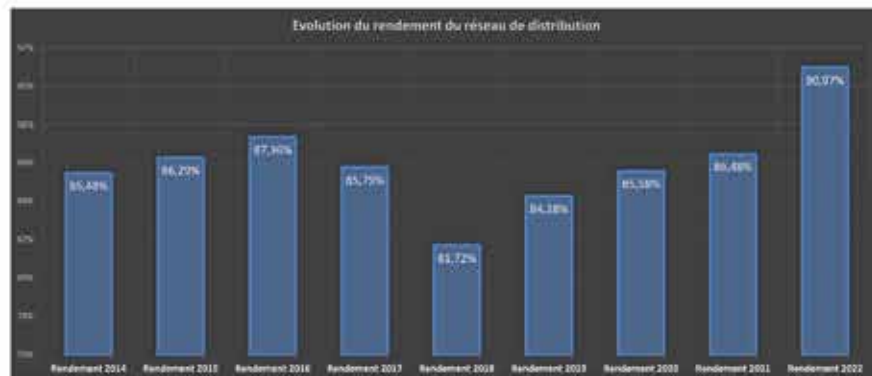


A noter que les volumes facturés 2022 sur Tours et Saint Cyr sur Loire sont en augmentations en raison de volumes municipaux 2021 facturés en 2022

RENDEMENT DES RESEAUX

Communes	Rendement 2014	Rendement 2015	Rendement 2016	Rendement 2017	Rendement 2018	Rendement 2019	Rendement 2020	Rendement 2021	Rendement 2022	Moyenne sur 5 ans
Saint-Avertin	90,80 %	88,38 %	88,98 %	77,75 %	65,24 %	76,74 %	80,59 %	82,05 %	86,90 %	78,30 %
Tours	86,60 %	89,60 %	89,43 %	86,09 %	81,69 %	83,61 %	85,44 %	85,35 %	92,79 %	85,78 %
Saint-Cyr-sur-Loire	86,48 %	83,85 %	82,22 %	87,07 %	81,69 %	83,61 %	85,44 %	85,35 %	92,79 %	85,78 %
La Membrolle-sur-Choisille	74,42 %	77,21 %	77,71 %	87,89 %	79,63 %	51,87 %	81,74 %	75,40 %	63,56 %	70,44 %
Saint-Pierre-des-Corps	86,10 %	94,20 %	93,70 %	92,22 %	83,17 %	92,19 %	90,72 %	92,05 %	90,32 %	89,69 %
Ballan-Miré	89,70 %	90,00 %	89,20 %	91,41 %	92,77 %	92,40 %	90,16 %	91,20 %	98,81 %	93,07 %
Berthenay	99,30 %	92,60 %	97,00 %	94,12 %	96,20 %	98,00 %	96,50 %	98,91 %	93,31 %	96,79 %
Chambray-Lés-Tours	88,00 %	88,40 %	88,90 %	98,07 %	90,60 %	92,90 %	90,91 %	91,59 %	90,16 %	91,23 %
Chanceaux-sur-Choisille / Notre-Dame-D'Oâ	90,10 %	95,00 %	92,40 %	90,67 %	85,69 %	90,85 %	88,45 %	94,55 %	96,32 %	91,17 %
Fondettes / Luynes / St Etienne de Chigry	75,50 %	79,30 %	80,30 %	75,55 %	72,87 %	78,83 %	80,25 %	82,11 %	77,56 %	78,82 %
Joué-Lés-Tours	82,20 %	82,90 %	77,90 %	82,41 %	84,13 %	85,76 %	87,32 %	90,50 %	93,73 %	86,29 %
La Riche	97,20 %	94,50 %	96,80 %	96,27 %	94,52 %	92,57 %	83,65 %	85,00 %	89,02 %	88,95 %
Mettray	84,20 %	78,30 %	85,30 %	97,51 %	91,94 %	85,18 %	90,10 %	94,29 %	98,23 %	91,95 %
Parçay-Meslay / Rochecorbon	72,00 %	79,90 %	81,60 %	85,76 %	81,75 %	82,59 %	81,60 %	82,34 %	81,31 %	82,82 %
Saint-Genouph	93,20 %	92,10 %	96,50 %	96,31 %	91,49 %	97,78 %	83,67 %	90,22 %	89,89 %	90,61 %
Savonnières / Villandry / Drury	71,90 %	74,40 %	79,70 %	88,43 %	76,83 %	84,08 %	83,05 %	90,29 %	84,10 %	83,67 %
Rendement TMV	85,48 %	86,29 %	87,34 %	85,79 %	81,77 %	84,18 %	85,18 %	86,48 %	90,97 %	85,81 %

* du fait du maillage historique des ex-Syndicats, le rendement de Tours et Saint-Cyr-sur-Loire est globalisé car la sectorisation actuelle ne permet pas avec certitude de comptabiliser les volumes distribués sur les secteurs Saint-Symphorien et Sainte-Radegonde.

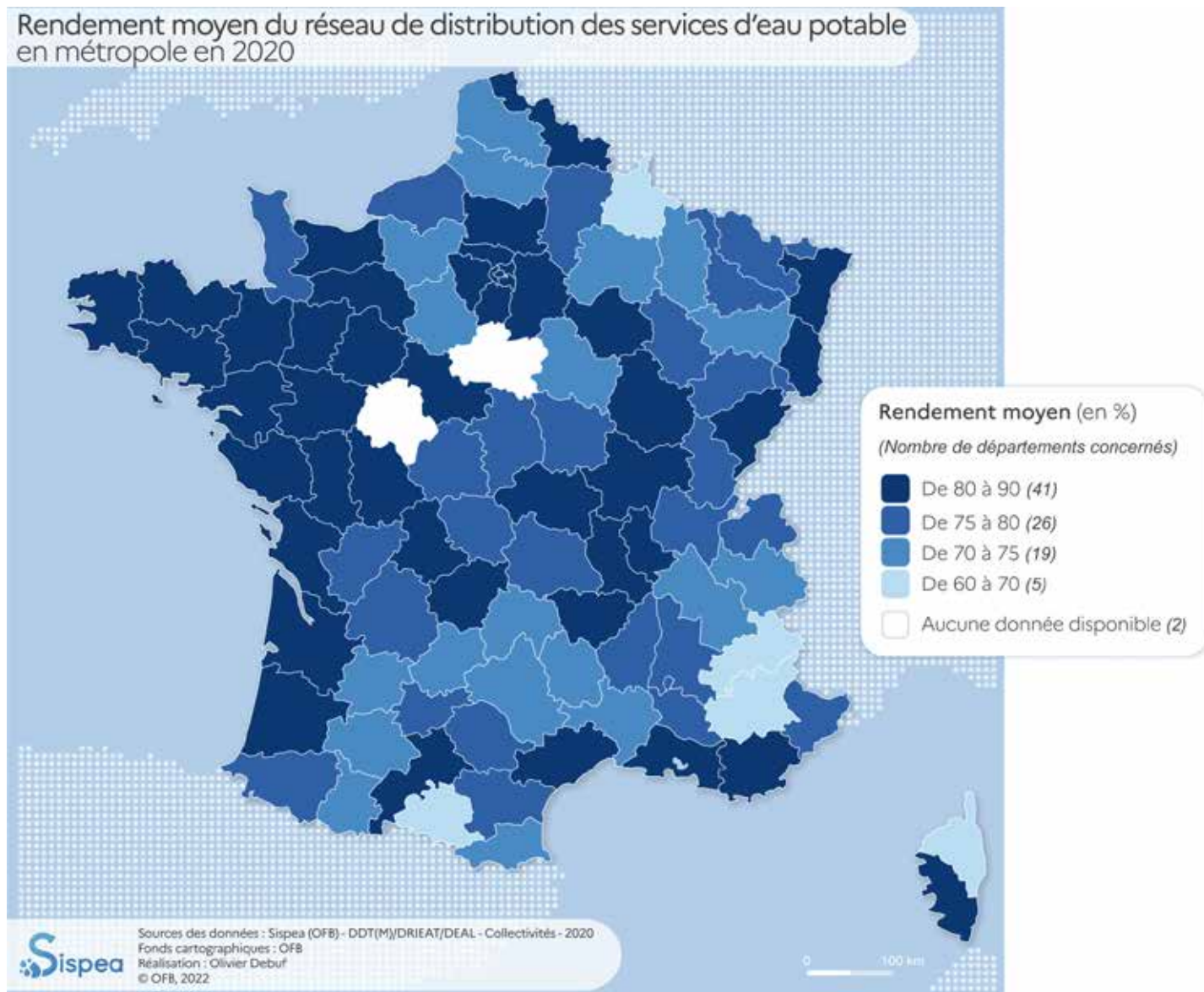


Le rendement R du réseau se calcule par la formule :

$$R = (V \text{ facturé} + V \text{ exporté} + V \text{ non compté} + V \text{ de service}) / (V \text{ produit} + V \text{ importé})$$

En 2022, le rendement est égal à 90,97 %

L'indicateur permettant de suivre le bon état et le bon suivi du patrimoine est le rendement de réseau. En 2022, celui-ci est de près de 91 %, à savoir pour 100 litres produits, seuls 91 sont effectivement distribués à l'utilisateur. Avec un tel rendement, la métropole fait partie des « bons élèves » comme la quasi-totalité des départements de l'ouest de la France et plus particulièrement du Grand-Ouest (ci-joint la carte nationale issue des données de la base SISPEA – observatoire national des services publics d'eau et d'assainissement).



A l'échelle d'une métropole, ce rendement est également bon. En effet, en France, le rendement moyen observé sur les métropoles est de l'ordre de 80 %.

Le rendement global en 2022 est en augmentation d'environ 4,5% par rapport à 2021 et en augmentation depuis 2018. Le rendement par commune est également assez stable voire à la hausse à l'exception de La Membrolle-sur-Choisille en raison de deux fuites importantes en plus d'un nombre de fuite enregistré supérieur en raison de la sécheresse et de la mise en place d'une recherche de fuite en poste fixe mise en service mi-2022. La première fuite importante s'est produite sur le branchement de l'EHPAD rue de la Billonnière en juin. La seconde a été détectée sur le transport en DN 300 depuis le Château d'eau de la Ménardière jusqu'au bourg. Au total 25 000 m³ de fuites ont été identifiées et réparées sur ce secteur en 2023.

LE RENOUVELLEMENT DES RESEAUX

Communes	Situation des travaux	Linéaire de réseaux	Montant des travaux
Saint Avertin	Rue de Cormery (allée de la Ramée - rue des Granges)	250 ml	194 185,42 € H.T.
	Rue des Caves à Goutter	275 ml	78 950,30 € H.T.
	TOTAL	525 ml	273 135,72 € H.T.
Tours	Rue Rabelais	0 ml	20 320,42 € H.T.
	Rue Babeuf	40 ml	29 947,42 € H.T.
	Rue de Rotterdam (rue Jemmapes - rue de Rotterdam)	234 ml	87 718,49 € H.T.
	Rue Charles de Grandmaison (rue Florian - rue Edouard Vaillant)	96 ml	55 645,89 € H.T.
	Rue de Clocheville (rue de la Grandière - rue de Sully)	100 ml	72 613,23 € H.T.
	Rue Jean Moulin (rue Edouard Vaillant - rue Estienne d'Orves)	90 ml	49 705,89 € H.T.
	Rue Eugène Gouin (rue du Chanoine Carlotti - avenue Duquenne)	305 ml	62 972,15 € H.T.
	Rue Eugène Gouin (avenue de Montjoyeux - rue du Chanoine Carlo)	70 ml	20 335,82 € H.T.
	Rue du Docteur Leccia	280 ml	81 251,79 € H.T.
	Rue Delacroix (rue Berthier - rue Soult)	139 ml	49 985,05 € H.T.
	Rue Edouard Vaillant (secteur Rotonde)	83 ml	248 366,04 € H.T.
	Rue Albert 1er	222 ml	80 666,00 € H.T.
	Rue Léon Boyer (boulevard Preuilly - rue Lamartine)	63 ml	79 650,38 € H.T.
	Rue Maréchal Ney	548 ml	162 159,03 € H.T.
	Avenue de Milan (place Sisley - avenue Stendhal)	385 ml	157 445,90 € H.T.
	Rue Nimègue (rue Albert 1er - rue d'Amsterdam)	65 ml	40 150,96 € H.T.
	Impasse Pellerault	60 ml	33 300,48 € H.T.
	Rue des Quatre Vents	153 ml	57 297,13 € H.T.
	Rue de la Bassée (rue de Jemmapes n°22 rue Rotterdam)	221 ml	78 871,58 € H.T.
	Square Rodin, Square Houdon, Mail David D'Angers	290 ml	192 889,87 € H.T.
	Rue Edouard Vaillant (rue Florian - rue de la Fuye)	190 ml	112 358,52 € H.T.
	Rue de Buffon (boulevard Heurteloup - rue Emile Zola)	340 ml	218 684,71 € H.T.
	Rue de Suède (rue Baptiste Marcet - avenue Gustave Eiffel)	400 ml	dans opération EU
	Rue de Suède (rue des Douets - rue Baptiste Marcet)	640 ml	dans opération EU
	Rue de Suède (rue de Hollande - rue des Douets)	246 ml	dans opération EU
	Rue de Suède (rue de Franche Comté - rue de Hollande)	328 ml	dans opération EU
	Rue de Suède (route de Rouziers - rue de Franche Comté)	194 ml	dans opération EU
Ilot P (réalisé en régie)	308 ml		
TOTAL	6 090 ml	1 992 336,75 € H.T.	
Saint Cyr sur Loire	Rue Jean Mermoz	290 ml	77 724,44 € H.T.
	Allée Robert Pierrain	130 ml	46 579,45 € H.T.
	Rue du Bocage (rue Calmette - rond point de la rue de Portillon)	245 ml	134 935,57 € H.T.
	Rue Jacques Louis Blot (rue de la Croix Périgourd - rue Gaston Cousseau)	370 ml	139 901,31 € H.T.
	Rue Anatole France	102 ml	42 437,49 € H.T.
TOTAL	1 137 ml	441 578,26 € H.T.	
La Membrolle sur Choisille	Rue des Clairs Logis (avenue Charles de Gaulle - route de Château la	74 ml	38 885,48 € H.T.
	Rue du Perré	265 ml	145 513,60 € H.T.
	Rue de la Croix Julia	284 ml	103 217,80 € H.T.
TOTAL	623 ml	287 616,88 € H.T.	
Saint Pierre des Corps	Avenue Stalingrad - T3	576 ml	202 133,57 € H.T.
	Av Lénine T1 - Rue André Marteau	429 ml	273 501,43 € H.T.
	Av Jeanne Labourde	360 ml	164 931,96 € H.T.
TOTAL	1 365 ml	640 566,96 € H.T.	
Ballan Miré	Rue Henri Dunant et Marie Curie	301 ml	158 907,74 € H.T.
	TOTAL	301 ml	158 907,74 € H.T.
Chambray-lès-Tours	Rue Mansard, Dujardin et Barillerie (déléataire)	1 220 ml	535 563,09 € H.T.
	TOTAL	1 220 ml	535 563,09 € H.T.

Communes	Situation des travaux	Linéaire de réseaux	Montant des travaux
Chanceaux sur Choisille / Notre Dame d'Oé	Rue des Guessières (Chanceaux/Choisille)	110 ml	57 605,08 € H.T.
	TOTAL	110 ml	57 605,08 € H.T.
Fondettes / Luynes / St Etienne de Chigny	Rte Vallée des Traits T3 (Luynes)	466 ml	104 220,30 € H.T.
	TOTAL	466 ml	104 220,30 € H.T.
Joué-lès-Tours	Route de la Vieille Carte	360 ml	280 426,01 € H.T.
	Rue Clément Ader (Sapin Vert)	60 ml	18 207,53 € H.T.
	Rue Claude Bernard	107 ml	113 787,41 € H.T.
	Cap Soleil - Phase 2	210 ml	60 142,66 € H.T.
	Rue Claude Bernard (déléguataire)	220 ml	187 612,12 € H.T.
	Rue du Cap Soleil (déléguataire)	100 ml	46 350,08 € H.T.
	Rue Edouard Branly (déléguataire)	400 ml	180 367,32 € H.T.
	TOTAL	1 457 ml	886 893,13 € H.T.
La Riche	Rue des Montils (déléguataire)	6 ml	7 381,62 € H.T.
	Rue Saint Exupery (déléguataire)	324 ml	143 633,78 € H.T.
	TOTAL	330 ml	151 015,40 € H.T.
Mettray			
		0 ml	0,00 € H.T.
Parçay-Meslay / Rochecorbon	Rue de la Quillionnière (Parçay-Meslay)	723 ml	138 813,40 € H.T.
	Impasses Rue de la Mairie (Parçay-Meslay)	100 ml	70 041,30 € H.T.
	Rue de la Mairie sect 8 (Parçay-Meslay)	310 ml	111 994,25 € H.T.
	Rue de Frasne Sect7 (Parçay-Meslay)	890 ml	163 633,93 € H.T.
	Rue du Château d'Eau sect 6 (Parçay-Meslay)	90 ml	28 408,80 € H.T.
	Rue de la Thibaudière sect 4 (Parçay-Meslay)	540 ml	199 978,45 € H.T.
	Rue de Fontenaille (déléguataire)	220 ml	101 079,43 € H.T.
	TOTAL	2 873 ml	813 949,56 € H.T.
Savonnières / Villandry / Druye	Rue du Paradis (Savonnières)	325 ml	212 310,60 € H.T.
	Route de la Fosse au Bray (Savonnières)	545 ml	152 297,65 € H.T.
	Route de la Fosse au Bray (Savonnières) (déléguataire)	228 ml	69 341,15 € H.T.
	La Basse Bergerie (Villandry) (déléguataire)	440 ml	135 407,64 € H.T.
	La Grange aux Bois (Villandry) (déléguataire)	300 ml	7 192,37 € H.T.
	TOTAL	1 838 ml	576 549,41 € H.T.
TOTAL GENERAL		18 335 ml	6 919 938,28 € H.T.

Plus de 18 km de réseau ont été renouvelés au cours de l'année 2022 pour un montant de travaux de près de 7 M € H.T. Depuis 6 ans, la moyenne de réseau renouvelé se situe aux environs de 18 km/an (19 km en 2017, 20 km en 2018, 17 km en 2019, 19 km en 2020, 13,5 km en 2021).

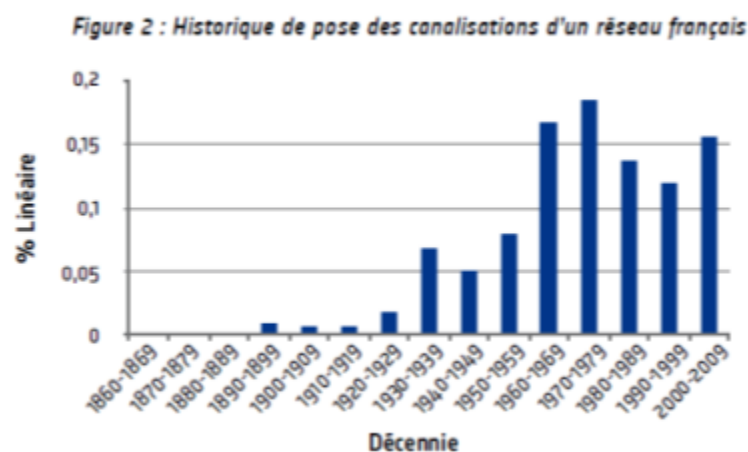
TAUX DE RENOUVELLEMENT DES RESEAUX

Communes	Linéaire de réseau hors branchements	Linéaire de réseaux renouvelés au cours des 5 dernières années	Linéaire de réseaux renouvelés au cours l'année 2022	Taux moyen de renouvellement des réseaux sur 5 ans	Taux moyen de renouvellement des réseaux en 2022
Saint Avertin	110,63 km	5,69 km	0,53 km	1,03%	0,47%
Tours	368,14 km	22,57 km	6,09 km	1,23%	1,65%
Saint Cyr sur Loire	213,71 km	6,01 km	1,14 km	0,56%	0,53%
La Membrolle sur Choissille	32,16 km	2,97 km	0,62 km	1,84%	1,94%
Saint Pierre des Corps	85,09 km	5,69 km	1,37 km	1,34%	1,60%
Ballan Miré	85,79 km	1,69 km	0,30 km	0,39%	0,35%
Berthenay	14,20 km	0,18 km	0,00 km	0,25%	0,00%
Chambray-Lès-Tours	110,69 km	4,95 km	1,22 km	0,89%	1,10%
Chanceaux sur Choissille / Notre Dame D'Oé	90,16 km	2,36 km	0,11 km	0,52%	0,12%
Fondettes / Luyes / St Etienne de Chigny	254,39 km	5,21 km	0,47 km	0,41%	0,18%
Joué-Lès-Tours	212,65 km	13,88 km	1,46 km	1,31%	0,69%
La Riche	46,78 km	3,36 km	0,33 km	1,44%	0,71%
Mettray	29,15 km	0,77 km	0,00 km	0,53%	0,00%
Parçay Meslay / Rochecorbon	92,75 km	8,34 km	2,87 km	1,80%	3,10%
Saint Genouph	17,60 km	0,00 km	0,00 km	0,00%	0,00%
Savonnières / Villandry / Druye	121,90 km	7,41 km	1,84 km	1,22%	1,51%
Taux moyen de renouvellement des réseaux	1885,77 km	91,07 km	18,33 km	0,97%	0,97%

Le renouvellement du réseau est un enjeu majeur en terme de continuité de service et de préservation de la ressource (limitation des pertes en eau).

Il peut être regardé sous l'angle du taux de renouvellement ou sous l'angle de l'âge moyen cible. Ainsi, en régime de croisière, un taux de renouvellement de 1 % correspondra à un âge moyen du patrimoine de 100 ans. Pour un taux à 2% cet âge moyen sera de 50 ans.

Or ce calcul repose sur une uniformité du patrimoine, ce qui est loin d'être le cas comme le démontre la présente étude. En France, la pyramide de pose des conduites est la suivante :



Extrait de l'étude « Gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable » – ASTEE juillet 2014

L'intérêt d'une étude patrimoniale est donc bien de faire correspondre la pertinence du renouvellement par rapport à la probabilité de défaillance et une cible globale à long terme.

Le taux de renouvellement constaté est de 0,97 % sur les 5 dernières années et sur l'année 2022. Ceci correspondant à un âge moyen des réseaux de 103 ans que l'on raisonne sur l'année écoulée ou sur les 5 dernières années.

LA QUALITE DE L'EAU

Conformément à l'arrêté du 21 janvier 2010 modifiant l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif aux eaux destinées à la consommation humaine, à l'exception des eaux minérales naturelles, des analyses sont effectuées régulièrement depuis la ressource jusqu'à la distribution. Ces prélèvements sont analysés par le Laboratoire INOVALYS (ancien Laboratoire Départemental de Touraine), agréé par le Ministère de la Santé avec lequel l'Agence Régionale de Santé a passé un marché public pour la réalisation des analyses bactériologiques et physico-chimiques du contrôle de la qualité de l'eau potable.

Il existe trois niveaux de contrôles :

- A la ressource, des analyses sont réalisées sur l'eau brute. Elles permettent de contrôler l'absence de modification significative dans la structure naturelle de l'eau brute. Ces analyses sont de type RP (Ressource Profonde) pour les eaux d'origine souterraine ; RS (Ressource Superficielle) pour les eaux d'origine superficielle et RSadd pour les eaux d'origine superficielle, dont le débit prélevé est supérieur ou égal à 100 m³/jour en moyenne,

- A la production, des analyses sont effectuées à la sortie des installations de traitement. Elles permettent de vérifier l'efficacité du traitement et de s'assurer que la qualité de l'eau respecte la réglementation sur le plan physico-chimique et bactériologique. Ces analyses sont de type P (production) avec 2 niveaux, les P1 (analyses réduites) et les P1P2 (analyses approfondies),

- A la distribution, des analyses sont réalisées sur des points de contrôle permanents choisis pour couvrir tous les secteurs de distribution. Ces analyses sont de type D (distribution) avec 2 niveaux, les D1 (analyses de routine effectuées aux robinets normalement utilisés pour la consommation humaine) et les D1D2 (analyses étendues permettant de mesurer la présence éventuelle de substances nocives ou indésirables dans l'eau.).

La fréquence et le nombre d'analyses de type R dépendent du débit journalier d'eau prélevé pour la production d'eau destinée à la consommation humaine. La fréquence et le nombre d'analyses de type P et D sont déterminés en fonction de la population desservie par le réseau et du débit d'eau distribuée.

Le contenu des analyses et le tableau des fréquences tels que définis par l'arrêté du 21 janvier 2010 sont disponibles en Annexe 1.



CONFORMITE DE LA RESSOURCE (RP)

Nbr de contrôle et Taux de conformité	Global Tout type de ressource	Nature de la ressource	Contrôle ARS Limite de qualité				Contrôle ARS Sans norme			nombre de prélèvements
			Nbr de parametres conforme	Nbr de parametres Non Conforme	Nbr de parametres Total	Taux de conformité	Nbr de paramètres contrôlés	Nbr de paramètres Total (Limite de qualité et sans norme)		
Nbr de contrôle et Taux de conformité	Global Tout type de ressource	Microbiologique	50	0	50	100,00%	20	70	31	
		Physico-chimique	5627	4	5631	99,93%	1356	6987		
Nbr de contrôle et Taux de conformité	Cénomaniens	Microbiologique	16	0	16	100,00%	8	24	10	
		Physico-chimique	1746	1	1747	99,94%	436	2183		
Nbr de contrôle et Taux de conformité	Nappe alluviale	Microbiologique	18	0	18	100,00%	9	27	9	
		Physico-chimique	1917	0	1917	100,00%	492	2409		
Nbr de contrôle et Taux de conformité	Turonien	Microbiologique	6	0	6	100,00%	3	9	6	
		Physico-chimique	625	2	627	99,68%	161	788		
Nbr de contrôle et Taux de conformité	Eau de Surface	Microbiologique	10	0	10	100,00%	0	10	6	
		Physico-chimique	1339	1	1340	99,93%	267	1607		

Les analyses réalisées sur la ressource ont toutes satisfait aux exigences de qualité en microbiologie. Seuls 4 paramètres en physico-chimie se sont révélés non conformes en limite de qualité (0,07% des mesures) :

- 1 dépassement en Chlorures sur le site des Gravieres à Saint-Avertin, (concentration de 210 mg/l en valeur maximum pour une limite de qualité fixée à 200 mg/l),
- 2 dépassements en Sélénium sur le site de la Bonnetière à Ballan-Miré, (concentration de 25 et 16,5 µg/l en valeur maximum pour une limite de qualité fixée à 10 µg/l),
- 1 dépassement en Température sur le site de Pont-Cher à Joué-lès-Tours, (25,2° C pour une limite de qualité fixée à 25°C).

Ci-joint le détail des analyses par site :

Communes	Sites	Nature de la ressource	Type de paramètre	Contrôle ARS Limite de qualité				Contrôle ARS Sans norme			nombre de prélèvements
				Nbr de paramètres Conforme	Nbr de paramètres Non Conforme	Nbr de paramètres Total	Taux de Conformité	Nbr de paramètres contrôlés	Nbr de paramètres Total (Limite de qualité et sans norme)		
SAINT AVERTIN	Ecorcheveaux	Cénomaniens	Microbiologique	0	0	0		0	0	0	
			Physico-chimique	0	0	0		0	0		
	Gravieres	Cénomaniens	Microbiologique	2	0	2	100,00%	1	3	1	
			Physico-chimique	183	1	184	99,46%	51	235		
	Prairie de Cangé	Nappe alluviale	Microbiologique	4	0	4	100,00%	2	6	2	
			Physico-chimique	364	0	364	100,00%	113	477		
Rosnay	Cénomaniens	Microbiologique	0	0	0		0	0	0		
		Physico-chimique	0	0	0		0	0			
TOURS	Ile Aucard	Nappe alluviale	Microbiologique	4	0	4	100,00%	2	6	2	
			Physico-chimique	365	0	365	100,00%	108	473		
	Ile Aucard	Cénomaniens	Microbiologique	2	0	2	100,00%	1	3	1	
			Physico-chimique	183	0	183	100,00%	51	234		
	Ile aux vaches	Nappe alluviale	Microbiologique	4	0	4	100,00%	2	6	2	
			Physico-chimique	365	0	365	100,00%	107	472		
SAINT CYR SUR LOIRE	Ile Simon	Cénomaniens	Microbiologique	0	0	0		0	0	0	
			Physico-chimique	0	0	0		0	0		
	Ile Simon	Nappe alluviale	Microbiologique	4	0	4	100,00%	2	6	2	
			Physico-chimique	640	0	640	100,00%	113	753		

Communes	Sites	Nature de la ressource	Type de paramètre	Contrôle ARS Limite de qualité			Contrôle ARS Sans norme			nombre de prélèvements
				Nbr de paramètres conforme	Nbr de paramètres Non Conforme	Nbr de paramètres Total	Taux de conformité	Nbr de paramètres contrôlés	Nbr de paramètres Total (Limite de qualité et sans norme)	
SAINT PIERRE DES CORPS	Bords de Loire	Nappe alluviale	Microbiologique			0			0	0
			Physico-chimique			0			0	
	Les Sablons	Cénomaniens	Microbiologique	2	0	2	100,00%	1	3	1
			Physico-chimique	184	0	184	100,00%	51	235	
	Le Colombier	Cénomaniens	Microbiologique	0	0	0		0	0	0
			Physico-chimique	0	0	0		0	0	
BALLAN MIRE	Miré La Chevalerie	Cénomaniens	Microbiologique	0	0	0		0	0	0
			Physico-chimique	0	0	0		0	0	
	Bonnetière	Turonien	Microbiologique	2	0	2	100,00%	1	3	4
			Physico-chimique	259	2	261	99,23%	59	320	
CHAMBRAY-LES-TOURS	Les pièces de la Branchoire	Cénomaniens	Microbiologique	2	0	2	100,00%	1	3	1
			Physico-chimique	183	0	183	100,00%	51	234	
LANGENNERIE (CHANCEAUX SUR CHOISILLE) / CERELLES	Langennerie	Turonien	Microbiologique	0	0	0		0	0	0
			Physico-chimique	0	0	0		0	0	
CHANCEAUX-SUR-CHOISILLE / NOTRE DAME D'OE	La Ganoire F1	Turonien	Microbiologique	2	0	2	100,00%	1	3	1
			Physico-chimique	183	0	183	100,00%	51	234	
	La Ganoire F2	Cénomaniens	Microbiologique	0	0	0		0	0	0
			Physico-chimique	0	0	0		0	0	
FONDETTES	La Bourdonnière	Cénomaniens	Microbiologique	2	0	2	100,00%	1	3	1
			Physico-chimique	183	0	183	100,00%	51	234	
	Port Foucault	Nappe alluviale	Microbiologique	0	0	0		0	0	0
			Physico-chimique	0	0	0		0	0	
LUYNES / SAINT-ETIENNE-DE-CHIGNY	Les Pins	Cénomaniens	Microbiologique	0	0	0		0	0	1
			Physico-chimique	1	0	1	100,00%	5	6	
JOUE-LES-TOURS / CHAMBRAY	Troue	Cénomaniens	Microbiologique	0	0	0		0	0	0
			Physico-chimique	0	0	0		0	0	
	La Mignonne 2	Cénomaniens	Microbiologique	2	0	2	100,00%	1	3	1
			Physico-chimique	183	0	183	100,00%	57	240	
	Pont Cher eau de surface	Eau de Surface	Microbiologique	10	0	10	100,00%	0	10	6
			Physico-chimique	1339	1	1340	99,93%	267	1607	
	Pont Cher 1	Cénomaniens	Microbiologique	0	0	0		0	0	0
			Physico-chimique	0	0	0		0	0	
	Pont Cher 2	Cénomaniens	Microbiologique	2	0	2	100,00%	1	3	1
			Physico-chimique	184	0	184	100,00%	51	235	
LA RICHE / SAINT-GENOUPH	Le Grand Carroi ouest	Cénomaniens	Microbiologique	2	0	2	100,00%	1	3	2
			Physico-chimique	462	0	462	100,00%	68	530	
METTRAY	Les Bourgetteries	Turonien	Microbiologique	2	0	2	100,00%	1	3	1
			Physico-chimique	183	0	183	100,00%	51	234	
	Le Gué Andreau	Turonien	Microbiologique	0	0	0		0	0	0
			Physico-chimique	0	0	0		0	0	

Communes	Sites	Nature de la ressource	Type de paramètre	Contrôle ARS Limite de qualité				Contrôle ARS Sans norme			
				Nbr de paramètres conforme	Nbr de paramètres Non Conforme	Nbr de paramètres Total	Taux de conformité	Nbr de paramètres contrôlés	Nbr de paramètres Total (Limite de qualité et sans norme)	nombre de prélèvements	
PARCAY-MESLAY / ROCHECORBON	La Thibaudière	Cénomanien	Microbiologique	0	0	0		0	0	0	
			Physico-chimique	0	0	0		0	0		
SAVONNIERES/ DRUYE / VILLANDRY SUD	L'Audeverdière	Cénomanien	Microbiologique	0	0	0		0	0	0	
			Physico-chimique	0	0	0		0	0		
SAVONNIERES / VILLANDRY NORD / BERTHENAY	île aux brions P2	Nappe alluviale	Microbiologique	0	0	0		0	0	0	
			Physico-chimique	0	0	0		0	0		
	île aux brions P3	Nappe alluviale	Microbiologique	2	0	2	100,00%	1	3	1	
			Physico-chimique	183	0	183	100,00%	51	234		



CONFORMITE DE L'EAU PRODUITE

Nbr de contrôle et Taux de conformité	Global Tout type de ressource	Microbiologique	Contrôle ARS Limite de qualité				Contrôle ARS Limite de qualité				Contrôle ARS Référence de qualité				Contrôle ARS Référence de qualité				Contrôle ARS Paramètre sans norme		nombre de prélèvements
			Nbr de paramètres Conforme	Nbr de paramètres Non Conforme	Nbr de paramètres Total	Taux de conformité	Nbr de Contrôle Conforme	Nbr de Contrôle Non Conforme	Nbr de Contrôle Total	Taux de conformité	Nbr de paramètres Conforme	Nbr de paramètres Non Conforme	Nbr de paramètres Total	Taux de conformité	Nbr de Contrôle Conforme	Nbr de Contrôle Non Conforme	Nbr de Contrôle Total	Taux de conformité	Nbr de paramètres contrôlés Sans Norme	Nbr de paramètres Total (Limite - Référence et Sans Norme)	
Nbr de contrôle et Taux de conformité	Global	Microbiologique	282	0	282	100,00%	144	0	144	100,00%	492	10	502	98,01%	134	11	145	92,41%	0	784	148
		Physico-chimique	10386	4	10390	99,96%	144	4	148	97,30%	2494	45	2539	98,23%	117	31	148	79,05%	2843	15772	
Nbr de contrôle et Taux de conformité	Cénomanien	Microbiologique	84	0	84	100,00%	42	0	42	100,00%	145	3	148	97,97%	41	2	43	95,35%	0	232	45
		Physico-chimique	3442	1	3443	99,97%	44	1	45	97,78%	772	12	784	98,47%	38	7	45	84,44%	914	5141	
Nbr de contrôle et Taux de conformité	Nappe alluviale	Microbiologique	80	0	80	100,00%	40	0	40	100,00%	141	2	143	98,60%	38	2	40	95,00%	0	223	41
		Physico-chimique	3110	3	3113	99,90%	38	3	41	92,68%	703	9	712	98,74%	32	9	41	78,05%	832	4657	
Nbr de contrôle et Taux de conformité	Nappe alluviale Cénomanien	Microbiologique	64	0	64	100,00%	33	0	33	100,00%	111	2	113	98,23%	32	1	33	96,97%	0	177	33
		Physico-chimique	1724	0	1724	100,00%	33	0	33	100,00%	541	12	553	97,83%	23	10	33	69,70%	561	2838	
Nbr de contrôle et Taux de conformité	Turonien	Microbiologique	16	0	16	100,00%	10	0	10	100,00%	28	0	28	100,00%	10	0	10	100,00%	0	44	10
		Physico-chimique	644	0	644	100,00%	10	0	10	100,00%	154	0	154	100,00%	10	0	10	100,00%	174	972	
Nbr de contrôle et Taux de conformité	Turonien Cénomanien	Microbiologique	10	0	10	100,00%	5	0	5	100,00%	18	0	18	100,00%	1	4	5	20,00%	0	28	5
		Physico-chimique	390	0	390	100,00%	5	0	5	100,00%	93	11	104	89,42%	1	4	5	20,00%	117	611	
Nbr de contrôle et Taux de conformité	Cénomanien Eau de Surface	Microbiologique	28	0	28	100,00%	14	0	14	100,00%	49	3	52	94,23%	12	2	14	85,71%	0	80	14
		Physico-chimique	1076	0	1076	100,00%	14	0	14	100,00%	231	1	232	99,57%	13	1	14	92,86%	245	1553	

Les analyses en microbiologie réalisées sur l'eau produite ont toutes satisfait aux exigences de qualité en microbiologie.

Sur les analyses physico-chimiques, les résultats sont très satisfaisants avec plus de 99,9 % de taux de conformité.

Les dépassements en limite de qualité sont les suivants :

- 2 dépassements en Esa-métolachlore sur le prélèvement de l'île Simon à St-Cyr-sur-Loire (concentration de 0,11 et 0,15 µg/l pour une limite de qualité fixée à 0,10 µg/l). A noter cependant qu'une dérogation à l'arrêté préfectoral n°20 E9 du 10 décembre 2020 est accordée à Tours Métropole Val de Loire sur Saint-Cyr-sur-Loire et autorise, pour une durée de 3 ans, le dépassement de la limite de qualité mais en deçà de 0,220 µg/l. Les valeurs mesurées ont donc respecté cette dérogation. De plus depuis le 30 septembre 2022, l'ANSES considère que ce pesticide n'est plus classé en métabolite pertinent avec une valeur guide fixée à 0,9 µg/l.

- 1 dépassement en Esa-métolachlore sur le prélèvement de Port-Foucault à Fondettes (concentration de 0,12 µg/l en valeur maximum pour une limite de qualité fixée à 0,10 µg/l).

- 1 dépassement sur la somme des pesticides totaux sur le prélèvement de la Thibaudière à Parçay-Meslay (concentration de 2,047 µg/l en valeur maximum pour une limite de qualité fixée à 0,5 µg/l). Ce dépassement est relatif à une concentration anormale en Chlorothalonil à 2 µg/l qui n'a pas été confirmé lors du recontrôle. Une contamination probable de l'échantillon est suspectée.

Ci-joint le détail des analyses par site :

Communes	Sites	Nature de la ressource	Type de paramètre	Contrôle ARS Limite de qualité				Contrôle ARS Limite de qualité			
				Nbr de paramètres Conforme	Nbr de paramètres Non Conforme	Nbr de paramètres Total	Taux de conformité	Nbr de Contrôle Conforme	Nbr de Contrôle Non Conforme	Nbr de Contrôle Total	Taux de conformité
SAINT AVERTIN	prairie de Cangé Ecorcheveaux Graviers	Nappe alluviale / Cénomanien	Microbiologique	10	0	10	100,00%	6	0	6	100,00%
			Physico-chimique	395	0	395	100,00%	6	0	6	100,00%
	Gare du canal Rosnay	Nappe alluviale / Cénomanien	Microbiologique	10	0	10	100,00%	5	0	5	100,00%
			Physico-chimique	393	0	393	100,00%	5	0	5	100,00%
TOURS	Ile Aucard	Nappe alluviale / Cénomanien	Microbiologique	44	0	44	100,00%	22	0	22	100,00%
			Physico-chimique	936	0	936	100,00%	22	0	22	100,00%
	Gare du Canal (point de production de l'île aux vaches)	Nappe alluviale	Microbiologique	34	0	34	100,00%	17	0	17	100,00%
			Physico-chimique	1229	0	1229	100,00%	17	0	17	100,00%
SAINT CYR SUR LOIRE	Ménardière (production de l'île Simon quai de Portillon)	Nappe alluviale	Microbiologique	28	0	28	100,00%	14	0	14	100,00%
			Physico-chimique	917	2	919	99,78%	12	2	14	85,71%
SAINT PIERRE DES CORPS	Bords de Loire	Nappe alluviale	Microbiologique			0				0	
			Physico-chimique			0				0	
	Les Sablons	Cénomanien	Microbiologique	10	0	10	100,00%	5	0	5	100,00%
			Physico-chimique	395	0	395	100,00%	5	0	5	100,00%
	Le Colombier	Cénomanien	Microbiologique	6	0	6	100,00%	3	0	3	100,00%
			Physico-chimique	478	0	478	100,00%	3	0	3	100,00%
BALLAN MIRE	Miré La Chevalerie	Cénomanien	Microbiologique	10	0	10	100,00%	5	0	5	100,00%
			Physico-chimique	395	0	395	100,00%	5	0	5	100,00%
	Bonnetière (Sainte Rose)	Turonien	Microbiologique	4	0	4	100,00%	4	0	4	100,00%
			Physico-chimique	248	0	248	100,00%	4	0	4	100,00%
CHAMBRAY-LES-TOURS	Le Bois Cormier	Cénomanien	Microbiologique	10	0	10	100,00%	5	0	5	100,00%
			Physico-chimique	396	0	396	100,00%	5	0	5	100,00%
LANGENNERIE (CHANCEAUX SUR CHOISILLE) / CERELLES	Langennerie	Turonien	Microbiologique	6	0	6	100,00%	3	0	3	100,00%
			Physico-chimique	198	0	198	100,00%	3	0	3	100,00%
CHANCEAUX-SUR-CHOISILLE / NOTRE DAME D'OE	La Ganoire 1 et 2	Turonien / Cénomanien	Microbiologique	10	0	10	100,00%	5	0	5	100,00%
			Physico-chimique	390	0	390	100,00%	5	0	5	100,00%
FONDETTES	La Bourdonnière	Cénomanien	Microbiologique	10	0	10	100,00%	5	0	5	100,00%
			Physico-chimique	395	0	395	100,00%	5	0	5	100,00%
	Port Foucault (île Godineau)	Nappe alluviale	Microbiologique	10	0	10	100,00%	5	0	5	100,00%
			Physico-chimique	532	1	533	5,00%	5	1	6	83,33%

Communes	Sites	Nature de la ressource	Type de paramètre	Contrôle ARS Limite de qualité			Taux de conformité	Contrôle ARS Limite de qualité			Taux de conformité
				Nbr de paramètres Conforme	Nbr de paramètres Non Conforme	Nbr de paramètres Total		Nbr de Contrôle Conforme	Nbr de Contrôle Non Conforme	Nbr de Contrôle Total	
LUYNES	Les Pins	Cénomaniens	Microbiologique	12	0	12	100,00%	6	0	6	100,00%
			Physico-chimique	397	0	397	100,00%	8	0	8	100,00%
JOUE-LES-TOURS	La Mignonne / eau de surface / pont de Cher	Cénomaniens Eau de Surface	Microbiologique	28	0	28	100,00%	14	0	14	100,00%
			Physico-chimique	1076	0	1076	100,00%	14	0	14	100,00%
LA RICHE	Grand Carroi	Cénomaniens	Microbiologique	10	0	10	100,00%	5	0	5	100,00%
			Physico-chimique	391	0	391	100,00%	5	0	5	100,00%
METTRAY	Les Bourgetteries	Turonien	Microbiologique	6	0	6	100,00%	3	0	3	100,00%
			Physico-chimique	198	0	198	100,00%	3	0	3	100,00%
PARCAY-MESLAY ROCHECORBON	La Thibaudière (Frasnes)	Cénomaniens	Microbiologique	10	0	10	100,00%	5	0	5	100,00%
			Physico-chimique	396	1	397	99,75%	5	1	6	83,33%
SAVONNIERES DRUYE VILLANDRY SUD	L'Audeverdière	Cénomaniens	Microbiologique	6	0	6	100,00%	3	0	3	100,00%
			Physico-chimique	199	0	199	100,00%	3	0	3	100,00%
SAVONNIERES / VILLANDRY NORD / BERTHENAY	Ile aux Brions (Cave Gouttière)	Nappe alluviale	Microbiologique	8	0	8	100,00%	4	0	4	100,00%
			Physico-chimique	432	0	432	100,00%	4	0	4	100,00%

CONFORMITE DE L'EAU DISTRIBUEE

Nbr de contrôle et Taux de conformité	Global Tout type de ressource		Contrôle ARS Limite de qualité				Contrôle ARS Limite de qualité				Contrôle ARS Référence de qualité				Contrôle ARS Référence de qualité				Contrôle ARS Paramètre sans norme	Nbr de paramètres Total (Limite - Référence et Sans Norme)	nombre de prélèvements
			Nbr de paramètres Conforme	Nbr de paramètres Non Conforme	Nbr de paramètres Total	Taux de conformité	Nbr de Contrôle Conforme	Nbr de Contrôle Non Conforme	Nbr de Contrôle Total	Taux de conformité	Nbr de paramètres Conforme	Nbr de paramètres Non Conforme	Nbr de paramètres Total	Taux de conformité	Nbr de Contrôle Conforme	Nbr de Contrôle Non Conforme	Nbr de Contrôle Total	Taux de conformité			
Nbr de contrôle et Taux de conformité	Global Tout type de ressource	Microbiologique	1064	1	1065	99,91%	532	1	533	99,81%	1865	149	2014	92,60%	445	88	533	83,49%	0	3079	541
		Physico-chimique	2601	2	2603	99,92%	531	2	533	99,62%	5061	68	5129	98,67%	495	50	545	90,83%	1795	9527	
Nbr de contrôle et Taux de conformité	Cénomaniens	Microbiologique	242	1	243	99,59%	120	1	121	99,17%	425	24	449	94,65%	103	18	121	85,12%	0	692	128
		Physico-chimique	578	0	578	100,00%	121	0	121	100,00%	1178	22	1200	98,17%	116	15	131	88,55%	394	2172	
Nbr de contrôle et Taux de conformité	Nappe alluviale	Microbiologique	214	0	214	100,00%	107	0	107	100,00%	375	22	397	94,46%	94	13	107	87,85%	0	611	109
		Physico-chimique	1135	1	1136	99,91%	106	1	107	99,07%	1062	13	1075	98,79%	96	13	109	88,07%	452	2663	
Nbr de contrôle et Taux de conformité	Nappe alluviale Cénomaniens	Microbiologique	376	0	376	100,00%	188	0	188	100,00%	659	74	733	89,90%	149	39	188	79,26%	0	1109	188
		Physico-chimique	478	0	478	100,00%	188	0	188	100,00%	1739	10	1749	99,43%	180	8	188	95,74%	584	2811	
Nbr de contrôle et Taux de conformité	Cénomaniens Eau de Surface	Microbiologique	142	0	142	100,00%	71	0	71	100,00%	249	19	268	92,91%	58	13	71	81,69%	0	410	71
		Physico-chimique	188	0	188	100,00%	71	0	71	100,00%	638	5	643	99,22%	65	6	71	91,55%	216	1047	
Nbr de contrôle et Taux de conformité	Turonien	Microbiologique	38	0	38	100,00%	20	0	20	100,00%	66	4	70	94,29%	18	2	20	90,00%	0	108	20
		Physico-chimique	117	0	117	100,00%	20	0	20	100,00%	196	15	211	92,89%	19	1	20	95,00%	65	393	
Nbr de contrôle et Taux de conformité	Turonien Cénomaniens	Microbiologique	52	0	52	100,00%	26	0	26	100,00%	91	6	97	93,81%	23	3	26	88,46%	0	149	25
		Physico-chimique	105	1	106	99,06%	25	1	26	96,15%	248	3	251	98,80%	19	7	26	73,08%	84	441	

Sur les analyses en microbiologie et en physico-chimie, les résultats sont très satisfaisants avec plus de 99,9 % de taux de conformité.

Les dépassements en limite de qualité sont les suivants :

- 1 dépassement en microbiologie à Fondettes (Entérocoque à 1 nb/100ml pour une limite de qualité fixée à 0 nb/100ml),
- 1 dépassement en physico-chimie de la teneur en Nickel à Notre-Dame-d'Oé (concentration de 94 µg/l en valeur maximum pour une limite de qualité fixée à 20 µg/l),
- 1 dépassement en physico-chimie de la teneur en Esa métolachlore à Fondettes (concentration de 0,11 µg/l en valeur maximum pour une limite de qualité fixée à 0,10 µg/l). Depuis le 30 septembre 2022, l'ANSES considère que ce pesticide n'est plus classé en métabolite pertinent avec une valeur guide fixée à 0,9 µg/l.

Ci-joint le détail des analyses par site :

Communes	Sites	Nature de la ressource	Type de paramètre	Contrôle ARS Limite de qualité				Contrôle ARS Limite de qualité			
				Nbr de paramètres Conforme	Nbr de paramètres Non Conforme	Nbr de paramètres Total	Taux de conformité	Nbr de Contrôle Conforme	Nbr de Contrôle Non Conforme	Nbr de Contrôle Total	Taux de conformité
SAINT AVERTIN LARCAZ	Ecorchevaux Rosnay	Nappe alluviale Cénomaniens	Microbiologique	48	0	48	100,00%	24	0	24	100,00%
			Physico-chimique	137	0	137	100,00%	24	0	24	100,00%
TOURS	Ile Aucard Gare du canal	Nappe alluviale Cénomaniens	Microbiologique	328	0	328	100,00%	164	0	164	100,00%
			Physico-chimique	341	0	341	100,00%	164	0	164	100,00%
SAINT CYR SUR LOIRE LA MEMBROLLE SUR CHOISILLE	Ménardière (production de l'île Simon qui de Portillon)	Nappe alluviale	Microbiologique	164	0	164	100,00%	82	0	82	100,00%
			Physico-chimique	282	0	282	100,00%	82	0	82	100,00%
SAINT PIERRE DES CORPS	Les Sablons	Cénomaniens	Microbiologique	40	0	40	100,00%	20	0	20	100,00%
			Physico-chimique	78	0	78	100,00%	20	0	20	100,00%
	Le Colombier	Cénomaniens	Microbiologique	26	0	26	100,00%	13	0	13	100,00%
			Physico-chimique	73	0	73	100,00%	13	0	13	100,00%
BALLAN MIRE	Bonnetière (Sainte Rose) Miré (La Chevalerie)	Turonien Cénomaniens	Microbiologique	30	0	30	100,00%	15	0	15	100,00%
			Physico-chimique	59	0	59	100,00%	15	0	15	100,00%
CHAMBRAY-LES-TOURS	Le Bois Cormier (Les Pièces de la Branche)	Cénomaniens	Microbiologique	46	0	46	100,00%	23	0	23	100,00%
			Physico-chimique	83	0	83	100,00%	23	0	23	100,00%
LANGENNERIE (CHANCEAUX SUR CHOISILLE) / CERELLES	Langennerie (Le Buisson)	Turonien	Microbiologique	20	0	20	100,00%	11	0	11	100,00%
			Physico-chimique	78	0	78	100,00%	11	0	11	100,00%
CHANCEAUX-SUR-CHOISILLE / NOTRE DAME D'OE	La Ganoire 1 et 2	Turonien Cénomaniens	Microbiologique	22	0	22	100,00%	11	0	11	100,00%
			Physico-chimique	46	1	47	97,87%	10	1	11	90,91%
FONDETTES	La Bourdonnière	Cénomaniens	Microbiologique	30	1	31	96,77%	14	1	15	93,33%
			Physico-chimique	73	0	73	100,00%	15	0	15	100,00%
	Port Foucault	Nappe alluviale	Microbiologique	24	0	24	100,00%	12	0	12	100,00%
			Physico-chimique	456	1	457	99,78%	11	1	12	91,67%
LUVNES SAINT ETIENNE DE CHIGNY	Les Pins	Cénomaniens	Microbiologique	28	0	28	100,00%	14	0	14	100,00%
			Physico-chimique	74	0	74	100,00%	14	0	14	100,00%
JOUE-LES-TOURS	La Mignonne 1 et 2	Cénomaniens Eau de Surface	Microbiologique	142	0	142	100,00%	71	0	71	100,00%
			Physico-chimique	188	0	188	100,00%	71	0	71	100,00%
LA RICHE SAINT GENOUPH	Grand Carroi	Cénomaniens	Microbiologique	32	0	32	100,00%	16	0	16	100,00%
			Physico-chimique	79	0	79	100,00%	16	0	16	100,00%
METRAY	Les Bourgettes / Le Gué Andreau	Turonien	Microbiologique	18	0	18	100,00%	9	0	9	100,00%
			Physico-chimique	39	0	39	100,00%	9	0	9	100,00%
PARCAY-MESLAY ROCHECORBON	La Thibaudière	Cénomaniens	Microbiologique	26	0	26	100,00%	13	0	13	100,00%
			Physico-chimique	74	0	74	100,00%	13	0	13	100,00%
SAVONNIERES DRUYE VILLANDRY SUD	L'Audeverdière	Cénomaniens	Microbiologique	14	0	14	100,00%	7	0	7	100,00%
			Physico-chimique	44	0	44	100,00%	7	0	7	100,00%
SAVONNIERES / VILLANDRY NORD / BERTHENAY	Les Caves Gouttières	Nappe alluviale	Microbiologique	26	0	26	100,00%	13	0	13	100,00%
			Physico-chimique	397	0	397	100,00%	13	0	13	100,00%

BILAN ENERGETIQUE DES USINES

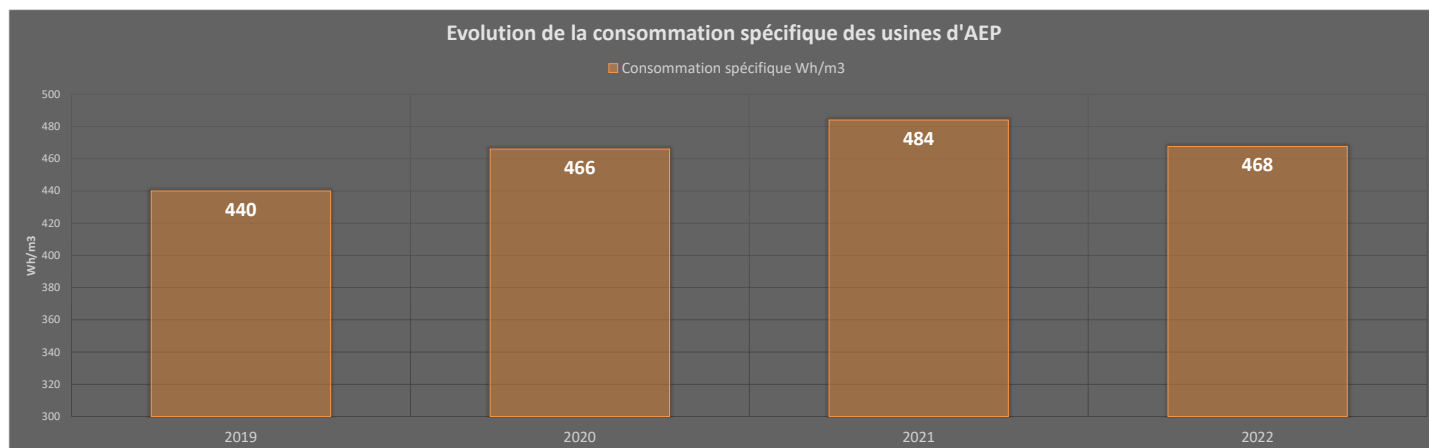
Commune	Usines	2019	2020	2021	2022	Evolution N/N-1
		Consommation spécifique Wh/m ³	Consommation spécifique Wh/m ³	Consommation spécifique Wh/m ³	Consommation spécifique Wh/m ³	
Saint Avertin	Ecorcheveau	243	376	499	635	27,2%
	Rosnay	290	557	509	879	72,7%
Tours	Ile Aucard	360	219	354	327	-7,7%
	Gare du Canal	180	410	306	218	-28,7%
Saint Cyr sur Loire	Usine Portillon (CTE)	423	389	389	411	5,8%
	Usine Portillon (DGR)					
Saint Pierre des Corps	Bords de Loire					
	Les Sablons	426	457	429	274	-36,1%
	Le Colombier	395	429	416	424	1,9%
Ballan Miré	Miré La Chevalerie	828	818	808	828	2,4%
	Bonnetière	614	605	708	649	-8,3%
Chambray-Lès-Tours	Le Bois Cormier	657	1016	801	817	2,0%
Chanceaux sur Choisille	Le Buisson	633	517	556	549	-1,3%
Fondettes	La Bourdonnière	886	718	806	770	-4,4%
	Port Foucault	742	746	725	753	4,0%
Joué-Lès-Tours	La Mignonne 1	810	799	816	914	12,0%
	La Mignonne 2					
	Pont Cher eau de surface					
	Pont Cher 1	786	794	790	827	4,7%
	Pont Cher 2					
La Riche	Grand Carroi	417	435	427	506	18,4%
Luynes	Les Pins	741	784	795,3	806	1,3%
Mettray	Les Bourgettes	637	146	213	269	26,4%
Notre Dame D'océ	La Ganoire 1	602	612	557	427	-23,3%
	La Ganoire 2					
Parçay Meslay	La Thibaudière	1149	1146	1060	1265	19,3%
Savonnières	L'Audeverdière	825	828	817	785	-3,9%
Villandry	Les Caves Gouttières	549	637	569	621	9,2%
Moyenne*		440	466	484	468	-3,4%

* moyenne calculée sur la consommation globale rapportée au volume global produit

La consommation spécifique des usines de traitement d'eau potable est de 468 Wh/m³ d'eau refoulée. Après deux années d'augmentation en 2020 et 2021, ce chiffre est en diminution de près de 3,5 %.

Par rapport au précédent rapport de 2021, à noter que le calcul est maintenant obtenu d'après la consommation énergétique totale de tous les sites rapportés au volume d'eau potable produit globalement. Les années précédentes, le calcul était réalisé en faisant la moyenne arithmétique des sites. Ce nouveau calcul est donc plus représentatif du bilan énergétique sur la métropole.

Les écarts entre les usines s'expliquent par les différences de filières de traitement et les hauteurs de refoulement.



Station de l'île Aucard : arrivée des puits et de l'anti-bélier

FAITS MARQUANTS EN 2022

⇒ Station à énergie positive et rajout de raquettes d'aération sur la STEP de la Grange David



Fin 2021, les travaux d'efficacité énergétique de la station d'épuration ont pu démarrer. Ceux-ci visent à la récupération de toute la chaleur fatale du site et l'optimisation de la production de Biogaz issue des eaux usées arrivant à la station d'épuration. Les travaux, à hauteur de 4,2 M€HT permettront une augmentation de 50 % de la production de biogaz avec une diminution de 8 % de la consommation d'énergie électrique du site.

Ainsi en 2022, la pompe à chaleur en phase provisoire en remplacement des chaudières à biogaz a été mise en route.

A partir de mi 2023, la production d'énergie issue de la valorisation des eaux usées devrait être supérieure à la consommation de cet équipement qui est, pour rappel, l'équipement métropolitain le plus énergivore.

photo de la pompe à chaleur mise en route

Toujours dans une optique de limiter les besoins énergétiques de la STEP un projet d'optimisation du système d'aération des bassins biologiques a été réalisé en 2022 avec la mise en œuvre de 3 raquettes supplémentaires par bassin soit 306 diffuseurs d'air. Cet aménagement devrait permettre ainsi :

- de répartir le débit d'air insufflé sur un plus grand nombre de diffuseurs pour diminuer le débit d'air par diffuseur (Nm³/diffuseur/h) et ainsi améliorer le rendement de transfert,
- de réduire le débit d'air nécessaire pour un besoin donné en oxygène pour maintenir une efficacité sur la qualité du traitement tout en réduisant l'impact énergétique.

Ces travaux ont nécessité l'intervention de plongeurs scaphandriers pour installer les raquettes au fond des bassins sans que ces derniers ne soient vidés afin de garantir le bon fonctionnement de la station.



Installation des diffuseurs sur les nouvelles raquettes

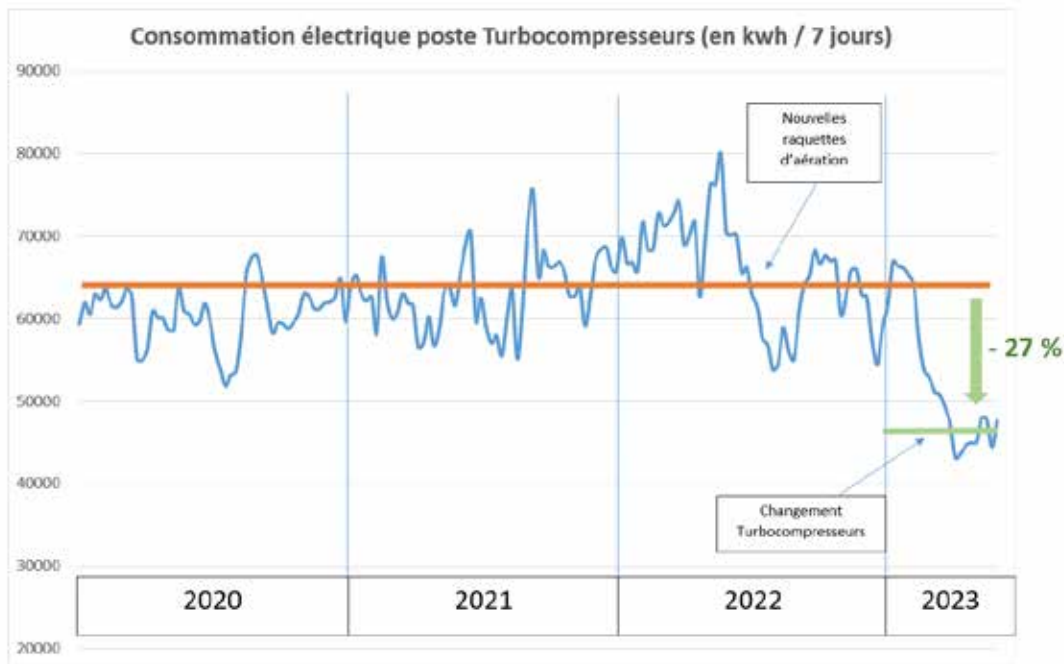


Intervention de plongeurs scaphandriers pour installer les raquettes au fond des bassins



Installation des raquettes dans les bassins biologiques par le biais d'une grue

Avec ces nouveaux aménagements les effets sur la consommation énergétique se sont d'ores et déjà fait ressentir comme en témoigne le graphique suivant :



⇒ Etude diagnostique amont des micropolluants

Cette étude devrait s'achever en 2023, elle a permis de localiser géographiquement l'origine des micropolluants « significatifs » déterminés lors des campagnes d'analyses menées sur la station d'épuration de La Grange David entre 2018 et 2019.

A partir d'éléments bibliographiques (rapports, bases de données diverses...) une carte a été élaborée. Une campagne d'analyses a été organisée en 10 points du réseau de collecte. Il s'en est suivi des visites d'entreprises. Le plan d'action donnera lieu à des investigations supplémentaires et également à des actions de communication auprès d'un large public sur la présence de ces substances dans les produits d'entretien et les cosmétiques.

En 2023, une nouvelle campagne d'analyses sera effectuée avec éventuellement une révision de la liste des micropolluants significatifs.

⇒ Rénovation du bâtiment SERA/SPANC - Site de la Grange David à La Riche

Les travaux concernent le réaménagement d'un bâtiment sur le site de la Grange David à La Riche hébergeant différents services de la Direction du Cycle de l'Eau (Service d'Exploitation des Réseaux d'Assainissement, Cellule Contrôle, Service de Suivi des Prestations de Service (PS) et Délégations de Service Public (DSP), la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) et un local pour une organisation représentant le personnel.

L'opération a pour objectif :

- Améliorer l'efficacité énergétique du bâtiment existant,
- Améliorer les conditions de travail des agents,
- Améliorer la qualité du service d'exploitation des réseaux en permettant le maintien opérationnel du matériel en période de gel,
- Sécuriser le site en regroupant les moyens mobiles et les activités du service assainissement sur une seule et même zone.



Le bâtiment réaménagé et étendu proposera :

- Des locaux chauffés (604 m²)
 - ✓ Un hall d'accueil
 - ✓ Des bureaux
 - ✓ Une salle de réunion
 - ✓ Un ensemble de vestiaires
 - ✓ Une salle de restauration
 - ✓ Des locaux techniques
- Des locaux non chauffés (594 m²) (hors gel maintenu)
 - ✓ Des garages
 - ✓ Des locaux de stockages
 - ✓ Un magasin
- Des aménagements extérieurs
 - ✓ Une cour de services
 - ✓ Des aires de stockage
 - ✓ L'extension d'un parking
 - ✓ Des aménagements paysagers



Les travaux ont débuté en mars 2022 et la livraison est prévue en juin 2023.

Le coût des travaux est de 2 161 829,49 € HT



⇒ Opération de renforcement des réseaux d'assainissement rue de Suède et de l'avenue Gustave Eiffel à Tours

Ce chantier d'envergure consiste à renouveler et à augmenter la capacité de transit des eaux usées provenant d'une grande partie de Tours Nord, Notre-Dame-d'Océ et dans un futur proche celles de Parçay-Meslay. À terme, ce nouveau réseau limitera les débordements d'eaux usées vers le milieu naturel lors de fortes pluies et permettra l'arrêt de l'exploitation de la station de Parçay-Meslay, devenue obsolète. Le renouvellement du réseau d'eau potable est effectué dans les mêmes tranchées et de façon simultanée.

La technicité de ces travaux (avec notamment l'intervention d'un micro-tunnelier pour assurer un forage et créer un réseau situé à plus de 7m de profondeur) et leur durée font de ce chantier un chantier hors-norme et inédit sur notre territoire. Plus de 11M€ - dont 9,5M€ par Tours Métropole Val de Loire et 1,5M€ par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne - ont ainsi été nécessaires pour financer ces travaux.

Initialement prévue fin décembre 2022, la fin des travaux est décalée à avril 2023. Le retard pris provient des difficultés de terrassement à grande profondeur dans des bancs de calcaire très compacts et qui se sont avérés plus fréquents et importants qu'estimé lors des études de sol préalables.



[Rapport annuel 2022](#)

⇒ Transfert des E.U. de Parçay-Meslay vers Tours Nord et restructuration du réseau d'eau potable

La station d'épuration actuelle de Parçay-Meslay possède une capacité nominale de 2 250 EH mais sa filière boue est insuffisamment dimensionnée. Afin de profiter de la capacité de traitement encore disponible d'environ 60 % de la station d'épuration de la Grange David, le projet retenu prévoit, à l'identique de Rochecorbon, un transfert des effluents vers le réseau d'eaux usées de Tours Nord via un poste de refoulement pneumatique puis une conduite de refoulement sur 4,7 km.

Une restructuration du réseau d'eau potable est effectuée conjointement afin d'augmenter la part d'eau potable prélevée dans les alluvions en provenance de Tours Nord dans l'alimentation de Rochecorbon et de Parçay-Meslay.

Les travaux de réseau ont débuté en novembre 2021 et dureront jusqu'en 2024.

La mise en service du poste de refoulement pneumatique et la suppression de la station d'épuration de Parçay-Meslay est prévue courant 2024.



⇒ Gestion Durable et Intégrée à l'urbanisme des eaux pluviales – Convention entre le Pôle Dream et TMVL

Tours Métropole Val de Loire s'est engagée dans des démarches proactives de gestion durable et intégrée à l'urbanisme des eaux pluviales.

En effet, limiter le ruissellement aggravé par des événements extrêmes de plus en plus fréquents, favoriser l'infiltration, permettre le retour à débit régulé vers le milieu naturel sont des composantes importantes de ces démarches qui permettent de réduire les risques d'inondation, de limiter les transferts de pollution, de favoriser le développement de la biodiversité en milieu urbain, de lutter contre les îlots de chaleur, d'offrir un cadre de vie de qualité aux habitants.

Cette démarche nécessite un appui et une animation (actions de vulgarisation, rencontres avec les aménageurs et professionnels de la construction, etc.).

Les collectivités de Chartres Métropole, Bourges Plus et Agglopolys se sont également engagées dans cette démarche proactive avec la volonté de renforcer la résilience aux effets du changement climatique.

Par ailleurs, le pôle de compétitivité DREAM Eau et milieux est investi sur le thème de la gestion durable et intégrée à l'urbanisme des eaux pluviales où la ressource en eau retrouve son rôle fondamental et structurant.

Ainsi, en 2022, un travail mené entre les 4 collectivités, l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et le Pôle Dream a permis d'aboutir à la signature d'une convention en fin d'année et au démarrage d'une mission d'animation sur la gestion durable et intégrée à l'urbanisme des eaux pluviales en mars 2023.



Dream Day : table ronde autour de la Gestion Durable et Intégrée à l'Urbanisme des Eaux Pluviales
De gauche à droite : Bourges plus, Agence de l'Eau Loire Bretagne, Tours Métropole Val de Loire, Agglopolys, Chartres Métropole

⇒ Travaux de restructuration du réseau d'eau pluviale rue Martin Audenet à Saint-Pierre-Des-Corps

La Direction du Cycle de l'Eau a réalisé d'importants travaux de restructuration du réseau d'eau pluviale sur la Commune de Saint-Pierre-des-Corps. Ce secteur était fréquemment touché par des inondations par débordement des réseaux par temps de pluie.

Suite à des investigations et études, des modifications du système de collecte des eaux pluviales ainsi que des renforcements de réseau ont été préconisés. Au total, le chantier comprend la pose de 250 m de collecteurs d'eau pluviale de diamètre 500mm.

La localisation de l'intervention a entraîné la nécessité d'engager une partie des travaux de nuit afin de limiter l'impact sur la circulation entre Tours et Saint-Pierre-des-Corps. Pour préparer et informer les riverains sur cette opération d'ampleur, une réunion publique a été organisée avec la mairie de Saint-Pierre-des-Corps.



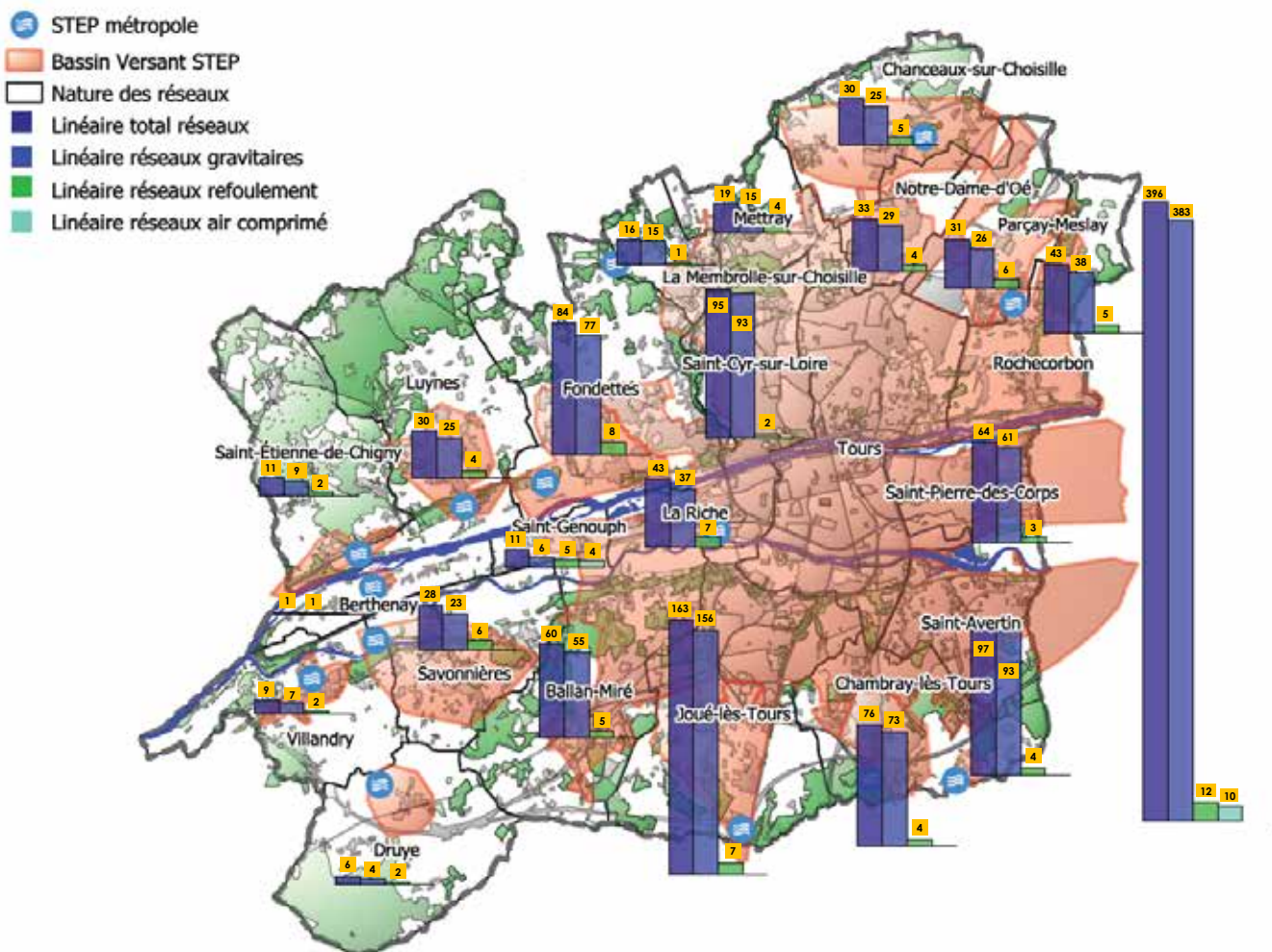
Travaux de nuit avec remise en état de la voie chaque matin



Pose d'un collecteur EP de Ø 500 mm rue Audenet à Saint Pierre des Corps

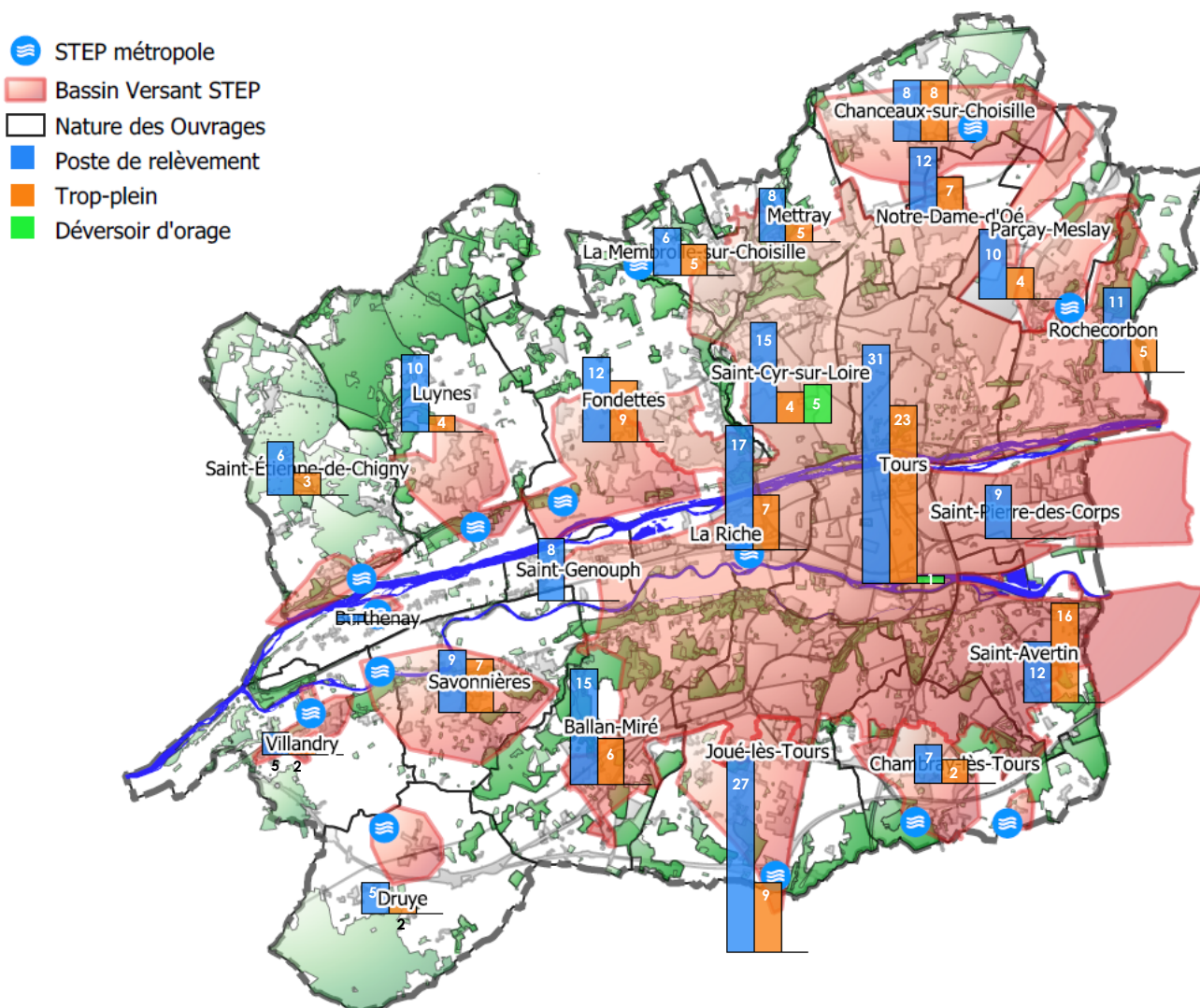
TYPOLOGIE ET LINEAIRE DES RESEAUX

CARTOGRAPHIE DES REPARTITIONS DE LINEAIRE DE RESEAU D'ASSAINISSEMENT



REPARTITION DES POSTES DE RELEVAGE, TROP-PLEINS ET DEVERSOIRS D'ORAGE

CARTOGRAPHIE DES REPARTITIONS DES POSTES DE RELEVAGE, TROP-PLEINS ET DEVERSOIRS D'ORAGE



LES RESEAUX, LES OUVRAGES ANNEXES

Le système d'assainissement de la métropole tourangelle est majoritairement de type séparatif, ce qui signifie que les eaux usées (ménagères et industrielles) et les eaux pluviales (ruissellement de toiture, voirie ...) sont recueillies dans des canalisations distinctes.

Dans le secteur ancien de Saint-Cyr-sur-Loire, il subsiste des réseaux qui fonctionnent en système unitaire (eaux usées et pluviales dans le même collecteur). Afin d'éviter les débordements par temps de pluie, le réseau est équipé d'un certain nombre de déversoirs d'orage qui évacuent directement à la Loire les eaux diluées excédentaires.

Postes de relèvement : 244
Réseaux de collecte : 1 337 Km
Regards eaux usées : 36 250
Déversoirs d'orages : 6
Trop-pleins : 128

LES STATIONS D'EPURATION

Les eaux usées de la Métropole sont acheminées pour être traitées sur **14 stations d'épuration**. La plus importante est la station d'épuration de « **La Grange David** », dont la capacité est de **400 000 équivalent-habitants**. Les 13 autres unités ont une capacité de traitement nominale plus modeste variant de 30 à 10 000 équivalent-habitants (EH).

La station d'épuration de la Grange David traite les effluents des communes de Ballan-Miré, du bassin versant du Cher de Chambray-lès-Tours, du bassin versant de Tours de Fondettes, du bassin versant du Cher de Joué-lès-Tours, de La Membrolle-sur-Choisille, de La Riche, de Mettray, de Notre-Dame-d'Oé (exception du secteur des Bordes raccordé sur la station de Chanceaux-sur-Choisille), des ZAC des Papillons et du Cassantin à Parçay-Meslay, de Saint-Cyr-sur-Loire, de Saint-Genouph, de Saint-Pierre-des-Corps, de Rochecorbon et Tours. Elle reçoit également les effluents de communes extérieures à la Métropole comme Larçay et La Ville-aux-Dames.

Les secteurs des Giraudières et des Renardières situés sur la commune de Veigné sont quant à eux traités sur la station de La Madelaine à Chambray-lès-Tours.

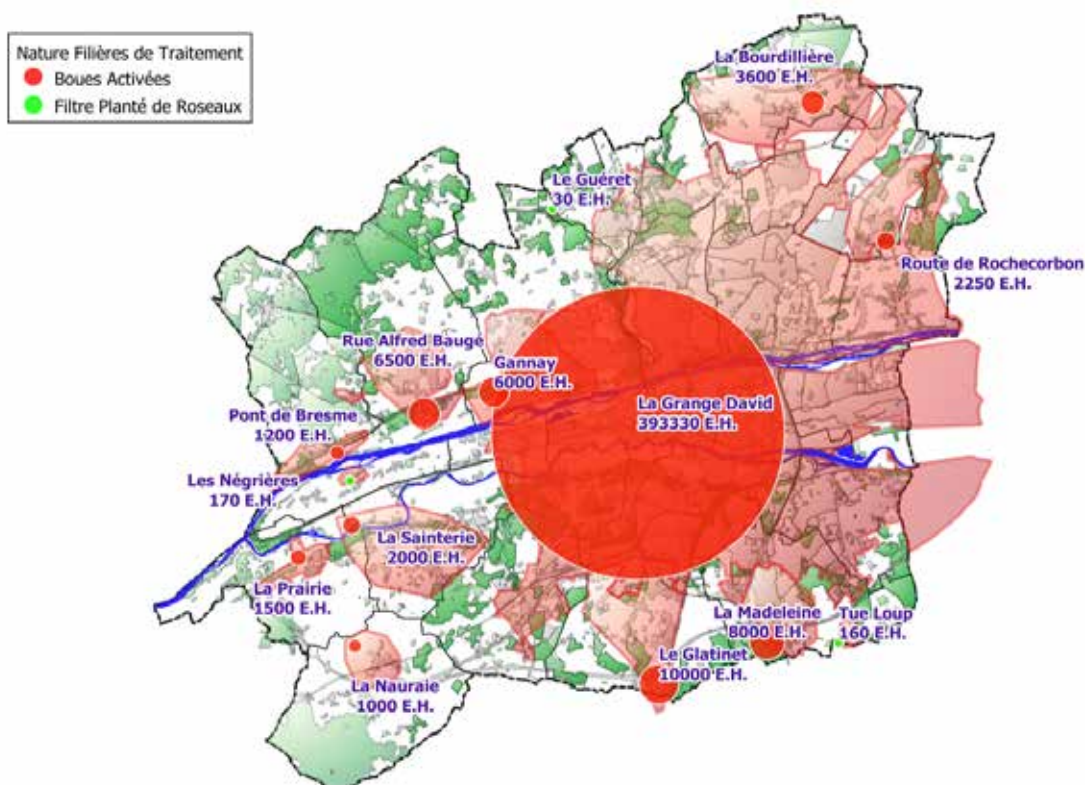
Le secteur de Langennerie sur la commune de Chanceaux-sur-Choisille est traité sur la station d'épuration de Cerelles situé en dehors du périmètre de la Métropole.

14 Stations d'épuration*
Débit annuel traité 16 248 469

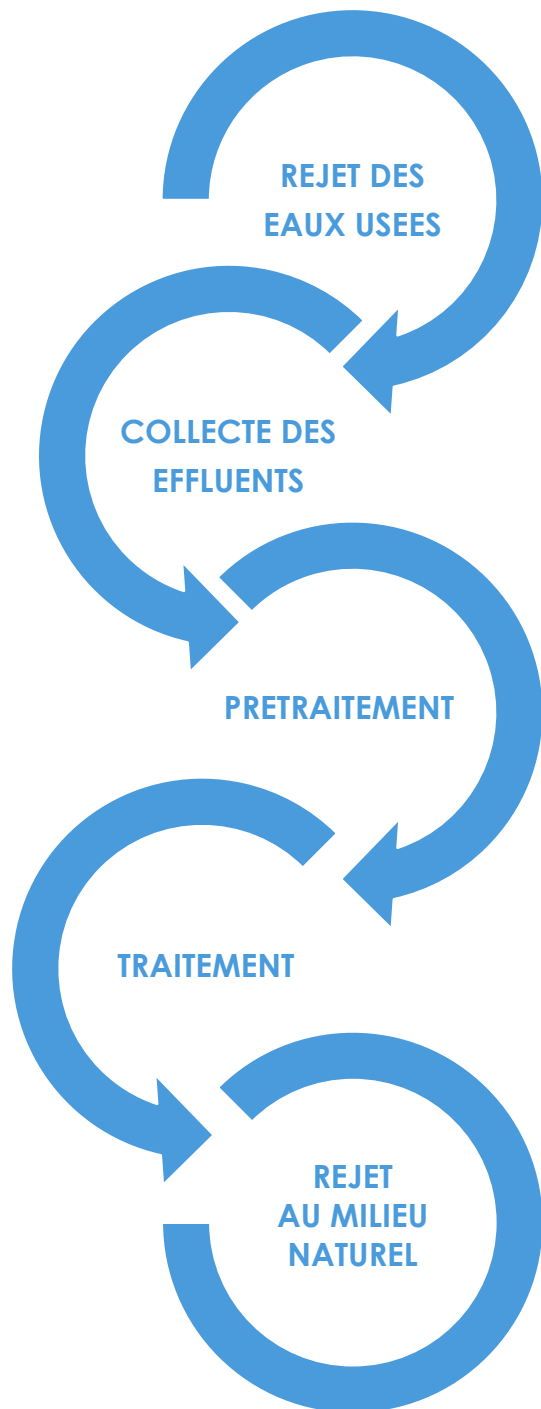


Photo aérienne de la STEP de la Grange David à La Riche

CARTOGRAPHIE DES STATIONS D'EPURATION



LE TRAITEMENT DE L'EAU USEE (filère type à titre indicatif)



1° Utilisée pour les besoins domestiques, l'eau rejetée contient des lessives, des graisses, des matières organiques et beaucoup d'autres choses.

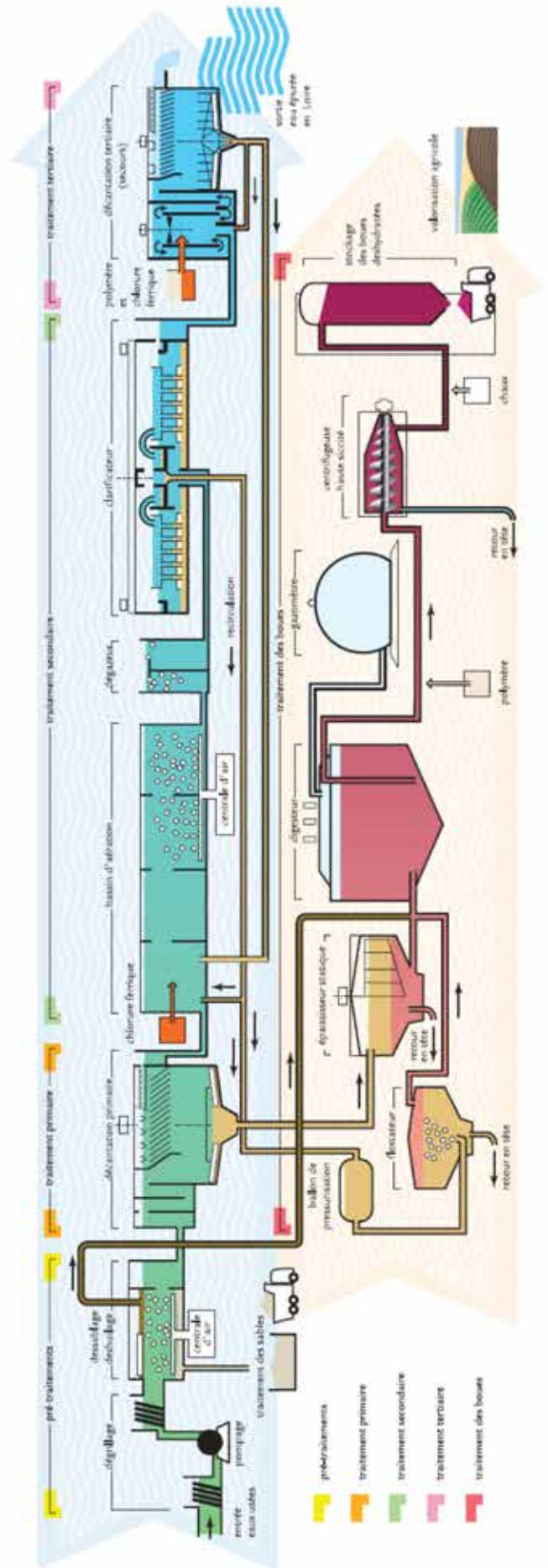
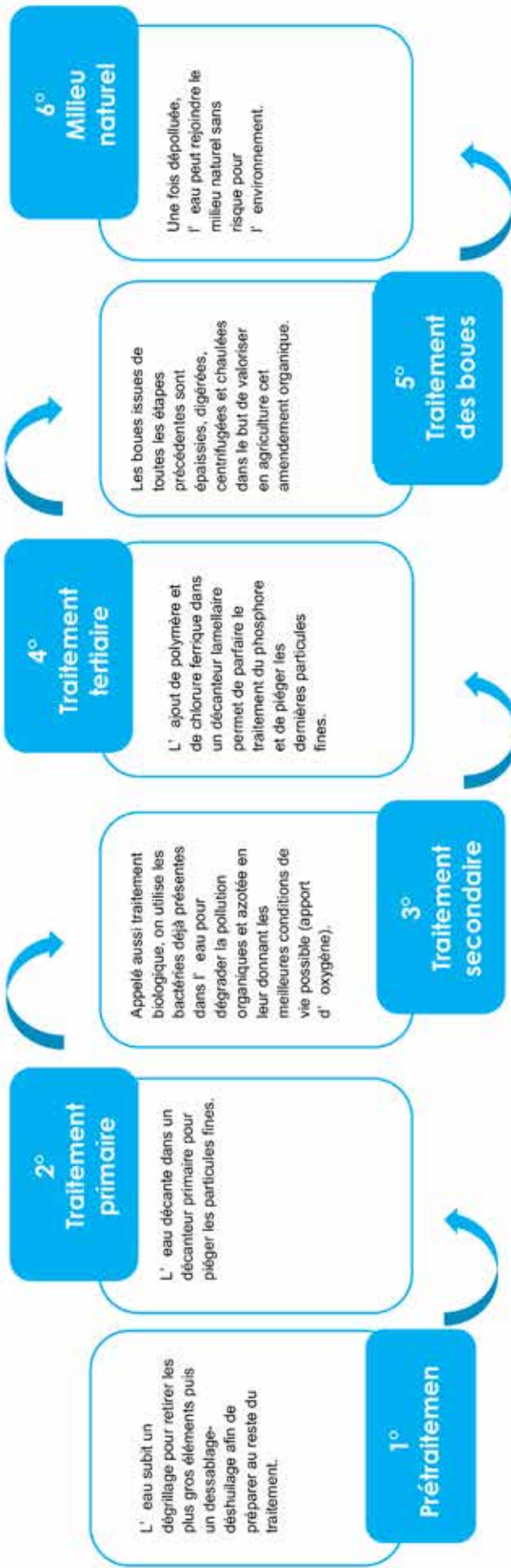
2° Depuis la boîte de branchement de l'habitation jusqu'à la station d'épuration un réseau de collecte enterré véhicule les eaux usées.

3° Avant de traiter ces effluents, les prétraitements permettent de se débarrasser des déchets les plus gros, des graisses et des sables qui pourraient nuire à l'efficacité du traitement.

4° Grâce à l'activité biologique de micro-organismes aidés par une oxygénation forcée, la pollution dissoute est dégradée. Le résidu formé (boues) est ensuite valorisé en agriculture.

5° Une fois traitée, l'eau assainie est alors rejetée au milieu naturel et peut continuer son cycle.

LE CAS SPECIFIQUE DE LA STATION D'EPURATION DE LA GRANGE DAVID

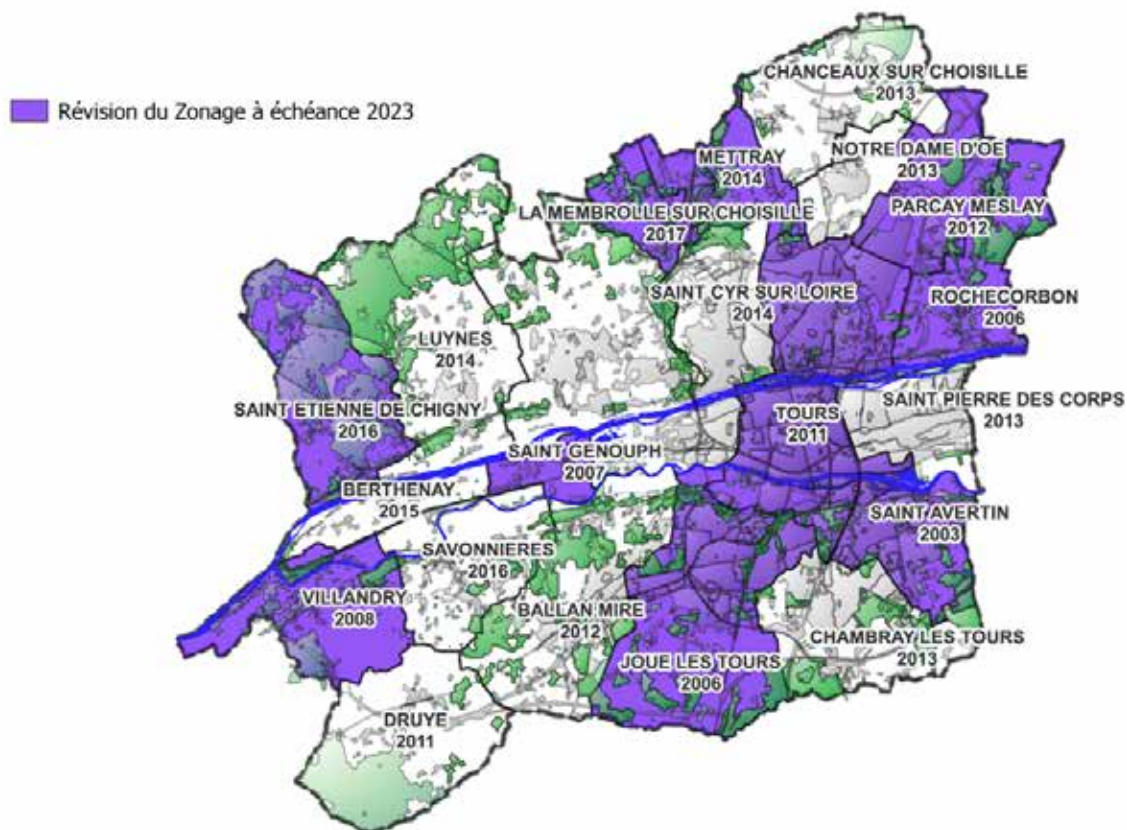


L'EXISTENCE D'UN ZONAGE

La Loi sur l'Eau du 3 Janvier 1992 impose aux collectivités d'établir, sur leur territoire, un schéma directeur de l'assainissement. Tours Métropole Val de Loire a entrepris différentes révisions de zonages dont l'avancement est le suivant :

COMMUNE	DATE D'APPROBATION DU ZONAGE	REVISION
BALLAN-MIRE	20 septembre 2012	
BERTHENAY	7 septembre 2015	
CHAMBRAY-LES-TOURS	9 octobre 2013	
CHANCEAUX-SUR-CHOISILLE	24 octobre 2013	
DRUYE	15 septembre 2011	
FONDETTES	9 octobre 2013	
JOUE-LES-TOURS	14 septembre 2006	Projet révision 2020-2023
LA MEMBROLLE-SUR-CHOISILLE	13 février 2017	Projet révision 2020-2023
LA RICHE	20 septembre 2012	
LUYNES	13 février 2014	
METRAY	13 février 2014	Projet révision 2020-2023
NOTRE-DAME-D'OE	9 octobre 2013	
PARCAY-MESLAY	20 septembre 2012	Projet révision 2020-2023
ROCHECORBON	2006	Projet révision 2020-2023
SAINT-AVERTIN	30 octobre 2003	Projet révision 2020-2023
SAINT-CYR-SUR-LOIRE	13 février 2014	
SAINT-ETIENNE-DE-CHIGNY	22 février 2016	Projet révision 2020-2023
SAINT-GENOUPH	14 juin 2007	Projet révision 2020-2023
SAINT-PIERRE-DES-CORPS	13 juin 2013	
SAVONNIERES	05 septembre 2016	
TOURS	12 mai 2011	Projet révision 2020-2023
VILLANDRY	28 février 2008	Projet révision 2020-2023

CARTOGRAPHIE DES ANNEES D'APPROBATION DES ZONAGES ET DE LEURS REVISIONS



LE TRAITEMENT DES EAUX DANS LES STEP

Les stations d'épuration reçoivent les eaux vannes et ménagères collectées par les réseaux d'égouts, mais aussi celles issues des activités. Ces eaux usées sont traitées sur 14 stations dont celle de La Grange David qui traite plus de 90 % de la pollution tant en volume qu'en kg de DBO₅.

Les procédés de traitement, à la fois physiques et biologiques, éliminent la majeure partie de la pollution afin de protéger le milieu récepteur naturel.

Le principe du traitement biologique en aération prolongée par les bactéries s'applique, mais certaines étapes comme la décantation primaire et le traitement tertiaire n'ont pas lieu d'être au regard de la faible quantité de pollution reçue.

Les stations de Tue Loup à Chambray-lès-Tours et de Guéret à La Membrolle-sur-Choisille reposent sur le principe du filtre planté de roseaux. Les bactéries sont fixées sur une couche de sable ou de zéolithe et dégradent biologiquement la matière organique.

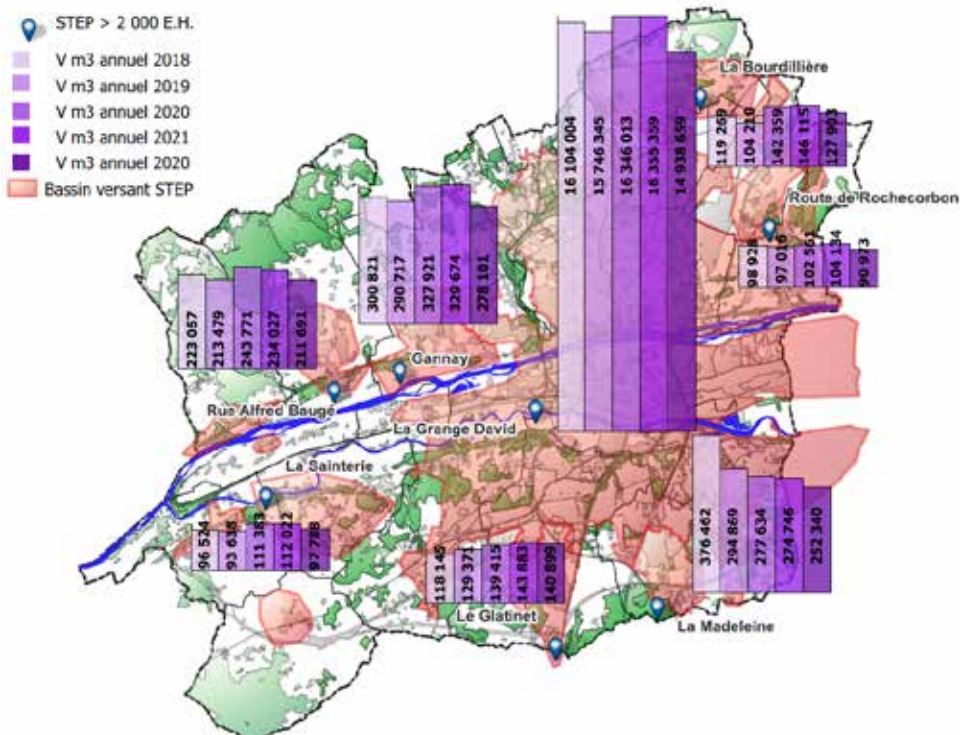
Pour la Station de la Grange David
Boues produites : 6 428 tonnes
Capacité nominale : 393 330 E.H.
Eaux traitées : 14 938 659 m³
Charge maximum reçue sur 7 jours consécutifs : 312 353 E.H.

TABLEAU RECAPITULATIF DES STATIONS D'EPURATION

Communes	Nom du Site	Filière Eaux	Filière Boues	Capacité de Traitement EH
Savonnières	La Sainterie	Boues Activées	Table d'égouttage	2 000 EH
Saint Etienne de Chigny	Pont de Bresme	Boues Activées	Filtres Plantés de Roseaux	1 200 EH
La Membrolle sur Choisille	Le Guéret	Filtres Plantés de Roseaux	Filtres Plantés de Roseaux	30 EH
Villandry	La Prairie	Boues Activées	Epaissiseur concentratec	1 500 EH
Berthenay	Les Négrières	Filtres Plantés de Roseaux	Filtres Plantés de Roseaux	170 EH
Druye	La Nauraié	Boues Activées	Filtres Plantés de Roseaux	1 000 EH
Joué-les-Tours	Le Glatinet	Boues Activées	Centrifugation avec pré-chauffage	10 000 EH
Chambray-les-Tours	La Madeleine	Boues Activées	Table d'égouttage	8 000 EH
Chambray-les-Tours	Tue Loup	Filtres Plantés de Roseaux	Filtres Plantés de Roseaux	160 EH
Fondettes	Gannay	Boues Activées	Filtre à bandes	6 000 EH
Luynes	Rue Alfred Baugé	Boues Activées	Centrifugation	6 500 EH
Chanceaux sur Choisille	La Bourdillière	Boues Activées	Table d'égouttage	3 600 EH
Parçay Meslay	Route de Rochecorbon	Boues Activées	Epaississement en silo	2 250 EH
La Riche	La Grange David	Boues Activées	Centrifugation et post chaulage	393 330 EH
TOTAL	14 STEP	11 Boues Activées	4 Tables d'égouttage ou filtres à bandes	435 740 EH
		3 Filtres Plantés de Roseaux	5 Filtres à sable ou Roseaux	
		0 Filtre à Sable	1 Epaissiseurs concentratec	
			3 Centrifugations	
			1 Epaissiseur en silo	

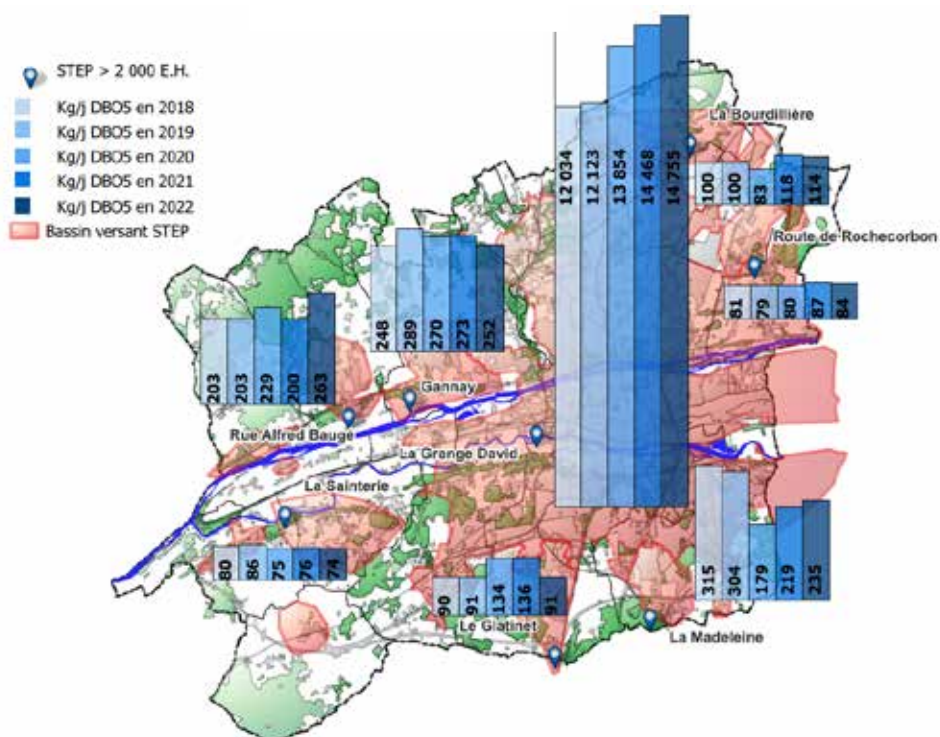
LES VOLUMES TRAITES

EVOLUTION DES VOLUMES ANNUELS POUR LES STEP > 2 000 E.H.



LES CHARGES EN DBO5

EVOLUTION DES CHARGES EN DBO5 POUR LES STEP > 2 000 E.H



CONFORMITE SUR LE TRAITEMENT DE LA POLLUTION CARBONEE

STEP	Nombre de bilans réalisés / Nombre bilans conformes	Taux de conformité	Observations
La Riche La Grange David	● 363/363	● 100%	
Fondettes Gannay Luynes La Serre	● 12/12	● 100%	
Parçay Meslay Route de Rochearbon	● 12/12	● 100%	
Chanceaux sur Choisille La Bourdillière	● 12/12	● 100%	
Chambray-lès-Tours La Madeleine	● 12/10	● 83%	1 dépassement en MES lors du bilan d'octobre (23,9 mg/l) et un dépassement en MES (23 mg/l) et DCO (86 mg/l) en novembre (norme à 20 mg/l en MES et 50 mg/l en DCO)
Joué-lès-Tours Le Glatinet	● 12/12	● 100%	
Savonnières La Sainterie	● 12/11	● 92%	Dépassement de la concentration en MES en novembre avec 75 mg/l au lieu de 30 mg/l en valeur limite journalière

CONFORMITE SUR LE TRAITEMENT DE LA POLLUTION AZOTEE

STEP	Nombre de bilans réalisés / Nombre bilans conformes	Taux de conformité	Observations
La Riche La Grange David	● 363/351	● 100%	Taux de conformité de 100 % malgré 12 bilans non conformes car le rendement épuratoire minimum a été atteint.
Fondettes Gannay Luynes La Serre	● 7/7	● 100%	
Parçay Meslay Route de Rochearbon	● 3/3	● 100%	
Chanceaux sur Choisille La Bourdillière	● 4/3	● 100%	Un dépassement en azote Global lors du bilan de février mais concentration en moyenne annuelle obtenue
Chambray-lès-Tours La Madeleine	● 4/4	● 100%	
Joué-lès-Tours Le Glatinet	● 4/4	● 100%	
Savonnières La Sainterie	● 4/2	● 100%	2 dépassements en NGL en décembre mais rendement et concentration en moyenne annuelle obtenue

CONFORMITE SUR LE TRAITEMENT DE LA POLLUTION PHOSPHOREE

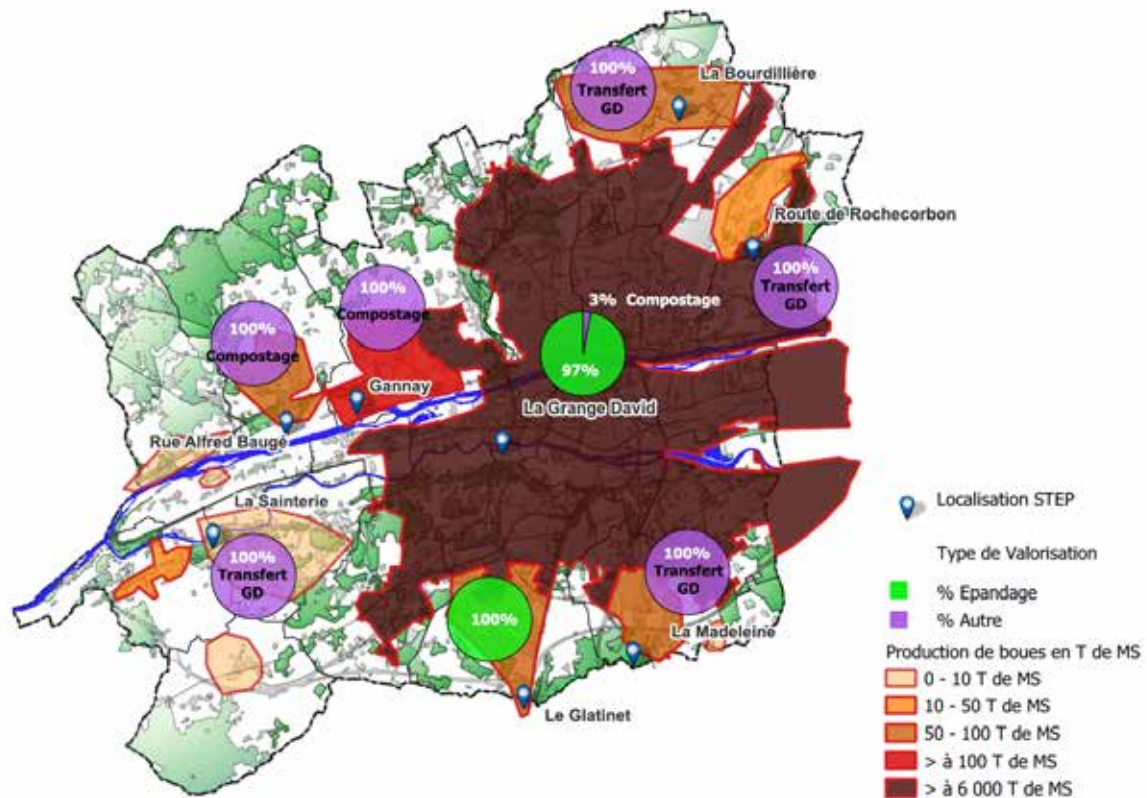
STEP	Nombre de bilans réalisés / Nombre bilans conformes	Taux de conformité	Observations
La Riche La Grange David	● 363/244	● 100%	Taux de conformité de 100 % malgré 119 bilans non conformes car le rendement épuratoire minimum a été atteint.
Fondettes Gannay	● 12/10	● 100%	Taux de conformité de 100 % malgré 2 bilans non conformes car le rendement épuratoire minimum a été atteint.
Luyes La Serre	● 10/10	● 100%	
Parçay Meslay Route de Rochechardon	● 12/12	● 100%	
Chanceaux sur Choisille La Bourdillière	● 12/12	● 100%	
Chambray-lès-Tours La Madeleine	● 12/11	● 100%	Taux de conformité de 100 % malgré 1 bilan non conforme car le rendement épuratoire minimum a été atteint.
Joué-lès-Tours Le Glatinet	● 10/10	● 100%	
Savonnières La Sainterie	● 12/11	● 100%	Un dépassement en décembre avec 3,99 mg/l pour une norme de rejet à 2 mg/l mais le rendement moyen et la concentration moyenne ont été obtenus

LA VALORISATION AGRICOLE DES BOUES

Les quantités de boues évacuées en 2022 sont moins importantes qu'en 2021. Cette valeur dépend des conditions météorologiques qui facilitent ou non les campagnes d'épandage et modifient les quantités stockées sur site.

**5 049 tonnes de M.S. évacuées en 2022
dont 4 682 tonnes pour la Grange David**

PRODUCTION ET VALORISATION DES BOUES EN TONNE DE MATIERE SECHE

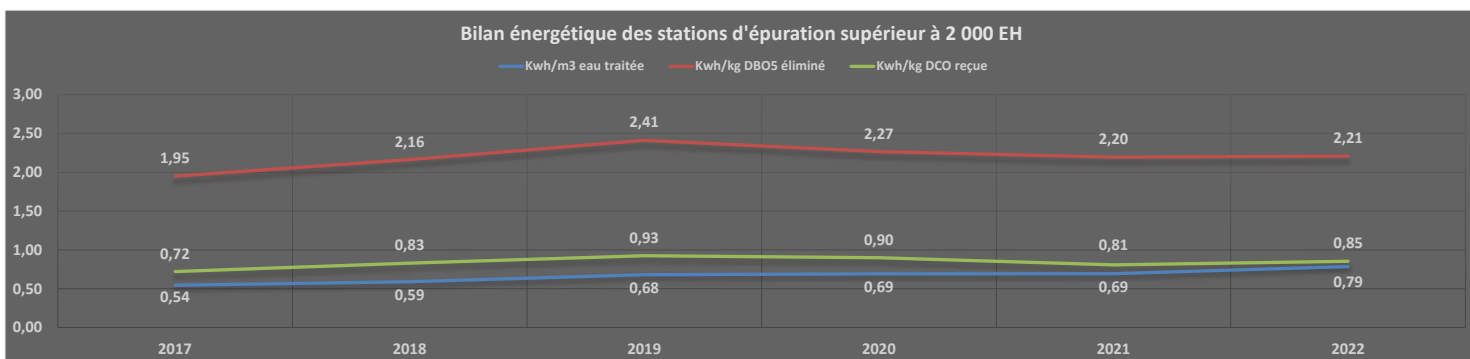


LE BILAN ENERGETIQUE DES STATIONS

Stations	2022		
	Kwh/m ³ eau traitée	Kwh/kg DBO5 éliminé	Kwh/kg DCO reçue
Station de la Madeleine Chambray-lès-Tours	1,15	3,44	1,60
Station de la Bourdillière Chanceaux-sur-Choisille	1,10	3,38	1,23
Station de Gannay Fondettes	1,05	3,22	1,22
Station de Glatinet Joué-lès-Tours	1,04	4,45	1,60
Station de la Grange David La Riche	0,76	2,13	0,83
Station Alfred Baugé - La Serre Luynes	1,05	2,33	0,84
Station de Parçay-Meslay - Route de Rochecorbon à Parçay-Meslay	1,16	3,50	1,19
Station de Rochecorbon - RN 152			
Station de La Sainterie Savonnières	1,01	3,67	1,36
Moyenne	0,79	2,21	0,85

En moyenne pondérée sur l'ensemble des stations de plus de 2 000 Equivalent Habitant, 2,2 KWh est consommé pour éliminer 1 kg de pollution organique (DBO5). Ce ratio varie du simple au double en fonction des performances épuratoires des stations et de leur taux de charge (4,45 à 2,13 KWh/kg DBO5 éliminé).

Par rapport à 2021, le bilan énergétique des stations est en légère augmentation d'environ 6% notamment sur le ratio d'énergie consommé par rapport au m3 d'eau traitée (plus 11,7%).



LE BILAN DE PRODUCTION DE BIOGAZ



La station d'épuration des eaux usées de la Grange David comprend un procédé de digestion mésophile des boues. La fermentation anaérobie des boues qui en découle, produit un biogaz riche en méthane.

Suite à la construction de l'unité d'injection de biométhane, le biogaz généré est traité dans un but de valorisation énergétique.

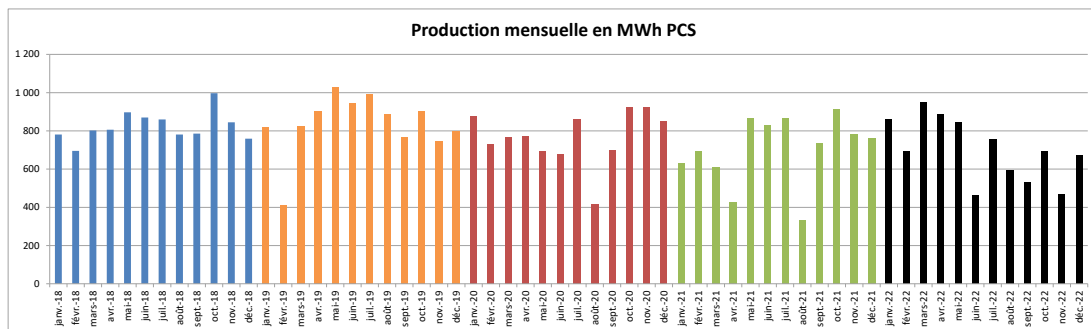
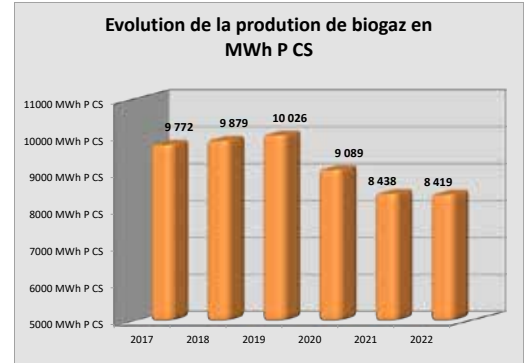
En 2022, la valorisation énergétique de biogaz a permis de produire 8 419 MWh PCS soit l'équivalent de la consommation de 725 foyers.

Cette consommation représente la réduction de 1 726 tonnes de CO₂ rejetées.

Sur l'année 2022 l'installation a injecté 769 830 Nm³ de biométhane, quantité très stable par rapport à 2021. Cela représente sur l'année un PCS moyen de 10,9 kWh/Nm³. Pour rappel, le PCS minimum accepté par GRDF est de 10,7 kWh/Nm³.

En 2022, la quantité produite est inférieure à la quantité prévisionnelle de 11 456 MWh inscrite au CEP avec la mise en service du 2ème épurateur en début d'année 2022 car les quantités de biogaz fournies par Tours Métropole Val de Loire étaient en retrait par rapport aux prévisions du CEP. Tours Métropole Val de Loire poursuit les travaux et les réglages afin de fournir à Dalkia Biogaz la quantité de biogaz prévue dans le CEP.

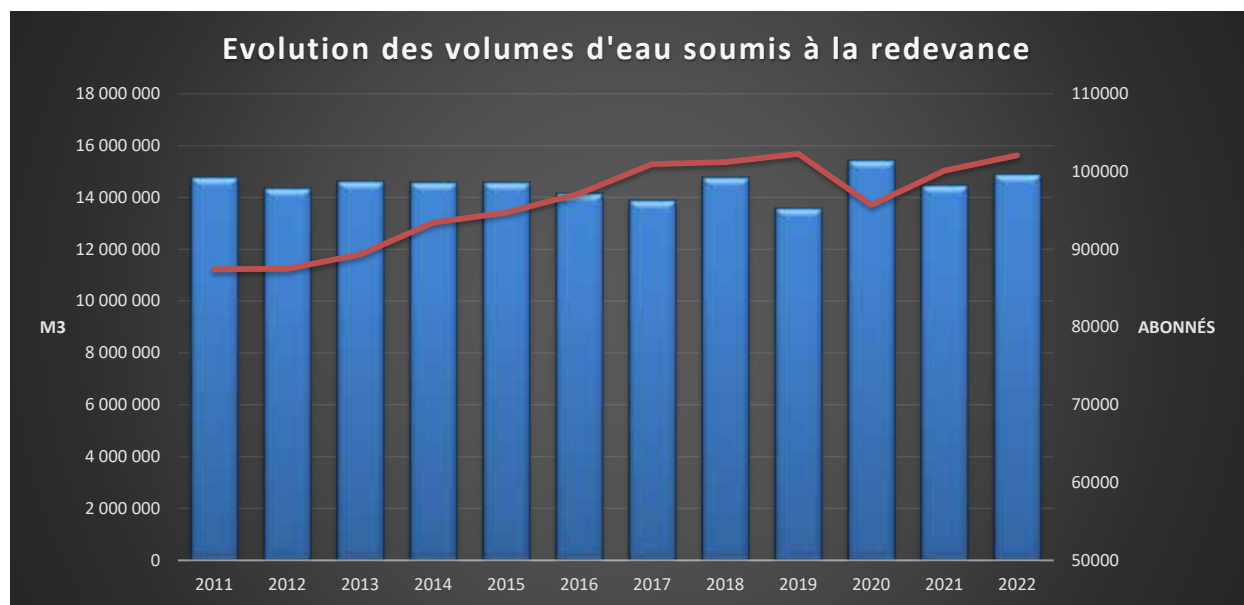
La réduction du biogaz injecté entre 2021 et 2022 est dû à la réception de boues sceptiques inhibant en partie le processus de méthanisation. EN effet, la réglementation COVID a rendu obligatoire l'hygiénisation des boues avant leur valorisation agricole. La station de la Grange David était l'une des seules stations du département permettant cette hygiénisation avant épandage. Les boues extérieures étant stockées un log moment avant d'être acheminées à la station, elles ont dégradé les processus biologiques de la station. De surcroît, la sécheresse et la chaleur de l'été 2022 ont eu pour effet de faire stagner les eaux usées dans les réseaux et une dégradation de la qualité des eaux d'entrée de la station. Un retour à la normale a été observé début 2023, à partir notamment de l'abrogation de l'arrêté nécessitant la réception de boues extérieures à la station d'épuration.



Données	Unité	2022	2021	2020	2019	2018	2017
Volume biogaz traité	Nm ³	1 306 399	1 288 698	1 358 355	1 478 147	1 503 186	1 586 993
Volume GPL consommé	Nm ³	2 015	11 891	8 296	10 740	3 477	1 233
Volume biogaz torché	Nm ³	83 897	226 016	113 279	73 126	72 045	135 246
Volume biométhane injecté (donnée GRDF)	Nm ³	769 830	774 093	834 885	919 288	912 488	884 755
Energie primaire injectée équivalente	MWh	8 419	8 438	9 089	10 326	8 879	9 772
Consommation électrique plateforme	MWh	583	655	612	662	650	598
Consommation électrique module épuratoire	MWh	531	449	509	556	546	480
Disponibilité plateforme	%	93,11% *	86,05%	92,89%	95,11%	95,67%	95,4 % *
Disponibilité module épuratoire membranaire	%	88,76%	85,82%	92,33%	94,36%	95,54%	94,6 % *
Disponibilité module épuratoire VPSA	%	80,40%					
Rendement module épuratoire	%	100%	98,94%	98,05%	98,62%	99,44%	97,7 % *
Taux Annuel d'Extraction	%	93,11% *	85,14%	90,63%	93,09%	95,00%	92,7 % *

LES ABONNES, LES VOLUMES ASSUJETTIS A LA REDEVANCE

	Nombre d'abonnés au service assainissement	Evolution % 2021/2022	Volume Soumis à la taxe assainissement (m ³)	Evolution % 2021/2022
Ballan Miré	3 880	3,94%	361 524 m ³	1,16%
Berthenay	48	4,17%	5 179 m ³	0,12%
Chambray-lès-Tours	4 735	4,31%	686 010 m ³	1,43%
Chanceaux sur Choisille	1 372	1,82%	115 058 m ³	19,75%
Druye	225	0,44%	20 265 m ³	-0,53%
Fondettes	4 247	1,27%	473 262 m ³	11,64%
Joué-lès-Tours	14 921	-2,43%	1 392 279 m ³	-14,39%
La Membrolle sur Choisille	1 114	-7,54%	116 487 m ³	-15,64%
La Riche	3 654	1,40%	414 681 m ³	-1,74%
Luynes	1 861	-0,16%	175 378 m ³	-6,63%
Mettray	847	0,47%	93 250 m ³	-6,77%
Notre Dame d'Oé	1 703	2,35%	184 064 m ³	2,35%
Parçay Meslay	1 074	0,84%	111 690 m ³	7,48%
Rochecorbon	1 575	0,06%	162 322 m ³	-1,45%
Saint Avertin	6 352	-0,80%	699 817 m ³	-8,92%
Saint Cyr sur Loire	9 259	-2,83%	820 258 m ³	0,87%
Saint Etienne de Chigny	486	-0,82%	39 061 m ³	-8,61%
Saint Genouph	324	-5,86%	17 583 m ³	-36,33%
Saint Pierre des Corps	6 375	-7,48%	735 840 m ³	-2,63%
Savonnières	1 125	3,47%	97 556 m ³	1,15%
Tours	20 585	16,71%	6 793 427 m ³	6,34%
+ Sainte Radegonde	1 096	-4,93%	93 541 m ³	15,64%
+ Saint Symphorien	14 893	-4,87%	1 271 253 m ³	30,52%
Total Tours	36 574	7,27%	8 158 221 m³	9,61%
Villandry	333	0,30%	36 140 m ³	5,32%
TOTAL	102 084	1,94%	14 915 925 m³	2,99%



Le nombre d'abonnés au service assainissement est de 102 084 et les volumes d'eau assujettis à la taxe assainissement sont de 14 915 925 m³ en augmentation par rapport à 2021.

LES RESEAUX DE COLLECTE DES EAUX USEES

L'ENTRETIEN

Curage préventif du réseau : 25 Km
Curage des points critiques : 10 Km
Interventions de maintenance sur le réseau : 441

Interventions réalisées sur les réseaux				
COMMUNES	Canalisations curées en préventif (Km)	Canalisations curées en points critiques (Km)	% de linéaire curé en préventif par rapport au linéaire total de réseau gravitaire	% de linéaire curé en point critique par rapport au linéaire total de réseau
Ballan-Miré	0,00	0,00	0%	0%
Berthenay	0,00	0,00	0%	0%
Chambray-lès-Tours	0,50	1,78	1%	2%
Chanceaux-sur-Choisille / Parçay Meslay / Rochecorbon	6,84	0,29	6%	0%
Druye / Savonnière / Villandry	3,98	0,04	0%	0%
Fondettes	0,08	0,00	0%	0%
Joué-lès-Tours	3,32	7,28	2%	5%
La Membrolle-sur-Choisille	0,00	0,00	0%	0%
La Riche	0,00	0,00	0%	0%
Luynes	3,40	0,00	13%	0%
Mettray	0,00	0,00	0%	0%
Notre-Dame-d'Oé	0,00	0,00	0%	0%
Saint-Avertin	0,00	0,00	0%	0%
Saint-Cyr-sur-Loire	0,00	0,00	0%	0%
Saint-Etienne-de-Chigny	0,00	0,00	0%	0%
Saint-Genouph	0,00	0,00	0%	0%
Saint-Pierre-des-Corps	0,00	0,00	0%	0%
Tours	6,68	0,50	2%	0%
Collecteurs Intercommunaux	0,00	0,00	0%	0%
TOTAL	25 Km	10 Km	2%	1%

Le curage est planifié en fonction des bassins versants de collecte. Il dépend également des interventions, dépannages et constatations techniques que le service assainissement identifie sur les réseaux.

L'EXTENSION DES RESEAUX

Communes	Situation des travaux	Linéaire de collecteur (ml)	Montant des travaux Hors Taxes
Chanceaux sur Choisille	Chemin de la rue	16 ml	22 083,08 € H.T.
	TOTAL	16 ml	22 083,08 € H.T.
Fondettes	AV des droit de l'homme	130 ml	36 807,23 € H.T.
	TOTAL	130 ml	36 807,23 € H.T.
La Membrolle sur Choisille	Rue du Perret	480 ml	206 244,69 € H.T.
	TOTAL	480 ml	206 244,69 € H.T.
Mettray	Rue du Mouré	55 ml	13 697,78 € H.T.
	Les petites Brosses	61 ml	31 377,47 € H.T.
	Passé temps	100 ml	49 985,25 € H.T.
	TOTAL	216 ml	95 060,50 € H.T.
Parçay Meslay	Rue de la Mairie (sect 8)	240 ml	121 723,37 € H.T.
	Rue de Frasne (Sect7)	430 ml	184 068,17 € H.T.
	Rue du Château d'Eau (sect 6)	270 ml	81 730,95 € H.T.
	Rue de la Sablonnière (sect 5)	310 ml	111 482,22 € H.T.
	Rue de la Thibaudière (sect 4)	420 ml	128 539,79 € H.T.
	1 670 ml	627 544,50 € H.T.	
Rochechouart	Impasse de la Butte	35 ml	16 939,65 € H.T.
	TOTAL	35 ml	16 939,65 € H.T.
Saint Avertin	Rue du Vivier	32 ml	22 593,45 € H.T.
	TOTAL	32 ml	22 593,45 € H.T.
Saint Cyr sur Loire	Rue Tonnellé	135 ml	109 951,50 € H.T.
	TOTAL	135 ml	109 951,50 € H.T.
Savonnières	route de la Fosse au Bray	538 ml	256 514,81 € H.T.
	TOTAL	538 ml	256 514,81 € H.T.
Tours	Rue du Chanoine Carlotti	61 ml	72 770,61 € H.T.
	TOTAL	61 ml	72 770,61 € H.T.
TOTAL GENERAL		3 313 ml	1 466 510,02 € H.T.

LE RENOUVELLEMENT DES RESEAUX

Communes	Situation des travaux	Linéaire de collecteur (ml)	Montant des travaux Hors Taxes
Ballan Miré	Rue Dunant-Curie	314 ml	259 902,53 € H.T.
	TOTAL	314 ml	259 902,53 € H.T.
Fondettes	Rue Roche Foucault	70 ml	16 998,45 € H.T.
	TOTAL	70 ml	16 998,45 € H.T.
Joué les tours	Cap Soleil - Phase 2	210 ml	156 970,91 € H.T.
	Route de la Vieille Carte	360 ml	8 768,55 € H.T.
	Sapin Vert	45 ml	53 776,28 € H.T.
	C. Bernard	71 ml	74 965,17 € H.T.
	TOTAL	686 ml	294 480,91 € H.T.
Saint Avertin	Caves à Gouter	401 ml	201 058,80 € H.T.
	P. Doumer-Phase 1	196 ml	25 586,19 € H.T.
	TOTAL	597 ml	226 644,99 € H.T.
Saint Pierre des Corps	Av Lénine T1 - Rue André Marteau	54 ml	31 629,36 € H.T.
	TOTAL	54 ml	31 629,36 € H.T.
Savonnières	Rue du Paradis	3 ml	10 637,23 € H.T.
	TOTAL	3 ml	10 637,23 € H.T.
Tours	Rue Ader - Phase 1	157 ml	173 356,01 € H.T.
	Rue Préfecture/Babeuf	167 ml	178 811,07 € H.T.
	Rue Préfecture		9 472,02 € H.T.
	Bd Preuilly	0 ml- 13 branchements	80 853,00 € H.T.
	Allée du Plessis	59 ml	199 837,63 € H.T.
	Allée du Plessis		50 718,93 € H.T.
	Rue Boylesve	116 ml	89 775,77 € H.T.
	Rue Ader - Phase 2	68 ml	
	Avenue Beethoven	162 ml	278 518,17 € H.T.
	Chambrière	95 ml	40 169,43 € H.T.
	Avenue Gustave Eiffel et SCSL Aroo Arena	576 ml	2 440 000,00 € H.T.
	Rue de Suède	250 ml	1 900 639,32 € H.T.
	TOTAL	1 650 ml	5 442 151,35 € H.T.
TOTAL GENERAL		3 374 ml	6 282 444,82 € H.T.

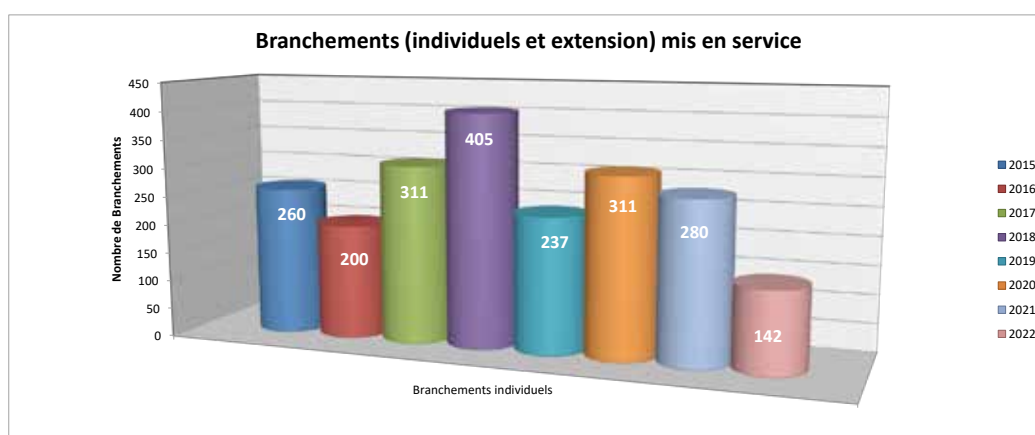
LA REHABILITATION DES RESEAUX PAR L'INTERIEUR

Communes	Situation des travaux	Linéaire de collecteur (ml)	Montant des travaux Hors Taxes
Tours	Rue Rotherdam	11 ml	17 825,71 € H.T.
	Rue Nimègue	9 ml	13 559,39 € H.T.
	TOTAL	20 ml	31 385,10 € H.T.
	TOTAL GENERAL	20 ml	31 385,10 € H.T.

LES BRANCHEMENTS

LES BRANCHEMENTS MIS EN SERVICE

Le service assainissement de Tours Métropole Val de Loire a assuré les études et le suivi financier de 142 branchements en 2022 : 128 branchements isolés répartis sur les communes dont il a la charge et 14 branchements réalisés dans le cadre de travaux d'extension de réseaux.



Communes	Branchements individuels (isolés)*	Branchements extension (chantiers)**	TOTAL / Commune
Ballan-Miré	4		4
Berthenay	3		3
Chambray-lès-Tours	9		9
Chanceaux-sur-Choisille	6	3	9
Druye			0
Fondettes	16	1	17
Joué-lès-Tours	15		15
La Membrolle-sur-Choisille	3		3
La Riche	3		3
Luynes	5		5
Mettray	1	4	5
Notre-Dame-d'Oé	4		4
Parçay-Meslay	4		4
Rochechouart	3		3
Saint-Avertin	9		9
Saint-Cyr-sur-Loire	7		7
Saint-Etienne-de-Chigny	1		1
Saint-Genouph	3		3
Saint-Pierre-des-Corps	3		3
Savonnières	4		4
Tours	25	6	31
Villandry			0
TOTAL	128	14	142

Le nombre de demande de branchement à particulièrement chuté en 2022 en raison de la chute du nombre de nouvelle construction (construction neuves période COVID en décalé) visible sur l'évolution également des demandes d'urbanisme (cf page 70 « AVIS SUR LES DOSSIERS ADS »).

* Branchements réalisés sur des réseaux existants dans le cadre de constructions nouvelles

** Branchements réalisés lors d'opérations d'extension de réseaux d'assainissement

LES BRANCHEMENTS DOMESTIQUES

Dans les secteurs desservis par un collecteur public d'assainissement, l'usager a l'obligation de se raccorder au réseau.

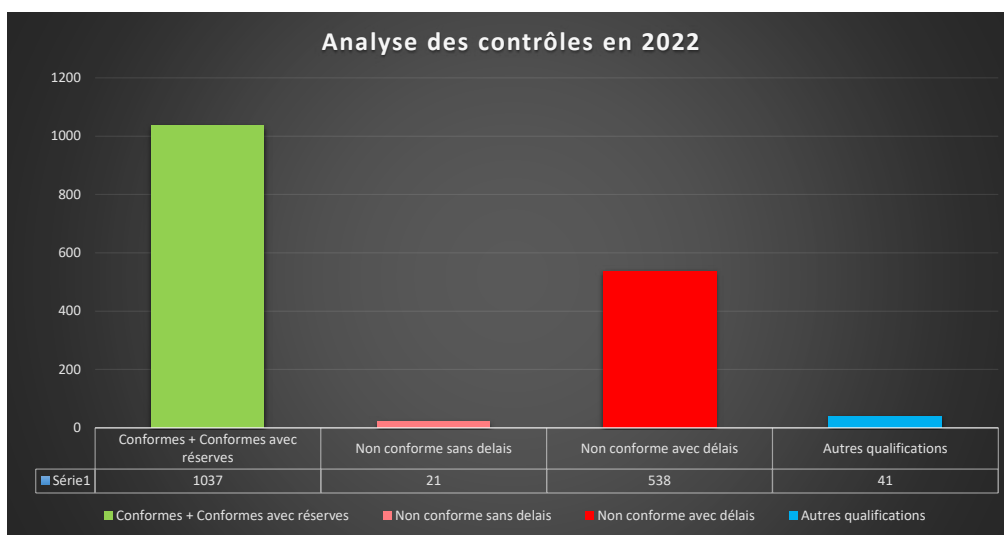
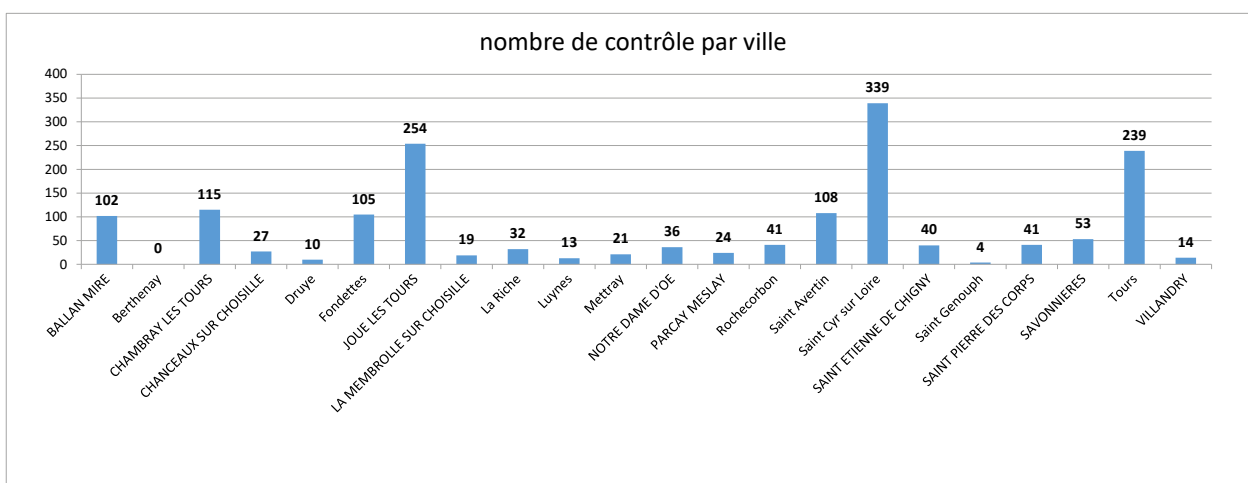
Le service assure le contrôle de conformité systématique de tous les branchements neufs et vérifie, notamment, la bonne séparation des eaux pluviales et des eaux usées.

De plus, des contrôles sont effectués dans le cadre :

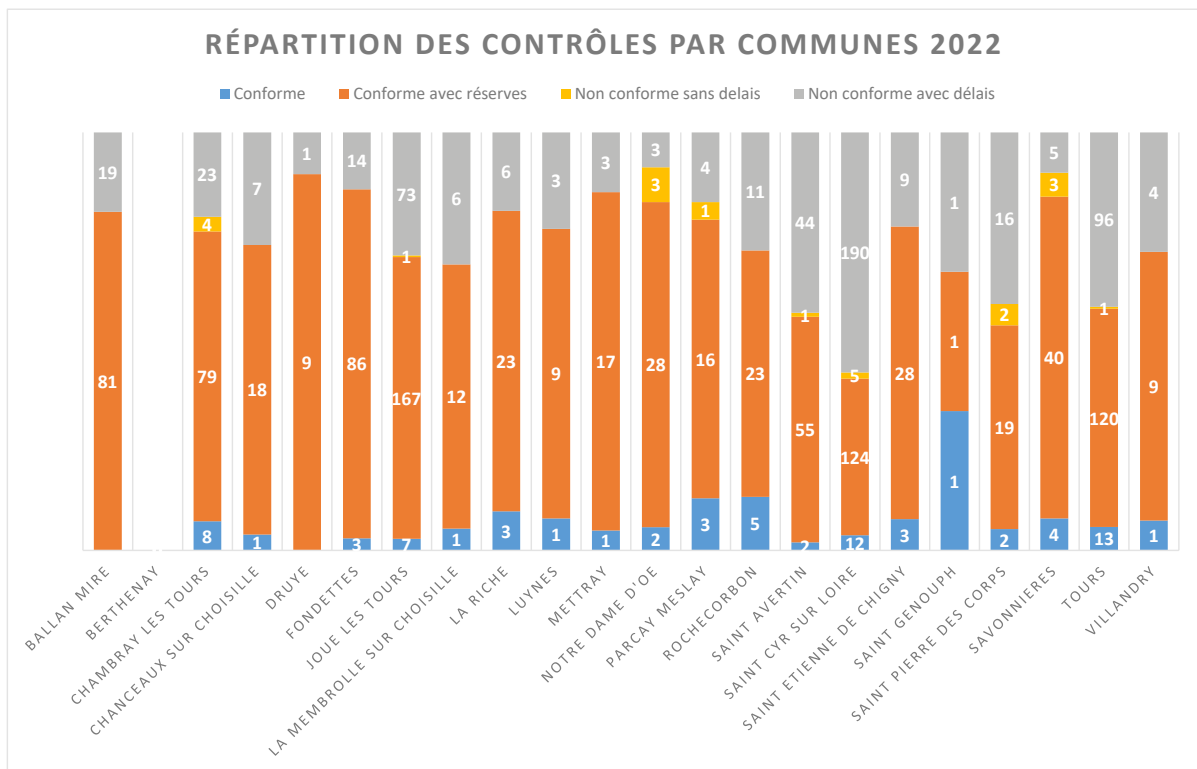
- d'opérations de contrôle menées sur des secteurs sensibles,
- d'instructions de permis de construire,
- lors de ventes, à la demande des notaires ou acquéreurs.

En 2022, 1 637 contrôles ont été effectués sur le territoire de la Métropole.

REPARTITION DU NOMBRE DE CONTROLE PAR COMMUNE



- Légende :**
- Conforme : conforme en tous points.
 - Conforme avec réserves : absence d'aération, présence d'un dispositif de désagrégation et d'évacuation des matières fécales (« Sanibroyeur »).
 - Non conforme sans délai : non-conformité n'entraînant pas de risque sanitaire ni de pollution ou n'impactant pas le fonctionnement du réseau des eaux usées.
 - Non conforme avec délai : un délai de 6 mois est accordé pour réaliser les travaux de mise en conformité en cas de risque sanitaire ou présence d'une pollution (absence de raccordement des eaux usées ou mélange d'eaux usées et pluviales).



LES BRANCHEMENTS INDUSTRIELS

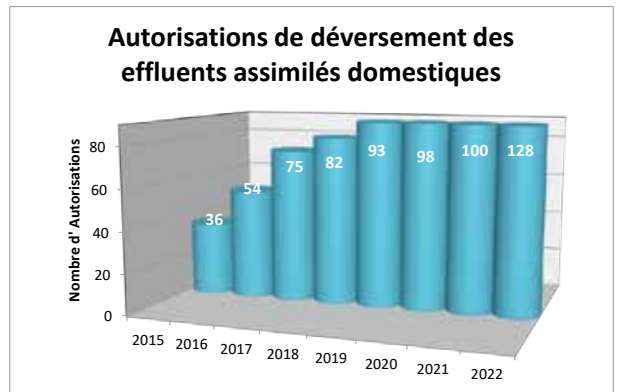
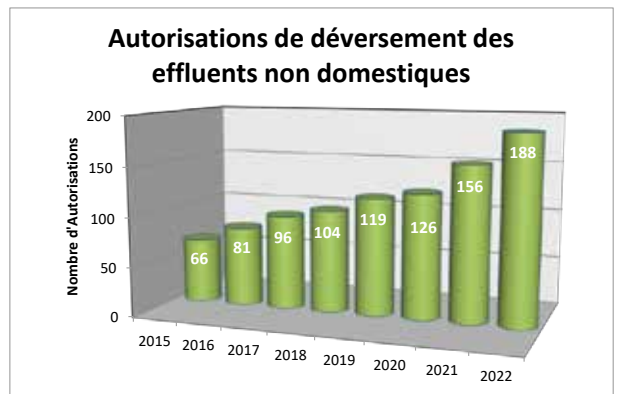
En ce qui concerne les activités industrielles, l'obligation de se raccorder n'existe pas. A ce titre, les branchements industriels sont soumis à autorisation, dans la mesure où les effluents peuvent être de natures différentes et non compatibles avec le système d'épuration mis en place.

Pour définir les conditions de raccordement, le service assainissement procède à l'établissement de conventions avec les établissements les plus sensibles.

188 autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées sont en vigueur.

91 d'entre elles font l'objet d'une convention de déversement qui précise les conditions techniques, financières et administratives du déversement.

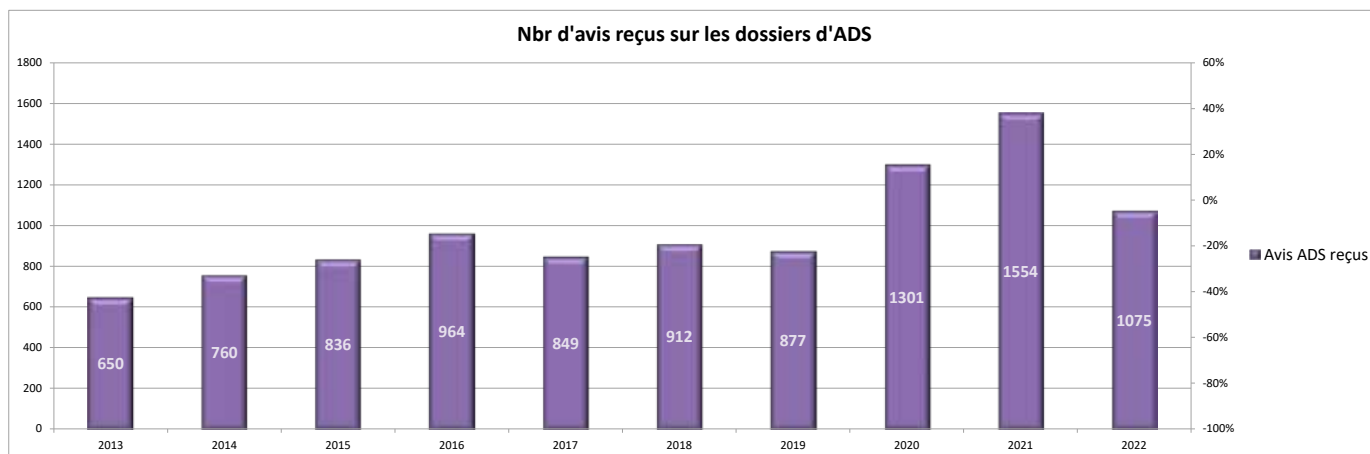
Par ailleurs, un nouveau régime a été créé et inscrit dans le Code de la santé publique ; celui des déversements d'effluents résultant d'utilisation de l'eau assimilable à un usage domestique. Sont concernés principalement les établissements de soins et de restauration. 128 autorisations pour déversement d'eaux usées assimilées domestiques ont été délivrées.



LES AVIS SUR LES DOSSIERS ADS (AUTORISATION DU DROIT DES SOLS)

	2017		2018		2019		2020		2021		2022	
	Avis sur dossier ADS (DP, CU, PC, PA)		Avis sur dossier ADS (DP, CU, PC, PA)		Avis sur dossier ADS (DP, CU, PC, PA)		Avis sur dossier ADS (DP, CU, PC, PA)		Avis sur dossier ADS (DP, CU, PC, PA)		Avis sur dossier ADS (DP, CU, PC, PA)	
Communes	EU	EP	EU	EP	EU	EP	EU	EP	EU	EP	EU	EP
Ballan-Miré	52	0	71	0	59	0	60	34	39	33	39	44
Berthenay	7	0	1	0	5	0	2	4	8	6	5	7
Chambray-lès-Tours	69	0	81	0	42	0	32	29	63	63	58	56
Chanceaux-sur-Choisille	20	0	12	0	17	0	16	13	24	23	26	27
Druye	5	0	5	0	12	0	11	10	10	10	9	9
Fondettes	98	0	84	0	77	0	54	52	112	121	82	84
Joué-lès-Tours	86	0	69	0	85	0	61	44	62	50	57	64
La Membrolle-sur-Choisille	30	0	13	0	27	0	28	17	30	31	26	25
La Riche	3	0	4	0	3	0	13	4	12	10	7	7
Luynes	20	0	18	0	14	0	13	8	10	10	7	7
Mettray	10	0	14	0	15	0	12	9	19	20	16	15
Notre-Dame-d'Oé	30	0	23	0	36	0	13	11	16	18	16	15
Parçay-Meslay	24	0	18	0	31	0	39	35	29	34	23	21
Roche carbon	44	0	28	0	37	0	13	11	18	18	20	18
Saint-Avertin	116	0	104	0	95	0	71	47	77	61	79	85
Saint-Cyr-sur-Loire	62	0	59	0	69	0	45	33	47	44	52	51
Saint-Etienne-de-Chigny	13	0	11	0	6	0	10	5	10	10	10	9
Saint-Genouph	2	0	2	0	2	0	5	3	9	6	7	9
Saint-Pierre-des-Corps	21	0	23	0	26	0	13	7	16	11	21	24
Savonnières	26	0	24	0	19	0	22	16	33	26	30	29
Tours	114	0	166	0	129	0	128	100	93	93	96	90
Villandry	9	0	11	0	8	0	5	5	9	10	5	6
TOTAL	861	0	841	0	814	0	666	497	746	708	691	702

En 2022, le service Etudes Travaux et Prospectives a délivré 691 avis concernant l'assainissement des eaux usées et 702 avis concernant l'eau pluviale. Suite au transfert de la compétence eau pluviale en 2020, le service a vu son activité augmenter de +43% en 2020 puis 25% en 2021 sur les demandes ADS (Autorisation du Droit des sols). Après 2 ans d'augmentation, l'activité s'est stabilisée en 2022 avec un léger fléchissement. Les ADS regroupent l'ensemble des demandes d'urbanisme à savoir les déclarations préalables, certificats d'urbanisme, permis de construire ou permis d'aménager. Ces derniers concernent les opérations d'ensemble type ZAC ou lotissements et nécessitent souvent une analyse plus longue et des échanges avec les porteurs de projets.



REPARTITION DES AVIS D'URBANISME PAR COMMUNE ET PAR TYPE D'AVIS

Nb d'avis

< à 20

20 - 40

40 - 70

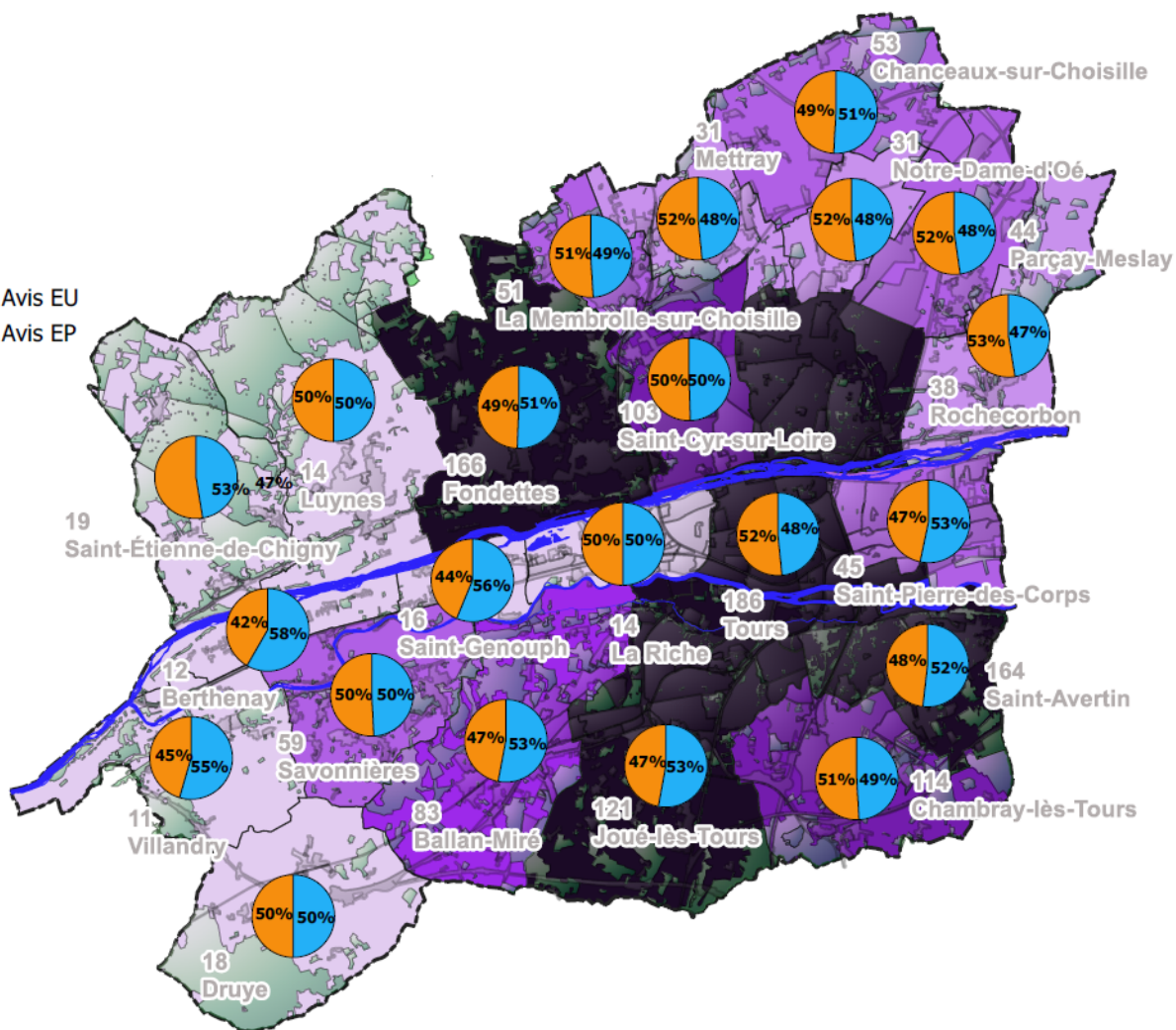
70 - 100

100 - 120

> à 120

Pourcentage Avis EU

Pourcentage Avis EP



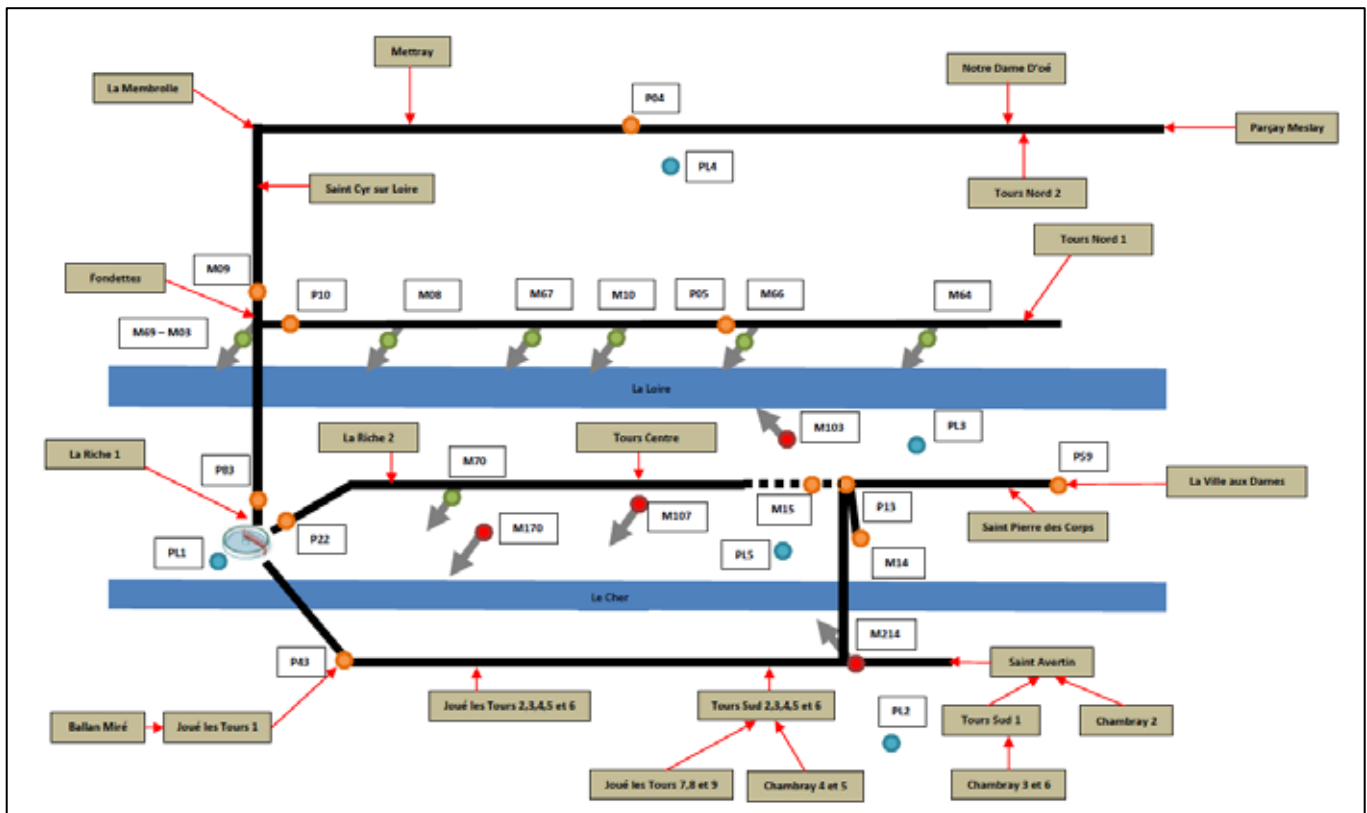
LA METROLOGIE

16 sections de mesures hauteur-vitesse et 5 pluviomètres sont installés sur les réseaux du bassin de collecte de la station d'épuration de la Grange David. Ces équipements permettent, d'une part, le calcul des débits transitant dans les collecteurs intercommunaux jusqu'à la station d'épuration de La Grange David, par temps sec et temps de pluie et, d'autre part, le suivi des déversements au milieu naturel.



Mire d'étalement positionnée avec un laser
Trop-plein des Granges Galand St Avertin

Procédure de calage d'un point de débordement au réseau



Synoptique des points de métrologie sur le BV de la Grange David

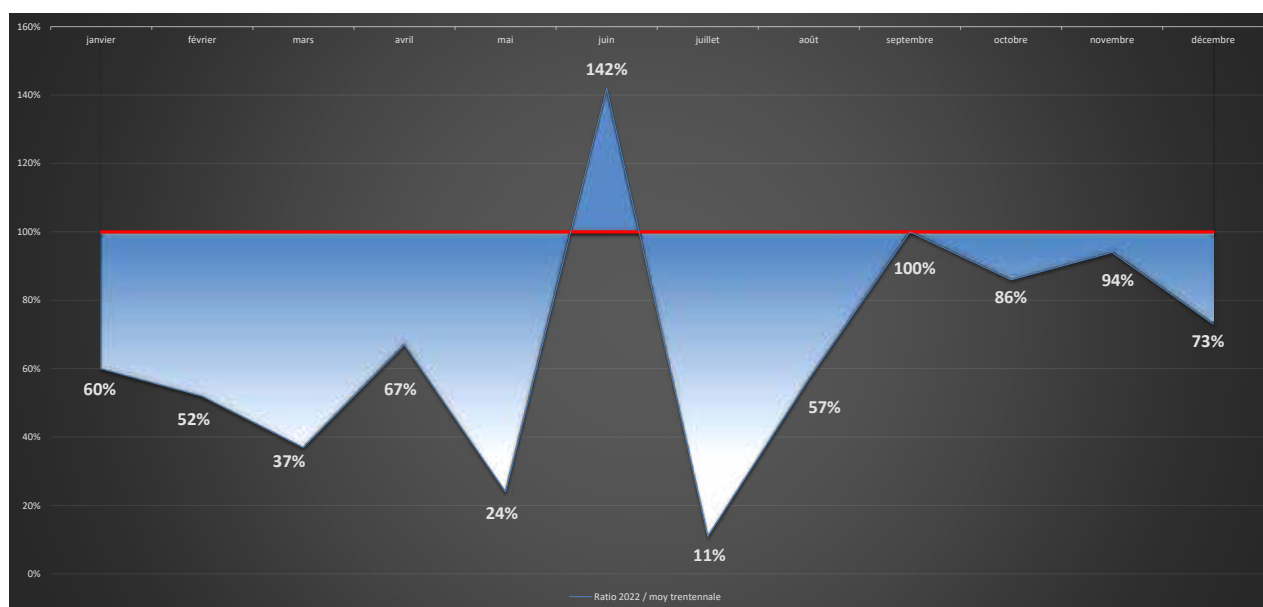
- Point de transfert
- Pluviomètre
- Déversoir
- Trop plein PR point A1

Les précipitations

L'année 2022 a été marquée par un très faible volume de précipitations (469 mm), très proche de la valeur la plus faible observée en 2005 depuis plus de 20 ans. La pluviométrie annuelle moyenne se situe aux environs de 678 mm selon la moyenne trentennale sur la période 1991-2020. Le déficit de précipitation en 2022 est donc de plus de 200 mm soit un peu plus de 3,5 mois de précipitation en moins.



La répartition des précipitations sur l'année a été quasi-constamment déficitaire sur tous les mois à l'exception du mois de juin en raison de pluies orageuses. L'hiver, le printemps et les 2/3 de la période estivale ont été très fortement impactés.



La connaissance des précipitations constitue un élément prépondérant pour l'étude et la compréhension du fonctionnement des systèmes d'assainissement.

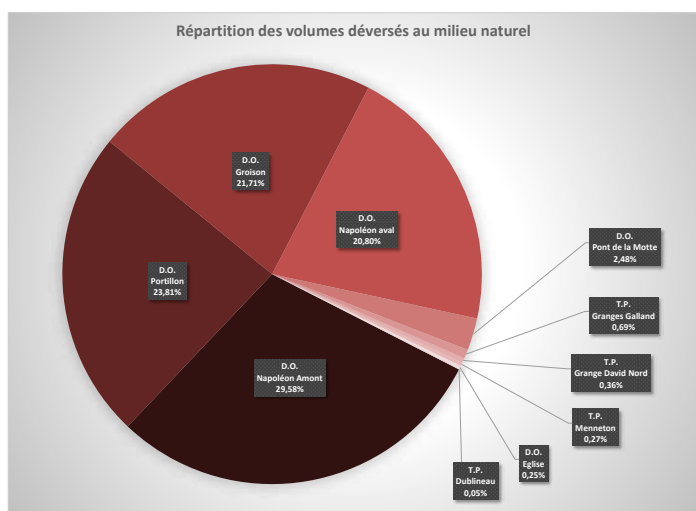
Sur l'année 2022, un évènement pluvieux significatif a été enregistré sur une pluie orageuse le 04 juin. L'évènement maximum enregistré a été une pluie de période de retour 20 ans sur le site PL4 à Tours nord avec 14,4 mm en moins de 6 minutes sur un évènement de 26 mm entre 15h32 à 15h46. Le tableau ci-après présente les évènements les plus significatifs enregistrés en 2022.

Date	PL1	PL2	PL3	PL4	PL5	Evènements	Fréquence d'apparition	Intensité
04/06/2022	39,2 mm					27,6 mm de 15h11 à 15h33	10 ans	25,8 mm en moins de 30'
04/06/2022		24,8 mm				22,8 mm de 15h13 à 15h31	5 ans	20,9 mm en moins de 30'
04/06/2022			25,4 mm			22,8 mm de 15h18 à 15h43	5 ans	20,9 mm en moins de 30'
04/06/2022				28,6 mm		26 mm de 15h32 à 15h46	10 ans	25,8 mm en moins de 30'
04/06/2022				29,6 mm		26 mm de 15h32 à 15h46	20 ans	14,4 mm en moins de 6'
04/06/2022					30,4 mm	25 mm de 15h17 à 15h37	5 ans	20,9 mm en moins de 30'

Les déversements au milieu naturel

			2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Déversoir d'orage et by-pass	P66 -M66	Portillon	22 283	27 893	39 160	29 981	20 586	13 583	8 471	18 033	28 776	17 238	18 222	19 056	8 610
	P67-M67	Napoléon aval	6 335	4 102	4 810	14 942	12 595	13 429	11 419	9 340	22 746	15 922	14 064	16 668	7 520
	M69	Pont de la Motte	114 224	31 647	48 397	101 367	100 254	101 609	162 419	59 260	166 912	38 834	12 673	52 965	897
	M70	Saint François	1 000	1 799	5						0	1 388	0	0	0
	M64	Groison									11 231	36 074	21 440	35 187	7 850
	M10	Napoléon Amont									4 080	16 824	19 068	22 103	10 697
	M08	Eglise									0	0	6	47	91
Trop-plein Poste de relevage A1 > 600 kg de DBO ₅	M748	Roche-corbon												35	0
	PR214	Granges Galland											380	517	250
	PR103	Dublineau											0	0	18
	PR107	Prébendes											0	0	0
	PR170	Menneton											0	125	99
Trop-plein Relevage STEP	PR Nord	Grange David Nord										279	8 460	8 605	130
	PR Sud	Grange David Sud										0	0	5 460	0
Volume total déversé m ³			143 842	65 441	92 372	146 290	133 435	128 621	182 309	86 633	233 745	126 559	94 313	160 768	36 162
Pluie mm/an			634	620	806	800	776	618	678	633	744	706	653	709	469

Les volumes déversés en 2022 ont été très faibles en raison d'un niveau de nappe très bas et d'une année déficitaire en précipitations. Ainsi moins de 40 000 m³ ont été déversés soit le plus faible volume mesuré depuis 2010.



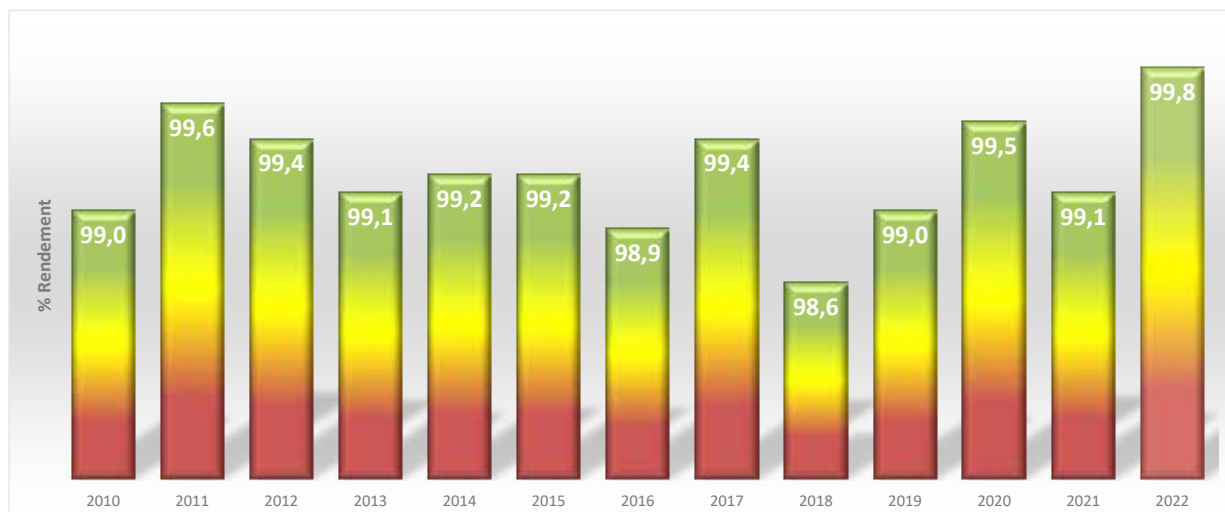
Globalement seuls les déversoirs d'orage rejettent par temps de pluie des eaux usées au milieu naturel dans des proportions assez similaires à l'exception des déversoirs M08 Eglise et M69 Pont de la Motte.

Les trop-pleins de poste classifiés en A1 > 600 kg de DBO₅/j sont peu voire pas sollicités.

Les points A2 de la STEP (poste Nord et Sud) ont été également très peu sollicités. Seul le trop-plein du poste nord a rejeté moins de 0,4% des volumes déversés.

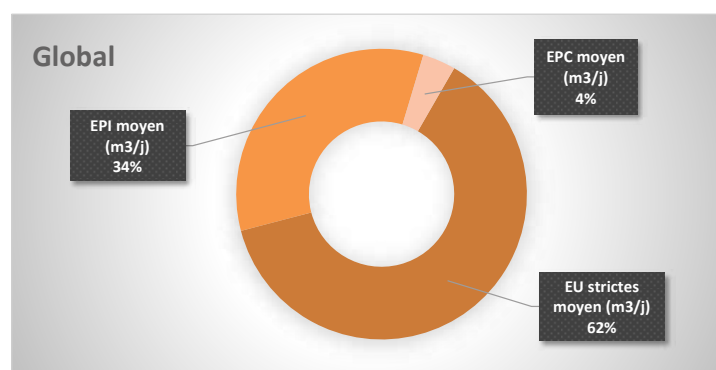
Le rendement du réseau

Depuis 2010, le rendement hydraulique est stable à hauteur de 99%.



	Pluviométrie moyenne (mm)	Volumes mensuels déversés réseau (m ³)	Volumes mensuels déversés Trop-plein STEP (m ³)	Volumes entrée station (m ³)	Rendement hydraulique
janvier	40,0	5 227,0	0,0	1 554 500,00	99,7%
février	27,0	693,5	0,0	1 315 640,00	99,9%
mars	19,0	393,9	0,0	1 409 980,00	100,0%
avril	33,8	3 520,6	0,0	1 333 220,00	99,7%
mai	14,8	2 047,0	0,0	1 309 070,00	99,8%
juin	80,4	9 136,2	122,0	1 321 220,00	99,3%
juillet	5,1	64,5	0,0	1 177 380,00	100,0%
août	25,6	980,5	0,0	1 110 920,00	99,9%
septembre	51,3	3 732,2	5,0	1 272 260,00	99,7%
octobre	58,1	3 172,0	3,0	1 361 310,00	99,8%
novembre	64,0	3 207,0	0,0	1 352 770,00	99,8%
décembre	49,9	3 858,0	0,0	1 421 280,00	99,7%
Total	469,0	36 032,4	130,0	15 939 550	99,8%
Moyenne	39	3 003	11	1 328 296	
Minimum	5	65	0	1 110 920	99,3%
Maximum	80	9 136	122	1 554 500	100,0%

Les volumes transférés



Au global, le réseau de collecte du bassin versant de la Grange David est très sensible aux apports d'eaux claires d'infiltration puisqu'un tiers des volumes collectés est de cette nature. Les apports d'eaux pluviales sont assez faibles, aux environs de 4%, ce qui correspond à une surface active de 109 hectares (118 ha d'après le calcul à l'entrée de la station d'épuration et 100 ha calculés d'après le cumul des bassins versants). Cette surface active est en diminution d'environ 7% par rapport à l'année dernière. Après une tendance à la hausse, la surface active est en diminution depuis 2 ans. En 2022, elle représente moins de 1% de la surface totale du bassin versant (12 548,65 ha). La part d'eaux usées strictes reste majoritaire avec 62% des volumes collectés.

Les inspections périodiques du réseau visent à connaître l'état du patrimoine et en détecter les défauts nécessitant des travaux. Outre les risques de casse ou bouchage, certains défauts font apparaître l'infiltration d'eaux claires de nappe dans les réseaux. Ces infiltrations peuvent être parfois importantes et nécessitent une énergie inutile pour le traitement et le pompage avec les eaux usées.

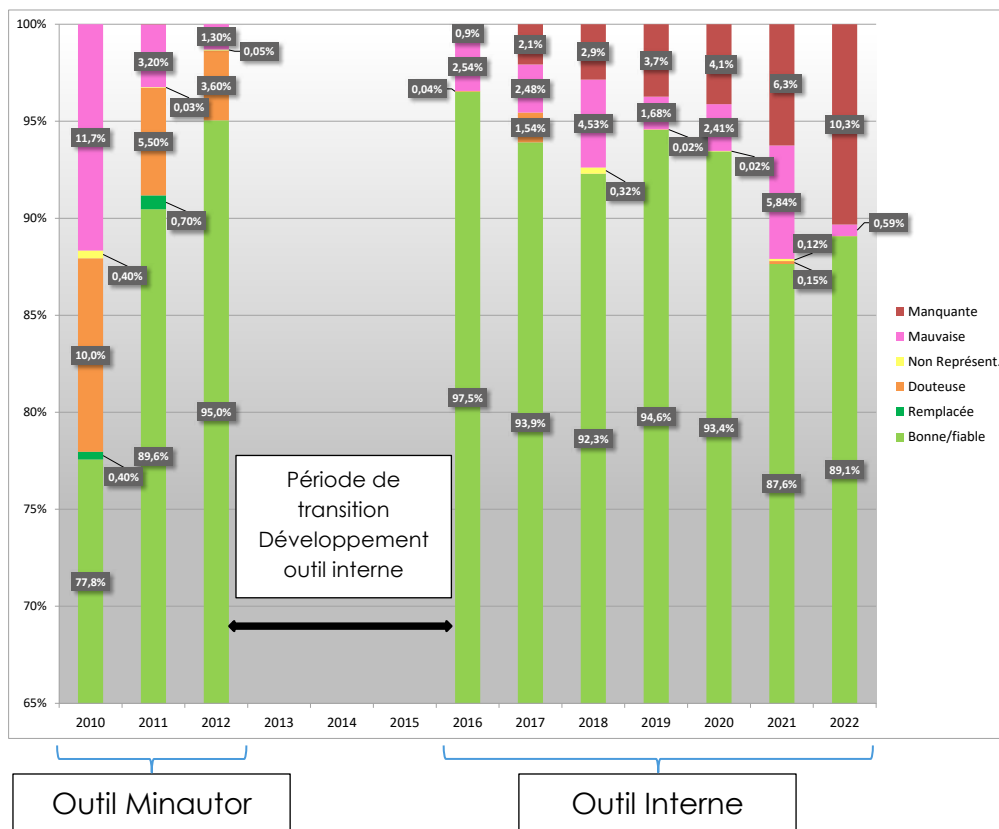
La métropole investit pour le suivi en continu de ces défauts et engage un programme de renouvellement :

- 3 374 mètres de réseau complètement renouvelés pour un montant de près de 6,28 M€
- 20 mètres de réseau réhabilités par l'intérieur (technique de chemisage) pour un montant de plus de 31 385 €.

Validité des mesures

Depuis 2012, le taux de données fiables se situe au-delà de 90%. En 2022, ce taux se situe en dessous avec 87,64%. Même si ces résultats restent corrects, il faut noter que le taux de valeurs manquantes est en augmentation constante depuis 6 ans et que le taux de valeurs mauvaises a plus que doublé par rapport à 2020. A partir de ce constat, des dispositions ont été prises pour renforcer le suivi de la collecte des données sur le système de supervision et améliorer l'entretien préventif des sites.

Année	Mesures validées	Bonne/fiable %	Remplacée %	Douteuse %	Non Représent. %	Mauvaise %	Manquante %
2010	1 681 603	77,80%	0,40%	10,00%	0,40%	11,70%	0,00%
2011	2 406 508	89,60%	0,70%	5,50%	0,03%	3,20%	0,01%
2012	1 642 291	95,00%	0,00%	3,60%	0,05%	1,30%	0,00%
2013	Données non exploitées - Période de transition du service entre l'outil Minautor et un outil interne développé par le service						
2014							
2015							
2016	2 475 361	97,45%	0,00%	0,04%	0,00%	2,54%	0,93%
2017	2 775 006	93,91%	0,00%	1,54%	0,00%	2,48%	2,07%
2018	3 236 056	92,26%	0,00%	0,01%	0,32%	4,53%	2,85%
2019	4 324 802	94,56%	0,00%	0,02%	0,01%	1,68%	3,73%
2020	6 224 176	93,44%	0,00%	0,01%	0,02%	2,41%	4,12%
2021	5 406 034	87,64%	0,00%	0,15%	0,12%	5,84%	6,25%
2022	5 222 435	89,07%	0,00%	0,02%	0,00%	0,59%	10,32%



LE SPANC

LES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

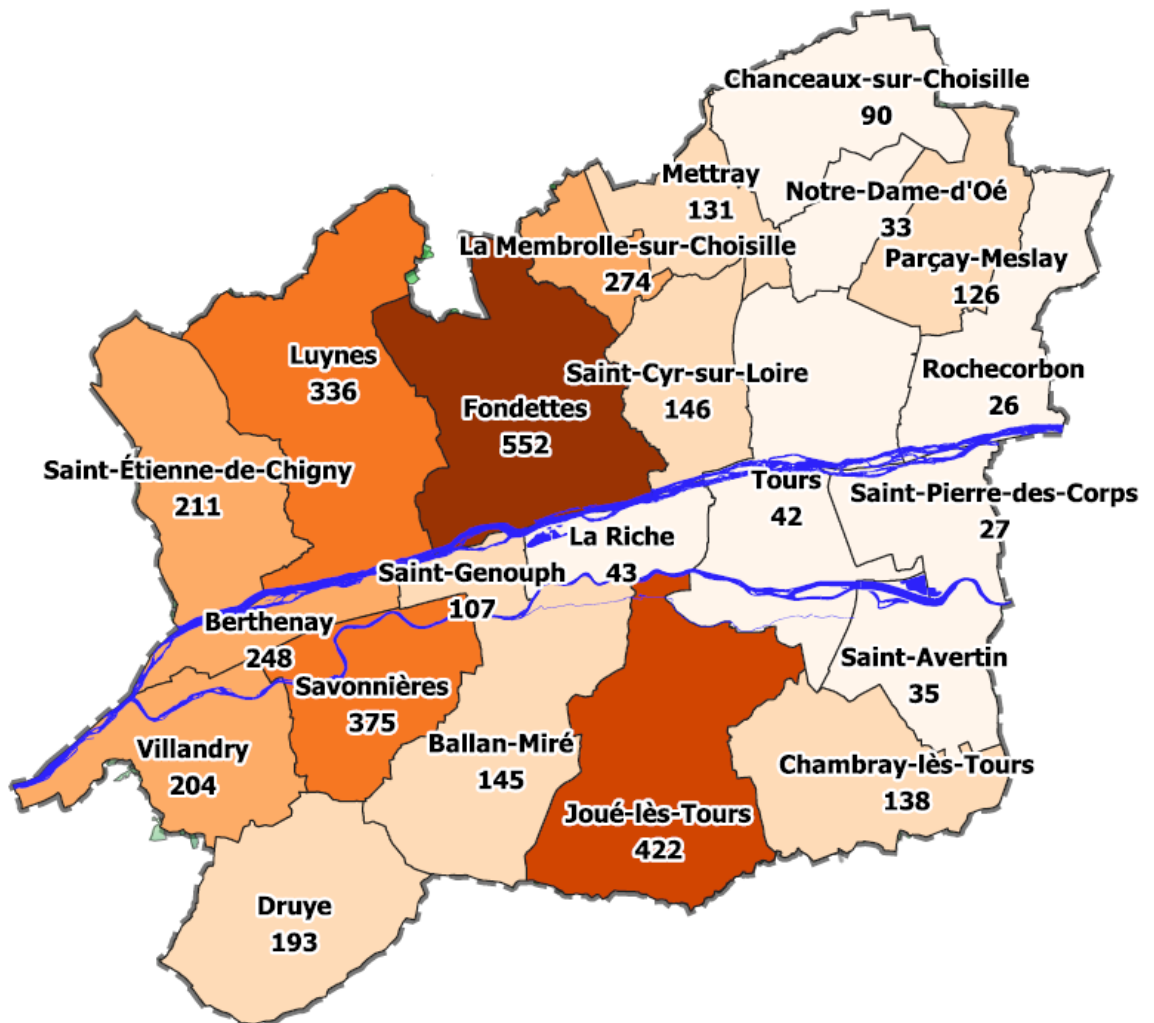
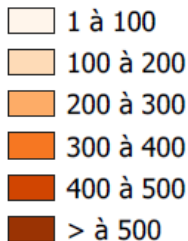
Dans un habitat moins dense (cas des écarts) le traitement des eaux usées est assuré par des dispositifs d'assainissement autonome.

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) de Tours Métropole Val de Loire créé le 1^{er} janvier 2006 assure:

- la vérification technique de la conception, de l'implantation et de la bonne exécution des ouvrages d'installations nouvelles ou réhabilitées,
- le contrôle périodique du fonctionnement des dispositifs d'assainissement non collectif sur les installations existantes, avec une fréquence de contrôle évolutive en fonction de l'état des installations (1 an pour les absences d'installation, les refus de visite et les absents, 4 ans pour les installations non conformes et 8 ans pour les installations conformes).
- le contrôle de fonctionnement des installations lors de toute transaction d'un bien immobilier, lorsque le dernier certificat de contrôle date de plus de trois ans.

CARTOGRAPHIE DU NOMBRE D'ANC

Nombre d'installations ANC



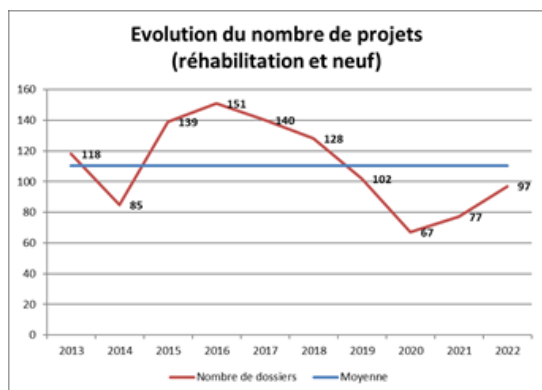
CONTROLE DES INSTALLATIONS NEUVES OU REHABILITEES

Au cours de l'exercice 2022, 97 dossiers ont été concernés par une ou plusieurs demandes de projets (total de 104 demandes reçues), en vue de la mise en place ou de la réhabilitation d'un dispositif d'assainissement autonome sur des parcelles non desservies par le réseau collectif. L'activité augmente sensiblement après un très fort ralentissement en 2020 dû au COVID et à l'arrêt du programme de subvention des réhabilitations de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

Ont également été finalisés les dossiers en cours d'instruction, soit la délivrance de **122 avis sur réalisation**.

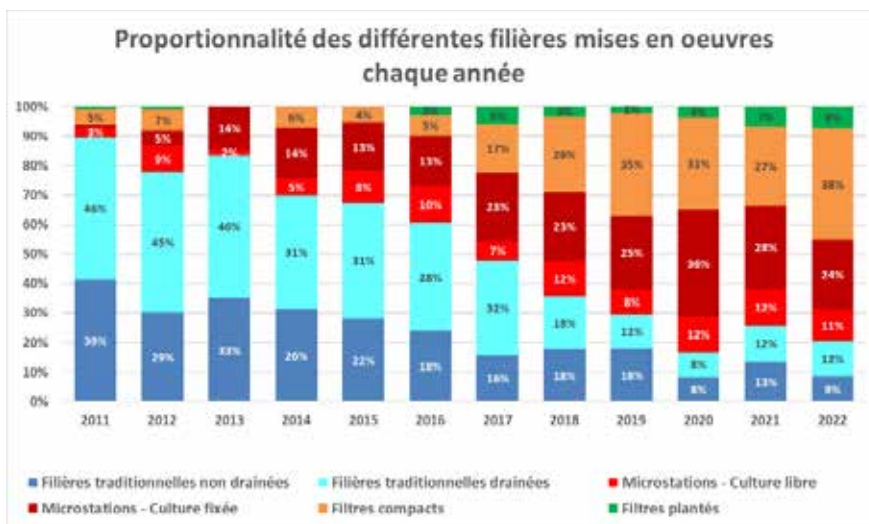
**Visites sur installations neuves :
216**
Visites sur projet : 80
Visites sur réalisation : 136

● Projets neufs – Nombre de dossiers traités



97 projets ont été traités par le service en 2022. Depuis la création du SPANC, 1 689 projets neufs ont été traités. En 2022, 86 % d'entre eux ont abouti à des travaux conformes. Depuis 2006, sur les 22 communes composant la Métropole, 5 représentent à elles seules près de 60 % de l'activité du contrôle du neuf (Fondettes, Joué-lès-Tours, La-Membrolle-Sur-Choisille, Luynes, et Savonnières).

● Répartition des filières mises en œuvre



Les filières dites "traditionnelles" avec épandages représentent 57 % de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif mises en œuvre depuis 2007, et seulement 20 % de celles mises en œuvre en 2022. Après une diminution constante de leur mise en œuvre depuis l'apparition des filières agréées autorisées dès juillet 2010, leur représentation semble se stabiliser aux alentours des 20 %.

Parmi les filières agréées, deux types sont majoritairement implantées sur le territoire de la Métropole : les microstations à culture fixée et les filtres compacts qui représentent à elles seules 61 % des filières mises en œuvre en 2022.

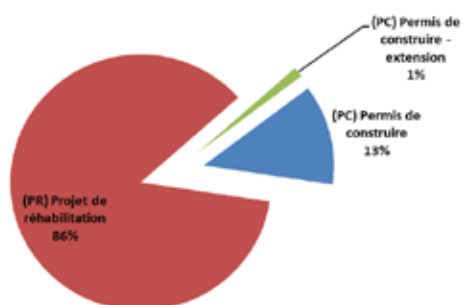
Ceci s'explique par la présence de bâtiments sur des terrains de surface moins importante ne permettant pas aisément la mise en place de filières traditionnelles, l'implantation de piscines et de vérandas accrues ces dernières années limitant la surface disponible pour l'assainissement non collectif, le faible encombrement et la facilité de pose des filières agréées ne nécessitant qu'un à deux jours de pose contre 4 à 5 jours pour une filière traditionnelle.

Cependant, les filières agréées, en majorité, sont plus complexes et coûteuses à entretenir, et présentent des frais de fonctionnement plus importants que les filières traditionnelles.

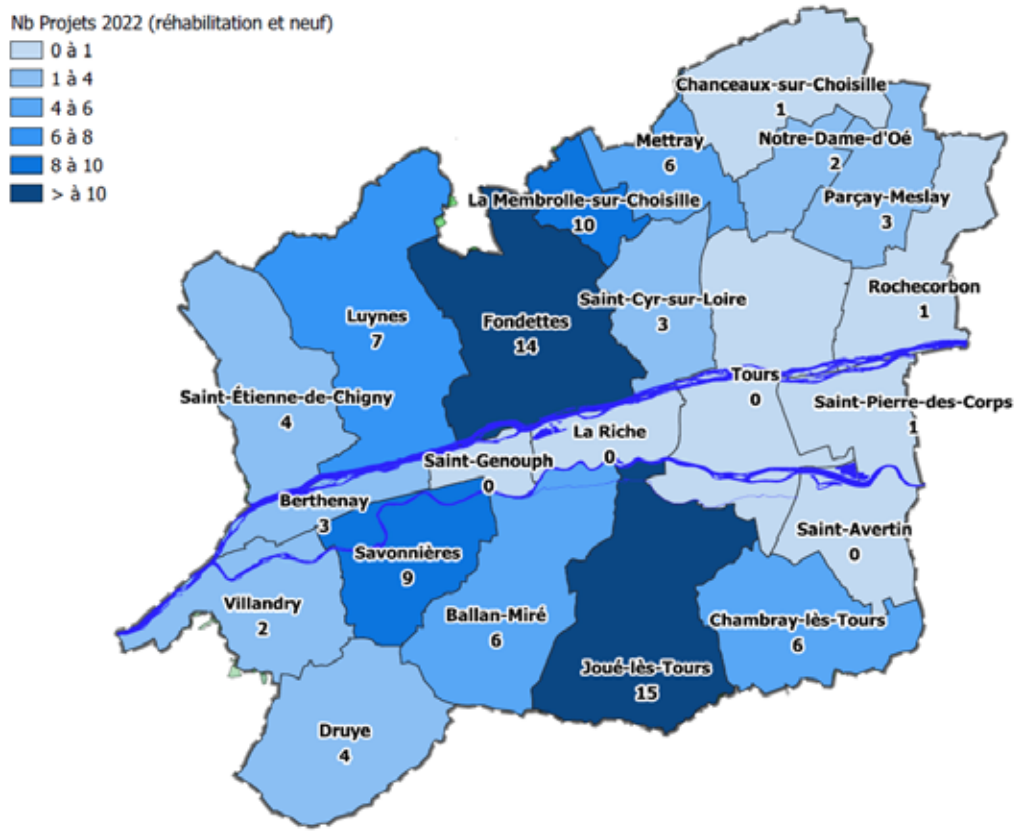
● Nature des demandes

Suite à la forte progression des projets de réhabilitation en 2021, ces derniers restent stables et représentent 86 % des projets en 2022, contre 13 % pour les projets concernant un permis de construire (moyenne de 65 % de réhabilitation et 33 % de permis de construire si l'on remonte à l'ensemble des projets depuis la création du SPANC en 2006).

Répartition des demandes en 2022



● Répartition de l'activité par commune



CONTROLE DE L'EXISTANT

Installations ayant fait l'objet du contrôle de fonctionnement en 2022

Avis	Nbr d'avis	% répartition
Absence de défaut	2	1%
Installation nécessitant des recommandations	79	32%
Installation non conforme sans DSP ou RAPE	77	31%
Installation non conforme avec DSP ou RAPE	67	27%
Absence d'installation	7	3%
Non visitées	18	7%
Total	250	

DSP : Danger pour la Santé des Personnes
RAPE : Risque Avéré de Pollution de l'Environnement

En 2022, le SPANC a réalisé 250 avis sur des installations existantes :

- 158 installations ne présentent pas de risque sanitaire et/ou environnemental (63,8%) dont 81 ont été classées en absence de défaut ou ne nécessitant que des recommandations mineures (34,4 % du total)
- 18 installations n'ont pas pu être contrôlées du fait de l'absence répétée des usagers au rendez-vous fixé (7,1 %).

Il est à préciser que cette opération a nécessité un total de 295 visites dont 50 n'ont pas abouti du fait de l'absence des usagers au rendez-vous ou de leur refus, soit 16,9 % des visites non abouties, ce chiffre ayant doublé depuis l'année précédente (pour respectivement 49 absences et 1 refus).

Installations n'ayant pas fait l'objet du diagnostic initial et contrôlées en 2022

	Nbr d'avis	% répartition
Absence de défaut	0	0%
Installation nécessitant des recommandations	1	17%
Installation non conforme sans DSP ou RAPE	0	0%
Installation non conforme avec DSP ou RAPE	3	50%
Absence d'installation	0	0%
Non visitées	2	33%
Total	6	

En 2022, le SPANC a déclenché un diagnostic initial pour 6 installations, dont :

- 1 seule installation ne possédait pas de non-conformité et ne nécessitait que des recommandations mineures (17 % du total).
- 2 installations n'ont pas pu être contrôlées du fait de l'absence répétée des usagers au rendez-vous fixé (33 %).

Il est à préciser que cette opération a nécessité un total de 7 visites dont 2 n'ont pas abouti du fait de l'absence des usagers au rendez-vous ou de leur refus, soit 29 % des visites non abouties (pour 2 absences).

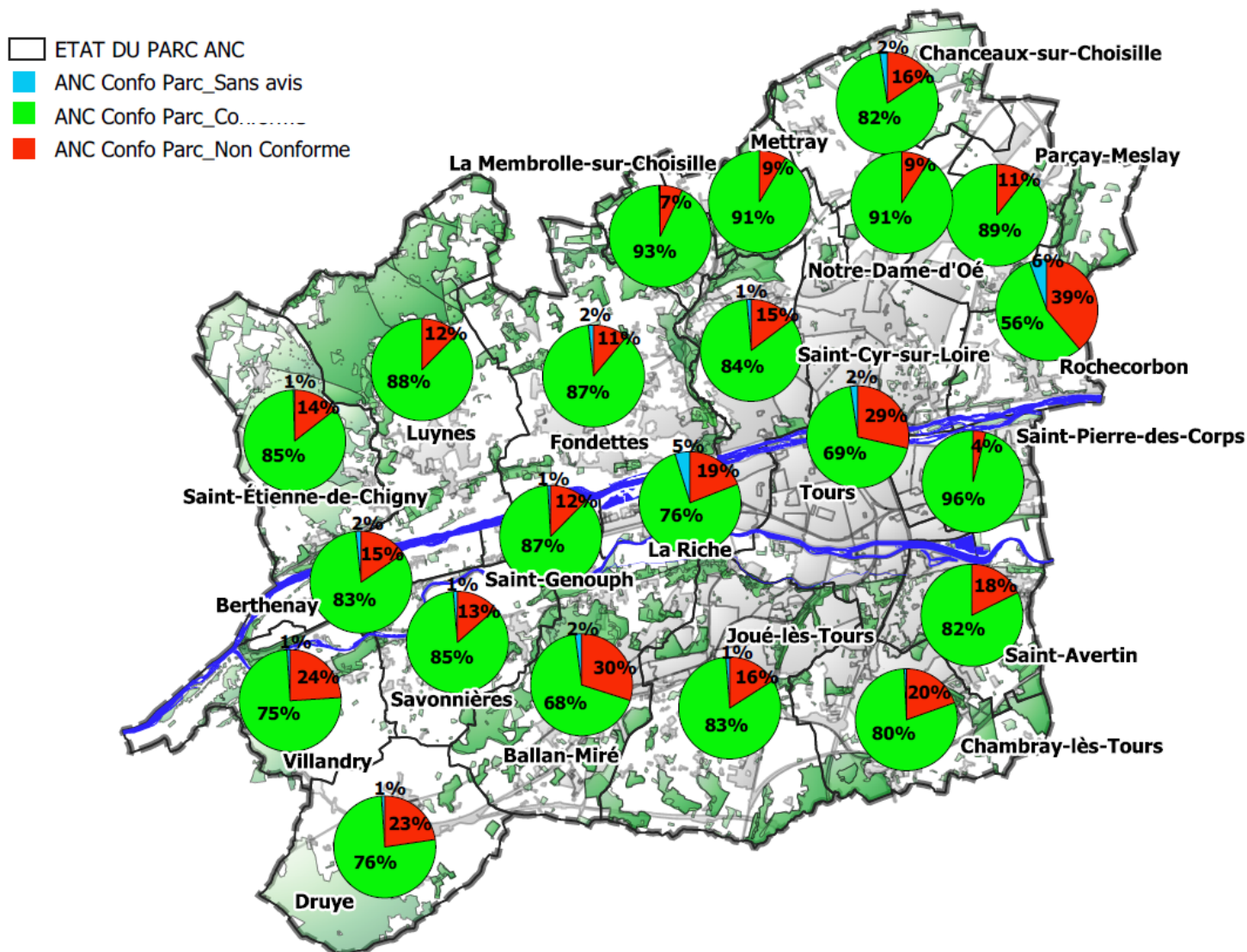
Installations contrôlées dans le cadre des ventes en 2022

	Nbr d'avis	% répartition
Absence de défaut	3	4%
Installation nécessitant des recommandations	36	47%
Installation non conforme sans DSP ou RAPE	16	21%
Installation non conforme avec DSP ou RAPE	20	26%
Absence d'installation	1	1%
Total	76	

Sur les 76 contrôles réalisés par le SPANC lors de la vente d'un bien immobilier, 55 installations ne présentaient pas de risque sanitaire et/ou environnemental (72%), dont plus des deux tiers (39) ont été classées en absence de défaut ou ne nécessitant que des recommandations mineures (51% du total).

Il est à préciser que cette opération a nécessité un total de 93 visites.

CARTOGRAPHIE DU TAUX DE CONFORMITE DU PARC D'ANC



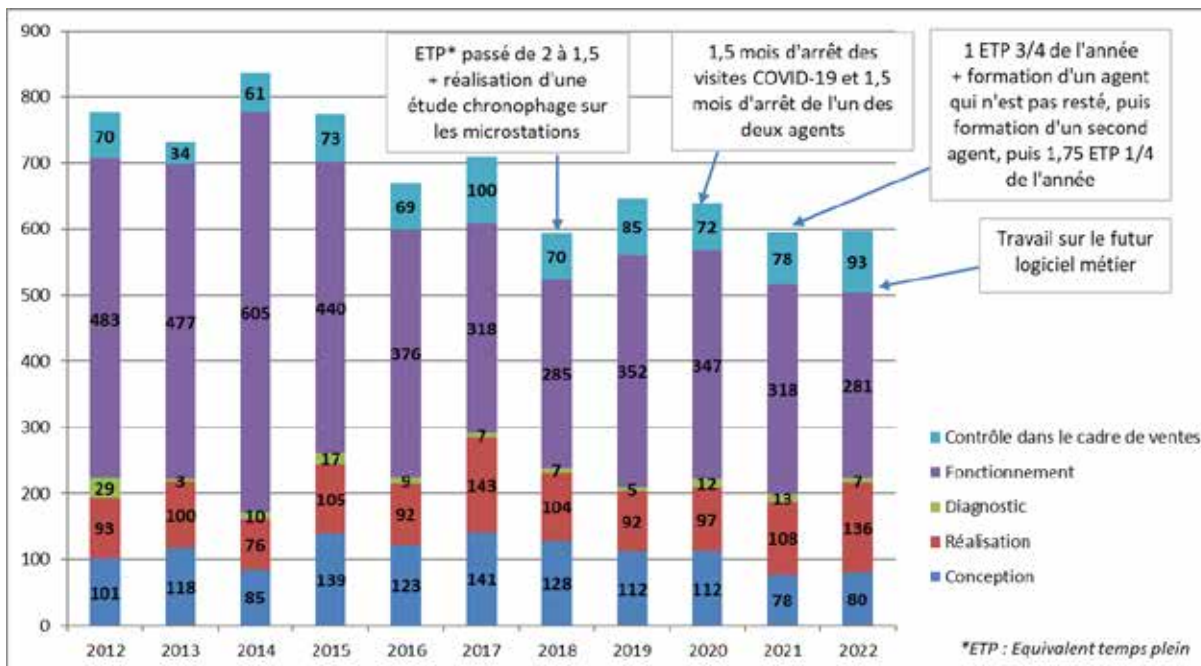
EVOLUTION DE L'ACTIVITE SPANC

Au total sur l'année 2022, le SPANC a délivré 557 avis (activité diminuée par le temps consacré au remplacement du logiciel métier).

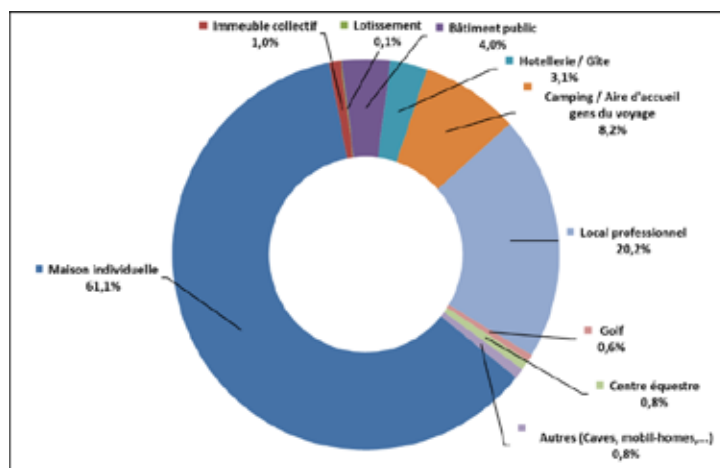
Depuis 2011 et l'obligation de contrôle dans le cadre des mutations immobilières, le SPANC réalise en moyenne 688 visites par an.

60 % de l'activité correspond aux prestations réalisées sur le contrôle de l'existant (diagnostic, fonctionnement et demande liée à une vente).

Les 557 avis délivrés en 2022, tous types confondus, ont nécessité un total de 597 visites ou équivalence* (du fait des absences, refus, ...), soit en moyenne 1,07 fois plus que d'avis délivrés.



Types d'habitations desservies	Nombre d'habitants concernés	TOTAL d'habitants desservis par le SPANC
Maison individuelle	10750	17 594
Immeuble collectif	173	
Lotissement	16	
Bâtiment public	709	
Hotellerie / Gîte	547	
Camping / Aire d'accueil gens du voyage	1443	
Local professionnel	3561	
Golf	100	
Centre équestre	147	
Autres (Caves, mobil-homes,...)	148	



Pour près de 61%, le parc d'installation d'assainissement non collectif dessert des maisons individuelles.



LE SERVICE PUBLIC DE GESTION DES EAUX PLUVIALES

LE RESEAU DE COLLECTE DES EAUX PLUVIALES

Le tableau présente le recensement des ouvrages et linéaire de réseaux dédiés à l'eau pluviale.

commune	Réseaux Unitaires	Fossés	Bassins			Poste de refoulement			Poste de crue	Vannes de crue / clapet	autres Vannes (pollution, déviation d'effluents)	Ouvrages de traitement			estimation du nombre d'exutoires pluviaux à l'aval de collecteurs
	linéaires renseignés sur le plan unique (km)	linéaires renseignés sur le plan unique (km)	Communal	ex-Départ.	TOTAL	Communal	ex-Départ.	TOTAL				Communal	ex-Départ.	TOTAL	
Ballan Miré		31	12	11	23	3	0	3	0	0	0	5	0	5	22
Berthenay		16	1	0	1	0	0	0	0	2	0	0	0	0	5
Chambray-lès-Tours		28	14	8	22	2	0	2	0	0	0	7	5	12	10
Chanoceaux sur choisille		14	2	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	14
Druye		59	2	1	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5
Fondettes		112	21	4	25	0	1	1	0	1	0	17	0	17	20
Joué-lès-Tours			8	9	17	4	0	4	0	0	0	9	7	16	20
Luynes			6	0	6	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5
La Membrolle sur Choisille		17	4	0	4	0	0	0	0	0	0	1	0	1	19
Métray		2	2	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	12
Notre Dame d'Oe			5	0	5	0	0	0	0	0	0	2	0	2	?
Pargay Meslay		7	10	1	11	0	0	0	0	0	0	2	0	2	26
La Riche			8	3	11	3	2	5	1	1	0	2	3	5	10
Rochecorbon			10	0	10	0	0	0	0	0	0	7	0	7	31
Saint Avertin		8	14	1	15	0	0	0	0	3	1	0	0	0	15
Saint Cyr sur Loire	15	1	17	4	21	7	1	8	1	0	4	14	3	17	15
Saint Ebbenne de Chigny		15	5	0	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	13
Saint Genouph		8	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7
Saint Pierre des Corps			2	0	2	2	0	2	0	1	25	2	0	2	10
Savonnières		47	4	0	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	20
Tours	9		18	2	20	4	0	4	5	10	0	23	4	27	60
Villandry		16	2	0	2	0	0	0	0	2	0	0	0	0	1
TOTAL	24	381	167	44	211	25	4	29	7	20	30	91	22	113	340

La direction du cycle de l'eau promeut et développe la gestion intégrée des eaux pluviales dans les projets, comme par exemple dans le cadre de la réhabilitation du camping de Savonnières réalisé en 2022 :



Camping de Savonnières – Parking - Travaux 2022



Camping de Savonnières – Gestion des eaux pluviales de l'accueil

LE SCHEMA DIRECTEUR SUITE

Après la phase de diagnostic, la deuxième étape du schéma directeur consiste à construire un modèle hydraulique numérique réaliste du fonctionnement du système d'assainissement actuel. Cela nécessite la validation du modèle théorique, appelé calage du modèle, et donc la prise de mesures de terrain représentatives de la météorologie locale.

A cet effet, des points de mesure des débits en continu ont été installés en différents points du réseau (suite aux observations faites de la première phase) sur une période de 2 mois associés au relevé de la pluviométrie sur le territoire.

Il a pu être vérifié la cohérence des résultats du modèle sur des événements pluvieux enregistrés pendant la campagne de mesure.

Cette étape permet de comprendre, de prévoir le fonctionnement des réseaux et ouvrages dans les scénarii d'urbanisation future et donc de proposer des mesures compensatoires si besoin (par exemple : des travaux, des règles d'urbanisme, ...).

Ces éléments seront complétés, en 2023, par des mesures de qualité des cours d'eau et des rejets des réseaux en milieu naturel afin de s'assurer de la bonne préservation de l'environnement.

Partie 4

INDICATEURS REglementaires

SYNTHESE DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

SERVICE EAU POTABLE

Code	Indicateurs descriptifs des services	Unité	Version fiche
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	304 043 hab	V100315
D102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	1,73 €/m ³	V140318
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	1,00 jours ouvrables	V070613

Code	Indicateurs De performance	Unité	Version fiche
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	99,85%	V100315
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	99,12%	V100315
P103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (jusqu'à 2012)		V140206
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (à partir de 2013)	105 points	V140206
P104.3	Rendement du réseau de distribution	90,97%	V070613
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	3,22 m ³ /km/j	V070613
P106.3	Indice linéaire des pertes en réseau	2,82 m ³ /km/j	V070613
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,97%	V070613
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	62,47 %	V080422
P109.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	0,0184 €/m ³	V140318
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	1,44 nb/1000ab	V070613
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100 %	V070613
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	1,22 an	V070613
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	1,62%	V100315
P155.1	Taux de réclamations	0,99 nb/1000ab	V070622

SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Code	Indicateurs descriptifs des services	Unité	Version fiche
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte d'eaux usées, unitaires ou séparatif	304 026 hab	V070622
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	188 unités	V070613
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	5049,19 tMS	V070613
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	1,51 €/m ³	V140318

Code	Indicateurs De performance	Unité	Version
P201.1	Taux De desserte par des réseaux de collecte d'eaux usées	100,0 %	V070613
P202.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (jusqu'à 2012)	0 unités	V140206
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (à partir de 2013)	29 points	V140206
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	En attente Police de l'Eau	En cours de rédaction
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	En attente Police de l'Eau	En cours de rédaction
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	En attente Police de l'Eau	En cours de rédaction
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	V070613
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	0,0153 €/m3	V070613
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	0,00 nb/1000ab	V070613
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	6,43 nb/100 km	V070613
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,25 %	V070622
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	99,59%	V070613
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	90 unité	V080422
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	1,93 an	V070613
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	1,62%	V100315
P258.1	Taux de réclamations	0,069 nb/1000ab	V070622

SERVICE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Code	Indicateurs descriptifs des services	Unité	Version fiche
D301.0	Evaluation du nombre d'habitants desservis par le service public de l'assainissement non collectif	16 775 hab	V070622
D302.0	Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif	100 à 110	V140308

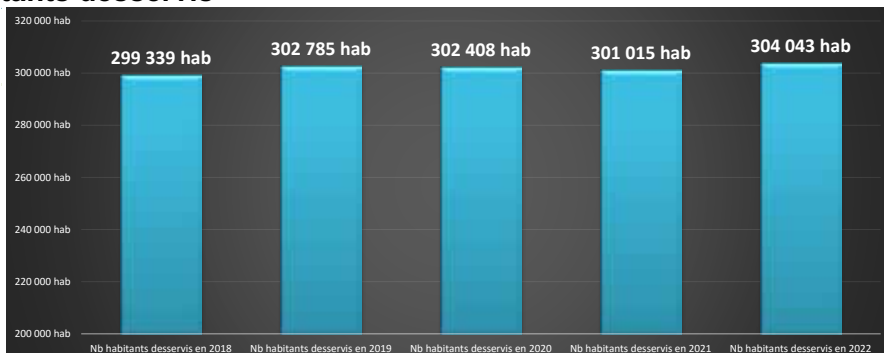
Code	Indicateur de performance	Unité	Version fiche
P301.3	Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif	87 %	V070613

DETAILS DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

SERVICE EAU POTABLE

(D 101.0) Estimation du nombre d'habitants desservis

Commune	Nb habitants desservis
SAINT AVERTIN	17 950
TOURS	117 645
ST CYR SUR LOIRE	40 115
SAINT PIERRE DES CORPS	13 014
LA MEMBROLLE SUR CHOISILLE	3 356
BALLAN MIRE	8 664
BERTHENAY	698
CHAMBRAY-LES-TOURS	12 021
FONDETTES - LUYNES - ST ETIENNE DE CHIGNY	17 741
JOUE-LES-TOURS	39 139
LA RICHE	11 453
METRATY	2 134
NOTRE DAME D'OE - CHANCEAUX SUR CHOISILLE	7 937
ROCHECORBON - PARCAY MESLAY	5 684
SAINT GENOUPH	1 056
SAVONNIERES - VILLANDRY - DRUYE	5 436
TOTAL	304 043 hab



Le nombre d'habitants desservis est en légère augmentation pour se situer aux environs de 304 000 habitants sur le territoire de la Métropole.

Tours, commune la plus urbaine représente près de 40% de la population desservie. Avec les communes de la première couronne (Joué-lès-Tours, Saint-Avertin, Saint-Pierre-des-Corps, Saint-Cyr-sur-Loire, La-Riche) ce taux monte à près de 80%.

(D 102.0) Prix TTC du service au m³ pour 120 m³

Commune	Prix TTC m ³ pour 120 m ³ 2022	Prix TTC m ³ pour 120 m ³ 2023	Evolution N/N-1
SAINT AVERTIN	1,595 €	1,699 €	6,5%
TOURS	1,595 €	1,699 €	6,5%
ST CYR SUR LOIRE	1,595 €	1,699 €	6,5%
SAINT PIERRE DES CORPS	1,588 €	1,707 €	7,5%
LA MEMBROLLE SUR CHOISILLE	1,595 €	1,699 €	6,5%
BALLAN MIRE	1,407 €	1,847 €	31,3%
BERTHENAY	1,844 €	1,941 €	5,3%
CHAMBRAY-LES-TOURS	1,411 €	1,597 €	13,2%
FONDETTES - LUYNES - ST ETIENNE DE CHIGNY	1,739 €	1,774 €	2,1%
JOUE-LES-TOURS	1,584 €	1,716 €	8,3%
LA RICHE	1,335 €	1,477 €	10,7%
METRATY	1,768 €	1,836 €	3,8%
NOTRE DAME D'OE - CHANCEAUX SUR CHOISILLE	1,839 €	1,950 €	6,0%
ROCHECORBON - PARCAY MESLAY	1,864 €	2,065 €	10,8%
SAINT GENOUPH	1,535 €	1,706 €	11,1%
SAVONNIERES - VILLANDRY - DRUYE	2,690 €	2,460 €	-8,6%
Moyenne * en tenant compte du nombre d'abonnés	1,690 €	1,737 €	2,8%

Le prix TTC du service au m³ pour 120 m³ est stable autour de 1,69 €. En 2023 ce prix moyen devrait être à la hausse de près de 3%. En tenant compte du nombre d'abonnés le prix TTC est de 1,699 € sur le secteur Régie, 1,783 € sur le secteur en DSP et 1,737 € en raisonnant sur la totalité du territoire métropolitain.

En fonction des communes les tarifs peuvent être affectés de coefficient de progressivité ou de dégressivité comme le présente le tableau ci-dessous.

Prix moyen secteur Régie	1,699 €
Prix moyen secteur DSP	1,783 €
Prix moyen secteur Global	1,737 €

	Tarif progressif TMVL	Tarif progressif délégataire	Tranche de consommation
Saint Avertin	Non	Sans objet	Tous abonnés
Tours	Non	Sans objet	Tous abonnés
Saint Cyr sur Loire	Non	Sans objet	Tous abonnés
La Membrolle sur Choisille	Non	Sans objet	Tous abonnés
Saint Pierre des Corps	Oui	Sans objet	Coefficient de progressivité : - 1,05 de 0 à 100 m ³ - 1,28 de 101 à 300 m ³ - 1,32 au-delà de 300 m ³
Ballan Miré	Oui	Oui	Part variable par m ³ consommé par tranche : - 1,23 de 0 à 100 m ³ - 1,32 de 101 à 300 m ³ - 1,36 au-delà de 300 m ³
Berthenay	Non	Non	Tous abonnés
Chambray-Lès-Tours	Non	Oui	Part variable par m ³ consommé par tranche : - 0,9639€ de 0 à 100 m ³ - 1,1333€ de 101 à 300 m ³ - 1,3931€ au-delà de 300 m ³
Chanceaux sur Choisille / Notre Dame D'Oé	Non	Non	Tous abonnés
Fondettes / Luynes / St Etienne de Chigny	Non	Non	Tous abonnés
Joué-Lès-Tours	Oui	Oui	Part variable par m ³ consommé par tranche : - 0,8912€ de 0 à 100 m ³ - 1,3987€ de 101 à 300 m ³ - 1,5935€ au-delà de 300 m ³
La Riche	Non	Oui	Part variable par m ³ consommé par tranche : - 0,8083€ de 0 à 100 m ³ - 0,8816€ de 101 à 300 m ³ - 0,9267€ au-delà de 300 m ³
Mettray	Non	Oui	Part variable par m ³ consommé par tranche : - 1,1139€ de 0 à 100 m ³ - 1,4523€ de 101 à 300 m ³ - 1,7907€ au-delà de 300 m ³
Parçay Meslay / Rochecorbon	Non	Non	Tous abonnés
Saint Genouph	Non	Oui	à compter du 01/07/22 transfert DSP VEOLIA La Riche Part variable par m ³ consommé par tranche : - 1,0333€ de 0 à 100 m ³ - 1,1066€ de 101 à 300 m ³ - 1,1517€ au-delà de 300 m ³
Savonnières / Villandry / Druye	Non	Non	Tous abonnés

(D 151.0) Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service

Gestion	Commune	Délai en jour ouvrable	
REGIE	SAINT AVERTIN	1 j	
	TOURS	1 j	
	ST CYR SUR LOIRE	1 j	
	SAINT PIERRE DES CORPS	1 j	
	LA MEMBROLLE SUR CHOISILLE	1 j	
DSP VEOLIA	BALLAN MIRE	1 j	
	BERTHENAY	1 j	
	CHAMBRAY-LES-TOURS	1 j	
	FONDETTES - LUYNES - ST ETIENNE DE CHIGNY	1 j	
	JOUE-LES-TOURS	1 j	
	LA RICHE	1 j	
	METTRAY	1 j	
	NOTRE DAME D'OE - CHANCEAUX SUR CHOISILLE	1 j	
	ROCHECORBON - PARCAY MESLAY	1 j	
	SAINT GENOUPH	1 j	
	SAVONNIERES - VILLANDRY - DRUYE	1 j	
	Moyenne		1,00 j

(P 101.1) Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées (microbiologie)

	Nature de la ressource	Type de paramètre	Taux de conformité	Contrôle ARS Limite de qualité					
				Nbr de paramètres Conforme	Nbr de paramètres Non Conforme	Nbr de paramètres Total	Nbr de prélèvements Conforme	Nbr de prélèvements Non Conforme	Nbr de prélèvements Total
Nbr de contrôles et Taux de conformité	Global Tout type de ressource	Microbiologique soumis à Limite de Qualité	99,85%	1346	1	1347	676	1	677
	Cénomanién		99,37%	316	1	317	157	1	158
	Nappe alluviale		100,00%	260	0	260	130	0	130
	Nappe alluviale / Cénomanién		100,00%	474	0	474	238	0	238
	Turonien		100,00%	50	0	50	26	0	26
	Turonien / Cénomanién		100,00%	76	0	76	40	0	40
	Cénomanién / Eau de Surface		100,00%	170	0	170	85	0	85

Le taux de conformité sur les paramètres microbiologiques soumis à limite de qualité est de près de 100%. Seul 1 prélèvement s'est révélé non conforme sur la ressource du Cénomanién (1 dépassement à Fondettes sur les Entérocoques à 1 nb/100ml pour une limite de qualité fixée à 0 nb/100ml).

(P 102.1) Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées (physico-chimique)

	Nature de la ressource	Type de paramètre	Taux de conformité	Contrôle ARS Limite de qualité					
				Nbr de paramètres Conforme	Nbr de paramètres Non Conforme	Nbr de paramètres Total	Nbr de prélèvements Conforme	Nbr de prélèvements Non Conforme	Nbr de prélèvements Total
Nbr de contrôles et Taux de conformité	Global Tout type de ressource	Physico-chimique soumis à Limite de Qualité	99,12%	12987	6	12993	675	6	681
	Cénomanién		99%	3625	1	3626	160	1	161
	Nappe alluviale		96,95%	3016	4	3020	127	4	131
	Nappe alluviale / Cénomanién		100,00%	3431	0	3431	238	0	238
	Turonien		100%	513	1	514	26	0	26
	Turonien / Cénomanién		97,50%	1138	0	1138	39	1	40
	Cénomanién / Eau de Surface		100%	1264	0	1264	85	0	85

En global sur l'ensemble des ressources, le taux moyen de conformité sur les paramètres physico-chimiques soumis à limite de qualité est de **99,12%**.

Les ressources sur le Turonien et le mélange Cénomanién/Eau de Surface et le mélange Nappe alluviale/Cénomanién n'enregistre aucune non-conformité.

Seules les ressources du Cénomanién, de la nappe alluviale, et du mélange Turonien/Cénomanién enregistrent 6 dépassements de paramètres au total pour 12 987 paramètres analysés (6 prélèvements non conformes sur 675 prélèvements réalisés).

Les dépassements en limite de qualité sont les suivants :

- 1 dépassement de la teneur en Sélénium à Ballan-Miré sur le mélange Céno-Turonien (concentration de 12 µg/l en valeur maximum pour une limite de qualité fixée à 10 µg/l).

- 3 dépassements de la teneur en ESA métolachlore sur le prélèvement de la nappe alluviale à Villandry (concentration de 0,17 µg/l en valeur maximum pour une limite de qualité fixée à 0,10 µg/l).

- 1 dépassements en physicochimie de la teneur en Nickel à Notre Dame d'Oé (concentration de 94 µg/l en valeur maximum pour une limite de qualité fixée à 20 µg/l),

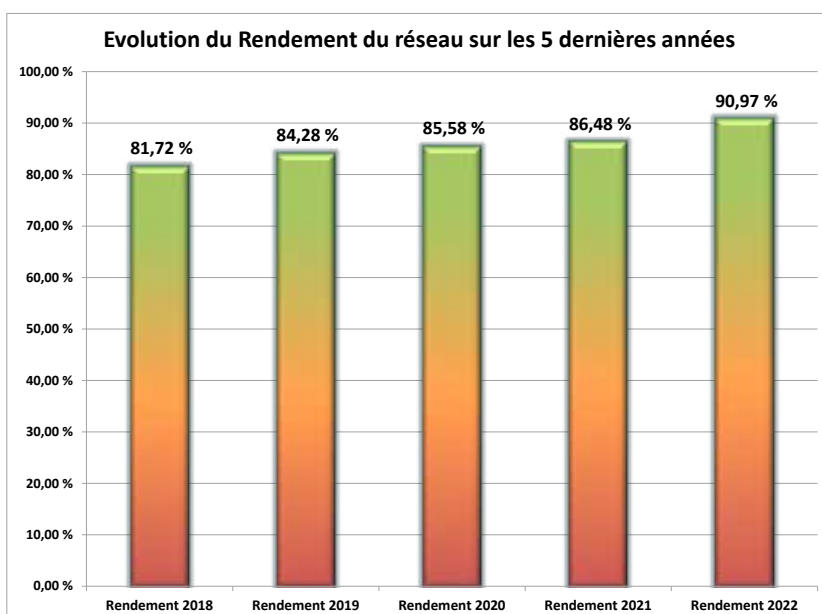
- 1 dépassements en physicochimie de la teneur en Esa métolachlore à Fondettes (concentration de 0,11 µg/l en valeur maximum pour une limite de qualité fixée à 0,10 µg/l). Depuis le 30 septembre 2022 l'ANSES considère que ce pesticide n'est plus classé en métabolite pertinent avec une valeur guide fixée à 0,9 µg/l.

(P 103.2B) Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

Commune	Points de 0 à 120
SAINT AVERTIN	106 points
TOURS	100 points
ST CYR SUR LOIRE	85 points
SAINT PIERRE DES CORPS	110 points
LA MEMBROLLE SUR CHOISILLE	85 points
BALLAN MIRE	119 points
BERTHENAY	105 points
CHAMBRAY-LES-TOURS	108 points
FONDETTES - LUYNES - ST ETIENNE DE CHIGNY	103 points
JOUE-LES-TOURS	120 points
LA RICHE	110 points
METTRAY	105 points
NOTRE DAME D'OE - CHANCEAUX SUR CHOISILLE	105 points
ROHECORBON - PARCAY MESLAY	110 points
SAINT GENOUPH	105 points
SAVONNIERES - VILLANDRY - DRUYE	110 points
Moyenne	105 points

(P 104.3) Rendement du réseau de distribution

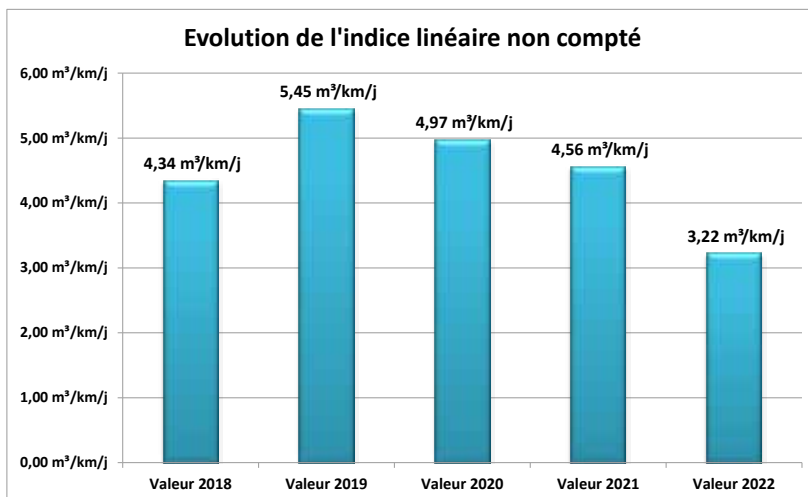
Communes	Rendement 2022
Saint Avertin	86,90 %
Tours	92,79 %
Saint Cyr sur Loire	92,79 %
La Membrolle sur Choisille	63,56 %
Saint Pierre des Corps	90,27 %
Ballan Miré	98,81 %
Berthenay	93,31 %
Chambray-Lès-Tours	90,16 %
Chanceaux sur Choisille / Notre Dame D'Oé	96,32 %
Fondettes / Luynes / St Etienne de Chigny	77,56 %
Joué-Lès-Tours	93,73 %
La Riche	89,02 %
Mettray	98,23 %
Parçay Meslay / Rochecorbon	83,31 %
Saint Genouph	89,89 %
Savonnières / Villandry / Druye	84,10 %
Rendement Moyen	90,97 %



Le rendement du réseau de distribution est de près de 91 %. Celui-ci est en augmentation depuis 5 ans.

(P 105.3) Indice linéaire des volumes non comptés

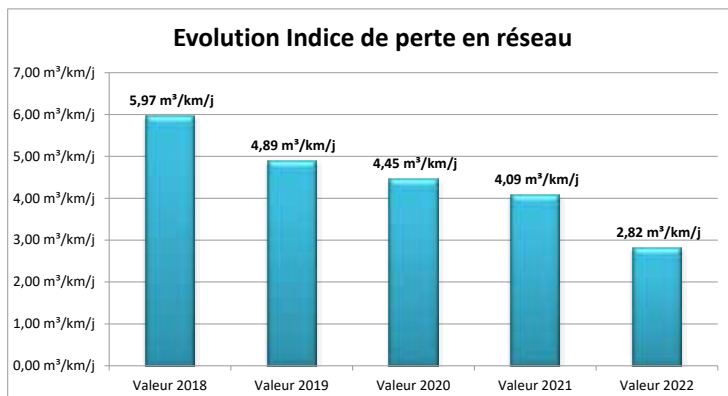
Communes	Indice linéaire non compté en m ³ /km/jour
Saint Avertin	3,90 m ³ /km/j
Tours	4,68 m ³ /km/j
Saint Cyr sur Loire	4,68 m ³ /km/j
La Membrolle sur Choisille	7,62 m ³ /km/j
Saint Pierre des Corps	3,51 m ³ /km/j
Ballan Miré	0,45 m ³ /km/j
Berthenay	0,51 m ³ /km/j
Chambray-Lès-Tours	2,78 m ³ /km/j
Chanceaux sur Choisille / Notre Dame D'Oé	0,87 m ³ /km/j
Fondettes / Luynes / St Etienne de Chigny	3,07 m ³ /km/j
Joué-Lès-Tours	2,51 m ³ /km/j
La Riche	4,55 m ³ /km/j
Mettray	0,38 m ³ /km/j
Parçay Meslay / Rochecorbon	2,33 m ³ /km/j
Saint Genouph	0,78 m ³ /km/j
Savonnières / Villandry / Druye	1,49 m ³ /km/j
Indice Linéaire non compté	3,22 m³/km/j



Cet indicateur évalue la somme des pertes par fuites et des volumes d'eau consommés sur le réseau de distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage. L'indice est à la baisse avec moins de 3,5 m³/km/j de volumes non comptés. Cette baisse, effective depuis 4 ans est en rapport avec la progression du rendement du réseau.

(P 106.3) Indice linéaire de perte en réseau

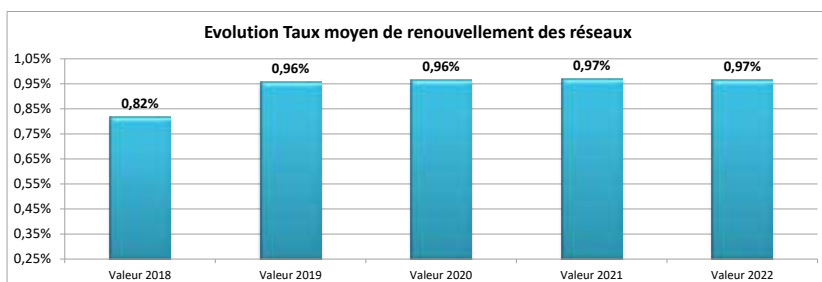
Communes	Indice linéaire de perte en réseau m ³ /km/jour
Saint Avertin	3,74 m ³ /km/j
Tours	4,15 m ³ /km/j
Saint Cyr sur Loire	4,15 m ³ /km/j
La Membrolle sur Choisille	7,61 m ³ /km/j
Saint Pierre des Corps	2,89 m ³ /km/j
Ballan Miré	0,17 m ³ /km/j
Berthenay	0,43 m ³ /km/j
Chambray-Lès-Tours	2,41 m ³ /km/j
Chanceaux sur Choisille / Notre Dame D'Oé	0,54 m ³ /km/j
Fondettes / Luynes / St Etienne de Chigny	2,82 m ³ /km/j
Joué-Lès-Tours	1,84 m ³ /km/j
La Riche	4,02 m ³ /km/j
Mettray	0,20 m ³ /km/j
Parçay Meslay / Rochecorbon	2,07 m ³ /km/j
Saint Genouph	0,72 m ³ /km/j
Savonnières / Villandry / Druye	1,35 m ³ /km/j
Indice Linéaire perte en réseau	2,82 m³/km/j



Cet indicateur évalue les pertes par fuites sur le réseau de distribution. L'indice est en forte baisse avec 2,82 m³/km/j de volumes de fuites (-31%). A noter que depuis 2017 cet indicateur n'est plus calculé sur la moyenne des indicateurs de chaque commune mais d'après les chiffres globaux de la Métropole. Les communes de La-Membrolle-sur-Choisille, Tours, Saint Cyr sur Loire, Saint-Avertin et La-Riche et présentent les taux de fuites les plus conséquents. Cet indicateur est à la baisse depuis 5 ans en corrélation avec l'amélioration des rendements.

(P 107.2) Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

Communes	Linéaire de réseau hors branchements	Linéaire de réseaux renouvelés au cours des 5 dernières années	Linéaire de réseaux renouvelés au cours l'année 2022	Taux moyen de renouvellement des réseaux sur 5 ans	Taux moyen de renouvellement des réseaux en 2022
Saint Avertin	110,63 km	5,69 km	0,53 km	1,03%	0,47%
Tours	368,14 km	22,57 km	6,09 km	1,23%	1,65%
Saint Cyr sur Loire	213,71 km	6,01 km	1,14 km	0,56%	0,53%
La Membrolle sur Choisille	32,16 km	2,97 km	0,62 km	1,84%	1,94%
Saint Pierre des Corps	85,09 km	5,69 km	1,37 km	1,34%	1,60%
Ballan Miré	85,79 km	1,69 km	0,30 km	0,39%	0,35%
Berthenay	14,20 km	0,18 km	0,00 km	0,25%	0,00%
Chambray-Lès-Tours	110,69 km	4,95 km	1,22 km	0,89%	1,10%
Chanceaux sur Choisille / Notre Dame D'Oé	90,16 km	2,36 km	0,11 km	0,52%	0,12%
Fondettes / Luynes / St Etienne de Chigny	254,39 km	5,21 km	0,47 km	0,41%	0,18%
Joué-Lès-Tours	212,65 km	13,88 km	1,46 km	1,31%	0,69%
La Riche	46,78 km	3,36 km	0,33 km	1,44%	0,71%
Mettray	29,15 km	0,77 km	0,00 km	0,53%	0,00%
Parçay Meslay / Rochecorbon	92,75 km	8,34 km	2,87 km	1,80%	3,10%
Saint Genouph	17,60 km	0,00 km	0,00 km	0,00%	0,00%
Savonnières / Villandry / Druye	121,90 km	7,41 km	1,84 km	1,22%	1,51%
Taux moyen de renouvellement des réseaux	1885,77 km	91,07 km	18,33 km	0,97%	0,97%



Au cours des 5 dernières années, plus de 91 km de réseau d'eau potable ont été renouvelés. Depuis 2015, le taux moyen de renouvellement est en constante progression et a quasiment doublé. En 2022, le fort taux de renouvellement a été maintenu soit un âge moyen des réseaux de 103 ans.

(P 108.3) Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

Communes	Sites	Nature de la ressource	Indice d'avancement de la protection par ressource	Indice d'avancement de la protection par commune	V produit	V acheté en gros	Indice d'avancement de la protection par ressource du V acheté	Commune d'achat
SAINT AVERTIN	Ecorcheveaux	Cénomaniens	80%	80%	179 953 m ³	0 m ³		
	Graviers	Cénomaniens	80%		149 700 m ³	0 m ³		
	Prairie de Cangé	Nappe alluviale	80%		89 579 m ³	0 m ³		
	Rosnay	Cénomaniens	80%		38 207 m ³	695 183 m ³	80%	Tours
TOURS	Ile Aucard	Nappe alluviale	60%	60%	6 657 427 m ³	0 m ³		
	Ile Aucard	Cénomaniens	60%		6 932 m ³	0 m ³		
	Ile aux vaches	Nappe alluviale	60%		3 390 527 m ³	0 m ³		
SAINT CYR SUR LOIRE	Ile Simon	Cénomaniens	60%	60%	500 m ³	0 m ³		
	Ile Simon	Nappe alluviale	60%		2 159 328 m ³	0 m ³		
SAINT PIERRE DES CORPS	Bords de Loire	Nappe alluviale	60%	60%	0 m ³	0 m ³		
	Les Sablons	Cénomaniens	60%		626 155 m ³	0 m ³		
	Le Colombier	Cénomaniens	60%		295 175 m ³	0 m ³		
BALLAN MIRE	Miré La Chevalerie	Cénomaniens	80%	78%	385 195 m ³	12 422 m ³	80%	Savonnières
	La Bonnetière	Turonien	80%		37 503 m ³	11 854 m ³	80%	Joué
CHAMBRAY-LES-TOURS	Le Bois Cormier	Cénomaniens	80%	80%	819 839 m ³	169 450 m ³	80%	Joué
CHANCEAUX SUR CHOISILLE	Le Buisson	Turonien	80%	72%	117 845 m ³	74 464 m ³	60%	Tours
NOTRE DAME D'OE	La Ganoire 1	Turonien	80%	80%	80 168 m ³	0 m ³		
	La Ganoire 2	Cénomaniens	80%		208 010 m ³	0 m ³		
FONDETTES	La Bourdonnière	Cénomaniens	60%	60%	395 483 m ³	10 415 m ³	80%	Ambillou Pernay
	Port Foucault	Nappe alluviale	60%		308 642 m ³	0 m ³		
LUYNES	Les Pins	Cénomaniens	60%	60%	453 055 m ³	0 m ³		
JOUÉ-LES-TOURS	La Mignonne 1	Cénomaniens	70%	55%	399 200 m ³	0 m ³		
	La Mignonne 2	Cénomaniens	70%		210 524 m ³	0 m ³		
	Pont Cher	Eau de Surface	50%		1 366 514 m ³	0 m ³		
	Pont Cher 1	Cénomaniens	50%		66 038 m ³	0 m ³		
	Pont Cher 2	Cénomaniens	50%		229 922 m ³	0 m ³		
LA RICHE	Le Grand Carroi Ouest	Cénomaniens	80%	73%	415 054 m ³	209 507 m ³	60%	Tours
METTRAY	Bourgetteries	Turonien	80%	80%	119 476 m ³	1 617 m ³	80%	La Membrolle
	Guindreau	Turonien	80%		0 m ³	0 m ³		
PARCAY-MESLAY	La Thibaudière	Cénomaniens	80%	80%	146 068 m ³	273 056 m ³	80%	Tours
SAVONNIERES	"LE CLOS ROUSSEAU" "L'Audeverdière	Cénomaniens	80%	80%	180 917 m ³	0 m ³	80%	Ballan
VILLANDRY	ILE AUX BRIONS P2 ET P3 Les Caves Gouttières	Nappe alluviale	60%	60%	196 174 m ³	0 m ³		

Indice d'avancement de la protection de la ressource	Global Tout type de ressource	62,47%	19 729 110 m ³
--	----------------------------------	--------	---------------------------

L'indice de protection de la ressource est d'un peu plus de 62%. La diminution de la valeur de cet indice par rapport à 2019 s'explique par la prise en compte dans le calcul des volumes d'eau produits par chaque captage qui pondère le résultat final à l'échelle de la métropole. La procédure de suivi mise en place par la Direction du Cycle de l'Eau et les actions de terrain pour protéger les points de captage se poursuivent et cet indicateur devrait évoluer positivement dans les années futures.

Ainsi, la directive 2020/2184 rend obligatoire la réalisation, la mise en œuvre et la mise à jour d'un plan de gestion de la sécurité sanitaire de l'eau (PGSSE), de la zone de captage jusqu'en amont des installations privées de distribution.

Les premiers PGSSE sont attendus, au plus tard, pour juillet 2027 sur la partie ressource et janvier 2029 pour la partie production et distribution de l'eau.

Tours Métropole Val de Loire est engagée dans la démarche PGSSE et a réalisé la première phase d'identification des risques sur l'ensemble de ses sites.

Ces risques ont été évalués en leur affectant une note de criticité permettant de les hiérarchiser.

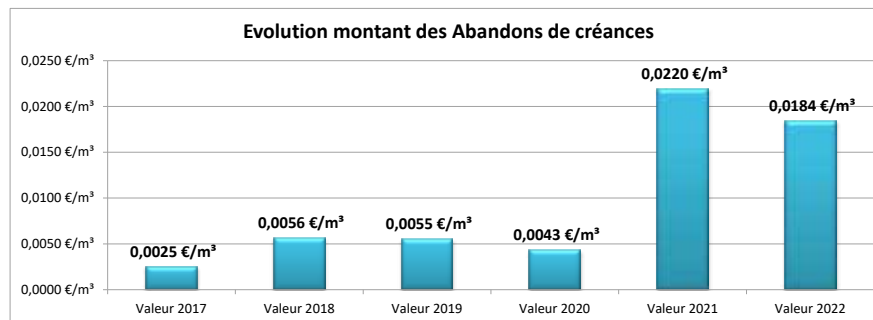
A ce jour des groupes de travail ont été mis en place afin d'identifier les moyens matériels et humains pour réduire les risques identifiés.

Ces groupes de travail focalisent dans un premier temps sur les sites liés aux captages afin d'élaborer et mettre en place un plan d'actions avant juillet 2027 sur la partie ressource.

(P 109.0) Montant des abandons de créances

Communes	Montant des abandons de créances	Somme des abandons de créances et des versements à des fonds de solidarité (collectivité)	Somme des abandons de créances et des versements à des fonds de solidarité (déléataire)	Volumes facturés
Saint Avertin	0,0279 €/m ³	321 421 €HTVA		11 529 542 m ³
Tours				
Saint Cyr sur Loire				
La Membrolle sur Choisille				
Saint Pierre des Corps				
Ballan Miré	0,0000 €/m ³		0 €HTVA	437 668 m ³
Berthenay	0,0010 €/m ³		30 €HTVA	31 127 m ³
Chambray-Lès-Tours	0,0004 €/m ³		312 €HTVA	885 523 m ³
Chanceaux sur Choisille / Notre Dame D'Oé	0,0000 €/m ³		0 €HTVA	456 359 m ³
Fondettes / Luynes / St Etienne de Chigny	0,0002 €/m ³		161 €HTVA	892 646 m ³
Joué-Lès-Tours	0,0017 €/m ³		3 656 €HTVA	2 113 222 m ³
La Riche	0,0011 €/m ³		599 €HTVA	551 954 m ³
Mettray	0,0009 €/m ³		105 €HTVA	118 297 m ³
Parçay Meslay / Rochecorbon	0,0008 €/m ³		269 €HTVA	344 450 m ³
Saint Genouph	0,0000 €/m ³		0 €HTVA	40 820 m ³
Savonnières / Villandry / Druye	0,0000 €/m ³		0 €HTVA	313 691 m ³
Montant des abandons de créances	0,0184 €/m³	321 421 €HTVA	5 133 €HTVA	17 715 299 m³

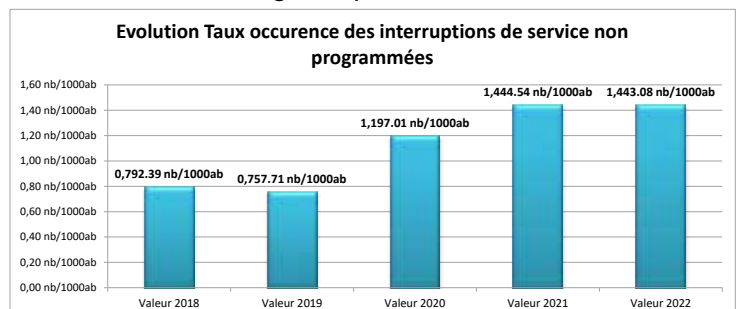
Cet indicateur représente la part des abandons de créance à caractère social ou des versements à un fonds de solidarité, notamment au fonds de solidarité logement géré par les conseils généraux dans le cadre de l'aide aux personnes défavorisées. Le montant des abandons de créances est de 0,018 €/m³ en 2022.



(P 151.1) Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées

Communes	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	Nbr d'interruptions de service non programmées	Nbr d'abonnés
Saint Avertin	0,60 nb/1000ab	4 unité	6 653 ab
Tours	0,49 nb/1000ab	19 unité	38 694 ab
Saint Cyr sur Loire	1,01 nb/1000ab	10 unité	9 870 ab
La Membrolle sur Choisille	0,70 nb/1000ab	1 unité	1 432 ab
Saint Pierre des Corps	0,00 nb/1000ab	0 unité	6 738 ab
Ballan Miré	14,76 nb/1000ab	61 unité	4 134 ab
Berthenay	0,00 nb/1000ab	0 unité	291 ab
Chambray-Lès-Tours	0,00 nb/1000ab	0 unité	5 126 ab
Chanceaux sur Choisille / Notre Dame D'Oé	2,78 nb/1000ab	10 unité	3 600 ab
Fondettes / Luynes / St Etienne de Chigny	1,12 nb/1000ab	9 unité	8 061 ab
Joué-Lès-Tours	0,77 nb/1000ab	12 unité	15 640 ab
La Riche	2,81 nb/1000ab	12 unité	4 277 ab
Mettray	3,04 nb/1000ab	3 unité	987 ab
Parçay Meslay / Rochecorbon	4,66 nb/1000ab	14 unité	3 003 ab
Saint Genouph	0,00 nb/1000ab	0 unité	475 ab
Savonnières / Villandry / Druye	2,32 nb/1000ab	6 unité	2 586 ab
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	1,44 nb/1000ab	161 unité	111 567 ab

Cet indicateur sert à mesurer la continuité du service d'eau potable en suivant le nombre de coupures d'eau imprévues pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été avertis au moins 24 h à l'avance. Ces interruptions de service sont dues, en général, à des ruptures de canalisations. Par rapport aux années antérieures, ce taux est à la hausse mais se maintient au niveau de 2021 malgré la période de sécheresse.



(P 152.1) Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements

Communes	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés
Saint Avertin	100%
Tours	100%
Saint Cyr sur Loire	100%
La Membrolle sur Choisille	100%
Saint Pierre des Corps	100%
Ballan Miré	100%
Berthenay	100%
Chambray-Lès-Tours	100%
Chanceaux sur Choisille / Notre Dame D'Oé	100%
Fondettes / Luynes / St Etienne de Chigny	100%
Joué-Lès-Tours	100%
La Riche	100%
Mettray	100%
Parçay Meslay / Rochecorbon	100%
Saint Genouph	100%
Savonnières / Villandry / Druye	100%
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100 %

Cet indicateur évalue l'efficacité du service d'ouverture des branchements de nouveaux abonnés. Il s'applique aussi bien aux branchements neufs qu'aux branchements existants. Il donne le pourcentage d'ouvertures réalisées dans le délai auquel s'est engagé le service d'eau potable.

Ce délai est constamment respecté.

(P 153.2) Durée d'extinction de la dette de la collectivité

TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	Encours total de la dette	Epargne brute annuelle
Budget Eaux	1,22 an	10 733 273,53 €	8 797 765,19 €

(P 154.0) Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente

Communes	Taux d'impayés sur les factures d'eau	Montant restant impayés	Montant TTC facturé
Saint Avertin	0,31%	4 557,46 €	1 448 314,40 €
Tours	1,43%	147 031,54 €	10 296 124,02 €
Saint Cyr sur Loire	1,14%	23 765,85 €	2 084 350,19 €
La Membrolle sur Choisille	1,23%	4 148,51 €	337 971,99 €
Saint Pierre des Corps	10,61%	128 835,77 €	1 214 647,30 €
Ballan Miré	1,74%	18 780,00 €	1 078 800,00 €
Berthenay	0,79%	506,00 €	64 055,00 €
Chambray-Lès-Tours	0,67%	14 191,00 €	2 113 639,00 €
Chanceaux sur Choisille / Notre Dame D'Oé	1,10%	10 356,00 €	939 573,00 €
Fondettes / Luynes / St Etienne de Chigny	0,80%	20 069,00 €	2 506 933,00 €
Joué-Lès-Tours	1,59%	96 270,00 €	6 046 612,00 €
La Riche	1,93%	25 769,00 €	1 338 388,00 €
Mettray	0,30%	1 112,00 €	372 927,00 €
Parçay Meslay / Rochecorbon	1,71%	19 569,00 €	1 141 468,00 €
Saint Genouph	2,83%	1 908,58 €	67 406,64 €
Savonnières / Villandry / Druye	0,14%	1 389,00 €	958 014,00 €
Taux d'impayés sur les factures d'eau	1,62%	518 258,71 €	32 009 223,54 €

Cet indicateur représente le taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures d'eau de l'année N-1 exprimé comme le rapport des factures impayées sur le montant des factures d'eau émises par le service. Il permet de mesurer l'efficacité des mesures de recouvrement.

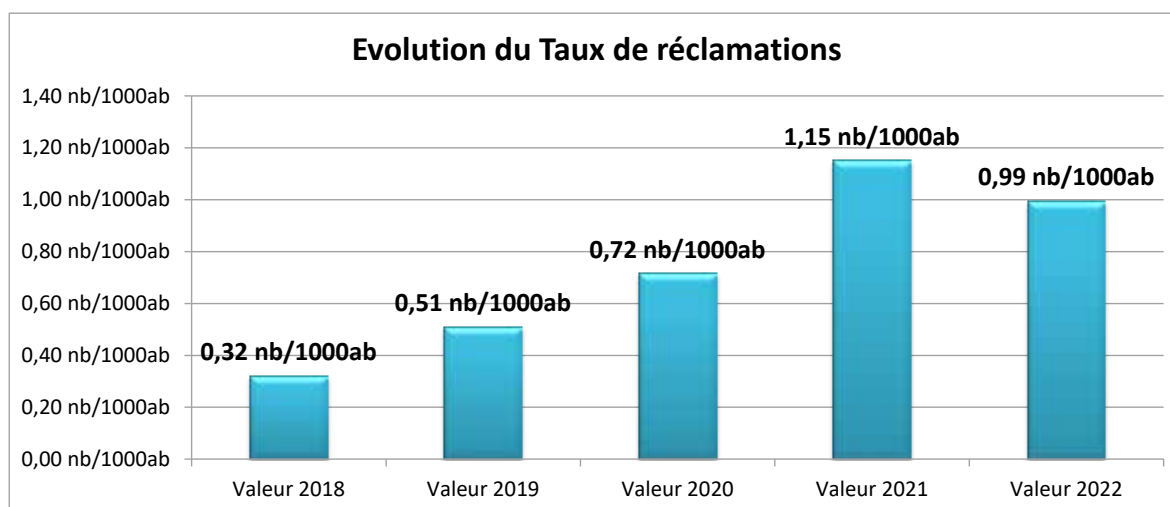
Toute facture d'eau non payée, même partiellement, est comptabilisée dans cet indicateur, quel que soit le motif du non-paiement. Ne sont concernées que les factures d'eau consommées.

Le taux d'impayés sur les factures d'eau 2022 est de 1,62% en légère diminution de 2,6% en 2022.

(P 155.1) Taux de réclamations

Communes	Taux de réclamations	Nombre de réclamations	Nombre d'abonnés
Saint Avertin	2,56 nb/1000ab	17 unité	6 653 ab
Tours	0,78 nb/1000ab	30 unité	38 694 ab
Saint Cyr sur Loire	1,72 nb/1000ab	17 unité	9 870 ab
La Membrolle sur Choissille	2,79 nb/1000ab	4 unité	1 432 ab
Saint Pierre des Corps	1,93 nb/1000ab	13 unité	6 738 ab
Ballan Miré	0,24 nb/1000ab	1 unité	4 134 ab
Berthenay	0,00 nb/1000ab	0 unité	291 ab
Chambray-Lès-Tours	0,59 nb/1000ab	3 unité	5 126 ab
Chanceaux sur Choissille / Notre Dame D'Oé	1,39 nb/1000ab	5 unité	3 600 ab
Fondettes / Luynes / St Etienne de Chigny	0,62 nb/1000ab	5 unité	8 061 ab
Joué-Lès-Tours	0,51 nb/1000ab	8 unité	15 640 ab
La Riche	0,94 nb/1000ab	4 unité	4 277 ab
Mettray	2,03 nb/1000ab	2 unité	987 ab
Parçay Meslay / Rochecorbon	0,00 nb/1000ab	0 unité	3 003 ab
Saint Genouph	0,00 nb/1000ab	0 unité	475 ab
Savonnières / Villandry / Druye	0,77 nb/1000ab	2 unité	2 586 ab
Taux de réclamations	0,99 nb/1000ab	111 unité	111 567 ab

Le taux de réclamation des abonnés est en hausse par rapport à 2020 avec 1,15 réclamation pour 1000 abonnés. Cette augmentation est la conséquence directe de la mise en place du nouvel outil de relation client qui permet une meilleure qualification des sollicitations des usagers. Ce taux reste cependant bien en dessous de la moyenne nationale aux environs de 4 réclamations pour 1000 abonnés.



SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

L'ACTIVITE CLIENTELE

(D 201.0) Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif

304 028 habitants

(D 202.0) Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées

188 autorisations de déversement

QUALITE DE SERVICE A L'USAGER

(P 251.1) Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers

0,00 nb / 1 000 abonnés

(P 258.1) Taux de réclamations

0,069 nb / 1 000 abonnés

PRIX DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

(D 204.0) Prix TTC du service au m³ pour 120 m³

1,51 euros TTC

(P 202.2) Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées

Partie A	Plan des réseaux (15 points)	Note	Evaluation
VP250	Existence d'un plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées	10	10
VP251	Mise à jour au moins annuelle du plan des réseaux	5	5
TOTAL Partie A		15	15/15
Partie B	Inventaire des réseaux (30 points)	Note	Evaluation
VP252	Existence d'un inventaire des réseaux (linéaire, catégorie de l'ouvrage, matériau, diamètre,...)/Mise à jour du plan des réseaux en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux	10	10
VP253	Pourcentage de linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres > 60%	1 à 5	4
VP255	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date de la période de pose au moins de 60%	10	0
	ou > 60%	0	
TOTAL Partie B		30	14/30
Partie C	Autres éléments de connaissance et de gestion du réseau (75 points)	Note	Evaluation
VP256	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie = 50% + un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total jusqu'à 90 %	10 + 1 à 5	14
VP257	Localisation et description des ouvrages annexes (postes de relèvement,...)	10	10
VP258	Mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées	10	0
VP259	Dénombrement des branchements pour chaque tronçon dans le plan des réseaux	10	0
VP260	Existence inventaire avec description et localisation des interventions (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement,...)	10	10
VP261	Mise en œuvre d'un plan pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau	10	0
VP262	Mise en œuvre de plan pluriannuel de réhabilitation et renouvellement du réseau (au moins 3 ans)	10	0
TOTAL Partie C		75	34/75
Valeur de l'indice retenu * La partie C ne peut être prise en compte car A + B < 40		29	

(P 252.2) Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 Km de réseau

Communes	Nombre de points noirs sur le réseau	Linéaire réseaux EU (hors branchement)	Taux de points noirs par 100 km de réseaux
Ballan-Miré	0	60	0,00
Berthenay	0	1	0,00
Chambray-lès-Tours	5	77	6,49
Chanceaux-sur-Choisille	0	31	0,00
Drueye	0	6	0,00
Fondettes	1	82	1,22
Joué-lès-Tours	6	161	3,73
La Membrolle-sur-Choisille	0	19	0,00
La Riche	0	43	0,00
Luynes	0	29	0,00
Mettray	1	19	5,22
Notre-Dame-d'Oé	2	34	5,87
Parçay-Meslay	0	33	0,00
Rochechouart	1	44	2,27
Saint-Avertin	5	88	5,68
Saint-Cyr-sur-Loire	3	100	2,99
Saint-Etienne-de-Chigny	0	11	0,00
Saint-Genouph	0	11	0,00
Saint-Pierre-des-Corps	8	65	12,40
Savonnières	1	30	3,37
Tours	44	384	11,45
Villandry	0	9	0,00
Dont Intercommunaux	9	34	26,54
Indice P252.2	86	1337	6,43

(P 253.2) Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées

<p>Réseau renouvelé : 3 394 m. Linéaire total réseau gravitaire : 1 337 km.</p> <p>Taux de renouvellement annuel : 0,25 % Taux de renouvellement sur 5 ans : 0,60 %</p>

PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE

(P 201.1) Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées

COMMUNES	Taux de desserte %
Ballan-Miré	100 %
Berthenay	100 %
Chambray-lès-Tours	100 %
Chanceaux-sur-Choisille	100 %
Druye	100 %
Fondettes	100 %
Joué-lès-Tours	100 %
La Membrolle-sur-Choisille	100 %
La Riche	100 %
Luynes	100 %
Mettray	100 %
Notre-Dame-d'Oé	100 %
Parçay-Meslay	99,91 %
Rochecorbon	100 %
Saint-Avertin	100 %
Saint-Cyr-sur-Loire	99,98 %
Saint-Etienne-de-Chigny	100 %
Saint-Genouph	100 %
Saint-Pierre-des-Corps	100 %
Savonnières	100 %
Tours	99,99 %
Villandry	100 %
Taux moyen de desserte	99,99 %

(P 203.3) Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006 (de 0 à 100)

Stations	Conforme	Non Conforme
Station de la Madeleine Chambray-lès-Tours	Indice renseigné par la Police de l'Eau : Informations en attente. Pour mémoire le taux de conformité en 2021 était de 100 % pour toutes les stations.	
Station de la Bourdillière Chanceaux-sur-Choisille		
Station de Gannay Fondettes		
Station de Glatinet Joué-lès-Tours		
Station de la Grange David La Riche		
Station Alfred Baugé - La Serre Luynes		
Station de Parçay-Meslay - Route de Rochecorbon à Parçay-Meslay		
Station de La Sainterie Savonnières		
Indice (%)		

(P 255.3) Indice de connaissance des rejets en milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées

Stations	Points pris en compte								TOTAL
	A1	A2	A3	A4	A5	A6	B	C	
Station de la Madeleine Chambray-lès-Tours	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	NC	90
Station de la Bourdillière Chanceaux-sur-Choisille	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	NC	90
Station de Gannay Fondettes	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	NC	90
Station de Glatinet Joué-lès-Tours	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	NC	90
Station de la Grange David La Riche	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Oui	100
Station Alfred Baugé - La Serre Luynes	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	NC	90
Station de Parçay-Meslay - Route de Roche-corbon à Parçay-Meslay	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	NC	90
Station de La Sainterie Savonnières	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	NC	90
Points si "Oui"	20	10	20	30	10	10	10	10	

(P 204.3) Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié au regard de l'application de la directive ERU (de 0 à 100)

Stations	Conforme	Non Conforme
Station de la Madeleine Chambray-lès-Tours	Indice renseigné par la Police de l'Eau : Informations en attente. Pour mémoire le taux de conformité en 2021 était de 100 % pour toutes les stations.	
Station de la Bourdillière Chanceaux-sur-Choisille		
Station de Gannay Fondettes		
Station de Glatinet Joué-lès-Tours		
Station de la Grange David La Riche		
Station Alfred Baugé - La Serre Luynes		
Station de Parçay-Meslay - Route de Roche-corbon à Parçay-Meslay		
Station de La Sainterie Savonnières		
Indice (%)		

(P 254.3) Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau

Les paramètres qui font l'objet d'une évaluation sur une période autre que le bilan 24 h sont exclus (par exemple les paramètres jugés sur une moyenne annuelle)

Stations	Nombre de bilans effectués	Bilans Non Conforme	Taux de performance
Station de la Madeleine Chambray-lès-Tours	12	2	83%
Station de la Bourdillière Chanceaux-sur-Choisille	12	0	100%
Station de Gannay Fondettes	12	0	100%
Station de Glatinet Joué-lès-Tours	12	0	100%
Station de la Grange David La Riche	363	0	100%
Station Alfred Baugé - La Serre Luynes	12	0	100%
Station de Parçay-Meslay - Route de Rochechouart à Parçay-Meslay	12	1	92%
Station de La Sainterie Savonnières	12	3	75%
Total Bilan	447	6	99,6% *

* Calcul de la moyenne pondérée par la charge entrante en DBO5 pour l'ensemble de ces stations

(P 205.3) Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006 (de 0 à 100)

Stations	Conforme	Non Conforme
Station de la Madeleine Chambray-lès-Tours	Indice renseigné par la Police de l'Eau : Informations en attente. Pour mémoire le taux de conformité en 2021 était de 100 % pour toutes les stations.	
Station de la Bourdillière Chanceaux-sur-Choisille		
Station de Gannay Fondettes		
Station de Glatinet Joué-lès-Tours		
Station de la Grange David La Riche		
Station Alfred Baugé - La Serre Luynes		
Station de Parçay-Meslay - Route de Rochechouart à Parçay-Meslay		
Station de La Sainterie Savonnières		
Indice (%)		

(P 206.3) Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation

(D 203.0) Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration

Stations	TMS évacuées en 2022 (tonne de MS) (D203.0)	TMS admises sur une filière conforme (tonnes)	Indicateur de performance (%) (P206.3)
* Station des Négrières Berthenay	0	0	
Station de la Madeleine Chambray-lès-Tours	65,5	65,5	100%
Station de Tue Loup Chambray-lès-Tours	0	0	
Station de la Bourdillière Chanceaux-sur-Choisille	34,935	34,935	100%
Station de la Nauraiè Druye	0	0	
Station de Gannay Fondettes	95,6	95,6	100%
Station de Glatinet Joué-lès-Tours	43,7	43,7	100%
Station du Guéret La Membrolle sur Choisille	0	0	
Station de la Grange David La Riche	4682	4682	100%
Station Alfred Baugé - La Serre Luynes	54,20	54,2	100%
Station de Parçay-Meslay - Route de Rochecorbon à Parçay-Meslay	34,388	34,388	100%
Station de La Sainterie Savonnières	30,86	30,86	100%
* Station Pont de Bresme - La Prantelle Saint Etienne de Chigny	0	0	
Station de La Prairie Villandry	8,005	8,005	100%

** Boues considérées comme des matières de vidange
Non totalisé dans le tonnage total récapitulatif D 203.0*

GESTION FINANCIERE

(P207.0) – Montant des abandons de créance ou des versements à un fond de solidarité (euros)

**Créances admises en non-valeur : 176 880,76 €
Créances éteintes : 36 606,25 €**

(P256.2) – Durée d'extinction de la dette de la collectivité (capacité de désendettement)

1,93

(P257.0) – Taux d'impayés sur les factures d'assainissement de l'année précédente

**Voir P154.0 Eau
Potable**

SERVICE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

SERVICE

(D 301.0) - Evaluation du nombre d'habitants desservis par le service public d'assainissement non collectif

17 594

PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE

(D302.0) - Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif

Communes	Points pris en compte							TOTAL
	A1	A2	A3	A4	B1	B2	B3	
Ballan-Miré	oui	oui	oui	oui	non	non	oui	110
Berthenay	oui	oui	oui	oui	non	non	oui	110
Chambray-lès-Tours	oui	oui	oui	oui	non	non	oui	110
Chanceaux-sur-Choisille	oui	oui	oui	oui	non	non	oui	110
Druey	oui	oui	oui	oui	non	non	oui	110
Fondettes	oui	oui	oui	oui	non	non	oui	110
Joué-lès-Tours	oui	oui	oui	oui	non	non	oui	110
La Membrolle-sur-Choisille	oui	oui	oui	oui	non	non	oui	110
La Riche	oui	oui	oui	oui	non	non	oui	110
Luynes	oui	oui	oui	oui	non	non	oui	110
Mettray	oui	oui	oui	oui	non	non	oui	110
Notre-Dame-d'Oé	oui	oui	oui	oui	non	non	oui	110
Parçay-Meslay	oui	oui	oui	oui	non	non	oui	110
Rochecorbon	oui	oui	oui	oui	oui	non	oui	110
Saint-Avertin	oui	oui	oui	oui	non	non	oui	110
Saint-Cyr-sur-Loire	oui	oui	oui	oui	non	non	oui	110
Saint-Etienne-de-Chigny	oui	oui	oui	oui	non	non	oui	110
Saint-Genouph	oui	oui	oui	oui	non	non	oui	110
Saint-Pierre-des-Corps	oui	oui	oui	oui	non	non	oui	110
Tours	oui	oui	oui	oui	non	non	oui	110
Savonnières	oui	oui	oui	oui	non	non	oui	110
Villandry	oui	oui	oui	oui	non	non	oui	110

(P301.3) - Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre total d'installation	3501	3505	3767	3705	3726	3748	3747	3767	3854	3867	3904
Installation ayant fait l'objet d'une visite et déclarée conforme	1618	2410	2440	-	-	2472	2533	2508	2472	2405	2386
Installation non conforme avec DSP ou RAPE	-	370	480	490	449	389	401	390	460	488	506
Pourcentage de conformité (arrêté du 02 mai 2007)	46%	69%	65%	-	-	-	-	-	-	-	-
Pourcentage de conformité (arrêté du 02 décembre 2013)	-	0,894436519	87%	87%	88%	90%	89%	90%	88%	87%	87%

L'arrêté du 2 décembre 2013 a intégré également, dans le calcul de l'indicateur de performance, les installations non-conformes sans risques sanitaires et/ou environnementaux.

Le nombre d'installations conformes est de 3 398 sur les 3 904 unités, soit 87% du parc total.

L'EAU POTABLE

LA FACTURE D'EAU

Dans la facture, apparaît le prix total de l'eau, à savoir, eau potable et assainissement. En effet, les deux services sont facturés conjointement en fonction du volume d'eau potable consommé.

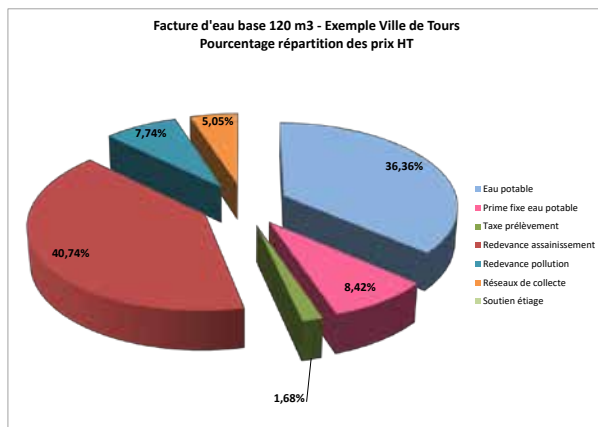
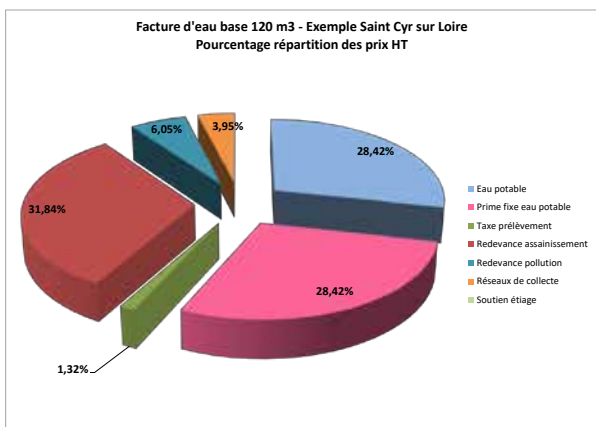
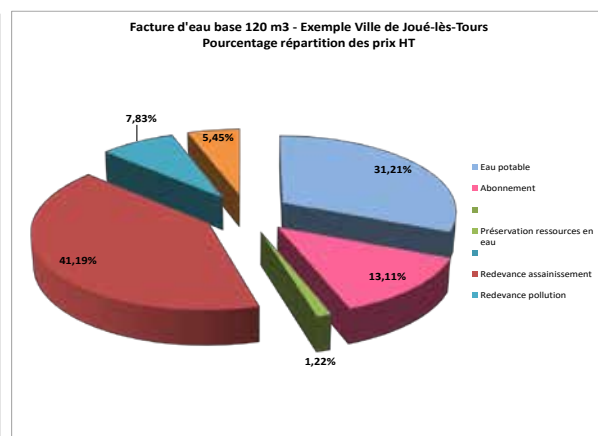
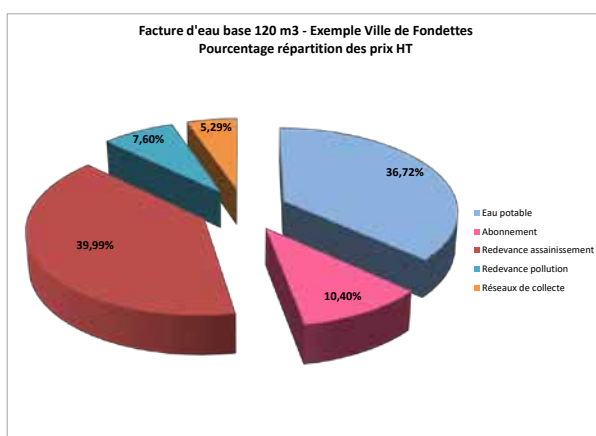
La facture d'eau contient plusieurs éléments :

➔ **Le prix de l'eau potable ou distribution de l'eau**

. **Une part fixe** : abonnement, location de compteur ou prime fixe

. **Une part variable** : proportionnelle au m³ d'eau consommé. Si le service eau potable est géré par délégation de service public, la facture indique la part versée directement au délégataire et la part qui revient à la métropole qui assure la maîtrise d'ouvrage de ce service.

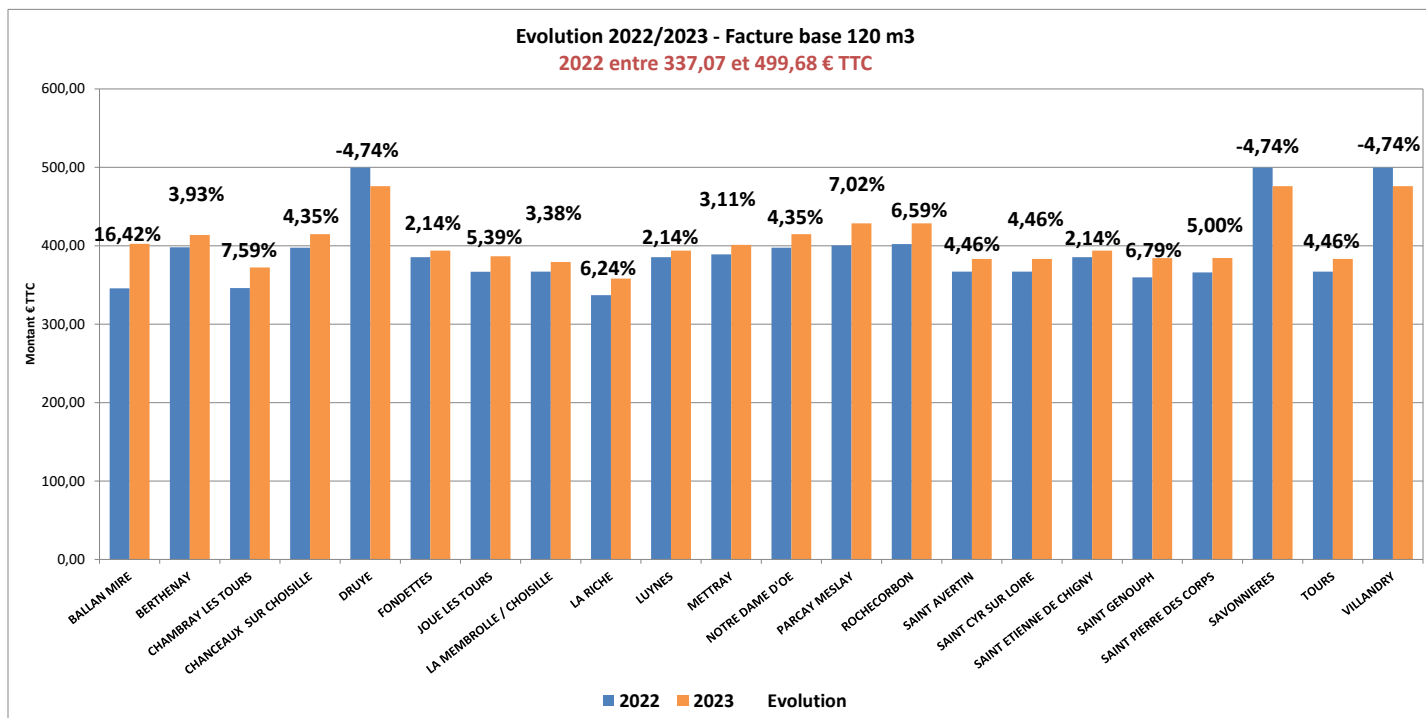
. **Une taxe** : une redevance prélèvement, calculée en fonction des volumes prélevés dans le milieu naturel (taux de TVA 5,5%).



➔ Le prix de l'assainissement, à savoir la collecte et le traitement des eaux usées

La redevance assainissement est assise sur le m³ d'eau potable consommé, son montant est voté chaque année au sein du Conseil Métropolitain.

En ce qui concerne l'exercice 2023, par délibération métropolitaine du 12 décembre 2022, les tarifs ont été fixés à 1,21 € HT le m³ (le taux de TVA prélevé est de 10 %).



➔ Les organismes publics

En 2022, l'Agence de l'eau Loire-Bretagne a perçu, par l'intermédiaire du distributeur d'eau :

- une redevance pollution domestique de 0,23 € du m³ (taux de TVA 5,5 %),
- une redevance modernisation des réseaux de collecte de 0,16 € du m³ (taux de TVA 10 %),
- une redevance prélèvement, calculée en fonction des volumes prélevés dans le milieu naturel (taux de TVA 5,5%).

Les sommes ainsi collectées permettent de reverser aux collectivités, des subventions au titre des travaux d'investissement.

→ Les modes de paiements

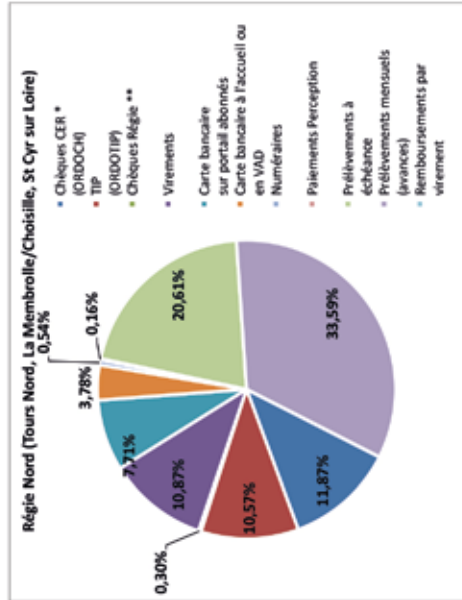
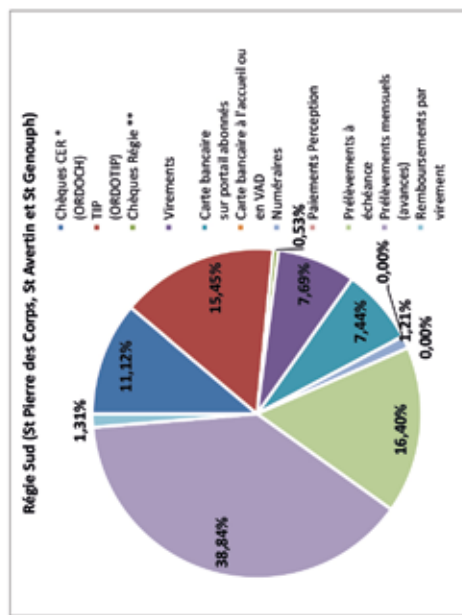
REGIES DE RECETTES TMVL : secteurs St Avertin, St Pierre-des-Corps, St Cyr/Loire, Tours Nord, La Membrolle/Choisille, Saint-Genouph
REGIE D'ENCAISSEMENT 2022 - NOMBRE ECRITURES PAR MODE D'ENCAISSEMENT



MODES DE PAIEMENT		Chèques CER* (ORDOCH)	TIP (ORDOTIP)	Chèques Régie **	Virements	Carte bancaire sur portail abonnés	Carte bancaire à l'accueil ou en VAD	Numéraires	Palements Perception	Prélèvements à échéance	Sous-total	Prélèvements mensuels (avances)	Remboursements par virement (Régie avance mise en place SPDC à partir 09/18)
Commune													
Régie Sud (St Pierre des Corps, St Avertin et St Genouph)		3 551	5 610	143	2 505	2 748	0	58	0	2 656	17 311	2 519	217
	Saint-Avertin	1 713	1 758	113	1 211	801	0	490	0	4 960	11 060	15 050	294
	Saint-Pierre-des-Corps	83	200	6	51	97	0	0	0	409	946	1 449	133
	Saint-Genouph	3 279	3 113	201	2 456	1 917	1 178	157	43	5 291	17 035	5 633	
Régie Nord (Tours Nord, La Membrolle/Choisille, St Cyr sur Loire)		727	626	4	326	380	82	4	11	278	2 438	549	
	La Membrolle/Choisille	4 554	3 687	10	5 061	3 267	1 465	227	69	9 298	27 628	18 044	
	Tours Nord	14 007	15 194	477	11 610	9 210	2 725	982	113	22 900	77 218	43 200	644
	Total												

* CER : Centre d'Encaissement de Rennes (Chèque + talon TIP)

** : Chèques reçus à la Régie, transmis au Centre d'Encaissement de Lille

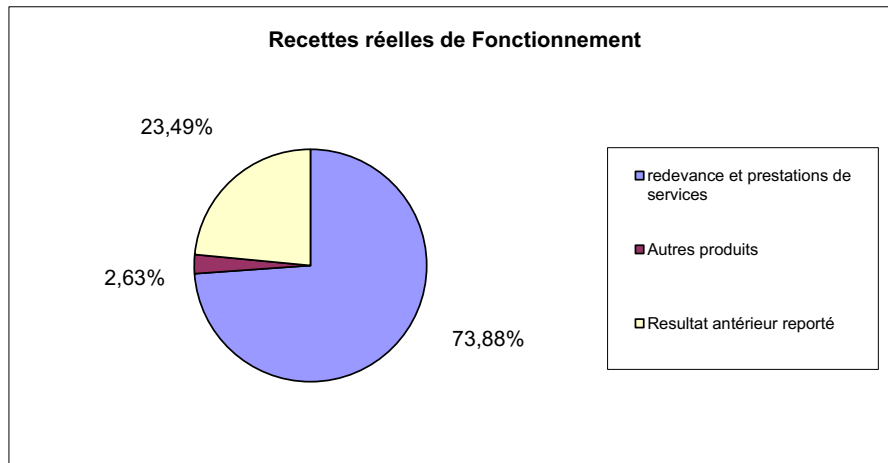


LE BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

Recettes réelles de fonctionnement

26 471 509,89 euros

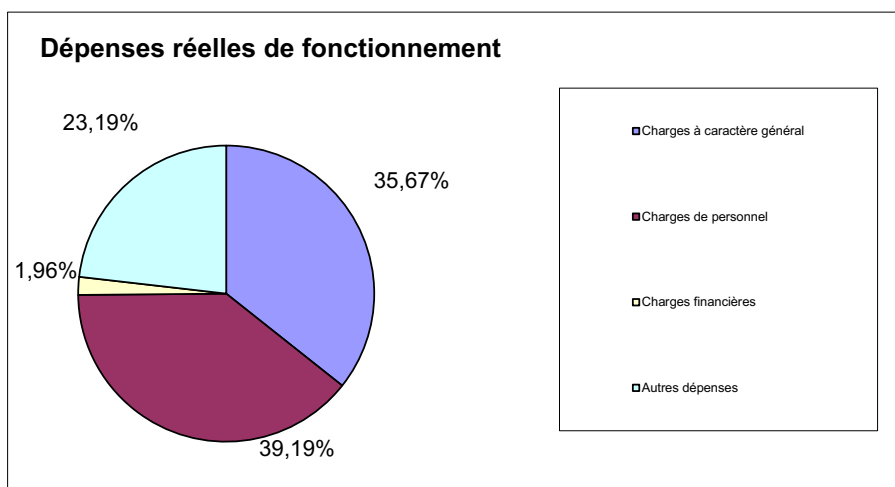
recettes de fonctionnement	montant	
redevance et prestations de services	19 556 471,94	73,88%
Autres produits	697 156,22	2,63%
Resultat antérieur reporté	6 217 881,73	23,49%
	26 471 509,89	100,00%



Dépenses réelles de fonctionnement

11 474 244,86 euros

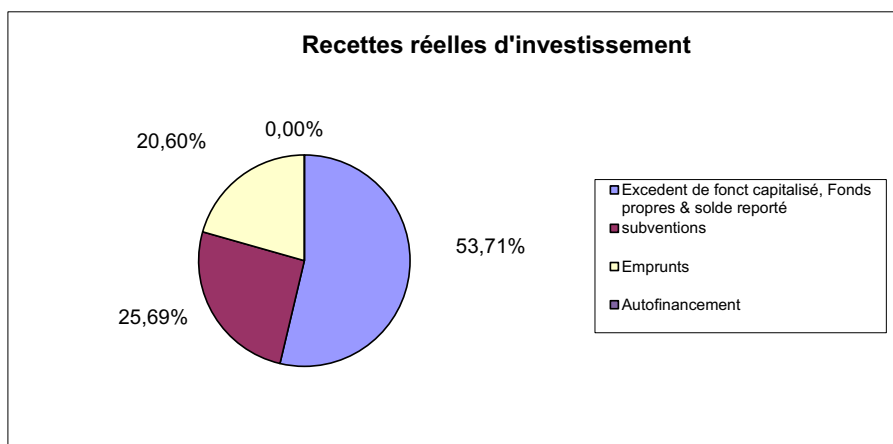
Dépenses de fonctionnement		
Charges à caractère général	4 092 638,16	35,67%
Charges de personnel	4 496 731,52	39,19%
Charges financières	224 491,13	1,96%
Autres dépenses	2 660 384,05	23,19%
	11 474 244,86	100,00%



Recettes réelles d'investissement

6 795 952,99 euros

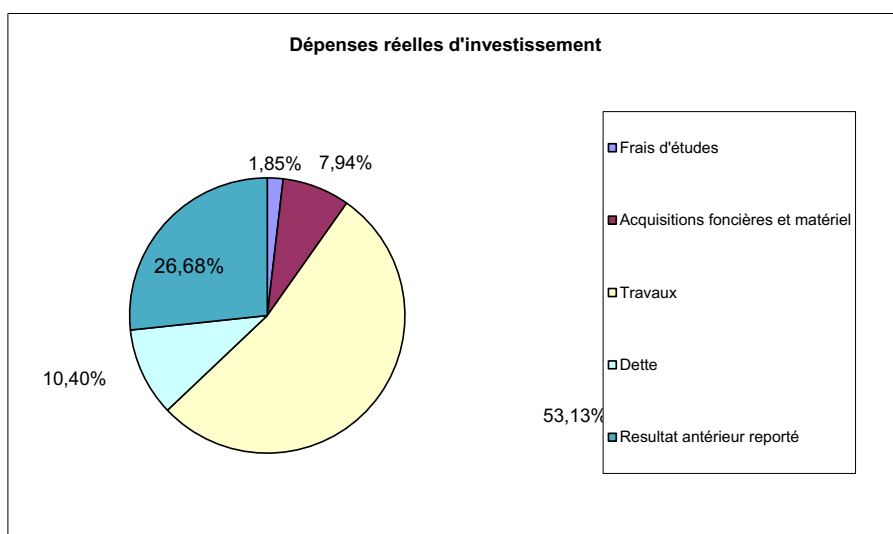
recettes d'investissement	montant	
Excedent de fonct capitalisé, Fonds propres & solde r	3 649 851,30	53,71%
subventions	1 746 101,69	25,69%
Emprunts	1 400 000,00	20,60%
Autofinancement	0,00	0,00%
	6 795 952,99	100,00%



Dépenses réelles d'investissement

13 677 994,21 euros

Dépenses d'investissement		
Frais d'études	253 353,68	1,85%
Acquisitions foncières et matériel	1 085 811,84	7,94%
Travaux	7 266 436,48	53,13%
Dette	1 422 540,91	10,40%
Resultat antérieur reporté	3 649 851,30	26,68%
	13 677 994,21	100,00%



Etat de la dette

Détail de la dette par type de risque								
Chapitre		Part % Taux Fixe	Part % Taux Variable	Part % Taux Révisable	Taux moyen	Durée résiduelle	Encours	CHARTE GISSLER
M49	Budget annexe Eau	95,65%	3,79%	0,56%	2,15%	10 ans 10 mois	10 733 273,53	99,44 % 1 A / 0,56 % 1B
							10 733 273,53	

Détail de la dette par prêteur								
Chapitre		BPCE Caisse d'Epargne Crédit foncier de France BPop-Crédit Coopératif	Crédit Agricole - CACIB	Caisse des Dépôts et Consignations	Crédit Mutuel CIC & Crédit Mutuel ARKEA	Société Générale	Dexia SFIL DCL - Banque Postale	Autres (Dont Agence Eau)
M49	Budget annexe Eau	48,59%	22,69%	1,15%	14,02%		13,55%	

Chapitre		1A	1B
M49	Budget annexe Eau	99,44%	0,56%

Extinction de la dette

ANNÉE	AMORTISSEMENT	INTÉRÊT	ANNUITÉ	ENCOURS
2018	1 283 076,88	369 582,32	1 652 659,20	11 181 313,58
2019	1 356 116,15	340 170,94	1 696 287,09	10 825 197,43
2020	1 370 670,08	301 024,73	1 671 694,81	10 754 527,35
2021	1 398 712,91	257 412,81	1 656 125,72	10 755 814,44
2022	1 422 540,91	218 472,55	1 641 013,46	10 733 273,53
2023	1 377 288,01	215 831,80	1 593 119,81	10 255 985,52
2024	1 365 489,51	210 572,74	1 576 062,25	8 890 496,01
2025	1 314 388,10	162 989,83	1 477 377,93	7 576 107,91
2026	1 114 287,83	133 188,24	1 247 476,07	6 461 820,08
2027	828 043,71	110 036,28	938 079,99	5 633 776,37
2028	748 406,44	96 339,55	844 745,99	4 885 369,93
2029	728 692,46	83 708,09	812 400,55	4 156 677,47
2030	672 220,22	72 105,32	744 325,54	3 484 457,25
2031	647 789,31	62 529,93	710 319,24	2 836 667,94
2032	620 009,27	52 741,78	672 751,05	2 216 658,67
2033	554 920,19	43 640,07	598 560,26	1 661 738,48
2034	463 129,46	35 267,46	498 396,92	1 198 609,02
2035	401 064,81	28 475,20	429 540,01	797 544,21
2036	304 910,77	22 335,76	327 246,53	492 633,44
2037	212 689,43	16 430,86	229 120,29	279 944,01
2038	107 285,61	10 845,23	118 130,84	172 658,40
2039	65 224,13	7 627,11	72 851,24	107 434,27
2040	52 785,23	5 141,33	57 926,56	54 649,04
2041	54 649,04	3 277,52	57 926,56	0,00
TOTAL GENER	13 055 814,44	1 591 556,65	14 647 371,09	

LE BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

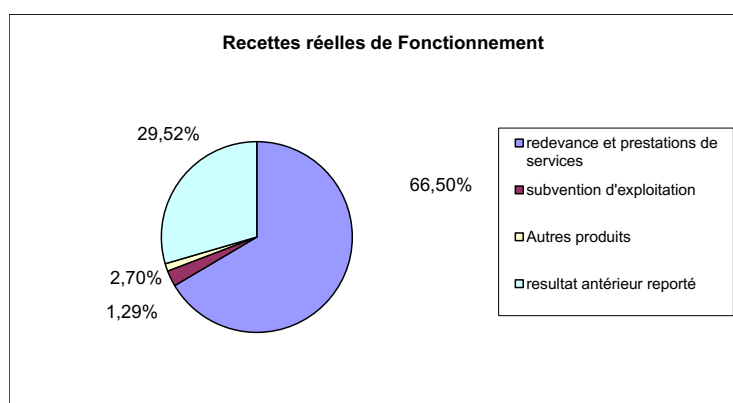
Recettes réelles de fonctionnement

32 453 096,66 euros

recettes de fonctionnement	montant	
redevance et prestations de services	21 579 934,56	66,50%
subvention d'exploitation	874 890,36	2,70%
Autres produits	418 095,24	1,29%
resultat antérieur reporté	9 580 176,50	29,52%
	32 453 096,66	100,00%

Les recettes de prestations de services proviennent des usagers et intègrent notamment :

- la redevance assainissement,
- les branchements eaux usées et la PRE/PFAC,
- divers produits de service.



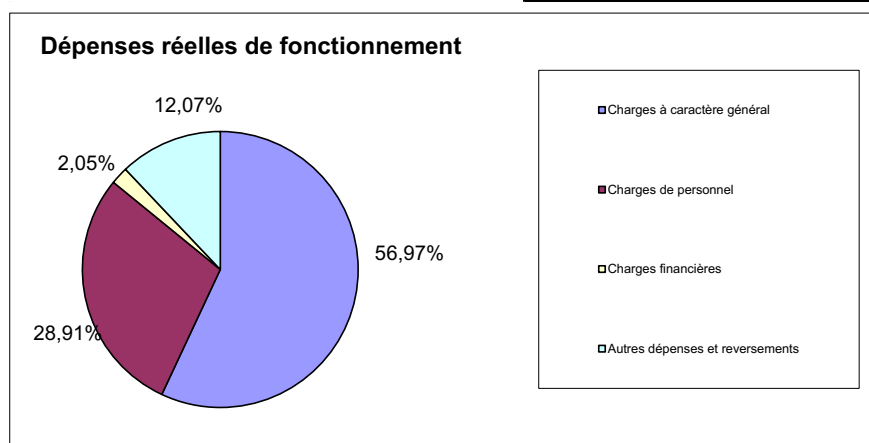
Les subventions d'exploitation concernent la participation des communes extérieures pour le traitement des eaux usées (Larçay, La Ville-aux-Dames).

Dépenses réelles de fonctionnement

15 758 967,38 euros

Dépenses de fonctionnement	montant	
Charges à caractère général	8 978 257,40	56,97%
Charges de personnel	4 556 003,83	28,91%
Charges financières	322 959,30	2,05%
Autres dépenses et reversements	1 901 746,85	12,07%
	15 758 967,38	100,00%

Les charges à caractère général intègrent les dépenses liées aux fournitures d'électricité, d'eau et de produits de traitement de stations, aux travaux confiés aux entreprises, à l'entretien des bâtiments et des matériels, aux impôts et taxes.



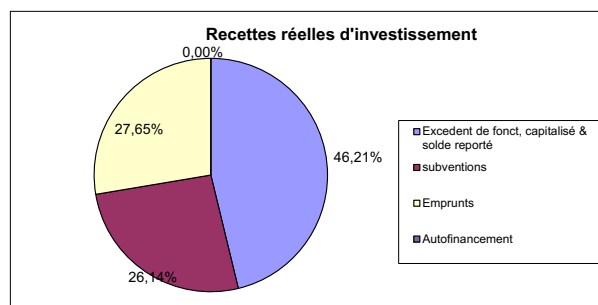
Les charges de personnel représentent la rémunération de l'ensemble des personnels du service assainissement administratif et technique.

Les charges financières sont liées à l'intérêt de la dette.

Recettes réelles d'investissement

13 744 451,77 euros

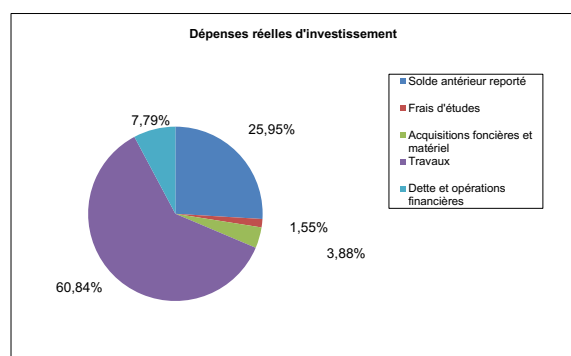
recettes d'investissement	montant	
Excedent de fonct, capitalisé & solde reporté	6 351 988,30	46,21%
subventions	3 592 463,47	26,14%
Emprunts	3 800 000,00	27,65%
Autofinancement		0,00%
Total	13 744 451,77	100,00%



Dépenses réelles d'investissement

24 475 664,36 euros

Dépenses d'investissement	montant	
Solde antérieur reporté	6 351 988,30	25,95%
Frais d'études	379 598,19	1,55%
Acquisitions foncières et matériel	948 557,63	3,88%
Travaux	14 889 905,98	60,84%
Dette et opérations financières	1 905 614,26	7,79%
Total	24 475 664,36	100,00%



Etat de la dette

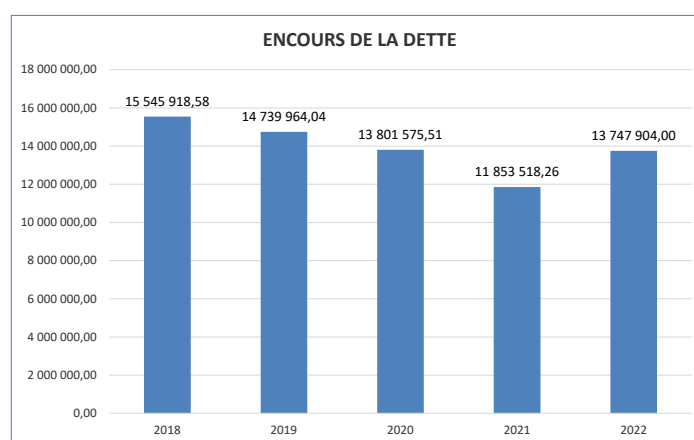
Détail de la dette par type de risque							
Chapitre	Part % Taux Fixe	Part % Taux Variable	Part % Taux Révisable	Taux moyen	Durée résiduelle	Encours	CHARTE GISSLER
M49 Budget annexe Assainissement	99,70%		0,30%	2,38%	10 ans 09 mois	13 747 904,00	100 % 1 A
						13 747 904,00	

Détail de la dette par prêteur							
Chapitre	BPCE Caisse d'Epargne Crédit foncier de France BPop-Crédit Coopératif	Crédit Agricole - CACIB	Caisse des Dépôts et Consignations	Crédit Mutuel CIC & Crédit Mutuel ARKEA	Société Générale	Dexia SFIL DCL - Banque Postale	Autres (Dont Agence Eau)
M49 Budget annexe Assainissement	48,83%	6,62%		27,64%		5,70%	11,21%

Chapitre	1A
M49 Budget annexe Assainissement	100,00%

Extinction de la dette

ANNÉE	AMORTISSEMENT	INTÉRÊT	ANNUITÉ	ENCOURS
2018	1 699 975,71	560 791,71	2 260 767,42	15 545 918,58
2019	1 805 954,54	499 683,17	2 305 637,71	14 739 964,04
2020	1 938 388,53	439 641,80	2 378 030,33	13 801 575,51
2021	2 067 222,76	372 669,62	2 439 892,38	11 853 518,26
2022	1 905 614,26	311 328,37	2 216 942,63	13 747 904,00
2023	1 170 401,47	321 710,43	1 492 111,90	12 577 502,53
2024	1 258 414,26	290 710,77	1 549 125,03	11 319 088,27
2025	1 290 464,66	257 196,12	1 547 660,78	10 028 623,61
2026	1 323 570,56	223 207,99	1 546 778,55	8 705 053,05
2027	1 357 782,03	188 100,10	1 545 882,13	7 347 271,02
2028	1 385 461,12	152 247,18	1 537 708,30	5 961 809,90
2029	1 421 440,96	114 382,46	1 535 823,42	4 540 368,94
2030	1 459 195,77	75 685,43	1 534 881,20	3 081 173,17
2031	517 926,91	35 705,21	553 632,12	2 563 246,26
2032	522 983,24	30 162,21	553 145,45	2 040 263,02
2033	528 298,38	24 360,41	552 658,79	1 511 964,64
2034	516 958,93	18 546,26	535 505,19	995 005,71
2035	417 524,11	12 940,05	430 464,16	577 481,60
2036	354 902,49	7 513,33	362 415,82	222 579,11
2037	222 579,11	1 963,81	224 542,92	0,00
TOTAL GÉNÉRAL	15 653 518,26	2 065 760,13	17 719 278,39	



LE BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Recettes réelles de fonctionnement

73 995,00 euros

SPANC	RECETTES	BUDGET	TITRE	RATTACHEMENT	
7068	Autres produits	90 610,23	73 795,00		73 795,00
741	Primes d'épuration				
748	Autres subvention d'exploitation				
7588	Produits divers de gestion courante				
778	Produits exceptionnels				
7714	Recouvrements sur créances non valeur				0,00
013-4659	Remboursement charges du personnel	200,00	200,00		200,00
OO2	Excedent antérieur reporté n-1	49 092,31			
Total recettes		139 902,54	73 995,00	0,00	73 995,00

Dépenses réelles de fonctionnement

86 900,80 euros

SPANC	DEPENSES	BUDGET	MANDATE	RATTACHEMENT	TOTAL
6061	Fournitures non stockables				0,00
6063	fournitures entretien	100,00	0,00		0,00
6064	Fournitures administratives	200,00	189,00		189,00
611	Etude diagnostic				0,00
61523	Réseaux				0,00
61528	Autres				0,00
61551	matériels roulants				0,00
61558	Autres biens immobiliers	1 000,00	949,50		949,50
6156	maintenance	700,00	362,00		362,00
617	Etudes				0,00
618	Divers				0,00
6236	catalogues	200,00	148,00		148,00
6251	déplacements	260,00			0,00
6256	missions	210,00	209,30		209,30
6262	télécommunications				0,00
6281	Cotisations	30,00			0,00
6283	nettoyage locaux				0,00
6287	Remboursement de frais	3 990,00	1 613,47	2 333,53	3 947,00
6288	Divers				0,00
6378	Autres taxes et redevances				0,00
Total O11	Charges générales	6 690,00	3 471,27	2 333,53	5 804,80
Total 63		1 766,19	1 727,35		1 727,35
Total 64		81 754,04	81 702,18		81 702,18
Total O12	Charges de personnel	83 520,23	83 429,53	0,00	83 429,53
658	Charges diverses de gestion courante	600,00	0,00		0,00
Total 65	Autres charges	600,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	0,00	0,00		0,00
Total 65	Autres charges	0,00	0,00	0,00	0,00
Total dépenses		90 810,23	86 900,80	2 333,53	89 234,33

LE BUDGET ANNEXE EAUX PLUVIALES

Recettes réelles de fonctionnement

920 120,05 euros

EP	RECETTES	BUDGET	TITRE	RATTACHEMENT	TOTAL
G0CE23 ET ANT117	704	350 000,00	220 213,85		220 213,85
G0CE23	747	586 490,00	586 490,00		586 490,00
G0CE23	77	121 000,00	113 416,20		113 416,20
ORDRES	777				0,00
OO2	Excedent antérieur reporté				
Total recettes		1 057 490,00	920 120,05	0,00	920 120,05

Dépenses réelles de fonctionnement

766 492,36 euros

EP	DEPENSES	BUDGET	MANDATE	RATTACHEMENT	TOTAL
	G0DP22	6 500,00	6 500,00		6 500,00
O11	G0CE23	594 200,00	436 675,90		436 675,90
	G0EN01	184 014,00	183 950,65		183 950,65
					0,00
					0,00
					0,00
					0,00
					0,00
G0CE23	REGUL POUR EQUILIBRE				0,00
G0CE25		0,00	0,00		0,00
					0,00
Total O11	Charges générales	784 714,00	627 126,55	0,00	627 126,55
ANTPLUV 012	A0RH14	136 776,49	139 365,81		139 365,81
	REGUL POUR EQUILIBRE				0,00
GREPDRH			0,00		0,00
					0,00
Total O12	Charges de personnel	136 776,49	139 365,81	0,00	139 365,81
					0,00
Total 65	Autres charges		0,00	0,00	0,00
					0,00
Total ORDRE 6811	Autres charges	0,00	0,00	0,00	0,00
Total dépenses		921 490,49	766 492,36	0,00	766 492,36

Recettes réelles d'investissement

1 621 810,91 euros

EP	RECETTES	BUDGET	TITRE	RAR	TOTAL
ANTPLUV 1315	1 315	488 800,00	0,00		0,00
13 AGE		3 458 616,73	1 621 810,91		1 621 810,91
ORDRES	28				0,00
OO1	Excedent antérieur reporté				0,00
Total recettes		3 947 416,73	1 621 810,91	0,00	1 621 810,91

Dépenses réelles d'investissement

1 621 810,91 euros

EP	DEPENSES	BUDGET	MANDATE	RAR	TOTAL
20		726 393,20	138 654,35		138 654,35
21		95 656,20	55 261,62		55 261,62
23		3 012 078,80	1 427 894,94		1 427 894,94
G0CE23 ET G0CE25	RESEAUX EP				0,00
G0CE23 ET G0CE25	REGUL POUR EQUILIBRE				0,00
GREFFI	FINANCES				0,00
GREPDRH	DRH				0,00
GREPPAT	PATRIMOINE				0,00
Total Investissements	Opérations	3 834 128,20	1 621 810,91	0,00	1 621 810,91
139	ORDRES	0,00	0,00		0,00
OO1	Excedent antérieur reporté				0,00
Total dépenses		3 834 128,20	1 621 810,91	0,00	1 621 810,91

ANNEXE 1 : Analyses et Fréquences de contrôle de la qualité de l'eau potable

CONTENU DES ANALYSES TYPES - Arrêté du 21 janvier 2010

RESSOURCE			POINT DE MISE EN DISTRIBUTION		DISTRIBUTION aux robinets	
RP	RS	RSadd	P1	P2	D1	D2
Paramètres microbiologiques						
			Spores de microorganismes anaérobies sulfito-réducteurs (pour les eaux d'origine superficielle ou influencées par une eau d'origine superficielle)		Spores de microorganismes anaérobies sulfito-réducteurs (pour les eaux d'origine superficielle ou influencées par une eau d'origine superficielle)	
			Bactéries coliformes		Bactéries coliformes	
Entérocoques intestinaux	Entérocoques intestinaux		Entérocoques intestinaux		Entérocoques intestinaux	
Escherichia coli	Escherichia coli		Escherichia coli		Escherichia coli	
			Dénombrement des microorganismes revivifiables à 22° C et 36° C		Dénombrement des microorganismes revivifiables à 22° C et 36° C	
Paramètres chimiques et organoleptiques						
				Acrylamide (3)		Acrylamide (3)
	Agents de surface réagissant au bleu de méthylène (lauryl sulfate de sodium)					
	Aluminium			Aluminium	Aluminium (lorsqu'il est utilisé comme agent de floculation)	
Ammonium (NH4 +)	Ammonium (NH4 +)		Ammonium (NH4 +)		Ammonium (NH4 +)	
Antimoine						Antimoine
Arsenic	Arsenic			Arsenic (2)		
Aspect, couleur, odeur	Aspect, couleur, odeur		Aspect, couleur, odeur, saveur		Aspect, couleur, odeur, saveur	
	Azote Kjeldhal (N)					
	Baryum (Ba)			Baryum (Ba)		
		Benzène		Benzène		
Bore	Bore			Bore (2)		
				Bromates		
				(si l'eau subit un traitement d'ozonation ou un traitement de chloration)		
		Diphényléther-bromés : somme des congénères n° s 28, 47, 99, 100, 153 et 154				
Cadmium (Cd)	Cadmium (Cd)	Cadmium (Cd)				Cadmium (Cd)
Carbone organique total	Carbone organique total		Carbone organique total (6) ou oxydabilité au KMnO4 à chaud en milieu acide			
			Chlore libre et total (ou tout autre paramètre représentatif du traitement de désinfection)		Chlore libre et total (ou tout autre paramètre représentatif du traitement de désinfection)	
						Chlorites (si l'eau subit un traitement au dioxyde de chlore)
		Chloroalcanes				
		C10-13				
				Chlorure de vinyle		Chlorure de vinyle (3)
Chlorures (Cl-)	Chlorures (Cl-)		Chlorures (Cl-) (1)			
	Chrome (Cr)					Chrome (Cr)
Conductivité	Conductivité		Conductivité		Conductivité	

RESSOURCE			POINT DE MISE EN DISTRIBUTION		DISTRIBUTION aux robinets	
RP	RS	RSadd	P1	P2	D1	D2
Paramètres chimiques et organoleptiques						
	Cuivre (Cu)					Cuivre (Cu)
	Cyanures totaux			Cyanures totaux (2)		
	Demande biochimique en oxygène à 5 jours (DBO5)					
	Demande chimique en oxygène (DCO)					
Calcium	Calcium		Dureté (ou Titre hydrotimétrique) (1)			
Magnésium	Magnésium					
		1, 2-dichloroéthane		1, 2-dichloroéthane		
		Dichlorométhane				
		Di-(2-éthylhexyl) phtalate				
				Epichlorhydrine (3)		Epichlorhydrine (3)
Equilibre calcocarbonique	Equilibre calcocarbonique			Equilibre calcocarbonique (5)		
Fer dissous (sur échantillon filtré à 0, 45 µm)	Fer dissous (sur échantillon filtré à 0, 45 µm)			Fer total	Fer total (lorsqu'il est utilisé comme agent de floculation et pour les eaux déferrisées)	Fer total
Fluorures (F-)	Fluorures (F-)			Fluorures (F-) (2)		
	Hydrocarbures aromatiques polycycliques : somme de fluoranthène, benzo [b] fluoranthène, benzo [k] fluoranthène, benzo [a] pyrène, benzo [g, h, i] pérylène et indéno [1, 2, 3-cd] pyrène	Hydrocarbures aromatiques polycycliques (par substance individuelle) : anthracène, naphthalène, fluoranthène, benzo [b] fluoranthène, benzo [k] fluoranthène, benzo [a] pyrène, benzo [g, h, i] pérylène et indéno [1, 2, 3-cd] pyrène				Hydrocarbures aromatiques polycycliques : benzo [a] pyrène (substance individuelle) et somme de benzo [b] fluoranthène, benzo [k] fluoranthène, benzo [g, h, i] pérylène et indéno [1, 2, 3-cd] pyrène
		Hexachlorobenzène				
Hydrocarbures dissous ou émulsionnés	Hydrocarbures dissous ou émulsionnés					
Manganèse	Manganèse		Manganèse (si traitement de	Manganèse (2)		
	Matières en suspension					
	Mercure (Hg)	Mercure (Hg)		Mercure (Hg) (2)		
	Microcystines (4)			Microcystines (4)		
Nickel	Nickel	Nickel				Nickel
Nitrates (NO3-)	Nitrates (NO3-)		Nitrates (NO3-)		Nitrates (NO3-) (si plusieurs ressources en eau au niveau de l'unité de distribution dont une au moins délivre une eau dont la concentration en nitrates est supérieure à 50 mg / L)	
Nitrites (NO2-)	Nitrites (NO2-)		Nitrites (NO2-)			Nitrites (NO2-)
		4-nonylphénol				
		4-(1, 1', 3, 3'-tétraméthylbutyl)-phénol				
Pesticides (par substance individuelle)	Pesticides (par substance individuelle)	Pesticides (par substance individuelle) : alachlore, atrazine, chlorfenvinphos, chlorpyrifos, diuron, endosulfan (somme des isomères alpha-et bêta-), hexachlorobutadiène, hexachlorocyclohexane (somme des isomères alpha-, bêta-, delta-, gamma-), isoproturon, pentachlorobenzène, pentachlorophénol, simazine et trifluraline		Pesticides (2) (par substance individuelle : les substances susceptibles d'être présentes doivent être recherchées en priorité)		

RESSOURCE			POINT DE MISE EN DISTRIBUTION		DISTRIBUTION aux robinets	
RP	RS	RSadd	P1	P2	D1	D2
Paramètres chimiques et organoleptiques						
Potentiel hydrogène (pH)	Potentiel hydrogène (pH)		Potentiel hydrogène (pH)		Potentiel hydrogène (pH)	
	Phénols (indice phénol)					
Phosphore total (P2O5)	Phosphore total (P2O5)					
	Plomb	Plomb				Plomb
Sélénium (Se)	Sélénium (Se)			Sélénium (Se) (2)		
Silice	Silice					
Sodium	Sodium			Sodium		
Sulfates	Sulfates		Sulfates			
Taux de saturation en oxygène dissous	Taux de saturation en oxygène dissous					
Température	Température		Température		Température	
Tétrachloroéthylène et trichloroéthylène	Tétrachloroéthylène et trichloroéthylène			Tétrachloroéthylène et trichloroéthylène		
				Trihalométhanes : somme de chloroforme, bromoforme, dibromochlorométhane et bromodichlorométhane (si l'eau subit un traitement de chloration)		Trihalométhanes : somme de chloroforme, bromoforme, dibromochlorométhane et bromodichlorométhane (s'il y a une rechloration ou si la teneur en chlore ¹ 0, 5 mg / L)
Carbonates	Carbonates		Titre alcalimétrique complet (1)			
Hydrogénocarbonates	Hydrogénocarbonates					
		Tributylétain-cation				
		Trichlorobenzène : somme des isomères 1, 2, 4-, 1, 2, 3-et 1, 3, 5-				
		Trichlorométhane (chloroforme)				
Turbidité	Turbidité		Turbidité		Turbidité	
	Zinc (Zn)					
Paramètres radiologiques						
				Activité alpha globale (1, 7)		
				Activité bêta globale (1, 7)		
				Tritium (2, 1, 7)		

(1) Ces paramètres peuvent être exclus de l'analyse dans les conditions mentionnées à l'article 3-IV du présent arrêté.

(2) Ces paramètres peuvent être exclus de l'analyse dans les conditions mentionnées à l'article 3-V du présent arrêté.

(3) La limite de qualité se réfère à la concentration résiduelle en monomères dans l'eau, calculée conformément aux spécifications de la migration maximale du polymère correspondant en contact avec l'eau.

(4) Seulement nécessaire lorsque les observations visuelles et / ou analytiques mettent en évidence un risque de prolifération de cyanobactéries.

(5) Les concentrations en calcium, magnésium et potassium doivent être exprimées par le laboratoire d'analyses concomitamment au calcul de l'équilibre calcocarbonique.

(6) Ce paramètre doit être mesuré pour les systèmes de production et de distribution desservant au moins 5 000 habitants.

(7) Afin de déterminer l'activité bêta globale résiduelle, le potassium doit être recherché concomitamment à la mesure des paramètres radiologiques. La mesure du potassium est réalisée lors de la mesure de l'équilibre calcocarbonique. En cas de valeurs supérieures à 0, 1 Bq / L (activité alpha globale) ou 1, 0 Bq / L (activité bêta globale), il est procédé à l'analyse des radionucléides spécifiques définis dans l'arrêté mentionné à l'article R. 1321-20.

RESSOURCE			
DÉBIT (m ³ /jour)	FRÉQUENCE ANNUELLE		
	RP	RS	RSadd (9)
Inférieur à 10	0, 2 (8)	0, 5 (8)	
De 10 à 99	0, 2 (8)	1	
De 100 à 1 999	0, 5 (8)	2	4 (10)
De 2 000 à 5 999	1	3	8 (10)
De 6 000 à 19 999	2	6	12 (10)
Supérieur ou égal à 20 000	4	12	12

(8) 0, 2 et 0, 5 correspondent respectivement à une analyse tous les 5 ans et tous les 2 ans.

(9) Les analyses de type RSadd sont à réaliser sur une année civile et pour la première fois en 2010.

(10) Ces fréquences de prélèvements et d'analyses s'appliquent aux paramètres définis dans le tableau 1 de l'annexe I (RSadd). Pour les paramètres cadmium, mercure, nickel, plomb et les hydrocarbures aromatiques polycycliques, également contrôlés dans les analyses de type RS, ces fréquences se substituent à celles des analyses de type RS.

DISTRIBUTION ET UTILISATION					
POPULATION DESSERVIE	DÉBIT (m ³ /jour)	FRÉQUENCE ANNUELLE			
		P1	P2 (11)	D1 (12)	D2 (13)
De 0 à 49 habitants	De 0 à 9	1	Entre 0, 1 et 0, 2	Entre 2 et 4	Entre 0, 1 et 0, 2
De 50 à 499 habitants	De 10 à 99	2	Entre 0, 2 et 0, 5	Entre 3 et 4	Entre 0, 2 et 0, 5
De 500 à 1 999 habitants	De 100 à 399	2	1	6	1
De 2 000 à 4 999 habitants	De 400 à 999	3	1	9	1
De 5 000 à 14 999 habitants	De 1 000 à 2 999	5	2	12	2
De 15 000 à 29 999 habitants	De 3 000 à 5 999	6	3	25	3
De 30 000 à 99 999 habitants	De 6 000 à 19 999	12	4	61	4
De 100 000 à 149 999 habitants	De 20 000 à 29 999	24	5	150	5
De 150 000 à 199 999 habitants	De 30 000 à 39 999	36	6	210	6
De 200 000 à 299 999 habitants	De 40 000 à 59 999	48	8	270	8
De 300 000 à 499 999 habitants	De 60 000 à 99 999	72	12	390	12
De 500 000 à 624 999 habitants	De 100 000 à 124 999	100	12	630	12
Supérieur ou égal à 625 000 habitants	Supérieur ou égal à 125 000	144	12 (14)	800 (15)	12 (14)

(11) L'analyse de type P2 est à réaliser en complément d'une analyse de type P1.

(12) Pour les populations supérieures à 500 habitants, le nombre d'analyses à effectuer est obtenu par interpolation linéaire entre les chiffres fixés dans la colonne D1 (le chiffre étant arrondi à la valeur entière la plus proche). Le chiffre inscrit dans la colonne D1 correspond à la borne inférieure de chaque classe de débit.

(13) L'analyse de type D2 est à réaliser en complément d'une analyse de type D1.

(14) Pour cette catégorie, une analyse supplémentaire doit être réalisée par tranche supplémentaire de 25 000 m³/j du volume total.

(15) Pour cette catégorie, trois analyses supplémentaires doivent être réalisées par tranche supplémentaire de 1 000 m³/j du volume total.

ANNEXE 2 : NOTE DE L'AGENCE DE L'EAU SUR LES REDEVANCES FIGURANT SUR LA FACTURE D'EAU DES ABONNES ET SUR LA REALISATION DE SON PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION

Édition mars 2023
CHIFFRES 2022

Note d'information sur les redevances

L'agence de l'eau vous informe



LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : www.services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA

Le prix moyen de l'eau en Loire-Bretagne est de 4,37 euros TTC par m³ (2022) - données agrégées disponibles - 2019).

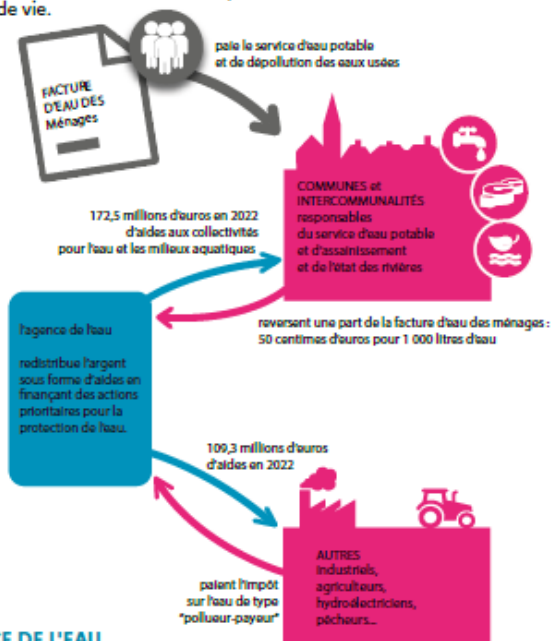
www.services.eaufrance.fr/decouvrir/535FEA_videos.mp4

POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention. RPQS > des réponses à vos questions : https://www.services.eaufrance.fr/gestion/pepv/535FEA_videos.mp4

NOTE D'INFORMATION SUR LES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

Ed. mars 2023

1

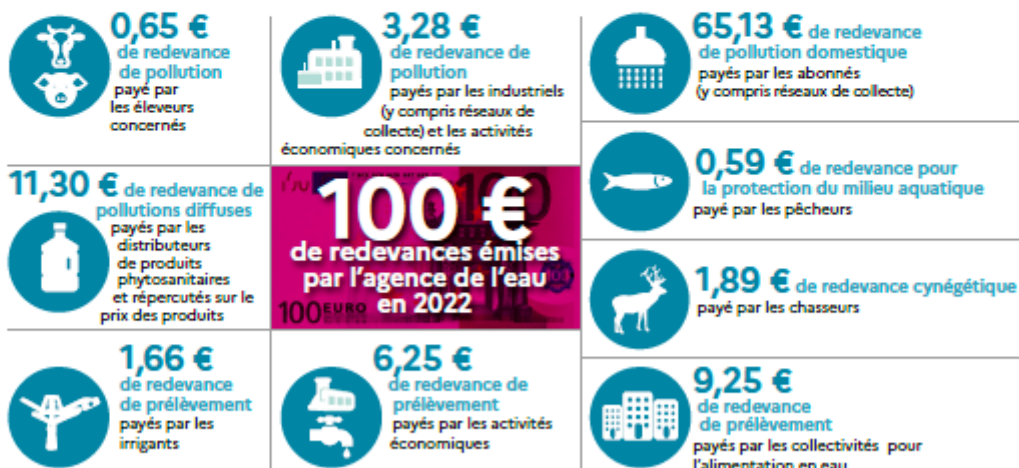
D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2022 ?

En 2022, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau s'est élevé à près de 374 millions d'euros dont plus de 243 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2022 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Loire-Bretagne



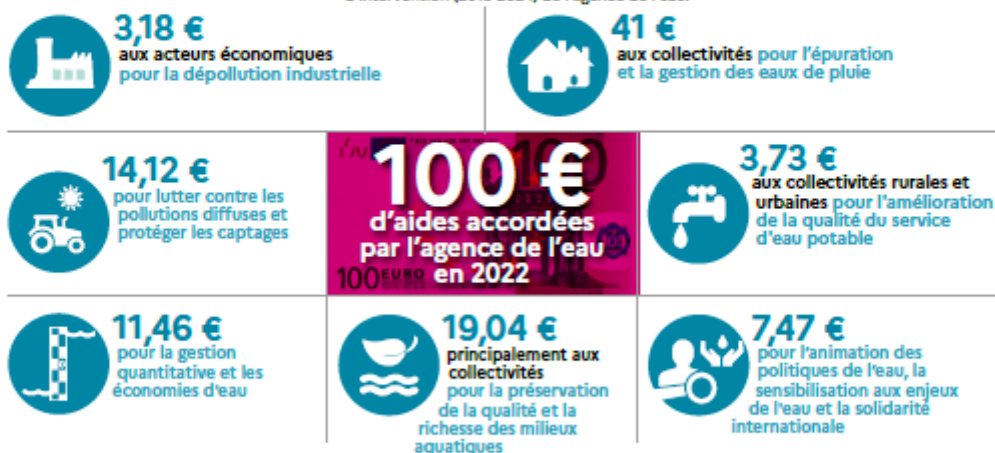
À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en

eau pour 100 € d'aides en 2022 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2022) - source agence de l'eau Loire-Bretagne. 2022 est la quatrième année du 11^e programme d'intervention (2019-2024) de l'agence de l'eau.



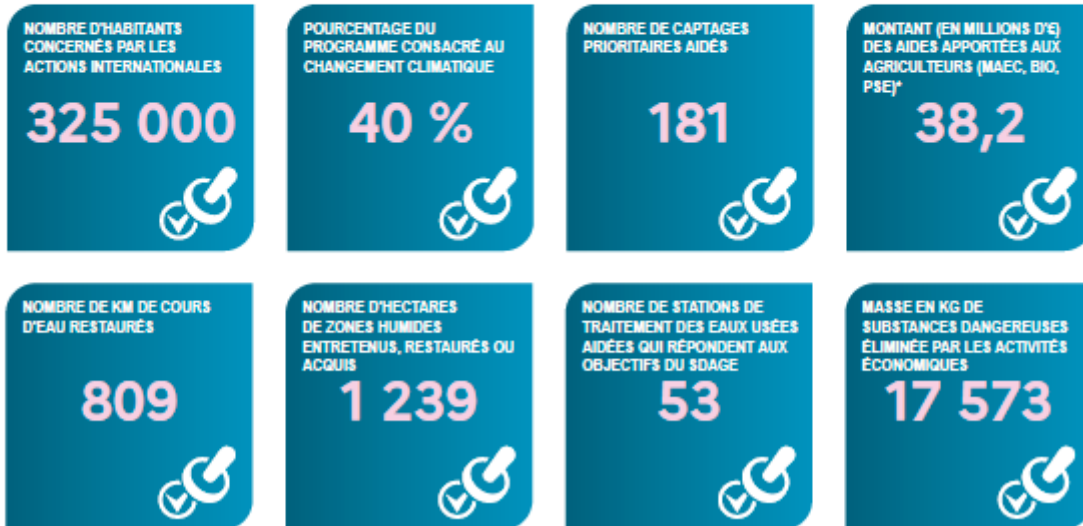
En 2022, près de 107 millions d'euros d'aides, soit 40 % des aides de l'agence de l'eau Loire-bretagne, accompagnent des actions de lutte contre les effets du dérèglement climatique.

2 NOTE D'INFORMATION SUR LES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE EN 2022

L'année 2022 marque la quatrième année du 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2022...



* MAEC : mesures agro-environnementales et climatiques / BIO : pour agriculture biologique / PSE : paiement pour services environnementaux

CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'eau est un des marqueurs principaux du changement climatique.

Près de 40 % du programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne est consacré au changement climatique en 2022 :

- solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion durable des eaux de pluie ;
- étude ;
- sensibilisation ;
- communication...

4 100 projets ont été financés par l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour un montant de près de 270 millions d'euros d'aides.

Des projets portés par les collectivités, les acteurs économiques et les associations pour lutter contre les pollutions, restaurer les milieux aquatiques, améliorer la surveillance des milieux, sensibiliser aux enjeux de l'eau ou encore assurer la solidarité internationale.

SDAGE 2022-2027 ET PROGRAMME DE MESURES

Le 3 mars 2022, le comité de bassin Loire-Bretagne a adopté le Sdage 2022-2027 et donné un avis favorable au programme de mesures associé.



<https://sdage-sage.eau-loire-bretagne.fr>

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne couvre 155 000 km², soit 28 % du territoire métropolitain. Il correspond au bassin de la Loire et de ses affluents, du mont Gerbier-de-Jonc jusqu'à Nantes, de la Vilaine et des bassins côtiers bretons, vendéens et du Marais poitevin.

Il concerne 336 communautés de communes, près de 6 800 communes, 36 départements et 8 régions en tout ou partie et plus de 13 millions d'habitants.

Délégation Armorique
Parc technologique du zoopôle
Espace d'entreprises Kerais - Bât. B
18 rue de Sabot
22440 PLOUFRAGAN
Tél. : 02 96 33 62 45
armorique@eau-loire-bretagne.fr

Agence de l'eau Loire-Bretagne (siège)
9 avenue Buffon - CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
Tél. : 02 38 51 73 73
contact@eau-loire-bretagne.fr
agence.eau-loire-bretagne.fr

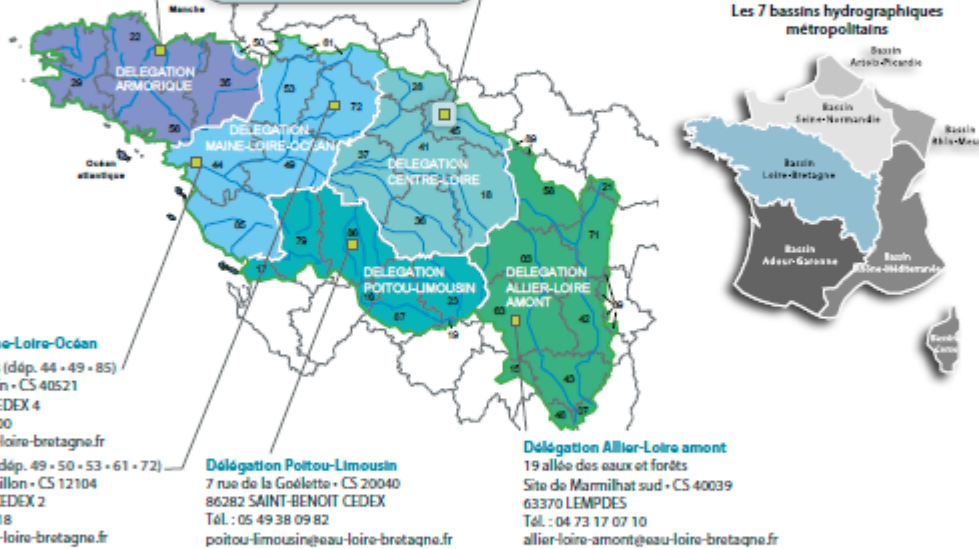
Délégation Centre-Loire
9 avenue Buffon - CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
Tél. : 02 38 51 73 73
centre-loire@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Maine-Loire-Océan
→ Site de Nantes (dép. 44 - 49 - 85)
1 rue Eugène Varlin - CS 40521
44105 NANTES CEDEX 4
Tél. : 02 40 73 06 00
mlo-nantes@eau-loire-bretagne.fr

→ Site du Mans (dép. 49 - 50 - 53 - 61 - 72)
17 rue Jean Grémillon - CS 12104
72021 LE MANS CEDEX 2
Tél. : 02 43 86 96 18
mlo-mans@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Poitou-Limousin
7 rue de la Goëlette - CS 20040
86282 SAINT-BENOIT CEDEX
Tél. : 05 49 38 09 82
poitou-limousin@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Allier-Loire amont
19 allée des eaux et forêts
Site de Marmilhat sud - CS 40039
63370 LEMPEDES
Tél. : 04 73 17 07 10
allier-loire-amont@eau-loire-bretagne.fr



Suivez l'actualité de l'agence de l'eau Loire-Bretagne : [f](https://www.facebook.com/aelb) [t](https://twitter.com/aelb) [yt](https://www.youtube.com/channel/UC...) [in](https://www.linkedin.com/company/aelb)
de l'agence de l'eau Loire-Bretagne : agence.eau-loire-bretagne.fr
& aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr



Réalisation : AELB-DC - mars 2023 • Imprimé sur papier FSC®
Cédric Pichot - Agence de l'eau Loire-Bretagne

ANNEXE 3 : QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ? NOTE DE SYNTHÈSE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE



ZONE DE DISTRIBUTION : BALLAN MIRE	
Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
<p>2022 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.</p> <p>Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 24 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 304 substances différentes.</p>	<p>A</p> <p>A : Eau de bonne qualité B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation</p>
PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU	
BACTÉRIOLOGIE	<p>A Très bonne qualité</p> <p>Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.</p> <p>Nombre de prélèvements : 22 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml</p>
NITRATES	<p>A Bonne qualité</p> <p>Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.</p> <p>Nombre de prélèvements : 22 Valeur moyenne : 2,54 mg/L Valeur maxi : 12 mg/L</p>
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	<p>A Très bonne qualité</p> <p>Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.</p> <p>Nombre de prélèvements : 6 Nombre de mesures : 559 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0,017 microgramme/L</p>
FLUOR	<p>A Bonne qualité</p> <p>Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.</p> <p>Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 0,33 mg/L Valeur maxi : 0,391 mg/L</p>
SÉLÉNIUM	<p>A Bonne qualité</p> <p>Élément d'origine naturelle ou industrielle. Le maximum réglementaire est 10 microgramme/L.</p> <p>Nombre de prélèvements : 17 Valeur moyenne : 0,593 microgramme/L Valeur maxi : 9,6 microgramme/L</p>
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	
DURETÉ	<p>Eau dure</p> <p>Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.</p> <p>Nombre de prélèvements : 7 Valeur moyenne : 25,8 °f Valeur maxi : 28 °f</p>
FER	<p>eau conforme.</p> <p>Élément pouvant générer une coloration de l'eau. Le fer n'a pas d'incidence sur la santé, mais peut constituer une gêne pour certains usages. Le maximum réglementaire est 200 microgramme/L.</p> <p>Nombre de prélèvements : 22 Valeur moyenne : 32,3 microgramme/L Valeur maxi : 88 microgramme/L</p>

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : BONNETIERE (Séno-turonien), P. MIRE F. (Cénomaniens). L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement du fer à Miré, d'un traitement des pesticides à la Bonnetière et d'une désinfection sur les deux.

Votre réseau alimente 8102 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « VEOLIA EAU CGE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE »

- ### Quelques conseils
- ABSENCE** : Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
 - SAVEUR-COULEUR** : Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.
 - CHLORE** : Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.
 - FLUOR** : Lorsque la concentration en fluor dans l'eau est faible, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire. Demandez conseil à votre médecin ou votre dentiste.

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 26/04/2023

L'ARS Centre-Val de Loire est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Ce contrôle est assuré régulièrement au niveau des ressources, de la production et de la distribution. La fréquence de ce contrôle dépend de la population desservie et des volumes d'eau produits. L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité.



ZONE DE DISTRIBUTION : CHAMBRAY-LES-TOURS

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité	
2022	L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	A	A : Eau de bonne qualité
			B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées
			C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
			D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 25 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 291 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : LES PIÈCES DE LA BRANCHOIRE (nappe du Cénomanién). L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement du fer et d'une désinfection.

Votre réseau alimente 8910 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « VEOLIA EAU CGE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE ».

Quelques conseils

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

CHANGEMENTS DE COULEUR



Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.

CHLORE



Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.

FLUOR



Lorsque la concentration en fluor dans l'eau est faible, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire. Demandez conseil à votre médecin ou votre dentiste.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 31/05/2023

L'ARS Centre-Val de Loire est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Ce contrôle est assuré régulièrement au niveau des ressources, de la production et de la distribution. La fréquence de ce contrôle dépend de la population desservie et des volumes d'eau produits. L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	Nombre de prélèvements : 25 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml	
NITRATES	A	Bonne qualité. Eau conforme en 2022.
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.	Nombre de prélèvements : 25 Valeur moyenne : 2,75 mg/L Valeur maxi : 13 mg/L	
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Très bonne qualité
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.	Nombre de prélèvements : 2 Nombre de mesures : 342 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 microgramme/L	
FLUOR	A	Bonne qualité
Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 0,805 mg/L Valeur maxi : 0,81 mg/L	
SÉLÉNIUM	A	Très bonne qualité
Élément d'origine naturelle ou industrielle. Le maximum réglementaire est 10 microgramme/L.	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 0 microgramme/L Valeur maxi : 0 microgramme/L	
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES		
DURETÉ	Eau peu calcaire	
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 10,7 °f Valeur maxi : 11 °f	
FER	Très bonne qualité	
Élément pouvant générer une coloration de l'eau. Le fer n'a pas d'incidence sur la santé, mais peut constituer une gêne pour certains usages. Le maximum réglementaire est 200 microgramme/L.	Nombre de prélèvements : 25 Valeur moyenne : 8,11 microgramme/L Valeur maxi : 25 microgramme/L	



ZONE DE DISTRIBUTION : FONDETTES (FORAGE)

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
<p>2022 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.</p>	<p>A</p> <ul style="list-style-type: none"> A : Eau de bonne qualité B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 20 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 302 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : BOURDONNIERE F. (80%), ÎLE GODINEAU CC (20%). L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement du fer (physico-chimique) et d'une désinfection au chlore gazeux.

Votre réseau alimente 5151 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « VEOLIA EAU CGE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE ».

Quelques conseils

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

SAVEUR-COULEUR



Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.

CHLORE



Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.

FLUOR



Lorsque la concentration en fluor dans l'eau est faible, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire. Demandez conseil à votre médecin ou votre dentiste.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 26/04/2023

L'ARS Centre-Val de Loire est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Ce contrôle est assuré régulièrement au niveau des ressources, de la production et de la distribution. La fréquence de ce contrôle dépend de la population desservie et des volumes d'eau produits. L'Indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE	A	Bonne qualité
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	Nombre de prélèvements : 20 Conformité : 95 % Valeur maxi : 1 n/100 ml	
NITRATES	A	Bonne qualité
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.	Nombre de prélèvements : 18 Valeur moyenne : 3,21 mg/L Valeur maxi : 11 mg/L	
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Bonne qualité
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.	Nombre de prélèvements : 2 Nombre de mesures : 342 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0,025 microgramme/L	
FLUOR	A	Très bonne qualité
Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 0,134 mg/L Valeur maxi : 0,137 mg/L	
SÉLÉNIUM	A	Très bonne qualité
Élément d'origine naturelle ou industrielle. Le maximum réglementaire est 10 microgramme/L.	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 0 microgramme/L Valeur maxi : 0 microgramme/L	
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES		
DURETÉ	Eau dure	
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 21,9 °f Valeur maxi : 23,6 °f	
FER	Eau conforme à la référence de qualité	
Élément pouvant générer une coloration de l'eau. Le fer n'a pas d'incidence sur la santé, mais peut constituer une gêne pour certains usages. Le maximum réglementaire est 200 microgramme/L.	Nombre de prélèvements : 18 Valeur moyenne : 10,7 microgramme/L Valeur maxi : 75 microgramme/L	



ZONE DE DISTRIBUTION : FONDETTES (LUYNES)

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
<p>2022 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.</p>	<p>A</p> <p>A : Eau de bonne qualité B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation</p>

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 26 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 309 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : PINS F. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine. Nappe du Cénomanién.

Elle fait l'objet d'un traitement du fer (biologique) et d'une désinfection au chlore gazeux.

Votre réseau alimente 6754 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « VEOLIA EAU CGE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE »

Quelques conseils



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnés sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.



Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.



Lorsque la concentration en fluor dans l'eau est faible, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire. Demandez conseil à votre médecin ou votre dentiste.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 26/04/2023

L'ARS Centre-Val de Loire est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Ce contrôle est assuré régulièrement au niveau des ressources, de la production et de la distribution. La fréquence de ce contrôle dépend de la population desservie et des volumes d'eau produits. L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE	A Très bonne qualité
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	Nombre de prélèvements : 20 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml
NITRATES	A Bonne qualité
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.	Nombre de prélèvements : 20 Valeur moyenne : 1,09 mg/L Valeur maxi : 17 mg/L
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A Très bonne qualité
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.	Nombre de prélèvements : 2 Nombre de mesures : 341 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 microgramme/L
FLUOR	A Très bonne qualité
Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 0,227 mg/L Valeur maxi : 0,26 mg/L
SÉLÉNIUM	A Très bonne qualité
Élément d'origine naturelle ou industrielle. Le maximum réglementaire est 10 microgramme/L.	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 0 microgramme/L Valeur maxi : 0 microgramme/L
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	
DURETÉ	Eau dure
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	Nombre de prélèvements : 6 Valeur moyenne : 21,2 °f Valeur maxi : 22 °f
FER	Très bonne qualité
Élément pouvant générer une coloration de l'eau. Le fer n'a pas d'incidence sur la santé, mais peut constituer une gêne pour certains usages. Le maximum réglementaire est 200 microgramme/L.	Nombre de prélèvements : 20 Valeur moyenne : 5,25 microgramme/L Valeur maxi : 12 microgramme/L



ZONE DE DISTRIBUTION : FONDETTES (PUITS)

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
<p>2022</p> <p>La présence d'un pesticide (ESA métolachlore = herbicide) a été observée ponctuellement et sans risque pour la santé. L'eau distribuée est de bonne qualité pour les autres paramètres. Elle peut être consommée par tous.</p>	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées
	C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
	D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 19 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 307 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : ILE GODINEAU CC. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine (les alluvions de la Loire et le Turonien)

Elle fait l'objet d'un traitement et d'une désinfection à l'eau de javel.

Votre réseau alimente 5151 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « VEOLIA EAU CGE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE »

Quelques conseils

	ABSENCE Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
	AVERTISSEMENT Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.
	CHLORE Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.
	FLUOR Lorsque la concentration en fluor dans l'eau est faible, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire. Demandez conseil à votre médecin ou votre dentiste.

Pour aller plus loin

	Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.saupotable.sante.gouv.fr
--	--

Édité le 31/05/2023

L'ARS Centre-Val de Loire est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Ce contrôle est assuré régulièrement au niveau des ressources, de la production et de la distribution. La fréquence de ce contrôle dépend de la population desservie et des volumes d'eau produits. L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE	A Très bonne qualité
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	Nombre de prélèvements : 17 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml
NITRATES	A Bonne qualité
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.	Nombre de prélèvements : 17 Valeur moyenne : 11 mg/L Valeur maxi : 29 mg/L
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	B 2 Dépassements ponctuels sur 16 de la limite réglementaire
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.	Nombre de prélèvements : 16 Nombre de mesures : 817 Conformité : 88 % Valeur maxi : 0,12 microgramme/L (esa metolachlore) Substance(s) non conforme(s) : esa metolachlore
FLUOR	A Très bonne qualité
Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 0,211 mg/L Valeur maxi : 0,28 mg/L
SÉLÉNIUM	A Bonne qualité
Élément d'origine naturelle ou industrielle. Le maximum réglementaire est 10 microgramme/L.	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 5,85 microgramme/L Valeur maxi : 5,9 microgramme/L
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	
DURETÉ	Eau dure
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 27,9 °f Valeur maxi : 37 °f
FER	Eau conforme à la référence de qualité
Élément pouvant générer une coloration de l'eau. Le fer n'a pas d'incidence sur la santé, mais peut constituer une gêne pour certains usages. Le maximum réglementaire est 200 microgramme/L.	Nombre de prélèvements : 17 Valeur moyenne : 8,3 microgramme/L Valeur maxi : 41 microgramme/L



ZONE DE DISTRIBUTION : JOUE LES TOURS

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
<p>2022</p> <p>L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.</p>	<p>A</p> <p>A : Eau de bonne qualité B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation</p>

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 89 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 588 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : MIGNONNE F3, PRISE EAU SAINT SAUVEUR, SAINT SAUVEUR F1, SAINT SAUVEUR F2, TROUÉ F4. L'eau qui l'alimente est d'origine à la fois souterraine et superficielle.

Elle fait l'objet d'un traitement : clarification, ozonation, filtration sur charbon actif et chloration gazeuse et déferri-sation pour les Cénomaniens.

Votre réseau alimente 41414 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « VEOLIA EAU CGE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE ».

Quelques conseils

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

WWW-COULEUR



Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.

CHLORE



Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.

FLUOR



Lorsque la concentration en fluor dans l'eau est faible, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire. Demandez conseil à votre médecin ou votre dentiste.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.saspotable.sante.gov.fr

Édité le 28/04/2023

L'ARS Centre-Val de Loire est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Ce contrôle est assuré régulièrement au niveau des ressources, de la production et de la distribution. La fréquence de ce contrôle dépend de la population desservie et des volumes d'eau produits. L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	Nombre de prélèvements : 88 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml	
NITRATES	A	Bonne qualité
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.	Nombre de prélèvements : 84 Valeur moyenne : 8,5 mg/L Valeur maxi : 24 mg/L	
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Très bonne qualité
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.	Nombre de prélèvements : 4 Nombre de mesures : 960 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 microgramme/L	
FLUOR	A	Bonne qualité
Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.	Nombre de prélèvements : 4 Valeur moyenne : 0,12 mg/L Valeur maxi : 0,32 mg/L	
SÉLÉNIUM	A	Très bonne qualité
Élément d'origine naturelle ou industrielle. Le maximum réglementaire est 10 microgramme/L.	Nombre de prélèvements : 4 Valeur moyenne : 0,128 microgramme/L Valeur maxi : 0,31 microgramme/L	
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES		
DURETÉ	Eau dure	
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	Nombre de prélèvements : 13 Valeur moyenne : 24,6 °f Valeur maxi : 32,2 °f	
FER	1 Dépassement ponctuel sur 85 prélèvements de la référence de qualité	
Élément pouvant générer une coloration de l'eau. Le fer n'a pas d'incidence sur la santé, mais peut constituer une gêne pour certains usages. Le maximum réglementaire est 200 microgramme/L.	Nombre de prélèvements : 85 Valeur moyenne : 21,6 microgramme/L Valeur maxi : 210 microgramme/L	



ZONE DE DISTRIBUTION : LA RICHE

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité	
2022	L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	A	A : Eau de bonne qualité
			B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non-conformités limitées
			C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
			D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 24 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 303 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : **GRAND CARROI OUEST F.** L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine. Nappe du Cénomien.

Elle fait l'objet d'un traitement du fer (physico-chimique) et d'une désinfection au chlore gazeux.

Votre réseau alimente 8047 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « **VEOLIA EAU CGE** ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « **TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE** ».

Quelques conseils

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

WWW-COULEUR



Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.

CHLORE



Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.

FLUOR



Lorsque la concentration en fluor dans l'eau est faible, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire. Demandez conseil à votre médecin ou votre dentiste.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.aas.potable.sante.gouv.fr

Édité le 26/04/2023

L'ARS Centre-Val de Loire est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Ce contrôle est assuré régulièrement au niveau des ressources, de la production et de la distribution. La fréquence de ce contrôle dépend de la population desservie et des volumes d'eau produits. L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	Nombre de prélèvements : 21 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml	
NITRATES	A	Très bonne qualité
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.	Nombre de prélèvements : 21 Valeur moyenne : 2,3 mg/L Valeur maxi : 9,2 mg/L	
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Très bonne qualité
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.	Nombre de prélèvements : 2 Nombre de mesures : 339 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0,015 microgramme/L	
FLUOR	A	Bonne qualité
Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.	Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 0,658 mg/L Valeur maxi : 0,689 mg/L	
SÉLÉNIUM	A	Très bonne qualité
Élément d'origine naturelle ou industrielle. Le maximum réglementaire est 10 microgramme/L.	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 0 microgramme/L Valeur maxi : 0 microgramme/L	
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES		
DURETÉ		Eau dure
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 21,7 °f Valeur maxi : 23 °f	
FER		2 dépassements ponctuels de la référence de qualité
Élément pouvant générer une coloration de l'eau. Le fer n'a pas d'incidence sur la santé, mais peut constituer une gêne pour certains usages. Le maximum réglementaire est 200 microgramme/L.	Nombre de prélèvements : 23 Valeur moyenne : 99,5 microgramme/L Valeur maxi : 786 microgramme/L	



ZONE DE DISTRIBUTION : METTRAY

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
2022 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées
	C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
	D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 12 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 295 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : BOURGETTERIES F2, GUINDREAU F3. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine (Turonien).

Elle fait l'objet d'un traitement du fer (déferrisation biologique) et d'une désinfection au chlore gazeux.

Votre réseau alimente 2068 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « VEOLIA EAU CGE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE ».

Quelques conseils

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

SAVOUR-COULEUR



Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.

CHLORE



Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.

FLUOR



Lorsque la concentration en fluor dans l'eau est faible, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire. Demandez conseil à votre médecin ou votre dentiste.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 26/04/2023

L'ARS Centre-Val de Loire est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Ce contrôle est assuré régulièrement au niveau des ressources, de la production et de la distribution. La fréquence de ce contrôle dépend de la population desservie et des volumes d'eau produits. L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	Nombre de prélèvements : 12 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml	
NITRATES	A	Très bonne qualité
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.	Nombre de prélèvements : 12 Valeur moyenne : 0,145 mg/L Valeur maxi : 0,19 mg/L	
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Très bonne qualité
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.	Nombre de prélèvements : 1 Nombre de mesures : 168 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 microgramme/L	
FLUOR	A	Très bonne qualité
Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.	Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 0,1 mg/L Valeur maxi : 0,1 mg/L	
SÉLÉNIO	A	Très bonne qualité
Élément d'origine naturelle ou industrielle. Le maximum réglementaire est 10 microgramme/L.	Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 0 microgramme/L Valeur maxi : 0 microgramme/L	
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES		
DURETÉ	Eau très dure	
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 34,8 °f Valeur maxi : 35 °f	
FER	Très bonne qualité	
Élément pouvant générer une coloration de l'eau. Le fer n'a pas d'incidence sur la santé, mais peut constituer une gêne pour certains usages. Le maximum réglementaire est 200 microgramme/L.	Nombre de prélèvements : 12 Valeur moyenne : 4,3 microgramme/L Valeur maxi : 9 microgramme/L	



ZONE DE DISTRIBUTION : NOTRE DAME D'OE

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
2022 En 2022, l'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées
	C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
	D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 23 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 310 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : GANOIRE F1, GANOIRE F2. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine (Sénonien et Cénomaniens).

Elle fait l'objet d'un traitement du fer (déferrisation physico-chimique) et d'une désinfection au chlore gazeux.

Votre réseau alimente 7125 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « VEOLIA EAU CGE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE ».

Quelques conseils

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

SAVOUR-COULEUR



Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.

CHLORE



Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.

FLUOR



Lorsque la concentration en fluor dans l'eau est faible, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire. Demandez conseil à votre médecin ou votre dentiste.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 28/04/2023

L'ARS Centre-Val de Loire est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Ce contrôle est assuré régulièrement au niveau des ressources, de la production et de la distribution. La fréquence de ce contrôle dépend de la population desservie et des volumes d'eau produits. L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	Nombre de prélèvements : 20 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml	
NITRATES	A	Bonne qualité
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.	Nombre de prélèvements : 19 Valeur moyenne : 10,1 mg/L Valeur maxi : 18 mg/L	
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Bonne qualité
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.	Nombre de prélèvements : 2 Nombre de mesures : 336 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0,024 microgramme/L	
FLUOR	A	Bonne qualité
Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.	Nombre de prélèvements : 15 Valeur moyenne : 0,433 mg/L Valeur maxi : 0,66 mg/L	
SÉLÉNIUM	A	Bonne qualité
Élément d'origine naturelle ou industrielle. Le maximum réglementaire est 10 microgramme/L.	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 3,2 microgramme/L Valeur maxi : 3,3 microgramme/L	
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES		
DURETÉ		Eau très dure
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 34,2 °f Valeur maxi : 37 °f	
FER		Eau conforme à la référence de qualité
Élément pouvant générer une coloration de l'eau. Le fer n'a pas d'incidence sur la santé, mais peut constituer une gêne pour certains usages. Le maximum réglementaire est 200 microgramme/L.	Nombre de prélèvements : 19 Valeur moyenne : 12,8 microgramme/L Valeur maxi : 43 microgramme/L	



ZONE DE DISTRIBUTION : NOTRE DAME D'OE (CHANCEAUX)

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
<p>2022</p> <p>L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.</p>	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées
	C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
	D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 9 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 292 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : LANGENNERIE F.. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine (nappe du Turonien).

Elle fait l'objet d'un traitement de désinfection au chlore gazeux.

Votre réseau alimente 635 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « VEOLIA EAU CGE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE ».

Quelques conseils

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

GOÛT-COULEUR



Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.

CHLORE



Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.

FLUOR



Lorsque la concentration en fluor dans l'eau est faible, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire. Demandez conseil à votre médecin ou votre dentiste.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.sasipotable.sante.gouv.fr

Édité le 26/04/2023

L'ARS Centre-Val de Loire est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Ce contrôle est assuré régulièrement au niveau des ressources, de la production et de la distribution. La fréquence de ce contrôle dépend de la population desservie et des volumes d'eau produits. L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	Nombre de prélèvements : 34 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml Années prises en compte : 2020, 2021, 2022	
NITRATES	A	Bonne qualité
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.	Nombre de prélèvements : 9 Valeur moyenne : 18 mg/L Valeur maxi : 19 mg/L	
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Très bonne qualité
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.	Nombre de prélèvements : 1 Nombre de mesures : 168 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0,016 microgramme/L	
FLUOR	A	Très bonne qualité
Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.	Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 0 mg/L Valeur maxi : 0 mg/L	
SÉLÉNIUM	A	Bonne qualité
Élément d'origine naturelle ou industrielle. Le maximum réglementaire est 10 microgramme/L.	Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 2,9 microgramme/L Valeur maxi : 2,9 microgramme/L	
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES		
DURETÉ	Eau dure	
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 29 °f Valeur maxi : 30 °f	
FER	Très bonne qualité	
Élément pouvant générer une coloration de l'eau. Le fer n'a pas d'incidence sur la santé, mais peut constituer une gêne pour certains usages. Le maximum réglementaire est 200 microgramme/L.	Nombre de prélèvements : 9 Valeur moyenne : 14,3 microgramme/L Valeur maxi : 33 microgramme/L	



ZONE DE DISTRIBUTION : PARCAY MESLAY(ROCHECORBON)

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
2022 La présence d'un pesticide (chlorothalonil 4 hydroxy (fongicides)) a été observée ponctuellement et sans risque pour la santé. L'eau distribuée est de bonne qualité pour les autres paramètres. Elle peut être consommée par tous.	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées
	C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
	D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 20 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 291 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : FRASNE F. (Cénomaniens), ILE AUCARD 20P. (alluvion Loire). L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement du fer pour "Frasne F" (déferri-sation biologique) et d'une désinfection au chlore gazeux.

Votre réseau alimente 5619 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « VEOLIA EAU CGE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE ».

Quelques conseils

	ABSENCE Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
	COULEUR Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.
	CHLORE Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.
	FLUOR Lorsque la concentration en fluor dans l'eau est faible, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire. Demandez conseil à votre médecin ou votre dentiste.

Pour aller plus loin

	Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr
--	--

Édité le 31/05/2023

L'ARS Centre-Val de Loire est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Ce contrôle est assuré régulièrement au niveau des ressources, de la production et de la distribution. La fréquence de ce contrôle dépend de la population desservie et des volumes d'eau produits. L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	Nombre de prélèvements : 18 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml	
NITRATES	A	Bonne qualité
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.	Nombre de prélèvements : 18 Valeur moyenne : 6 mg/L Valeur maxi : 13 mg/L	
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	B	1 dépassement ponctuel (non confirmé) de la limite réglementaire.
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.	Nombre de prélèvements : 4 Nombre de mesures : 343 Conformité : 75 % Valeur maxi : 2 microgramme/L (chlorothalonil-4-hydroxy) Substance(s) non conforme(s) : chlorothalonil-4-hydroxy ; total des pesticides analysés	
FLUOR	A	Très bonne qualité
Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 0,05 mg/L Valeur maxi : 0,1 mg/L	
SÉLÉNIUM	A	Très bonne qualité
Élément d'origine naturelle ou industrielle. Le maximum réglementaire est 10 microgramme/L.	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 0,275 microgramme/L Valeur maxi : 0,29 microgramme/L	
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES		
DURETÉ	Eau peu calcaire	
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 17,8 °f Valeur maxi : 18,9 °f	
FER	Très bonne qualité	
Élément pouvant générer une coloration de l'eau. Le fer n'a pas d'incidence sur la santé, mais peut constituer une gêne pour certains usages. Le maximum réglementaire est 200 microgramme/L.	Nombre de prélèvements : 18 Valeur moyenne : 9,65 microgramme/L Valeur maxi : 18 microgramme/L	



ZONE DE DISTRIBUTION : ST AVERTIN

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
<p>2022</p> <p>L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.</p>	<p>A</p> <p>A : Eau de bonne qualité B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation</p>

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 36 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 311 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par plus de 5 captages. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine

Elle fait l'objet d'un traitement du fer (déferrisation physico-chimique) pour les ouvrages au Cénomaniens et une désinfection au chlore gazeux.

Votre réseau alimente 14995 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE »

Quelques conseils

	ABSENCE Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
	AVERTISSEMENT Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.
	CHLORE Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.
	FLUOR Lorsque la concentration en fluor dans l'eau est faible, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire. Demandez conseil à votre médecin ou votre dentiste.

Pour aller plus loin

	Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr
--	--

Édité le 28/04/2023

L'ARS Centre-Val de Loire est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Ce contrôle est assuré régulièrement au niveau des ressources, de la production et de la distribution. La fréquence de ce contrôle dépend de la population desservie et des volumes d'eau produits. L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE	A Très bonne qualité
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	Nombre de prélèvements : 34 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml
NITRATES	A Bonne qualité
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.	Nombre de prélèvements : 33 Valeur moyenne : 7,54 mg/L Valeur maxi : 12 mg/L
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A Bonne qualité
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.	Nombre de prélèvements : 4 Nombre de mesures : 680 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0,068 microgramme/L (esa metolachlore)
FLUOR	A Bonne qualité
Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.	Nombre de prélèvements : 27 Valeur moyenne : 0,24 mg/L Valeur maxi : 0,74 mg/L
SÉLÉNIUM	A Bonne qualité
Élément d'origine naturelle ou industrielle. Le maximum réglementaire est 10 microgramme/L.	Nombre de prélèvements : 4 Valeur moyenne : 2,6 microgramme/L Valeur maxi : 3,2 microgramme/L
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	
DURETÉ	Eau dure
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	Nombre de prélèvements : 10 Valeur moyenne : 22,1 °f Valeur maxi : 27 °f
FER	Très bonne qualité
Élément pouvant générer une coloration de l'eau. Le fer n'a pas d'incidence sur la santé, mais peut constituer une gêne pour certains usages. Le maximum réglementaire est 200 microgramme/L.	Nombre de prélèvements : 34 Valeur moyenne : 12,4 microgramme/L Valeur maxi : 31 microgramme/L



ZONE DE DISTRIBUTION : SAVONNIERES

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité	
2022	L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	A	A : Eau de bonne qualité
			B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées
			C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
			D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 18 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 306 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : ILE AUX BRIONS P2, ILE AUX BRIONS P3. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement de désinfection à l'eau de javel. Nappe captée = alluvions du cher et Turonien.

Votre réseau alimente 5059 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « VEOLIA EAU CGE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE »

Quelques conseils

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

SAVOIR-COULEUR



Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.

CHLORE



Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.

FLUOR



Lorsque la concentration en fluor dans l'eau est faible, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire. Demandez conseil à votre médecin ou votre dentiste.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 26/04/2023

L'ARS Centre-Val de Loire est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Ce contrôle est assuré régulièrement au niveau des ressources, de la production et de la distribution. La fréquence de ce contrôle dépend de la population desservie et des volumes d'eau produits. L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	Nombre de prélèvements : 17 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml	
NITRATES	A	Bonne qualité
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.	Nombre de prélèvements : 16 Valeur moyenne : 12,8 mg/L Valeur maxi : 17 mg/L	
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Bonne qualité
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.	Nombre de prélèvements : 11 Nombre de mesures : 673 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0,095 microgramme/L (esa metolachlore)	
FLUOR	A	Très bonne qualité
Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 0,233 mg/L Valeur maxi : 0,276 mg/L	
SÉLÉNIUM	A	Bonne qualité
Élément d'origine naturelle ou industrielle. Le maximum réglementaire est 10 microgramme/L.	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 3,25 microgramme/L Valeur maxi : 4,2 microgramme/L	

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ	Eau dure
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	Nombre de prélèvements : 4 Valeur moyenne : 25,9 °f Valeur maxi : 27 °f
FER	Très bonne qualité
Élément pouvant générer une coloration de l'eau. Le fer n'a pas d'incidence sur la santé, mais peut constituer une gêne pour certains usages. Le maximum réglementaire est 200 microgramme/L.	Nombre de prélèvements : 16 Valeur moyenne : 7,23 microgramme/L Valeur maxi : 12 microgramme/L



ZONE DE DISTRIBUTION : SAVONNIERES (DRUYE)

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
<p>2022</p> <p>L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.</p>	<p>A</p> <p>A : Eau de bonne qualité B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation</p>

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 10 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 288 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : AUDEVERDIÈRE F. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine. Nappe captée = Cénomane.

Elle fait l'objet d'un traitement du fer (déferrisation biologique) et d'une désinfection au chlore gazeux.

Votre réseau alimente 964 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « VEOLIA EAU CGE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE ».

Quelques conseils

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

CHANGEMENT DE COULEUR



Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.

CHLORE



Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.

FLUOR



Lorsque la concentration en fluor dans l'eau est faible, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire. Demandez conseil à votre médecin ou votre dentiste.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sants.gouv.fr

Édité le 26/04/2023

L'ARS Centre-Val de Loire est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Ce contrôle est assuré régulièrement au niveau des ressources, de la production et de la distribution. La fréquence de ce contrôle dépend de la population desservie et des volumes d'eau produits. L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	Nombre de prélèvements : 10 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml	
NITRATES	A	Très bonne qualité
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.	Nombre de prélèvements : 10 Valeur moyenne : 1,73 mg/L Valeur maxi : 2,1 mg/L	
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Très bonne qualité
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.	Nombre de prélèvements : 1 Nombre de mesures : 171 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 microgramme/L	
FLUOR	A	Bonne qualité
Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.	Nombre de prélèvements : 8 Valeur moyenne : 0,689 mg/L Valeur maxi : 0,75 mg/L	
SÉLÉNIUM	A	Très bonne qualité
Élément d'origine naturelle ou industrielle. Le maximum réglementaire est 10 microgramme/L.	Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 0,3 microgramme/L Valeur maxi : 0,3 microgramme/L	
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES		
DURETÉ	Eau dure	
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 24,9 °f Valeur maxi : 25 °f	
FER	Eau conforme à la référence de qualité	
Élément pouvant générer une coloration de l'eau. Le fer n'a pas d'incidence sur la santé, mais peut constituer une gêne pour certains usages. Le maximum réglementaire est 200 microgramme/L.	Nombre de prélèvements : 10 Valeur moyenne : 19,9 microgramme/L Valeur maxi : 66 microgramme/L	



ZONE DE DISTRIBUTION : ST CYR SUR LOIRE

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
2022 La présence d'un pesticide a été observée ponctuellement, mais inférieure aux valeurs définies pour limiter les usages et sans risque pour la santé. Des actions destinées à améliorer sa qualité sont en cours. L'eau distribuée est de bonne qualité pour les autres paramètres. Elle peut être consommée par tous.	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées
	C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
	D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 96 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 306 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : ILE SIMON 3PDR. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine (nappe des alluvions de la Loire).

Elle fait l'objet d'un traitement : aération, déferrisation-démanganisation biologique sur sable et désinfection au bioxyde de chlore.

Votre réseau alimente 47136 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE ».

Quelques conseils

	ABSENCE Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
	SAVOIR-COULER Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.
	CHLORE Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.
	FLUOR Lorsque la concentration en fluor dans l'eau est faible, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire. Demandez conseil à votre médecin ou votre dentiste.

Pour aller plus loin

	Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr
--	--

Édité le 10/05/2023

L'ARS Centre-Val de Loire est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Ce contrôle est assuré régulièrement au niveau des ressources, de la production et de la distribution. La fréquence de ce contrôle dépend de la population desservie et des volumes d'eau produits. L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE	A Très bonne qualité
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	Nombre de prélèvements : 96 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml
NITRATES	A Bonne qualité
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.	Nombre de prélèvements : 94 Valeur moyenne : 8,73 mg/L Valeur maxi : 14 mg/L
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	B Dépassements ponctuels (2 sur 17) de la limite réglementaire
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.	Nombre de prélèvements : 17 Nombre de mesures : 838 Conformité : 88 % Valeur maxi : 0,15 microgramme/L (esa metolachlore) Substance(s) non conforme(s) : esa metolachlore
FLUOR	A Très bonne qualité
Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.	Nombre de prélèvements : 4 Valeur moyenne : 0,122 mg/L Valeur maxi : 0,193 mg/L
SÉLÉNIUM	A Très bonne qualité
Élément d'origine naturelle ou industrielle. Le maximum réglementaire est 10 microgramme/L.	Nombre de prélèvements : 4 Valeur moyenne : 0,427 microgramme/L Valeur maxi : 0,57 microgramme/L
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	
DURETÉ	Eau peu calcaire
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	Nombre de prélèvements : 14 Valeur moyenne : 12,2 °f Valeur maxi : 13,7 °f
FER	Eau conforme à la référence de qualité
Élément pouvant générer une coloration de l'eau. Le fer n'a pas d'incidence sur la santé, mais peut constituer une gêne pour certains usages. Le maximum réglementaire est 200 microgramme/L.	Nombre de prélèvements : 94 Valeur moyenne : 11,5 microgramme/L Valeur maxi : 46 microgramme/L



ZONE DE DISTRIBUTION : ST PIERRE DES CORPS (COLOMBIER)

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
<p>2022 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.</p>	<p>A</p> <p>A : Eau de bonne qualité B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation</p>

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 16 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 580 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : COLOMBIER F. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine (nappe du Cénomaniens).

Elle fait l'objet d'un traitement du fer (déferrisation biologique) et d'une désinfection au chlore gazeux.

Votre réseau alimente 5269 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE ».

Quelques conseils

ABSENCE	Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
SAVEUR-COULEUR	Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.
CHLORE	Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.
FLUOR	Lorsque la concentration en fluor dans l'eau est faible, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire. Demandez conseil à votre médecin ou votre dentiste.

Pour aller plus loin

	Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site internet : www.caipotable.sante.gouv.fr
--	--

Édité le 28/04/2023

L'ARS Centre-Val de Loire est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Ce contrôle est assuré régulièrement au niveau des ressources, de la production et de la distribution. La fréquence de ce contrôle dépend de la population desservie et des volumes d'eau produits. L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE	A Très bonne qualité
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	Nombre de prélèvements : 16 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml
NITRATES	A Très bonne qualité
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.	Nombre de prélèvements : 16 Valeur moyenne : 0,585 mg/L Valeur maxi : 0,69 mg/L
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A Très bonne qualité
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.	Nombre de prélèvements : 1 Nombre de mesures : 449 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 microgramme/L
FLUOR	A Très bonne qualité
Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.	Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 0 mg/L Valeur maxi : 0 mg/L
SÉLÉNIUM	A Très bonne qualité
Élément d'origine naturelle ou industrielle. Le maximum réglementaire est 10 microgramme/L.	Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 0 microgramme/L Valeur maxi : 0 microgramme/L
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	
DURETÉ	Eau dure
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 27,7 °f Valeur maxi : 29,2 °f
FER	Eau conforme à la référence de qualité.
Élément pouvant générer une coloration de l'eau. Le fer n'a pas d'incidence sur la santé, mais peut constituer une gêne pour certains usages. Le maximum réglementaire est 200 microgramme/L.	Nombre de prélèvements : 16 Valeur moyenne : 19,9 microgramme/L Valeur maxi : 75 microgramme/L



ZONE DE DISTRIBUTION : ST PIERRE DES CORPS (LOIRE)

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité	
2022	L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	A	A : Eau de bonne qualité
			B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées
			C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
			D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 25 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 303 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : **SABLONS F.** L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine (nappe du Cénomanién).

Elle fait l'objet d'un traitement du fer (déferrisation biologique) et d'une désinfection au chlore gazeux.

Votre réseau alimente 10698 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « **TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE** ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « **TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE** ».

Quelques conseils

 ABSENCE	Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
 SAVOIR-COULER	Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.
 CHLORE	Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.
 FLUOR	Lorsque la concentration en fluor dans l'eau est faible, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire. Demandez conseil à votre médecin ou votre dentiste.

Pour aller plus loin

	Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr
--	--

Édité le 28/04/2023

L'ARS Centre-Val de Loire est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Ce contrôle est assuré régulièrement au niveau des ressources, de la production et de la distribution. La fréquence de ce contrôle dépend de la population desservie et des volumes d'eau produits. L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	Nombre de prélèvements : 25 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml	
NITRATES	A	Très bonne qualité
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.	Nombre de prélèvements : 23 Valeur moyenne : 0,267 mg/L Valeur maxi : 0,59 mg/L	
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Très bonne qualité
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.	Nombre de prélèvements : 2 Nombre de mesures : 339 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 microgramme/L	
FLUOR	A	Très bonne qualité
Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 0,0785 mg/L Valeur maxi : 0,157 mg/L	
SÉLÉNIUM	A	Très bonne qualité
Élément d'origine naturelle ou industrielle. Le maximum réglementaire est 10 microgramme/L.	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 0 microgramme/L Valeur maxi : 0 microgramme/L	
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES		
DURETÉ		Eau dure
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 29 °f Valeur maxi : 32 °f	
FER		Eau conforme à la référence de qualité
Élément pouvant générer une coloration de l'eau. Le fer n'a pas d'incidence sur la santé, mais peut constituer une gêne pour certains usages. Le maximum réglementaire est 200 microgramme/L.	Nombre de prélèvements : 23 Valeur moyenne : 6,73 microgramme/L Valeur maxi : 42 microgramme/L	



ZONE DE DISTRIBUTION : TOURS (VILLE)

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
<p>2022 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.</p>	<p>A</p> <p>A : Eau de bonne qualité B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation</p>

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 205 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 588 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : ILE AUCARD 20P, ILE AUX VACHES 21P. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine (alluvions de la L).

Elle fait l'objet d'un traitement : Ozonation, filtration sur charbon actif et désinfection au chlore gazeux.

Votre réseau alimente 111940 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE ».

Quelques conseils

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

SAVEUR-COULEUR



Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.

CHLORE



Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.

FLUOR



Lorsque la concentration en fluor dans l'eau est faible, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire. Demandez conseil à votre médecin ou votre dentiste.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site internet : www.caipotable.sante.gouv.fr

Édité le 28/04/2023

L'ARS Centre-Val de Loire est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Ce contrôle est assuré régulièrement au niveau des ressources, de la production et de la distribution. La fréquence de ce contrôle dépend de la population desservie et des volumes d'eau produits. L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE	A Très bonne qualité
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	Nombre de prélèvements : 205 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml
NITRATES	A Bonne qualité
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.	Nombre de prélèvements : 201 Valeur moyenne : 8,66 mg/L Valeur maxi : 17 mg/L
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A Bonne qualité
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.	Nombre de prélèvements : 20 Nombre de mesures : 1,866 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0,097 microgramme/L (esa metolachlore)
FLUOR	A Très bonne qualité
Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.	Nombre de prélèvements : 8 Valeur moyenne : 0,112 mg/L Valeur maxi : 0,26 mg/L
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	
DURETÉ	Eau peu calcaire
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	Nombre de prélèvements : 39 Valeur moyenne : 12,6 °f Valeur maxi : 15,8 °f
FER	Eau conforme à la référence de qualité
Élément pouvant générer une coloration de l'eau. Le fer n'a pas d'incidence sur la santé, mais peut constituer une gêne pour certains usages. Le maximum réglementaire est 200 microgramme/L.	Nombre de prélèvements : 201 Valeur moyenne : 7,97 microgramme/L Valeur maxi : 168 microgramme/L
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	Dépassements ponctuels de la référence de qualité (moyenne conforme)
Quantité de matière organique dans l'eau, indiquant une insuffisance de traitement de l'eau et/ou un risque de formation de produits indésirables (THM) lors de la désinfection de l'eau. Le maximum réglementaire est 2,0 mg/L.	Nombre de prélèvements : 39 Valeur moyenne : 1,64 mg(C)/L Valeur maxi : 2,6 mg(C)/L

ANNEXE 4 : FACTURES AU 1er JANVIER 2020 ET AU 1er JANVIER 2021

		BALLANMIRE					
Facture standard Base 120 m3		1er janvier 2022		1er janvier 2023		Variation	
Qté en m3		prix unitaire	Montant € HT	Prix unitaire	Montant € HT		%
DISTRIBUTION DE L'EAU							
Abonnement							
	Abonnement (part délégataire)		21,04		20		-4,94%
	Abonnement (part collectivité)		11,33		10		-11,74%
Consommation							
	Consommation (part délégataire) Tranche 1	100	0,3159	0,97	97		207,06%
	Consommation (part délégataire) Tranche 2	20		0,97	19,4		
	Consommation (part collectivité) Tranche 1	100	0,442	0,26	26		-37,78%
	Consommation (part collectivité) Tranche 2	20		0,35	7		
	Préservation ressources en eau (Ag. de l'Eau)	120	0,0521	6,252	3,096		-50,48%
COLLECTIF TRAITEMENT DES EAUX USEES							
	Redevance assainissement (part collectivité)	120	1,18	141,6	145,2		2,54%
ORGANISMES PUBLICS							
Redevances							
	Lutte contre la pollution (Ag. de l'eau)	120	0,23	27,6	27,6		0,00%
	Modernisation réseaux de collecte (Ag. de l'Eau)	120	0,16	19,2	19,2		0,00%
	MONTANT € HT		317,97		374,50		17,78%
	MONTANT € TTC		342,69		402,49		17,45%

		CHAMBRAY-LES-TOURS					
Facture standard Base 120 m3		1er janvier 2022		1er janvier 2023		Variation	
Qté en m3		prix unitaire	Montant € HT	Prix unitaire	Montant € HT		%
DISTRIBUTION DE L'EAU							
Abonnement							
	Abonnement (part délégataire)		23,82		25		4,95%
	Abonnement (part collectivité)		0		5,00		
Consommation							
	Consommation (Part délégataire) Tranche 1	100	0,6227	0,625	62,5		4,83%
	Consommation (Part délégataire) Tranche 2	20		0,7954	15,908		
	Consommation (Part collectivité) Tranche 1	100	0,2485	0,28	28		12,68%
	Consommation (Part collectivité) Tranche 2	20		0,28	5,6		
	Préservation ressources en eau (Ag. de l'Eau)	120	0,0424	5,09	0,0424	5,09	0,00%
COLLECTIF TRAITEMENT DES EAUX USEES							
	Redevance assainissement (Part collectivité)	120	1,18	141,6	145,2		2,54%
ORGANISMES PUBLICS							
Redevances							
	Lutte contre la pollution (Ag. de l'eau)	120	0,23	27,6	27,6		0,00%
	Modernisation réseaux de collecte (Ag. de l'Eau)	120	0,16	19,2	19,2		0,00%
	MONTANT € HT		321,85		339,10		5,36%
	MONTANT € TTC		346,79		365,14		5,29%

		BERTHENAY					
Facture standard Base 120 m3		1er janvier 2022		1er janvier 2023		Variation	
Qté en m3		prix unitaire	Montant € HT	Prix unitaire	Montant € HT		%
DISTRIBUTION DE L'EAU							
Abonnement							
	Abonnement (part délégataire)		28,74		30,14		4,87%
	Abonnement (part collectivité)		22		0		-100,00%
Consommation							
	Consommation (part délégataire)	120	0,679	81,48	85,44		4,86%
	Consommation (part collectivité)	120	0,406	48,72	67,20		37,93%
	Préservation ressources en eau (Ag. de l'Eau)	120	0,01	1,2	0,08		700,00%
COLLECTIF TRAITEMENT DES EAUX USEES							
	Redevance assainissement (part collectivité)	120	1,18	141,6	145,2		2,54%
ORGANISMES PUBLICS							
Redevances							
	Lutte contre la pollution (Ag. de l'eau)	120	0,23	27,6	27,6		0,00%
	Modernisation réseaux de collecte (Ag. de l'Eau)	120	0,16	19,2	19,2		0,00%
	MONTANT € HT		370,54		384,38		3,74%
	MONTANT € TTC		398,16		412,92		3,71%

		CHANCEAUX-SUR-CHOISILLE					
Facture standard Base 120 m3		1er janvier 2022		1er janvier 2023		Variation	
Qté en m3		prix unitaire	Montant € HT	Prix unitaire	Montant € HT		%
DISTRIBUTION DE L'EAU							
Abonnement							
	Abonnement (part délégataire)		36,75		39,48		7,43%
	Abonnement (part collectivité)		13,5		0		-100,00%
Consommation							
	Consommation (Part délégataire)	120	0,9231	110,772	118,88		7,41%
	Consommation (Part collectivité)	120	0,1425	17,1	30		75,44%
	Préservation ressources en eau (Ag. de l'Eau)	120	0,0288	3,456	0,0288	3,456	0,00%
COLLECTIF TRAITEMENT DES EAUX USEES							
	Redevance assainissement (Part collectivité)	120	1,18	141,6	145,2		2,54%
ORGANISMES PUBLICS							
Redevances							
	Lutte contre la pollution (Ag. de l'eau)	120	0,23	27,6	27,6		0,00%
	Modernisation réseaux de collecte (Ag. de l'Eau)	120	0,16	19,2	19,2		0,00%
	MONTANT € HT		369,978		383,916		3,77%
	MONTANT € TTC		397,56		412,43		3,74%

DRUYE						
Facture standard Base 120 m3		1er janvier 2022		1er janvier 2023		Variation
Qté en m3	prix unitaire	Montant € HT	Prix unitaire	Montant € HT		%
DISTRIBUTION DE L'EAU						
Abonnement						
Abonnement (part délégataire)		86,6		20		-76,91%
Abonnement (part collectivité)		23,3		10		-57,08%
Consommation						
Consommation (part délégataire)	120	1.070,4	0,87	116,40		-9,38%
Consommation (part collectivité)	120	35,04	0,84	100,8		187,67%
Préservation ressources en eau (Ag. de l'Eau)	120	0,0415	0,0415	4,98		0,00%
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES						
Consommation						
Redevance assainissement (Part collectivité)	120	1,18	1,21	145,2		2,54%
ORGANISMES PUBLICS						
Redevances						
Lutte contre la pollution (Ag. de l'eau)	120	0,23	0,23	27,6		0,00%
Modernisation réseaux de collecte (Ag. de l'Eau)	120	0,16	0,16	19,2		0,00%
MONTANT € HT		466,77		444,18		-4,84%
MONTANT € TTC		499,68		476,01		-4,74%

JOUE-LES-TOURS						
Facture standard Base 120 m3		1er janvier 2022		1er janvier 2023		Variation
Qté en m3	prix unitaire	Montant € HT	Prix unitaire	Montant € HT		%
DISTRIBUTION DE L'EAU						
Abonnement						
Abonnement (part délégataire)		44,26		46,22		4,43%
Abonnement (part collectivité)		0		0		
Consommation						
Consommation (part délégataire) Tranche 1	100	0,7201	0,6822	68,220		3,03%
Consommation (part délégataire) Tranche 2	20	1,0404	1,0404	20,81		
Consommation (part collectivité) Tranche 1	100	0,1467	0,21	21,0		53,37%
Consommation (part collectivité) Tranche 2	20	0,3	0,3	6,0		
Préservation ressources en eau (Ag. de l'Eau)	120	0,0357	0,0357	4,284		0,00%
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES						
Consommation						
Redevance assainissement (Part collectivité)	120	1,18	1,21	145,2		2,54%
ORGANISMES PUBLICS						
Redevances						
Lutte contre la pollution (Ag. de l'eau)	120	0,23	0,23	27,6		0,00%
Modernisation réseaux de collecte (Ag. de l'Eau)	120	0,16	0,16	19,2		0,00%
MONTANT € HT		340,96		358,53		5,15%
MONTANT € TTC		366,95		385,65		5,10%

FONDETTES						
Facture standard Base 120 m3		1er janvier 2022		1er janvier 2023		Variation
Qté en m3	prix unitaire	Montant € HT	Prix unitaire	Montant € HT		%
DISTRIBUTION DE L'EAU						
Abonnement						
Abonnement (part délégataire)		35,55		37,75		6,19%
Abonnement (part collectivité)		13,59		0		-100,00%
Consommation						
Consommation (part délégataire)	120	0,895	0,7262	87,14		4,49%
Consommation (part collectivité)	120	0,2457	0,385	46,20		56,70%
Préservation ressources en eau (Ag. de l'Eau)	120	0,0679	0,033	3,96		-51,40%
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES						
Consommation						
Redevance assainissement (Part collectivité)	120	1,18	1,21	145,2		2,54%
ORGANISMES PUBLICS						
Redevances						
Lutte contre la pollution (Ag. de l'eau)	120	0,23	0,23	27,6		0,00%
Modernisation réseaux de collecte (Ag. de l'Eau)	120	0,16	0,16	19,2		0,00%
MONTANT € HT		358,57		367,05		2,37%
MONTANT € TTC		385,63		394,64		2,36%

LA MEMBROLLE-SUR-CHOISILLE						
Facture standard Base 120 m3		1er janvier 2022		1er janvier 2023		Variation
Qté en m3	prix unitaire	Montant € HT	Prix unitaire	Montant € HT		%
DISTRIBUTION DE L'EAU						
abonnement						
prime fixe		27	30	30		11,11%
consommation						
	120	1	1,08	129,6		8,00%
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES						
Consommation						
Redevance assainissement (Part collectivité)	120	1,18	1,18	141,6		0,00%
ORGANISMES PUBLICS						
Redevances						
Lutte contre la pollution (Ag. de l'eau)	120	0,23	0,23	27,6		0,00%
Modernisation réseaux de collecte (Ag. de l'Eau)	120	0,15	0,15	18		0,00%
Prélèvement (Ag. de l'Eau)	120	0,050	0,050	6,00		0,00%
Soutien d'étiage	120	0,0070	0,84	0,84		-100,00%
MONTANT € HT		34,104		352,80		3,45%
MONTANT € TTC		366,98		379,39		3,38%

LUVNES									
Facture standard Base 120 m3		1er janvier 2022			1er janvier 2023			Variation	
Qté en m3	prix unitaire	Montant € HT	Prix unitaire	Montant € HT	Prix unitaire	Montant € HT	Montant € HT		%
DISTRIBUTION DE L'EAU									
Abonnement									
		35,55		37,75		0		6,19%	
		13,59		0				-100,00%	
Consommation									
120	0,695	83,4	0,7262	87,144				4,49%	
120	0,2457	29,484	0,385	46,2				56,70%	
120	0,0679	8,148	0,033	3,96					
0,051									
Consommation									
120	1,18	141,6	1,21	145,2				2,54%	
ORGANISMES PUBLICS									
Redevances									
120	0,23	27,6	0,23	27,6				0,00%	
120	0,16	19,2	0,16	19,2				0,00%	
MONTANT € HT									
MONTANT € TTC									

LA RICHE									
Facture standard Base 120 m3		1er janvier 2022			1er janvier 2023			Variation	
Qté en m3	prix unitaire	Montant € HT	Prix unitaire	Montant € HT	Prix unitaire	Montant € HT	Montant € HT		%
DISTRIBUTION DE L'EAU									
Abonnement									
		33,85		34,95		0		3,25%	
		0		0					
Consommation									
100	0,5398	76,776	0,6279	62,79				-0,01%	
20	0,6988	13,976	0,6988	13,976					
100	0,055	6,6	0,15	15				172,73%	
20	0,15	3	0,15	3					
120	0,0585	7,02	0,0585	7,02				0,00%	
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES									
Consommation									
120	1,18	141,6	1,21	145,2				2,54%	
ORGANISMES PUBLICS									
Redevances									
120	0,23	27,6	0,23	27,6				0,00%	
120	0,16	19,2	0,16	19,2				0,00%	
MONTANT € HT									
MONTANT € TTC									

NOTRE-DAME-DOE									
Facture standard Base 120 m3		1er janvier 2022			1er janvier 2023			Variation	
Qté en m3	prix unitaire	Montant € HT	Prix unitaire	Montant € HT	Prix unitaire	Montant € HT	Montant € HT		%
DISTRIBUTION DE L'EAU									
Abonnement									
		36,75		39,48		0		7,43%	
		13,5		0				-100,00%	
Consommation									
120	0,9231	110,772	0,9915	118,98				7,41%	
120	0,1425	17,1	0,25	30				75,44%	
120	0,0288	3,456	0,0288	3,456				0,00%	
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES									
Consommation									
120	1,18	141,6	1,21	145,2				2,54%	
ORGANISMES PUBLICS									
Redevances									
120	0,23	27,6	0,23	27,6				0,00%	
120	0,16	19,2	0,16	19,2				0,00%	
MONTANT € HT									
MONTANT € TTC									

METTRAY									
Facture standard Base 120 m3		1er janvier 2022			1er janvier 2023			Variation	
Qté en m3	prix unitaire	Montant € HT	Prix unitaire	Montant € HT	Prix unitaire	Montant € HT	Montant € HT		%
DISTRIBUTION DE L'EAU									
Abonnement									
		34,4		36,09		0		4,91%	
		17,85		0				-100,00%	
Consommation									
100	0,5913	70,96	0,5375	53,75				-0,01%	
20	0,8601	17,202	0,8601	17,202					
100	0,38	45,80	0,53	53,00				39,47%	
20	0,53	10,6	0,53	10,6					
120	0,039	4,68	0,039	4,68				0,00%	
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES									
Consommation									
120	1,18	141,6	1,21	145,2				2,54%	
ORGANISMES PUBLICS									
Redevances									
120	0,23	27,6	0,23	27,6				0,00%	
120	0,16	19,2	0,16	19,2				0,00%	
MONTANT € HT									
MONTANT € TTC									

		PARCAY-MESLAY				ROCHECORBON				
Facture standard Base 120 m3		1er janvier 2022		1er janvier 2023		1er janvier 2022		1er janvier 2023		
Clé en m3		prix unitaire	Montant € HT	prix unitaire	Montant € HT	prix unitaire	Montant € HT	prix unitaire	Montant € HT	
									Variation %	
DISTRIBUTION DE L'EAU										
Abonnement										
	Abonnement (part délégataire)		41,5		41,5		20		20	-51,81%
	Abonnement (part collectivité)		14,47		14,47		10		10	-30,89%
Consommation										
	Consommation (part délégataire)	120	0,7963	95,56	95,56	0,8	96,00	0,46%	96,00	0,46%
	Consommation (part collectivité)	120	0,2815	33,78	33,78	0,55	66	95,38%	66	95,38%
	Préservation ressources en eau (Ag. de l'Eau)	120	0,005	0,6	0,6	0,1272	15,26	2444,00%	15,26	2444,00%
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES										
Consommation										
	Consommation (part délégataire)	120	1,18	141,6	141,6	1,21	145,2	2,54%	145,2	2,54%
	Redevance assainissement (Part collectivité)	120								
ORGANISMES PUBLICS										
Redevances										
	Lutte contre la pollution (Ag. de l'eau)	120	0,23	27,6	27,6	0,23	27,6	0,00%	27,6	0,00%
	Modernisation réseaux de collecte (Ag. de l'Eau)	120	0,16	19,2	19,2	0,16	19,2	0,00%	19,2	0,00%
	Préservation ressources en eau (Ag. de l'Eau)									
	MONTANT € HT		374,31		399,26		399,26	6,67%	399,26	6,67%
	MONTANT € TTC		402,13		428,62		428,62	6,59%	428,62	6,59%
SAINT-AVERTIN										
Facture standard Base 120 m3		1er janvier 2022		1er janvier 2023		1er janvier 2022		1er janvier 2023		
Clé en m3		prix unitaire	Montant € HT	prix unitaire	Montant € HT	prix unitaire	Montant € HT	prix unitaire	Montant € HT	
									Variation %	
DISTRIBUTION DE L'EAU										
abonnement										
	abonnement prime fixe		27		27		30		30	11,11%
	consommation	120	1	120	120	1,08	129,6	8,00%	129,6	8,00%
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES										
Consommation										
	Redevance assainissement (Part collectivité)	120	1,18	141,6	141,6	1,21	145,2	2,54%	145,2	2,54%
ORGANISMES PUBLICS										
Redevances										
	Lutte contre la pollution (Ag. de l'eau)	120	0,23	27,6	27,6	0,23	27,6	0,00%	27,6	0,00%
	Modernisation réseaux de collecte (Ag. de l'Eau)	120	0,15	18	18	0,15	18	0,00%	18	0,00%
	Prélèvement (Ag. de l'Eau)	120	0,05	6	6	0,050	6,0	0,00%	6,0	0,00%
	Soutien d'élagage	120	0,007	0,84	0,84					
	MONTANT € HT		341,04		356,40		356,40	4,50%	356,40	4,50%
	MONTANT € TTC		366,98		383,35		383,35	4,46%	383,35	4,46%

		PARCAY-MESLAY				ROCHECORBON				
Facture standard Base 120 m3		1er janvier 2022		1er janvier 2023		1er janvier 2022		1er janvier 2023		
Clé en m3		prix unitaire	Montant € HT	prix unitaire	Montant € HT	prix unitaire	Montant € HT	prix unitaire	Montant € HT	
									Variation %	
DISTRIBUTION DE L'EAU										
Abonnement										
	Abonnement (part délégataire)		41,5		41,5		20		20	-51,81%
	Abonnement (part collectivité)		14,47		14,47		10		10	-30,89%
Consommation										
	Consommation (part délégataire)	120	0,7963	95,56	95,56	0,8	96,00	0,46%	96,00	0,46%
	Consommation (part collectivité)	120	0,2815	33,78	33,78	0,55	66	95,38%	66	95,38%
	Préservation ressources en eau (Ag. de l'Eau)	120	0,005	0,6	0,6	0,1272	15,26	2444,00%	15,26	2444,00%
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES										
Consommation										
	Consommation (part délégataire)	120	1,18	141,6	141,6	1,21	145,2	2,54%	145,2	2,54%
	Redevance assainissement (Part collectivité)	120								
ORGANISMES PUBLICS										
Redevances										
	Lutte contre la pollution (Ag. de l'eau)	120	0,23	27,6	27,6	0,23	27,6	0,00%	27,6	0,00%
	Modernisation réseaux de collecte (Ag. de l'Eau)	120	0,16	19,2	19,2	0,16	19,2	0,00%	19,2	0,00%
	Préservation ressources en eau (Ag. de l'Eau)									
	MONTANT € HT		374,31		399,26		399,26	6,67%	399,26	6,67%
	MONTANT € TTC		402,13		428,62		428,62	6,59%	428,62	6,59%
SAINT-CYR-SUR-LOIRE										
Facture standard Base 120 m3		1er janvier 2022		1er janvier 2023		1er janvier 2022		1er janvier 2023		
Clé en m3		prix unitaire	Montant € HT	prix unitaire	Montant € HT	prix unitaire	Montant € HT	prix unitaire	Montant € HT	
									Variation %	
DISTRIBUTION DE L'EAU										
abonnement										
	abonnement prime fixe		27		27		30		30	11,11%
	consommation	120	1,00	120	120	1,08	129,6	8,00%	129,6	8,00%
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES										
Consommation										
	Redevance assainissement (Part collectivité)	120	1,18	141,6	141,6	1,21	145,2	2,54%	145,2	2,54%
ORGANISMES PUBLICS										
Redevances										
	Lutte contre la pollution (Ag. de l'eau)	120	0,23	27,6	27,6	0,23	27,6	0,00%	27,6	0,00%
	Modernisation réseaux de collecte (Ag. de l'Eau)	120	0,15	18	18	0,15	18	0,00%	18	0,00%
	Prélèvement (Ag. de l'Eau)	120	0,05	6	6	0,05	6	0,00%	6	0,00%
	Soutien d'élagage	120	0,007	0,84	0,84					
	MONTANT € HT		341,04		356,40		356,40	4,50%	356,40	4,50%
	MONTANT € TTC		366,98		383,35		383,35	4,46%	383,35	4,46%

SAINT-ETIENNE-DE-CHIGNY									
Facture standard Base 120 m3		1er janvier 2022		1er janvier 2023		Variation			
Qté en m3	prix unitaire	Montant € HT	Prix unitaire	Montant € HT	Qté en m3	prix unitaire	Montant € HT	Montant € HT	Variation %
DISTRIBUTION DE L'EAU									
Abonnement									
Abonnement (part délégataire)		35,55		37,75			37,75		6,19%
Abonnement (part collectivité)		13,59		0			0		-100,00%
Consommation									
Consommation (part délégataire)	120	0,695	0,7262	87,144			87,144		4,49%
Consommation (part collectivité)	120	0,2457	0,385	46,2			46,2		56,70%
Préservation ressources en eau (Ag. de l'Eau)	120	0,0679	0,033	3,96			3,96		
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES									
Consommation									
Redevance assainissement (Part collectivité)	120	1,18	1,21	145,2			145,2		2,54%
ORGANISMES PUBLICS									
Redevances									
Lutte contre la pollution (Ag. de l'eau)	120	0,23	0,23	27,6			27,6		0,00%
Modernisation réseaux de collecte (Ag. de l'Eau)	120	0,16	0,16	19,2			19,2		0,00%
Modernisation réseaux de collecte (Ag. de l'Eau)	120	0,16	0,16	19,2			19,2		0,00%
MONTANT € HT				358,57			367,05		2,37%
MONTANT € TTC				385,53			394,64		2,36%

SAINT-PIERRE-DES-CORPS									
Facture standard Base 120 m3		1er janvier 2022		1er janvier 2023		Variation			
Qté en m3	prix unitaire	Montant € HT	Prix unitaire	Montant € HT	Qté en m3	prix unitaire	Montant € HT	Montant € HT	Variation %
DISTRIBUTION DE L'EAU									
Abonnement									
Abonnement (part délégataire)		27		30			30		11,11%
Abonnement (part collectivité)		24		105			105		337,50%
Consommation									
Consommation (part collectivité)	20	1,2	1,28	25,6			25,6		-73,33%
Préservation ressources en eau (Ag. de l'Eau)	120	0,050	0,050	6			6		0,00%
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES									
Consommation									
Redevance assainissement (Part collectivité)	120	1,18	1,21	145,2			145,2		2,54%
ORGANISMES PUBLICS									
Redevances									
Lutte contre la pollution (Ag. de l'eau)	120	0,23	0,23	27,6			27,6		0,00%
Modernisation réseaux de collecte (Ag. de l'Eau)	120	0,15	0,15	18			18		0,00%
MONTANT € HT				340,20			357,40		5,06%
MONTANT € TTC				366,09			384,40		5,00%

SAINTE-RADEGONDE/SAINT-SYMPHORIEN									
Facture standard Base 120 m3		1er janvier 2022		1er janvier 2023		Variation			
Qté en m3	prix unitaire	Montant € HT	Prix unitaire	Montant € HT	Qté en m3	prix unitaire	Montant € HT	Montant € HT	Variation %
DISTRIBUTION DE L'EAU									
Abonnement									
Abonnement prime fixe		27	30	30			30		11,11%
consommation	120	1	1,08	129,6			129,6		8,00%
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES									
Consommation									
Redevance assainissement (Part collectivité)	120	1,18	1,21	145,2			145,2		2,54%
ORGANISMES PUBLICS									
Redevances									
Lutte contre la pollution (Ag. de l'eau)	120	0,23	0,23	27,6			27,6		0,00%
Modernisation réseaux de collecte (Ag. de l'Eau)	120	0,15	0,15	18			18		0,00%
Prélèvement (Ag. de l'Eau)	120	0,050	0,050	6,0			6,0		0,00%
Soutien d'élagage	120	0,007	0,840						
MONTANT € HT				341,04			356,40		4,50%
MONTANT € TTC				366,98			383,35		4,46%

SAINT-GENOUPH									
Facture standard Base 120 m3		1er janvier 2022		1er janvier 2023		Variation			
Qté en m3	prix unitaire	Montant € HT	Prix unitaire	Montant € HT	Qté en m3	prix unitaire	Montant € HT	Montant € HT	Variation %
DISTRIBUTION DE L'EAU									
Abonnement									
Abonnement (part délégataire)		0		34,95			34,95		100,00%
Abonnement (part collectivité)		27		0			0		-100,00%
Consommation									
Consommation (part délégataire) Tranche 1	100	1	0,6279	62,79			62,79		1,47%
Consommation (part délégataire) Tranche 2	20		0,6988	13,98			13,98		
Consommation (part collectivité) Tranche 1	100		0,375	37,50			37,50		
Consommation (part collectivité) Tranche 2	20		0,375	7,50			7,50		
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES									
Consommation									
Redevance assainissement (Part collectivité)	120	1,18	1,21	145,2			145,2		2,54%
ORGANISMES PUBLICS									
Redevances									
Lutte contre la pollution (Ag. de l'eau)	120	0,23	0,23	27,6			27,6		0,00%
Modernisation réseaux de collecte (Ag. de l'Eau)	120	0,15	0,15	18			18		0,00%
Prélèvement (Ag. de l'Eau)	120	0	0,05	6			6		
MONTANT € HT				340,2			353,52		3,91%
MONTANT € TTC				366,093			380,30		3,88%

		SAVONNIERES					Variation	
		1er janvier 2022		1er janvier 2023				
	Qté en m3	prix unitaire	Montant € HT	Prix unitaire	Montant € HT		%	
Facture standard Base 120 m3								
DISTRIBUTION DE L'EAU								
Abonnement								
			86,6		20		-76,91%	
Abonnement (part délégataire)			23,3		10		-57,08%	
Consommation								
Consommation (part distributeur)	120	1,0704	128,45	0,97	116,40		-9,38%	
Consommation (part collectivité)	120	0,292	35,04	0,84	100,8		187,67%	
Préservation ressources en eau (Ag. de l'Eau)	120	0,0415	4,98	0,0415	4,98		0,00%	
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES								
Consommation								
Redevance assainissement (Part collectivité)	120	1,18	141,6	1,21	145,2		2,54%	
ORGANISMES PUBLICS								
Redevances								
Lutte contre la pollution (Ag. de l'eau)	120	0,23	27,6	0,23	27,6		0,00%	
Modernisation réseaux de collecte (Ag. de l'Eau)	120	0,16	19,2	0,16	19,2		0,00%	
MONTANT € HT			466,77		444,18		-4,84%	
MONTANT € TTC			499,68		476,01		-4,74%	

		VILLANDRY					Variation	
		1er janvier 2022		1er janvier 2023				
	Qté en m3	prix unitaire	Montant € HT	Prix unitaire	Montant € HT		%	
Facture standard Base 120 m3								
DISTRIBUTION DE L'EAU								
Abonnement								
			86,6		20		-76,91%	
Abonnement (part délégataire)			23,3		10		-57,08%	
Consommation								
Consommation (part délégataire)	120	1,0704	128,448	0,97	116,4		-9,38%	
Consommation (part collectivité)	120	0,292	35,04	0,84	100,8		187,67%	
Préservation ressources en eau (Ag. de l'Eau)	120	0,0415	4,98	0,0415	4,98		0,00%	
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES								
Consommation								
Redevance assainissement (Part collectivité)	120	1,18	141,6	1,21	145,2		2,54%	
ORGANISMES PUBLICS								
Redevances								
Lutte contre la pollution (Ag. de l'eau)	120	0,23	27,6	0,23	27,6		0,00%	
Modernisation réseaux de collecte (Ag. de l'Eau)	120	0,16	19,2	0,16	19,2		0,00%	
MONTANT € HT			466,77		444,18		-4,84%	
MONTANT € TTC			499,68		476,01		-4,74%	

		TOURS					Variation	
		1er janvier 2022		1er janvier 2023				
	Qté en m3	prix unitaire	Montant € HT	Prix unitaire	Montant € HT		%	
Facture standard Base 120 m3								
DISTRIBUTION DE L'EAU								
abonnement								
			27		30		11,11%	
consommation tranche 1	120	1	120	1,08	129,6		8,00%	
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES								
Consommation								
Redevance assainissement (Part collectivité)	120	1,18	141,6	1,21	145,2		2,54%	
ORGANISMES PUBLICS								
Redevances								
Lutte contre la pollution (Ag. de l'eau)	120	0,23	27,6	0,23	27,6		0,00%	
Modernisation réseaux de collecte (Ag. de l'Eau)	120	0,15	18	0,15	18		0,00%	
Prélèvement (Ag. de l'Eau)	120	0,050	6	0,050	6		0,00%	
Soutien d'étagé	120	0,0070	0,84					
MONTANT € HT			341,04		356,40		4,50%	
MONTANT € TTC			366,98		383,35		4,46%	

ANNEXE 5 : DELIBERATION DE VOTE DES TARIFS – EAU POTABLE



Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

037-243700754-20221212-C_22_12_12_053-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/12/2022

Date de publication / notification : 15/12/2022

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 12 DECEMBRE 2022

Convocations adressées le mardi 06 décembre 2022

Nombre de délégués titulaires présents : 65

Nombre de délégués votants : 82

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

Délégués titulaires présents :

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Cédric DE OLIVEIRA, Bertrand RITOURET, Sébastien MARAIS, Corinne CHAILLEUX, Bruno FENET, Aude GOBLET, Benoist PIERRE, Gérard DAVIET, Régis SALIC, Emmanuel DUMENIL, Christophe LOYAU-TULASNE, Marion CABANNE, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Francine LEMARIE, Michel GILLOT, Catherine GAULTIER, Danielle PLOQUIN, Thierry CHAILLOUX, Laure JAVELOT, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Philippe BOURLIER, Bernard SOL, Lionel AUDIGER, Dominique BOULOZ, Amault BERTRAND, Sandrine FOUQUET, Francis GERARD, Amelle AUDIN, Sébastien CLEMENT, Patrick LEFRANCOIS, Odile MACE, Jean-Gérard PAUMIER, Evelyne DUPUY, Christian BONNARD, Michel SOULAS, Martin COHEN, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Elise PEREIRA-NUNES, Alice WANNERROY, Florent PETIT, Annaelle SCHALLER, Christopher SEBAOUN, Iman MANZARI, Stéphane HOUQUES, Franck GAGNAIRE, Amelle GALLOT-LAVALLEE, Oulématou BA-TALL, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Benoît FAUCHEUX, Frédérique BARBIER, Olivier LEBRETON, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER.

Titulaires absents excusés :

Philippe BRIAND a donné pouvoir à Frédéric AUGIS, Emmanuel FRANCOIS a donné pouvoir à Christian BONNARD, Nathalie SAVATON a donné pouvoir à Maria LEPINE, Patricia SUARD a donné pouvoir à Sébastien MARAIS, Wilfried SCHWARTZ a donné pouvoir à Régis SALIC, Philippe CLEMOT a donné pouvoir à Michel GILLOT, Thibault COULON a donné pouvoir à Romain BRUTINAUD, Claudie HALLARD a donné pouvoir à Didier VALLEE, Dominique SARDOU a donné pouvoir à Philippe BOURLIER, Judicaël OSMOND a donné pouvoir à Dominique BOULOZ, Valérie JABOT a donné pouvoir à Francine LEMARIE, Laurence LEFEVRE a donné pouvoir à Marion CABANNE, Emmanuel DENIS a donné pouvoir à Franck GAGNAIRE, Anne BLUTEAU a donné pouvoir à Oulématou BA-TALL, Betsabée HAAS a donné pouvoir à Amelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN a donné pouvoir à Stéphane HOUQUES, Mélanie FORTIER a donné pouvoir à Emmanuel DUMENIL, Affwa METREAU, Cathy MUNSCH-MASSSET, Christine BLET, Pierre-Alexandre MOREAU, Christophe BOUCHET.

Désignation de Philippe BOURLIER, Conseiller Métropolitain en qualité de Secrétaire de séance.

Page 1 sur 15

C 22 12 12 053- CYCLE DE L'EAU - FIXATION DES TARIFS 2023 DE L'EAU POTABLE POUR LES COMMUNES DU TERRITOIRE DE LA METROPOLE

Monsieur Bertrand RITOURET, vice-président donne lecture du rapport suivant :

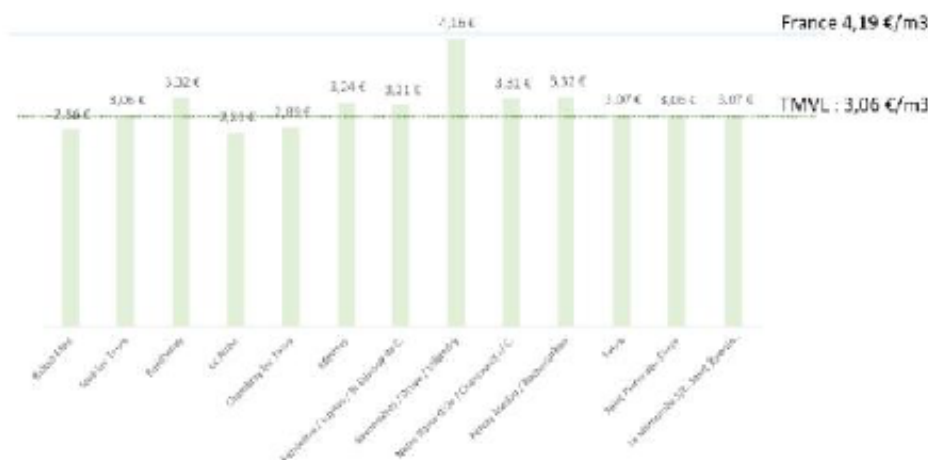
L'objet de la présente délibération est de fixer les tarifs du service public de l'eau potable sur le territoire de Tours Métropole Val de Loire. Ils seront applicables sur l'exercice 2023.

Il est fait rappel des principes suivants :

Tour(s)plus devenu Tours Métropole Val de Loire est devenue compétente en matière de distribution de l'eau potable le 1^{er} janvier 2017. Les tarifs observés en la matière sont issus des historiques des communes et ex-syndicats qui tenaient compte notamment des origines de l'eau potable et des politiques d'investissement.

Le prix au mètre cube eau et assainissement varie en 2022 de 2,81 à 4,16 € TTC/m³, sur la base d'une facture 120 m³. Le tarif moyen en France était en 2020 de 4,30 €/m³ alors que la moyenne métropolitaine est à 3,06 €/m³ en 2022. Au-delà du tarif 120 m³, les structures tarifaires divergent sensiblement (montant de la part fixe, progressivité des tarifs, dégressivité pour les très gros consommateurs, accès aux chèques eau pour les plus démunis, etc...) et engendrent des tarifications différentes selon les types de consommations.

Ces tarifs sont donc très disparates comme le montre le graphique ci-dessous :



Tarifs € TTC/m³ (incluant la part assainissement, base facture 120 m³)
Année de référence : France (2019) TMVL (2022)

Il n'y a eu aucune variation significative depuis le 1^{er} janvier 2018 pour la plupart des communes. Seuls quelques ajustements ponctuels et les coefficients de révision des délégataires le cas échéant ont fait varier les prix.

I. Adoption du principe de la convergence tarifaire :

Compte-tenu de la nécessité d'un niveau d'investissement soutenu et ce dans le but d'une gestion durable du patrimoine et pour intégrer la hausse des coûts supportés par le budget de l'eau potable, Tours Métropole Val de Loire a

engagé une démarche collaborative avec l'ensemble des communes pour définir une perspective de long terme sur le tarif de l'eau potable. Dans un souci d'équité face au service à l'échelle de la Métropole, il est également décidé de procéder à la convergence des tarifs sur les 22 communes.

Cette démarche de convergence est par ailleurs imposée par l'instruction ministérielle du 18 septembre 2017, qui indique que celle-ci doit intervenir dans un délai raisonnable. L'association Intercommunalités de France (ex-Assemblée des Communautés de France A.D.C.F.), recommande un délai de 8 à 12 ans. Aussi, considérant un transfert de compétence en 2017, Tours Métropole Val de Loire est invitée à se doter de ce tarif unique entre 2025 à 2029. L'absence de convergence à terme contreviendrait au principe d'égalité du citoyen face au service.

Tours Métropole Val de Loire a mis en place en 2022 un groupe de travail composé des 22 maires ou leur représentant désigné afin de se doter d'une politique de convergence des tarifs de l'eau et de l'assainissement. Le groupe de travail a tout d'abord travaillé sur une prospective budgétaire comprenant un plan pluriannuel d'investissement basé sur les premiers éléments du schéma directeur, avec notamment :

- la priorité à la préservation de la ressource de la nappe profonde du Cénomaniens et la priorisation des prélèvements en eau de surface (Loire et Cher). Ce plan d'actions inclut notamment :
 - o l'interconnexion de la commune de Saint-Pierre-des-Corps à la ressource alluviale de la Loire par le réseau de Tours,
 - o le renforcement de l'interconnexion du réseau de Parçay-Meslay/Rochecorbon à la ressource alluviale de la Loire par le réseau de Tours,
 - o la mise en service du puits de l'Île Gaudinot à Fondettes et la construction d'une unité de traitement des eaux à Bois Farault pour limiter les prélèvements au Cénomaniens sur les communes de Luynes, Fondettes et Saint-Etienne-de-Chigny,
- la construction d'une usine de traitement de la matière organique et des pesticides sur le site de la Ménardière pour alimenter en eau conforme les communes de Saint-Cyr-sur-Loire, Tours Nord et Parçay-Meslay/Rochecorbon, avec une possibilité de secours à terme vers Fondettes et La Riche,
- le renouvellement des réseaux à hauteur de 1 % du linéaire total en 2023, 1,1 % en 2024 et 1,2 % à partir de 2025 afin d'avoir une gestion durable du patrimoine et limiter les pertes en eau,
- la construction d'un bâtiment d'exploitation à la Ménardière à Saint-Cyr-sur-Loire en substitution des ateliers de Tonnellé vétustes et ne répondant plus aux besoins du service,
- la réfection de réservoirs et le renforcement de la sécurité sanitaire de l'eau, de la sûreté et la résilience des installations face aux facteurs extérieurs (inondation, cyberattaques, sécheresse, etc...).

Ce plan pluriannuel représente une moyenne de 16,9 M€ par an sur jusqu'en 2029 (à titre indicatif, ce budget était de 9,5 à 11 M€ par an entre 2021 et 2022). Les facteurs suivants ont par ailleurs été intégrés à la réflexion :

- durée d'extinction de la dette (elle est actuellement de 1 an environ, et peut passer à 5 ans en 2029 sans dégrader notablement la santé financière du budget annexe),
- augmentation annuelle du nombre d'utilisateurs de + 1 %,
- augmentation annuelle des charges de fonctionnement à compter de 2024 de + 2 %,
- hausse du coût de l'énergie pour 2022 et 2023 (environ + 746 K€ sur une année pleine),
- hausse du poste ressources humaines (environ 300 K€ sur une année pleine entre 2022 et 2023).

Au-delà de la tendance générale et du point de convergence, plusieurs sous-critères ont été analysés :

- part fixe (abonnement),
- part variable,
- dégressivité / progressivité,
- dimension sociale de l'accès au service public.

Le groupe de travail s'est accordé à proposer au Conseil métropolitain une convergence tarifaire à l'horizon 2029, incluant les dispositifs suivants :

- la mise en place de la progressivité de l'abonnement en fonction du diamètre des compteurs, tout en maintenant une part fixe raisonnable pour les utilisateurs de type individuels (DN 15 à 20 mm) et ce, dès le début de la démarche de convergence (2023) et en visant une harmonisation complète en 2029,
- la conservation dans un premier temps de 2 groupes de communes pour l'application d'une progressivité de la part variable, tout en conservant le prix au mètre cube sur la base d'une facture 120 m³ unique à terme :
 - o les communes disposant déjà d'une progressivité de la part variable la conservent afin de ne pas engager de démarche importante d'avenants aux contrats de délégation et conserver une incitation à l'économie de la ressource,
 - o toutefois, le groupe de travail estime que la progressivité à court terme ne saurait être une réponse généralisée puisqu'elle comporte des effets non souhaitables, tel que l'accès à un tarif moins cher pour certains types d'utilisateurs peu consommateurs (cabinets libéraux, petits commerces...) ou a contrario la pénalisation des familles nombreuses dont la consommation est supérieure à la moyenne,
 - o ainsi, les communes ne disposant pas de progressivité conserveraient ce système à court terme,
- l'abandon du dispositif de dégressivité préexistant uniquement sur le périmètre de la ville de Tours,

- la mise en place d'un fonds « social » à hauteur de 200 K€ à l'échelle métropolitaine (y compris 25 K€ déjà en place sur Joué-lès-Tours) pour le financement de chèques eau, à disposition des C.C.A.S. des communes ou dispositifs équivalents lorsque les communes ne disposent pas de C.C.A.S. Ce dispositif représente l'équivalent d'une contribution de 0,01 €/m³.

A la lumière de ces éléments, les tarifs envisagés sont décrits dans la présente délibération.

Concernant les abonnements, les tarifs proposés sont les suivants :

Diamètre du compteur (en mm)	Tarif € HT 1 ^{er} janvier 2022	Tarif € HT 1 ^{er} janvier 2023	Usagers concernés (indicatif sur la Métropole)	Usagers concernés en % (indicatif sur la Métropole)
DN 15-20	27,00	30,00	105 900	96,0 %
DN 30	40,00	120,00	3 600	3,3 %
DN 40	86,00			
DN 50	160,00	360,00	450	0,4 %
DN 60-65	200,00			
DN 80	320,00	720,00	180	0,2 %
DN 100	440,00	1 200,00	140	0,1 %
DN > 100	620,00			

Ces hypothèses se répercutent sur le prix à l'utilisateur par un point de convergence à 2029 pour un tarif moyen, base 120 m³ hors taxe et hors redevance à hauteur de 1,86 € HT/m³, contre 1,24 € HT/m³ en 2022 en moyenne pondérée sur la Métropole.

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
€ HT / m ³	1,24 €	1,35 €	1,44 €	1,53 €	1,62 €	1,72 €	1,80 €	1,86 €

*Evolution du tarif en €/m³, à partir du tarif moyen pondéré.
L'hypothèse ne tient pas compte d'une extension de la progressivité à la Métropole.*

L'ensemble des tarifs par commune, leurs évolutions jusqu'en 2029 et leur estimation par volumes annuels consommés se situe en annexe de la délibération.

II. Composante tarifaires pour le service de l'eau potable pour l'année 2023 :

1. Territoires « en régie » (communes de Saint-Pierre-des-Corps, Saint-Cyr-sur-Loire, La-Membrolle-sur-Choisille, Tours, Saint-Avertin) :

Le système de tarification de la fourniture de l'eau comprend :

- une part fixe, en fonction du diamètre du compteur, facturée semestriellement et constituant une participation d'une part, à l'entretien des ouvrages de production et de distribution et d'autre part, aux frais de gestion des relèves notamment la fourniture du compteur,
- une partie proportionnelle à la consommation d'eau.

Les tarifs proposés pour les parts fixes sont les suivants :

Diamètre du compteur (en mm)	Tarif €HT 1 ^{er} janvier 2022	Tarif €HT 1 ^{er} janvier 2023	Usagers concernés (indicatif sur la Métropole)	Usagers concernés en % (indicatif sur la Métropole)
DN 15-20	27,00	30,00	105 900	96,0 %
DN 30	40,00	120,00	3 600	3,3 %
DN 40	86,00			
DN 50	160,00	360,00	450	0,4 %
DN 60-65	200,00			
DN 80	320,00	720,00	180	0,2 %
DN 100	440,00	1 200,00	140	0,1 %
DN > 100	620,00			

Les tarifs en part variable, hors Saint-Pierre-des-Corps, sont les suivants :

	Tarif € HT par mètre cube au 1 ^{er} janvier 2022	Tarif € HT par mètre cube au 1 ^{er} janvier 2023
Toutes tranches	1,0000	1,0800

2. Cas particulier de la commune de Tours :

En 2022, seule la commune de Tours (hors Sainte-Radegonde et Saint-Symphorien) pratique la dégressivité des tarifs. Tours Métropole Val de Loire a en 2019 et 2020 entamé une démarche pour effacer ce dispositif. Il est proposé de l'effacer totalement dès le 1^{er} janvier 2023.

Aussi, il est proposé les évolutions suivantes pour le périmètre de Tours (hors Sainte-Radegonde et Saint-Symphorien qui disposait déjà du tarif unique de l'ex-syndicat des Eaux 3S) :

Tranche de consommation (m ³)	Tarif 2022 par m ³ HT	Tarif 2023 par m ³ HT Tarif unique
0 à 6 000	1,0000 €	1,0800 €
6 000 à 24 000	1,0000 €	
24 000 à 48 000	0,9700 €	
Supérieur à 48 000	0,9400 €	

3. Cas particulier de la commune de Saint-Pierre-des-Corps :

La commune de Saint-Pierre-des-Corps a historiquement mis en place un tarif progressif. La commune souhaite conserver ce dispositif historique. Il est toutefois proposé d'harmoniser les tranches de consommations dans le sens de ce qui est pratiqué dans la plupart des autres communes de la Métropole (Chambray-lès-Tours, La Riche, Joué-lès-Tours, Ballan-Miré et Mettray).

Aussi, il est proposé d'appliquer l'évolution suivante :

Tranche de consommation	Tarif en € HT par m ³ au 1 ^{er} janvier 2022
de 0 à 40 m ³	0,600
de 40 m ³ à 120 m ³	1,200
Supérieur à 120 m ³	1,320

Tranche de consommation	Tarif en € HT par m ³ au 1 ^{er} janvier 2023
de 0 à 100 m ³	1,0500
de 100 m ³ à 300 m ³	1,2800
Supérieur à 300 m ³	1,3200

4. Territoires en délégation de service public :

Le système de tarification des délégataires comprend une prime fixe, constituant un droit d'accès au réseau d'eau, et une partie proportionnelle à la consommation d'eau, présentant suivant les secteurs, une progressivité.

Le prix est également composé d'une part Métropolitaine, fixe et variable.

Le prix de l'eau payé par l'abonné est la somme de ces 2 composantes.

Dans une perspective d'harmonisation et de tendre vers les 30 €/an de part fixe pour l'ensemble des communes, sans engager de révision des contrats de délégation en cours, il est proposé d'appliquer les tarifs suivants :

Pour les compteurs de diamètre 15 et 20 mm :

Commune	Part fixe métropolitaine (base compteurs DN 15 et 20)		Part fixe totale (délégataire + TMVL)	
	Part Fixe métropolitaine 1 ^{er} janvier 2022	Part fixe métropolitaine 1 ^{er} janvier 2023	Somme des parts fixes Délégataire et Métropolitaine 1 ^{er} janvier 2022	Somme des parts fixes Délégataire et Métropolitaine 1 ^{er} janvier 2023
Ballan-Miré	11,33 €	10,00 €	32,37 €	30,00 €
Parçay-Meslay / Rochechouart	14,47 €	10,00 €	55,51 €	30,00 €
Druey, Savonnières, Villandry	23,30 €	10,00 €	109,90 €	30,00 €
Berthenay	22,00 €	0,00 €	50,74 €	30,14 €
Fondettes, Luynes, Saint-Etienne-de- Chigny	13,59 €	0,00 €	49,14 €	37,75 €
La Riche	0,00 €	0,00 €	33,85 €	34,95
Saint-Genouph	0,00 €	0,00 €	33,85 €	34,95
Mettray	17,85 €	0,00 €	52,25 €	36,09
Notre-Dame-d'Oé Chanceaux-sur- Choisille	13,50 €	0,00 €	50,25 €	39,48 €
Chambray-lès- Tours	0,00 €	5,00 €	23,68 €	30,00 €
Joué-lès-Tours	0,00 €	0,00 €	44,26 €	46,22 €

Pour les compteurs de diamètre supérieur ou égal à 30 mm :

Le tarif est harmonisé sur l'ensemble de la Métropole à l'exception de la commune de Joué-lès-Tours sur laquelle est appliquée une facturation à l'unité-logement.

Par péréquation avec la part délégataire, la part métropolitaine est la suivante :

	DN 30 - 40	DN 50 - 60 -65	DN 80	≥ DN 100
Ballan-Miré	100,00 €	340,00 €	700,00 €	1 180,00 €
Parçay-Meslay / Rochecharbon	100,00 €	340,00 €	700,00 €	1 180,00 €
Druye, Savonnières, Villandry	100,00 €	340,00 €	700,00 €	1 180,00 €
Berthenay	89,86 €	329,86 €	689,86 €	1 169,86 €
Fondettes, Luynes, Saint-Etienne-de- Chigny	82,85 €	322,85 €	682,85 €	1 162,85 €
La Riche	85,05 €	325,05 €	685,05 €	1 165,05 €
Saint-Genouph (au 1 ^{er} juillet 2022)	85,05 €	325,05 €	685,05 €	1 165,05 €
Mettray	83,91 €	323,91 €	683,91 €	1 163,91 €
Notre-Dame-d'Oé / Chanceaux-sur- Choisille	80,52 €	320,52 €	680,52 €	1 160,52 €
Chambray-lès-Tours	95,00 €	335,00 €	695,00 €	1 175,00 €
Joué-lès-Tours	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Pour les parts variables pour les communes sans progressivité les tarifs sont les suivants :

Commune	Part variable métropolitaine		Part variable totale (délégataire + TMVL)	
	Part Variable métropolitaine 1 ^{er} janvier 2022	Part Variable métropolitaine 1 ^{er} janvier 2023	Somme des parts variables Délégataire et Métropolitaine 1 ^{er} janvier 2022	Somme des parts variables Délégataire et Métropolitaine 1 ^{er} janvier 2023
Parçay-Meslay / Rochecharbon	0,2815	0,5500	0,5389	1,3500
Druye, Savonnières, Villandry	0,2920	0,8400	1,3624	1,8100
Berthenay	0,4060	0,5600	1,0849	1,2720
Fondettes, Luynes, Saint-Etienne-de- Chigny	0,2457	0,3850	0,9407	1,1112
Notre-Dame-d'Oé Chanceaux-sur- Choisille	0,1425	0,2500	1,0655	1,2415

Pour les parts variables pour les communes avec progressivité les tarifs sont les suivants :

Commune	Tranches	Part variable métropolitaine		Part variable totale (délégataire + TMVL)	
		Part Variable métropolitaine 1 ^{er} janvier 2022	Part Variable métropolitaine 1 ^{er} janvier 2023	Part Variable totale 1 ^{er} janvier 2022	Part Variable totale 1 ^{er} janvier 2023
Ballan-Miré	0-120	0,4420 €		0,7579 €	
	> 120	0,4990 €		0,9011 €	
	0-100		0,2600 €		1,2300 €
	101-300		0,3500 €		1,3200 €
	> 300		0,3900 €		1,3600 €
La Riche	0-100	0,055 €	0,1600 €	0,6829 €	0,8083 €
	101-300	0,055 €	0,1600 €	0,7538 €	1,8815 €
	> 300	0,055 €	0,1600 €	0,7975 €	0,9266 €

Saint-Genouph	0-100	0,3151 €	0,3850 €	0,9430 €	1,0333 €
	101-300	0,2441 €	0,3850 €	0,9429 €	1,1065 €
	> 300	0,2575 €	0,3850 €	1,0000 €	1,1516 €
Mettray	0-100	0,3800 €	0,5500 €	0,9175 €	1,1139 €
	101-300	0,3800 €	0,5500 €	1,2401 €	1,4523 €
	> 300	0,3800 €	0,5500 €	1,5626 €	1,7907 €
Chambray-lès-Tours	0-100	0,2485 €	0,2800 €	0,8441 €	0,9050 €
	101-300	0,2485 €	0,2800 €	1,0065 €	1,0754 €
	> 300	0,2485 €	0,2800 €	1,2256 €	1,3369 €
Joué-lès-Tours	0-100	0,1400 €	0,2100 €	0,7933 €	0,8922 €
	101-300	0,1800 €	0,3000 €	1,2338 €	1,3404 €
	> 300	0,2200 €	0,3300 €	1,4318 €	1,5354 €

Les évolutions tarifaires projetées pour la période 2024-2029 sont en annexe de la présente délibération. Les hypothèses de travail seront évaluées chaque année en fonction de l'inflation ou des coefficients d'actualisation des DSP.

5. Redevance prélèvement :

Cet article de la facture d'eau correspond à une contre-valeur déterminée par le service de l'eau potable en fonction du montant versé annuellement à l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et établi à partir du volume d'eau brute prélevé au milieu naturel. Le taux de la redevance prélèvement s'applique au volume d'eau consommé.

Pour le secteur en régie :

La méthode de calcul est proposée par les agences de l'eau et correspond au calcul suivant :

- montant des redevances dues en 2020 (dernière valeur connue) : 485 892 €,
- assiette de facturation 2020 sur le périmètre des régies : 9 804 914 m³,
- calcul de la contre-valeur de redevance : 485 892 € / 9 804 914 m³ = 0,05 €/m³

Ainsi, le montant de la redevance est défini comme suit :

	1 ^{er} janvier 2022	1 ^{er} janvier 2023
Redevance prélèvement	0,050 €/m ³	0,050 €/m ³

Pour le secteur en délégation de service public, celle-ci suit la même méthodologie de calcul et sera appliquée par le délégataire.

6. Redevance soutien d'étiage :

Cet article de la facture d'eau des communes en Régie correspondait jusqu'ici à une contre-valeur déterminée par le service de l'eau potable en fonction du montant versé annuellement à l'Etablissement Public Loire établi à partir du plus grand volume d'eau brute prélevé au milieu naturel au cours d'une année de référence.

Cet article n'est pas obligatoire dans une facture d'eau et n'apparaît pas de manière homogène dans toutes les communes. De surcroît, il existe maintenant un certain nombre d'interconnexions entre les prélèvements en Loire et les communes périphériques ne permettant pas la refacturation de manière équitable aux usagers.

Aussi, il est proposé de supprimer cette ligne de la facture et de considérer cette taxe comme une dépense au même titre que l'ensemble des redevances diverses payées par le budget annexe (pour la régie) ou par le délégataire (pour les DSP).

	1 ^{er} janvier 2022	1 ^{er} janvier 2023
Redevance soutien d'étiage	0,007 €/m ³ <i>uniquement pour les communes de Tours, Saint-Cyr-sur-Loire, Saint-Avertin et la Membrolle-sur-Choisille dont l'eau provient en majeure partie de la nappe alluviale de la Loire</i>	Retrait de l'article des factures d'eau

III. Contribution aux organismes sociaux, dispositif « 1 centime » solidaire :

Le principe de prévoir une dépense complémentaire de 200 000 € par an sur l'ensemble de la Métropole au bénéfice des usagers les plus démunis a fait consensus auprès des communes. Cette dépense correspond à l'équivalent de 0,01 €HT/m³ pour l'ensemble des usagers de la Métropole.

Ce montant est déjà intégré aux tarifs ci-dessus et n'a donc pas d'impact net sur les tarifs présentés.

Ce montant de 200 000 € prendra la forme d'un versement aux C.C.A.S. pour les communes qui en disposent ou directement aux organismes que les communes désigneront ultérieurement. Il reviendra aux C.C.A.S. ou leur équivalent désigné d'instruire les demandes des usagers en difficulté dans le respect des principes édictés par la Métropole.

Si ce principe est acté, il convient d'en définir les modalités administratives par le biais d'avenants aux contrats de D.S.P. ou de conventions qui ne pourront être signées et en vigueur qu'à partir du 1^{er} janvier 2024. La répartition des montants par territoire communal reste également à définir (prorata par habitant, volumes ou inclusion d'un facteur de taux de pauvreté par commune).

Le principe étant établi, Tours Métropole Val de Loire prendra une délibération détaillant l'ensemble du dispositif au cours du 1^{er} semestre 2024.

IV. Redevances organismes publics d'état :

La redevance pour « lutte contre la pollution » correspond à un prélèvement réalisé sur la facture d'eau au bénéfice de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne. Le tarif fixé par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne est à titre indicatif de 0,23 €/m³ au 1^{er} janvier 2022.

V. Prestations de service :

3 types de prestations sont tarifés :

- le tarif du déplacement d'un agent du service de l'eau potable, notamment lorsque l'accès au compteur n'a pas été rendu possible par l'abonné ou dans les cas suivants :

- fermeture et réouverture immédiate du branchement,
- fermeture du branchement sans dépose du compteur,
- ouverture du branchement sans pose du compteur,
- contrôle des ouvrages de prélèvement, de récupération d'eau de pluie et des installations privatives de distribution d'eau potable.

Une double prestation de service est facturée pour la réouverture de branchement fermé pour défaut de paiement.

- le tarif du déplacement d'un agent du service de l'eau potable sur rendez-vous pour :

- fermeture du branchement, relève d'index avec dépose du compteur,
- ouverture du branchement, relève d'index avec pose compteur.

- le tarif du déplacement d'un agent du service de l'eau potable pour la relève d'un index de compteur, demandée par l'abonné, sans dépose du compteur :

Les tarifs 2022 sont harmonisés entre l'ensemble des périmètres en régie et il est proposé de les reprendre sans changement pour 2023 comme suit :

Numéro de prix	Description	Tarif en € HT
1	Déplacement d'un agent du service de l'eau potable pendant les heures de service, notamment lorsque l'accès au compteur n'a pas été rendu possible par l'abonné ou dans les cas suivants :	40,00
	- fermeture et réouverture immédiate du branchement	
	- fermeture du branchement sans dépose du compteur	
	- ouverture du branchement sans pose du compteur	
2	Déplacement d'un agent du service de l'eau potable <u>hors des heures de service</u> , notamment lorsque l'accès au compteur n'a pas été rendu possible par l'abonné ou dans les cas suivants :	80,00
	- ouverture du branchement sans pose du compteur	
	- fermeture du branchement sans dépose du compteur	
3	Déplacement d'un agent du service de l'eau potable sur rendez-vous pour :	50,00
	- fermeture du branchement, relève d'index avec dépose du compteur	
	- ouverture du branchement, relève d'index avec pose compteur	
4	Déplacement d'un agent du service de l'eau potable pour la relève d'un index de compteur, demandée par l'abonné, sans dépose du compteur.	35,00
5	Frais d'accès au service (nouveau client) - Tous abonnés	Gratuit
6	Frais d'arrêt de compte, avec ou sans déplacement d'un agent	17,00

Pour le secteur en délégation de service public, ces tarifs correspondent aux tarifs appliqués par le contrat de délégation.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 28 novembre 2022,

Vu l'avis du conseil d'exploitation, en date du 09 novembre 2022,

Vu l'avis de la commission cadre de vie et transition écologique, en date du 10 novembre 2022,

- **ADOPTE** le principe d'une convergence tarifaire à échéance du 1^{er} janvier 2029 selon les dispositions générales mentionnées dans la présente délibération ;

- **FIXE** l'ensemble des tarifs hors taxes de l'eau potable applicables du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 comme suit :

Pour les communes de Tours, Saint-Cyr-sur-Loire, La Membrolle-sur-Choisille, Saint-Avertin, et Saint-Pierre-des-Corps les parts fixes suivantes :

Diamètre du compteur (en mm)	Tarif € HT 1 ^{er} janvier 2023
DN 15-20	30,00
DN 30	120,00
DN 40	
DN 50	360,00
DN 60-65	
DN 80	720,00
DN 100	1 200,00
DN > 100	

Pour les communes de Tours, Saint-Cyr-sur-Loire, La Membrolle-sur-Choisille, et Saint-Avertin la part variable ci-après :

	Tarif € HT par mètre cube au 1 ^{er} janvier 2023
Toutes tranches	1,0800

Pour la commune de Saint-Pierre-des-Corps, les tarifs en part variable suivants :

Tranche de consommation	Tarif en € HT par m ³ au 1 ^{er} janvier 2023
de 0 à 100 m ³	1,0500
de 100 m ³ à 300 m ³	1,2800
Supérieur à 300 m ³	1,3200

Page 12 sur 15

Pour les communes en délégation de service public, les parts fixes métropolitaines suivantes :

Commune	Part fixe métropolitaine (base compteurs DN 15 et 20) Part fixe métropolitaine 1 ^{er} janvier 2023
Ballan-Miré	10,00 €
Parçay-Meslay/Rochechouart	10,00 €
Druey, Savonnières, Villandry	10,00 €
Berthenay	0,00 €
Fondettes, Luynes, Saint-Etienne-de-Chigny	0,00 €
La Riche	0,00 €
Saint-Genouph	0,00 €
Mettray	0,00 €
Notre-Dame-d'Oé Chanceaux-sur-Choisille	0,00 €
Chambray-lès-Tours	5,00 €
Joué-lès-Tours	0,00 €

	DN 30 - 40	DN 50 - 60 -65	DN 80	≥ DN 100
Ballan Miré	100,00 €	340,00 €	700,00 €	1 180,00 €
Parçay-Meslay / Rochechouart	100,00 €	340,00 €	700,00 €	1 180,00 €
Druey, Savonnières, Villandry	100,00 €	340,00 €	700,00 €	1 180,00 €
Berthenay	89,86 €	329,86 €	689,86 €	1 169,86 €
Fondettes, Luynes, Saint-Etienne-de- Chigny	82,85 €	322,85 €	682,85 €	1 162,85 €
La Riche	84,80 €	324,80 €	684,80 €	1 164,80 €
Saint-Genouph (au 1 ^{er} juillet 2022)	84,80 €	324,80 €	684,80 €	1 164,80 €
Mettray	83,19 €	323,19 €	683,19 €	1 163,19 €
Notre-Dame-d'Oé / Chanceaux-sur- Choisille	80,52 €	320,52 €	680,52 €	1 160,52 €
Chambray-lès-Tours	95,00 €	335,00 €	695,00 €	1 175,00 €
Joué-lès-Tours	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Pour les communes en délégation de service public, sans progressivité, les parts variables métropolitaines sont les suivantes :

Commune	Part Variable métropolitaine 1 ^{er} janvier 2023
Parçay-Meslay / Rochechouart	0,5500
Druey, Savonnières, Villandry	0,8400
Berthenay	0,5600
Fondettes, Luynes, Saint- Etienne-de-Chigny	0,3850
Notre-Dame-d'Oé Chanceaux-sur-Choisille	0,2500

Pour les communes en délégation de service public, avec progressivité, les parts variables métropolitaines sont les suivantes :

Commune	Tranches	Part Variable métropolitaine 1 ^{er} janvier 2023
Ballan-Miré	0-100	0,2600 €
	101-300	0,3500 €
	> 300	0,3900 €
La Riche	0-100	0,1500 €
	101-300	0,1500 €
	> 300	0,1500 €
Saint Genouph	0-100	0,3750 €
	101-300	0,3750 €
	> 300	0,3750 €
Mettray	0-100	0,5300 €
	101-300	0,5300 €
	> 300	0,5300 €
Chambray-lès-Tours	0-100	0,2800 €
	101-300	0,2800 €
	> 300	0,2800 €
Joué-lès-Tours	0-100	0,2100 €
	101-300	0,3000 €
	> 300	0,3300 €

- **FIXE** le montant de la redevance de prélèvement pour le secteur des régies à 0,05 € HT/m³ ;

- **DECIDE** de l'abandon de l'article « soutien d'étiage » sur les communes de Tours, Saint-Cyr-sur-Loire, Saint-Avertin et La Membrolle-sur-Choisille ;

- **ADOpte** le principe de la généralisation des « chèques eau » à hauteur de 200 000 €/an sur l'ensemble de la Métropole à partir du 1^{er} janvier 2024 dans des conditions qui seront précisées au cours du 1^{er} semestre 2023 ;

- **FIXE** les montants de prestation de service suivants pour le secteur des régies selon les tableaux suivants :

Numéro de prix	Description	Tarif en € HT
1	Déplacement d'un agent du service de l'eau potable pendant les heures de service, notamment lorsque l'accès au compteur n'a pas été rendu possible par l'abonné ou dans les cas suivants :	40,00
	• fermeture et réouverture immédiate du branchement	
	• fermeture du branchement sans dépose du compteur	
	• ouverture du branchement sans pose du compteur	
2	Déplacement d'un agent du service de l'eau potable <u>hors des heures de service</u> , notamment lorsque l'accès au compteur n'a pas été rendu possible par l'abonné ou dans les cas suivants :	80,00
	• ouverture du branchement sans pose du compteur	
	• fermeture du branchement sans dépose du compteur	
3	Déplacement d'un agent du service de l'eau potable sur rendez-vous pour :	50,00
	• fermeture du branchement, relève d'index avec dépose du compteur	
	• ouverture du branchement, relève d'index avec pose compteur	

Page 14 sur 15

4	Déplacement d'un agent du service de l'eau potable pour la relève d'un index de compteur, demandée par l'abonné, sans dépose du compteur.	35,00
5	Frais d'accès au service (nouveau client) - Tous abonnés	Gratuit
6	Frais d'arrêt de compte, avec ou sans déplacement d'un agent	17,00

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-président délégué à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Conseil Métropolitain adopte à la majorité.

2 votes contre : MM. Michel SOULAS, Florent PETIT

4 abstentions : Mme QUINTON, MM. RENAUD, SEBAOUN, MANZARI

Ne prend pas part au vote : Mme Marion CABANNE

**Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services,**



Frédéric CHABELLARD

ANNEXE 6 : DELIBERATION DE VOTE DES TARIFS – BRANCHEMENT EN EAU POTABLE

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

037-243700754-20221114-C_22_11_14_010-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/11/2022

Date de publication / notification : 18/11/2022



SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 14 NOVEMBRE 2022

Convocations adressées le mardi 08 novembre 2022

Nombre de délégués titulaires présents : 74

Nombre de délégués votants : 85

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

Délégués titulaires présents :

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Philippe BRIAND, Emmanuel FRANCOIS, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Cédric DE OLIVEIRA, Bertrand RITOURET, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Corinne CHAILLEUX, Bruno FENET, Aude GOBLET, Thibault COULON, Benoist PIERRE, Gérard DAVIET, Régis SALIC, Christophe LOYAU-TULASNE, Marion CABANNE, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Francine LEMARIE, Michel GILLOT, Catherine GAULTIER, Danielle PLOQUIN, Thierry CHAILLOUX, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Philippe BOURLIER, Bernard SOL, Lionel AUDIGER, Dominique BOULOZ, Sandrine FOUQUET, Francis GERARD, Amelle AUDIN, Sébastien CLEMENT, Patrick LEFRANCOIS, Odile MACE, Jean-Gérard PAUMIER, Evelyne DUPUY, Valérie JABOT, Laurence LEFEVRE, Christian BONNARD, Emmanuel DENIS, Martin COHEN, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Elise PEREIRA-NUNES, Alice WANNERROY, Florent PETIT, Annaelle SCHALLER, Christopher SEBAOUN, Christine BLET, Anne BLUTEAU, Stéphane HOUQUES, Betsabée HAAS, Amelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Oulématou BATTALL, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Frédérique BARBIER, Pierre-Alexandre MOREAU, Christophe BOUCHET, Mélanie FORTIER, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER.

Titulaires absents excusés :

Patricia SUARD a donné pouvoir à Sébastien MARAIS, Emmanuel DUMENIL a donné pouvoir à Cédric DE OLIVEIRA, Affwa METREAU a donné pouvoir à Mélanie FORTIER, Dominique SARDOU a donné pouvoir à Philippe BOURLIER, Amault BERTRAND a donné pouvoir à Lionel AUDIGER, Judaël OSMOND a donné pouvoir à Dominique BOULOZ, Michel SOULAS a donné pouvoir à Florent PETIT, Iman MANZARI a donné pouvoir à Jean-Patrick GILLE, Franck GAGNAIRE a donné pouvoir à Eric THOMAS, Benoît FAUCHEUX a donné pouvoir à Christophe DUPIN, Olivier LEBRETON a donné pouvoir à Romain BRUTINAUD, Wilfried SCHWARTZ, Cathy MUNSCH-MASSET.

Désignation de Claudie HALLARD, Conseillère Métropolitaine en qualité de Secrétaire de séance.

C_22_11_14_010- CYCLE DE L'EAU - TOURS - SAINT AVERTIN - SAINT CYR SUR LOIRE - SAINT PIERRE DES CORPS - LA MEMBROLLE SUR CHOISILLE - FIXATION DES TARIFS 2023 DES BRANCHEMENTS EN EAU POTABLE

Page 1 sur 3

Monsieur Bertrand RITOURET, vice-président donne lecture du rapport suivant :

Tout nouveau raccordement au réseau d'eau potable sur le territoire métropolitain des communes de La Membrolle-sur-Choisille, Saint-Avertin, Saint-Cyr-sur-Loire, Saint-Pierre-des-Corps et Tours, doit faire l'objet d'une demande téléchargeable sur le site internet de la Métropole.

Cette demande doit être adressée à la Direction du Cycle de l'Eau de Tours Métropole Val de Loire qui établit un devis sur la base d'un schéma d'implantation du branchement visé par le demandeur.

La présente délibération a pour objet de fixer un bordereau des prix des branchements en eau potable réactualisé en fonction de l'index national de prix travaux publics « canalisations, égouts, assainissement et adduction d'eau ».

Le calcul de l'actualisation suit le principe suivant :

- Formule appliquée dans les marchés de travaux :

$$C_n = 0,15 + 0,85 \times \left(\frac{TP10a(I_2)}{TP10a(I_1)} \right)$$

- Calcul de l'actualisation d'après les indices INSEE 2022

TP10a(I₁) (juin 2021) = 114,9

TP10a(I₂) (juin 2022) = 124,5

C₂₀₂₂ = 1,071

L'actualisation calculée de 1,071, soit + 7,1 %, correspond également au tendancier des coûts observés des marchés métropolitains sur la fourniture du matériel, le coût des carburants et la revalorisation des salaires des agents de la Régie.

Ce bordereau sera applicable au 1^{er} janvier 2023 sur le territoire concerné.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 10 octobre 2022,

Vu l'avis du conseil d'exploitation, en date du 03 octobre 2022,

Vu l'avis de la commission cadre de vie et transition écologique, en date du 05 octobre 2022,

- **FIXE** les tarifs des branchements en eau potable sur le territoire métropolitain des communes de La Membrolle-sur-Choisille, Saint-Avertin, Saint-Cyr-sur-Loire, Saint-Pierre-des-Corps et Tours, applicables au 1^{er} janvier 2023 tels que mentionnés dans le bordereau annexé à la présente délibération ;

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président délégué à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Conseil Métropolitain adopte à l'unanimité.

**Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,**



Frédéric CHABELLARD

ANNEXE 7 : DELIBERATION DE VOTE DES TARIFS – ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF



Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

037-243700754-20221114-C_22_11_14_012-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/11/2022

Date de publication / notification : 18/11/2022

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 14 NOVEMBRE 2022

Convocations adressées le mardi 08 novembre 2022

Nombre de délégués titulaires présents : 74

Nombre de délégués votants : 85

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

Délégués titulaires présents :

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Philippe BRIAND, Emmanuel FRANCOIS, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Cédric DE OLIVEIRA, Bertrand RITOURET, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Corinne CHAILLEUX, Bruno FENET, Aude GOBLET, Thibault COULON, Benoist PIERRE, Gérard DAVIET, Régis SALIC, Christophe LOYAU-TULASNE, Marion CABANNE, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Francine LEMARIE, Michel GILLOT, Catherine GAULTIER, Danielle PLOQUIN, Thierry CHAILLOUX, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Philippe BOURLIER, Bernard SOL, Lionel AUDIGER, Dominique BOULOZ, Sandrine FOUQUET, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Sébastien CLEMENT, Patrick LEFRANCOIS, Odile MACE, Jean-Gérard PAUMIER, Evelyne DUPUY, Valérie JABOT, Laurence LEFEVRE, Christian BONNARD, Emmanuel DENIS, Martin COHEN, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Elise PEREIRA-NUNES, Alice WANNERROY, Florent PETIT, Annaelle SCHALLER, Christopher SEBAOUN, Christine BLET, Anne BLUTEAU, Stéphane HOUQUES, Betsabée HAAS, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Oulématou BATTALL, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Frédérique BARBIER, Pierre-Alexandre MOREAU, Christophe BOUCHET, Mélanie FORTIER, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER.

Titulaires absents excusés :

Patricia SUARD a donné pouvoir à Sébastien MARAIS, Emmanuel DUMENIL a donné pouvoir à Cédric DE OLIVEIRA, Affwa METREAU a donné pouvoir à Mélanie FORTIER, Dominique SARDOU a donné pouvoir à Philippe BOURLIER, Amaut BERTRAND a donné pouvoir à Lionel AUDIGER, Judicaël OSMOND a donné pouvoir à Dominique BOULOZ, Michel SOULAS a donné pouvoir à Florent PETIT, Iman MANZARI a donné pouvoir à Jean-Patrick GILLE, Franck GAGNAIRE a donné pouvoir à Eric THOMAS, Benoît FAUCHEUX a donné pouvoir à Christophe DUPIN, Olivier LEBRETON a donné pouvoir à Romain BRUTINAUD, Wilfried SCHWARTZ, Cathy MUNSCH-MASSET.

Désignation de Claudie HALLARD, Conseillère Métropolitaine en qualité de Secrétaire de séance.

Page 1 sur 4

C_22_11_14_012- CYCLE DE L'EAU - FIXATION DES TARIFS POUR L'ANNEE 2023 DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

Monsieur Bertrand RITOURET, vice-président donne lecture du rapport suivant :

Le Conseil communautaire, dans sa séance du 21 décembre 2005 a décidé la création du Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC) et fixé les tarifs des contrôles qui découlent de sa mission.

Le SPANC de la Métropole assure également, depuis 2009, le contrôle périodique du fonctionnement des dispositifs d'assainissement non collectifs, selon les fréquences définies dans le règlement d'assainissement non collectif.

En outre, depuis le 1^{er} janvier 2011, lors de toute transaction immobilière, le service réalise le diagnostic des installations d'assainissement non collectif. Dans le cas d'une attestation de contrôle de moins de trois ans, la prestation se limite à une réponse administrative simple. En l'absence d'attestation de contrôle datant de moins de trois ans, un diagnostic initial ou un contrôle de fonctionnement est diligenté et assuré par le SPANC.

L'ensemble de ces contrôles a fait l'objet d'une tarification adoptée par le Conseil communautaire, dans sa séance du 15 décembre 2014.

A titre indicatif, en 2021, le nombre de contrôles s'élève à :

Contrôle de conception	78
Contrôle de réalisation	87 (+ 11 contre visites)
Diagnostic initial	13
Contrôle de fonctionnement	319
Contrôle pour transaction immobilière	100

Fin 2018, l'arrêt de la subvention de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne pour le contrôle des installations neuves et réhabilitées (d'un montant de 10 200 € en 2018) a entraîné une perte de recettes qui a dû être compensée par un ajustement des tarifs en 2021 et 2022. Pour 2023, il est proposé :

- de reconduire les tarifs 2022 :

Types de contrôles	Tarifs 2022 (€ HT)	Tarifs 2023 (€ HT)
Ouvrages neufs ou réhabilités :		
Contrôle de conception	155,00	155,00
Contrôle de réalisation	135,00	135,00
Contre-visite de réalisation	70,00	70,00
Ouvrages existants :		
Diagnostic initial	180,00	180,00
Contrôle de fonctionnement	125,00	125,00
Cas des transactions immobilières :		
➤ Réponse simple (si attestation de contrôle < 3 ans)	35,00	35,00
➤ Contrôle de fonctionnement (si attestation de contrôle > 3 ans)	135,00	135,00

- de continuer d'appliquer conformément à l'article L1331-8 du Code de la santé publique, une majoration de 100 % des tarifs, en cas :
 - o d'obstacle à l'accomplissement des missions de contrôle du SPANC (les conditions d'application étant définies dans le Règlement d'assainissement non collectif),
 - o de non mise en conformité dans un délai de 4 ans suivant un avis non conforme du SPANC (avec danger pour la santé des personnes ou risque avéré de pollution de l'environnement).

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2224-1 et suivants,

Vu le Code de la santé publique et notamment les articles L1331-1-1 et L1331-11-1

Vu le Code de l'environnement,

Vu l'arrêté ministériel du 7 mars 2012 modifiant l'arrêté ministériel du 7 septembre 2009 relatif aux prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5,

Vu l'arrêté ministériel du 27 avril 2012 modifiant l'arrêté ministériel du 7 septembre 2009 relatif aux modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif,

Vu l'arrêté ministériel du 23 septembre 2017 modifiant l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectifs et aux installations d'assainissement non collectif à l'exception des installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure à 1,2 kg/j de DBO5,

Vu la délibération du Conseil métropolitain du 16 décembre 2019 approuvant le règlement du Service Public d'Assainissement non Collectif sur le territoire métropolitain,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 10 octobre 2022,

Vu l'avis du conseil d'exploitation, en date du 03 octobre 2022,

Vu l'avis de la commission cadre de vie et transition écologique, en date du 05 octobre 2022,

- **FIXE** à compter du 1^{er} janvier 2023, les tarifs des contrôles effectués par le SPANC de Tours Métropole Val de Loire comme suit :

Types de contrôles	Tarifs 2023 (€ HT)
Ouvrages neufs ou réhabilités :	
Contrôle de conception	155,00
Contrôle de réalisation	135,00
Contre-visite de réalisation	70,00
Ouvrages existants :	
Diagnostic initial	180,00
Contrôle de fonctionnement	125,00
Cas des transactions immobilières :	
➤ Réponse simple (si attestation de contrôle < 3 ans)	35,00
➤ Contrôle de fonctionnement (si attestation de contrôle > 3 ans)	135,00

- **FIXE** conformément à l'article L1331-8 du Code de la santé publique, une majoration de 100 % des tarifs en cas :

- o d'obstacle à l'accomplissement des missions de contrôle du SPANC (les conditions d'application étant définies dans le Règlement d'assainissement non collectif),
- o de non mise en conformité dans un délai de 4 ans suivant un avis non conforme du SPANC (avec danger pour la santé des personnes ou risque avéré de pollution de l'environnement),

- **DIT** que ces tarifs hors taxes, auxquels il convient d'ajouter le taux de TVA en vigueur, sont applicables du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 ;

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président délégué à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Conseil Métropolitain adopte à l'unanimité.

**Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,**



Frédéric CHABELLARD

ANNEXE 8 : DELIBERATION DE VOTE DES TARIFS – BRANCHEMENTS EAUX USEES ET EAUX PLUVIALES

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

037-243700754-20220627-C_22_06_27_026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2022

Date de publication / notification : 01/07/2022



SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 27 JUIN 2022

Convocations adressées le mardi 21 juin 2022

Nombre de délégués titulaires présents : 67

Nombre de délégués votants : 84

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

Délégués titulaires présents :

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel FRANCOIS, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD, Cédric DE OLIVEIRA, Wilfried SCHWARTZ, Bertrand RITOURET, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Corinne CHAILLEUX, Bruno FENET, Aude GOBLET, Thibault COULON, Benoist PIERRE, Régis SALIC, Emmanuel DUMENIL, Affwa METREAU, Marion CABANNE, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Francine LEMARIE, Michel GILLOT, Danielle PLOQUIN, Thierry CHAILLOUX, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Dominique SARDOU, Philippe BOURLIER, Dominique BOULOZ, Amault BERTRAND, Francis GERARD, Amelle AUDIN, Sébastien CLEMENT, Patrick LEFRANCOIS, Jean-Gérard PAUMIER, Evelyne DUPUY, Valérie JABOT, Laurence LEFEVRE, Christian BONNARD, Michel SOULAS, Emmanuel DENIS, Martin COHEN, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Alice WANNERROY, Florent PETIT, Christopher SEBAOUN, Christine BLET, Anne BLUTEAU, Stéphane HOUQUES, Amelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Eric THOMAS, Benoît FAUCHEUX, Frédérique BARBIER, Olivier LEBRETON, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER.

Titulaires absents excusés :

Philippe BRIAND a donné pouvoir à Frédéric AUGIS, Gérard DAVIET a donné pouvoir à Frédéric AUGIS, Christophe LOYAU-TULASNE a donné pouvoir à Maria LEPINE, Catherine GAULTIER a donné pouvoir à Laurent RAYMOND, Bernard SOL a donné pouvoir à Aylin GULHAN, Lionel AUDIGER a donné pouvoir à Aude GOBLET, Elodie HUAULT a donné pouvoir à Amault BERTRAND, Judicaël OSMOND a donné pouvoir à Dominique BOULOZ, Odile MACE a donné pouvoir à Patrick LEFRANCOIS, Elise PEREIRA-NUNES a donné pouvoir à Christopher SEBAOUN, Annaelle SCHALLER a donné pouvoir à Martin COHEN, Iman MANZARI a donné pouvoir à Jean-Patrick GILLE, Betsabée HAAS a donné pouvoir à Alice WANNERROY, Franck GAGNAIRE a donné pouvoir à Eric THOMAS, Oulématou BA-TALL a donné pouvoir à Christine BLET, Catherine REYNAUD a donné pouvoir à Frédérique BARBIER, Mélanie FORTIER a donné pouvoir à Affwa METREAU, Cathy MUNSCH-MASSET, Pierre-Alexandre MOREAU, Christophe BOUCHET.

Désignation de Philippe BOURLIER, Conseiller Métropolitain en qualité de Secrétaire de séance.

Page 1 sur 3

C 22 06 27 026- CYCLE DE L'EAU - FIXATION DES TARIFS 2022 DES BRANCHÉMENTS EN EAUX USEES ET EAUX PLUVIALES SUR LE TERRITOIRE METROPOLITAIN

Monsieur Bertrand RITOURET, vice-président donne lecture du rapport suivant :

Tours Métropole Val de Loire étant compétente en matière d'assainissement, tout nouveau branchement au réseau d'eaux usées et d'eaux pluviales doit faire l'objet d'une demande, téléchargeable sur le site internet de la Métropole et à adresser à la Direction du cycle de l'eau de Tours Métropole Val de Loire.

Conformément à l'article 9 du règlement d'assainissement, s'agissant de travaux de branchement en eaux usées, le service métropolitain établit un devis sur la base d'un schéma d'implantation du branchement visé par l'administré demandeur.

Préalablement à leur entrée en vigueur, ces tarifs doivent avoir été approuvés par le Conseil métropolitain.

Une fois le devis accepté, les travaux sont réalisés par Tours Métropole Val de Loire sur la base d'un marché de travaux conclus selon les règles du Code des marchés publics en vigueur.

Compte-tenu de la crise sanitaire, puis de la crise dite « Ukrainienne », une évolution substantielle des prix supportés par la Métropole a été observée. Il en résulte un déséquilibre budgétaire entre les dépenses engagées par la Métropole et les recettes d'équilibre perçue après facturation auprès de l'utilisateur. Un écart de 33 % est observé sur les premiers mois de l'année 2022.

Afin de ne pas créer de déficit budgétaire il est proposé d'ajuster les tarifs des branchements neufs en fonction de la hausse constatée.

Le descriptif détaillé proposé en annexe reprend les tarifs en conséquence selon la même structure technique que dans la précédente délibération.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil Métropolitain du 8 novembre 2021 fixant les tarifs 2022 des branchements en eaux usées et eaux pluviales sur le territoire métropolitain,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 13 juin 2022,

Vu l'avis du conseil d'exploitation, en date du 30 mai 2022,

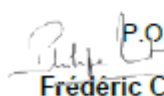
Vu l'avis de la commission cadre de vie et transition écologique, en date du 01 juin 2022,

- **APPROUVE** le bordereau de prix détaillé, annexé à la présente délibération,

- **FIXE** ainsi les tarifs des branchements en eaux usées et en eaux pluviales sur le territoire métropolitain, applicables au 1^{er} juillet 2022.

Le Conseil Métropolitain adopte à l'unanimité.

**Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,**

 P.O. MENUT Philippe
Frédéric CHABELLARD

ANNEXE 9 : DELIBERATION DE VOTE DES TARIFS – ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

037-243700754-20221212-C_22_12_12_054-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/12/2022

Date de publication / notification : 15/12/2022



SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 12 DECEMBRE 2022

Convocations adressées le mardi 06 décembre 2022

Nombre de délégués titulaires présents : 65

Nombre de délégués votants : 82

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

Délégués titulaires présents :

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Cédric DE OLIVEIRA, Bertrand RITOURET, Sébastien MARAIS, Corinne CHAILLEUX, Bruno FENET, Aude GOBLET, Benoist PIERRE, Gérard DAVIET, Régis SALIC, Emmanuel DUMENIL, Christophe LOYAU-TULASNE, Marion CABANNE, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Francine LEMARIE, Michel GILLOT, Catherine GAULTIER, Danielle PLOQUIN, Thierry CHAILLOUX, Laure JAVELOT, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Philippe BOURLIER, Bernard SOL, Lionel AUDIGER, Dominique BOULOZ, Arnault BERTRAND, Sandrine FOUQUET, Francis GERARD, Amelle AUDIN, Sébastien CLEMENT, Patrick LEFRANCOIS, Odile MACE, Jean-Gérard PAUMIER, Evelyne DUPUY, Christian BONNARD, Michel SOULAS, Martin COHEN, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Elise PEREIRA-NUNES, Alice WANNERROY, Florent PETIT, Annaëlle SCHALLER, Christopher SEBAOUN, Iman MANZARI, Stéphane HOUQUES, Franck GAGNAIRE, Amelle GALLOT-LAVALLEE, Oulématou BA-TALL, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Benoît FAUCHEUX, Frédérique BARBIER, Olivier LEBRETON, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER.

Titulaires absents excusés :

Philippe BRIAND a donné pouvoir à Frédéric AUGIS, Emmanuel FRANCOIS a donné pouvoir à Christian BONNARD, Nathalie SAVATON a donné pouvoir à Maria LEPINE, Patricia SUARD a donné pouvoir à Sébastien MARAIS, Wilfried SCHWARTZ a donné pouvoir à Régis SALIC, Philippe CLEMOT a donné pouvoir à Michel GILLOT, Thibault COULON a donné pouvoir à Romain BRUTINAUD, Claudie HALLARD a donné pouvoir à Didier VALLEE, Dominique SARDOU a donné pouvoir à Philippe BOURLIER, Judicaël OSMOND a donné pouvoir à Dominique BOULOZ, Valérie JABOT a donné pouvoir à Francine LEMARIE, Laurence LEFEVRE a donné pouvoir à Marion CABANNE, Emmanuel DENIS a donné pouvoir à Franck GAGNAIRE, Anne BLUTEAU a donné pouvoir à Oulématou BA-TALL, Betsabée HAAS a donné pouvoir à Amelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN a donné pouvoir à Stéphane HOUQUES, Mélanie FORTIER a donné pouvoir à Emmanuel DUMENIL, Affiwa METREAU, Cathy MUNSCH-MASSET, Christine BLET, Pierre-Alexandre MOREAU, Christophe BOUCHET.

Désignation de Philippe BOURLIER, Conseiller Métropolitain en qualité de Secrétaire de séance.

Page 1 sur 12

C 22_12_12_054- CYCLE DE L'EAU - FIXATION DES TARIFS DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF POUR L'ANNEE 2023

Monsieur Bertrand RITOURET, vice-président donne lecture du rapport suivant :

Tours Métropole Val de Loire étant compétente, par ses statuts, en matière d'assainissement collectif, il convient de fixer les tarifs applicables en 2023 à ce secteur d'activités.

1 – Redevance assainissement, tarif unique

Dans le cadre de la fixation des tarifs de redevance d'assainissement, le Conseil communautaire a adopté, dans sa séance du 20 décembre 2001, un mode de calcul permettant de réduire progressivement les variations de tarifs appliqués par les communes de l'agglomération. Ces modalités de calcul ont permis d'atteindre en 2007 un tarif unique de 1,15 euro du m³ sur l'ensemble du territoire de Tour(s)plus devenu Tours Métropole Val de Loire.

A l'occasion d'une diminution de 3 centimes de la taxe de modernisation des réseaux de collecte perçue par l'agence de l'eau Loire Bretagne au 1^{er} janvier 2020, il a été décidé à cette même date de porter le tarif unique à 1,18 €HT/m³, augmentation qui n'a eu aucun impact pour l'utilisateur toutes taxes comprises.

Aussi, il n'y a eu aucune augmentation depuis 2007 du tarif apparent pour l'utilisateur.

Compte-tenu de la nécessité d'un niveau d'investissement soutenu dans le but d'une gestion durable du patrimoine et pour intégrer la hausse des coûts supportés par le budget de l'assainissement, Tours Métropole Val de Loire a engagé une démarche collaborative avec l'ensemble des communes pour définir une perspective de long terme sur le tarif de l'assainissement.

Cette vision comprend un plan pluriannuel d'investissement basé sur les schémas directeurs existants, avec notamment :

- la poursuite de la mise en séparatif des réseaux Nord Loire,
- l'abandon de la station d'épuration de Parçay-Meslay et l'interconnexion aux réseaux de Tours Nord,
- l'abandon de la station d'épuration de Savonnières, obsolète, pour interconnexion à la station de la Grange David,
- la finalisation de l'interconnexion Nord (rue de Suède) et la poursuite de la réhabilitation du collecteur Nord depuis Saint-Cyr-sur-Loire jusqu'à La Riche,
- la mise en œuvre d'un programme de renouvellement et de réhabilitation des réseaux.

Ce plan pluriannuel vise une moyenne de 13,75 M€ par an sur jusqu'en 2029 (à titre indicatif, ce budget était de 12 à 15 M€ entre 2021 et 2022). Les facteurs suivants ont par ailleurs été intégrés à la réflexion :

- durée d'extinction de la dette (passage de 1 à 5 ans possible),
- augmentation annuelle du nombre d'utilisateurs de +1%,

- augmentation annuelle des charges de fonctionnement à compter de 2024 de +2%,
- hausse du coût de l'énergie pour 2022 et 2023 (environ + 1,3 M€ sur une année pleine),
- hausse de poste ressources humaines (environ 300 K€ sur une année pleine).

En intégrant ces hypothèses budgétaires, la répercussion sur le prix à l'utilisateur se fait de la manière suivante :

	Tarifs au 1 ^{er} janvier							
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
En € HT/ m ³	1,18	1,21	1,24	1,27	1,3	1,33	1,36	1,39
% N/N-1		2,5 %	2,5 %	2,4 %	2,4 %	2,3 %	2,3 %	2,2 %

Le taux d'augmentation en 2023 est inférieur à l'inflation malgré le poids important des dépenses d'énergie parmi les postes de ce budget annexe. Le recours à l'emprunt et la bonne santé du budget de l'assainissement (capacité d'autofinancement) permet de limiter l'augmentation de la redevance assainissement.

La mise en œuvre d'une part fixe ayant été écartée de la réflexion, il est proposé de ne pas intégrer de part fixe ou d'abonnement.

Il est proposé de faire évoluer les tarifs pour l'année 2023 de la manière suivante :

	Tarifs 2022 (Euros/m ³)	Tarifs 2023 (Euros/m ³)
Toutes communes	1,1800	1,2100

A titre indicatif, la redevance pour modernisation des réseaux de collecte n'est payée que par les abonnés raccordés au réseau de collecte des eaux usées et son assiette est identique à celle de la redevance assainissement. Cette redevance est de 0,15 €/m³. Les montants perçus au titre de ces redevances sont intégralement reversés à l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, qui les redistribue sous forme d'aides financières aux différents acteurs de l'eau, pour des opérations de préservation de la ressource en qualité et en quantité.

Le taux de TVA applicable sur le service de l'assainissement est de 10 %.

Le réseau SISPEA (observatoire du ministère de la transition écologique) évalue le tarif de l'assainissement à l'échelle nationale à 2,19 € TTC/m³ (au 1^{er} janvier 2021), contre 1,463 € TTC/m³ en 2022 et projeté à 1,496 € TTC/m³ au 1^{er} janvier 2023 sur le territoire métropolitain soit 32 % en deçà du tarif observé au niveau national.

2 – Coefficients de charge

Par délibération en date du 16 décembre 2019, le Conseil métropolitain a voté la suppression du coefficient de dégressivité et son remplacement par le coefficient de charge polluante.

Le coefficient de charge polluante (C_{CP}) est composé d'une part fixe liée à la collecte des eaux usées et d'une part variable liée au traitement et à la qualité du rejet de l'effluent non domestique.

Le coefficient de charge permet de faire correspondre les frais réels de fonctionnement des installations avec la qualité de l'effluent rejeté. A titre indicatif, l'énergie électrique est sensiblement proportionnelle aux volumes rejetés (pompage), les paramètres Matières en Suspension (MeS) et Phosphore (Pt) influent sur la production de boues à évacuer, la Demande Chimique en Oxygène (DCO) et l'azote totale (Nt) influent sur les temps d'aération à la station d'épuration et donc l'énergie électrique et l'usure du matériel. Par ailleurs, les investissements sont nécessaires dès le premier mètre cube rejeté.

Ce coefficient est de 1 lorsque les caractéristiques de l'effluent sont comparables à un effluent urbain classique, il peut être inférieur à 1 lorsqu'il est dilué et supérieur à 1 lorsqu'il est concentré.

Il est donc proposé de maintenir ce dispositif et de calculer le coefficient à partir de la formule suivante :

$$C_{CP} = 0,20 + 0,80 \left(0,4 \frac{DCO_i}{DCO_{Réf.}} + 0,25 \frac{MES_i}{MES_{Réf.}} + 0,25 \frac{NTK_i}{NTK_{Réf.}} + 0,1 \frac{Pt_i}{Pt_{Réf.}} \right)$$

Avec :

- C_{CP} : Coefficient de charge polluante
- DCO_i : Moyenne de la Demande Chimique en Oxygène (DCO) rejeté par l'établissement en mg/L
- $DCO_{Réf.}$: DCO de référence, égale à 875 mg/L*
- MES_i : Moyenne de la concentration en Matières en Suspensions (MeS) rejeté par l'établissement en mg/L
- $MES_{Réf.}$: MES de référence, égale à 375 mg/L*
- NTK_i : Moyenne de l'Azote Kjeldahl (NTK) rejeté par l'établissement en mg/L
- $NTK_{Réf.}$: NTK de référence, égale à 115 mg/L*
- Pt_i : Moyenne Phosphore total (Pt) rejeté par l'établissement en mg/L
- $Pt_{Réf.}$: Pt de référence, égale à 20 mg/L*

* la valeur de référence est la moyenne entre la valeur maximale autorisée par le règlement du service de l'assainissement collectif en vigueur et la valeur d'une eau résiduaire urbaine "normalement concentrée" (source IRSTEA).

Le coefficient de charge de l'établissement concerné est calculé à partir de la moyenne des résultats d'autosurveillance des rejets de l'année N-1. Il se substitue aux coefficients de pollution présents dans certaines conventions spéciales de déversement.

➤ Coefficient de charge inférieur à 1 :

Conformément à l'interdiction d'appliquer un tarif dégressif aux collectivités pour lesquelles le prélèvement en eau se situe dans le périmètre d'une Zone de Répartition des Eaux (ZRE) au sens de l'article L. 2224-12-4 du Code général des collectivités territoriales et ce, dès que ce prélèvement est

supérieur à 30 % dans une nappe sensible, seuls les usagers non-domestiques des communes de Mettray, Saint-Cyr-sur-Loire et Tours pourront bénéficier d'une diminution de la redevance correspondant à une éventuelle dilution des effluents.

Ainsi, certains usagers ne peuvent pas bénéficier de la dégressivité :

- tous les usagers domestiques (y compris collectifs de grande taille),
- tous les usagers domestiques et non domestiques de l'ensemble des communes dont le prélèvement de l'eau potable est réalisé en ZRE ou que le prélèvement d'eau dans une nappe sensible (au sens des ZRE) dépasse 30 % des prélèvements totaux, à l'exception des usagers non domestiques dont les prélèvements pour leurs propres besoins et rejetés dans le réseau d'assainissement collectif sont réalisés à plus de 30 % en dehors d'une ZRE par leur propre forage,
- tous les usagers domestiques et non domestiques dont la consommation annuelle est inférieure à 20 000 m³/an,
- les usagers des communes de Mettray, Saint-Cyr-sur-Loire et Tours dont les prélèvements pour leurs propres besoins et rejetés dans le réseau d'assainissement collectif sont réalisés dans la nappe du Cénomaniens par leur propre forage.

Champ d'application du coefficient de charge :

Le coefficient de charge polluante inférieur à 1 est appliqué à partir du 20 001^e mètre cube.

La redevance assainissement applicable aux établissements éligibles au coefficient de charge polluante et à jour de leurs obligations spécifiées dans la convention spéciale de déversement, est facturée par le service de l'assainissement collectif selon la formule suivante :

$$\text{Redevance} = 1,21 \times (20\,000 \times C_{cp} \times (\text{Volume rejeté} - 20\,000))$$

➤ Coefficient de charge supérieur à 1 :

Le coefficient de charge supérieur à 1 peut être appliqué aux usagers non domestiques qui ont obtenu l'autorisation via une convention spéciale de déversement, de rejeter au réseau d'eaux usées un effluent plus chargé qu'une eau usée domestique.

Le coefficient de charge polluante supérieur à 1 est appliqué dès le premier mètre cube.

La redevance assainissement des établissements concernés se verra facturer le service de l'assainissement collectif selon la formule suivante :

$$\text{Redevance} = 1,21 \times C_{cp}$$

3 – Pénalité financière

Conformément à l'article L. 1331-8 du Code de la santé publique, en cas de raccordement non conforme, d'obstacles mis à l'accomplissement des missions de contrôle des agents de la Métropole et plus généralement de non-respect

Page 5 sur 12

des obligations définies aux articles L. 1331-1 à L. 1331-7-1 du Code de la santé publique, le propriétaire est astreint au paiement d'une somme au moins équivalente à la redevance qu'il aurait payée au service public de l'assainissement si son immeuble avait été raccordé, et qui peut être majorée dans la limite de 400 %.

Pour 2023, il est proposé de conserver le taux de majoration à 100 %.

4 - Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC)

Le Conseil communautaire, dans sa séance en date du 28 juin 2012, a institué, sur le territoire de la Communauté d'agglomération, une Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (P.F.A.C.) ainsi qu'une Participation pour rejet d'eaux usées provenant d'usages assimilables à un usage domestique (P.F.A.C. "assimilés domestiques").

Les tarifs de la P.F.A.C. n'ont pas évolué depuis 2012. Pour 2023, afin d'intégrer :

- les évolutions des charges (personnel et carburants),
- l'obligation de contrôler tous les raccordements neufs (il est proposé de ne pas facturer cette opération de manière distincte à la P.F.A.C.)

il est proposé d'augmenter les tarifs de 6 % :

- P.F.A.C.

	Tarifs 2022 HT	Proposition de tarifs pour 2023 HT *
Habitation individuelle et immeuble collectif :		
- si inférieur ou égal à 100 m ² de surface de plancher	600 euros	636 euros
- par m ² de surface de plancher supplémentaire	6 euros du m ²	6,36 euros du m ²
Extension de bâtiment existant supérieure à 40 m² : Cette participation ne s'applique pas aux maisons individuelles non transformées en collectif	6 euros par m ² de surface de plancher de l'extension.	6,36 euros par m ² de surface de plancher de l'extension.

* applicables pour les dossiers de permis de construire instruits à partir du 01/01/2023 ou en absence de permis de construire, pour tout branchement réalisé à partir du 01/01/2023.

- P.F.A.C. "assimilés domestiques"

	Tarifs 2022 HT	Proposition de tarifs pour 2023 HT*
Si inférieur ou égal à 100 m ² de surface de plancher	600 euros	636 euros

Par m ² de surface de plancher supplémentaire	6 euros du m ²	6,36 euros du m ²
Au-delà de 150 m ² un tarif dégressif sera appliqué selon le barème suivant, avec un coefficient :		
- pour une surface comprise entre 150 m ² et 400 m ²	0,6	0,6
- pour une surface supérieure à 400 m ²	0,5	0,5

* applicables pour les dossiers de permis de construire instruits à partir du 01/01/2023 ou en absence de permis de construire, pour tout branchement réalisé à partir du 01/01/2023.

5 - Contrôle des travaux de raccordement intérieurs

Le Conseil communautaire, dans sa séance du 22 décembre 2010, a décidé la mise en place d'une prestation de contrôle des travaux de raccordement intérieur lors de la vente d'un bien et en a défini les conditions techniques et financières de réalisation. Les prestations ont fait l'objet d'une tarification adoptée par le Conseil communautaire, dans sa séance du 15 décembre 2014.

Par délibération en date du 16 décembre 2019, le Conseil Métropolitain a étendu la prestation à toute demande de contrôle, hors transaction immobilière.

Les tarifs n'ont pas évolué depuis 2020. Afin de tenir compte de l'augmentation des prix du personnel et des carburants, il est proposé pour l'exercice 2023 d'appliquer une augmentation de 6 % amenant les tarifs suivants (arrondi à l'euro le plus proche) :

Type d'installation à contrôler	Tarifs 2022 (Euros HT)	Tarifs 2023 (Euros HT)
Prestation pour une réponse administrative simple sans déplacement	35	37
Maison individuelle	105	111
Immeuble		
- Appartement	65	69
- Parties communes	40	42
Commerce ou activité autre qu'industrielle	140	148
Installation industrielle	420	445

6 - Vente d'air comprimé

Tours Métropole Val de Loire fournit ponctuellement au Centre Hospitalier Régional Bretonneau, une quantité d'air comprimé nécessaire au fonctionnement des postes de relèvement de l'établissement.

Il est proposé de fixer le prix du m³ d'air comprimé pour l'année 2023 à 0,108 euro (+ 6 % par rapport à 2022).

7 – Traitement des matières de vidange

Le Conseil communautaire, dans sa séance du 19 décembre 2007, a défini les conditions techniques et financières de réception des matières de vidanges à la station d'épuration des eaux usées de la Grange David.

Les prestations ont fait l'objet d'une tarification adoptée par le Conseil communautaire dans sa séance du 16 décembre 2009.

Il est proposé d'augmenter le prix de la tonne de matières de vidanges pour l'année 2023 à 14 euros.

8 – Traitement des graisses

Le Conseil communautaire, dans sa séance du 16 décembre 2009, a fixé pour l'année 2010, le tarif du traitement des graisses à 74 euros la tonne. Il est proposé d'augmenter cette tarification pour l'exercice 2023 à 76 euros la tonne.

9 – Traitement des boues covid

Des conventions ont été passées avec des collectivités pour hygiéniser des boues produites pendant la pandémie COVID. Des conventions ont été conclues. Elles fixaient le prix de l'hygiénisation et de la valorisation des boues à 14 € la tonne ou mètre cube. Ce dispositif persiste aussi afin de faire face aux récentes augmentations, le prix sera en 2023 de 19 € la tonne ou mètre cube.

10 - Interventions en régie

Le Conseil communautaire, dans sa séance du 16 décembre 2009, a adopté une tarification horaire inhérente aux interventions réalisées par les agents du service chez les usagers responsables de dysfonctionnements (obstructions, casses et pollutions accidentelles).

Il est proposé pour l'exercice 2023, la tarification suivante (+ 6 %) :

Prestations	Tarifs 2022 (Euros HT)	Proposition de tarifs pour 2023 (Euros HT)
Intervention d'1 agent	22,50 / heure	23,85 / heure
Intervention de 2 agents avec un hydrocureur	82,00 / heure	86,92 / heure
Tarif en dehors des heures de service	Majoration de 100 %	Majoration de 100 %

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 28 novembre 2022,

Vu l'avis du conseil d'exploitation, en date du 09 novembre 2022,

Vu l'avis de la commission cadre de vie et transition écologique, en date du 10 novembre 2022,

- **FIXE** à compter du 1^{er} janvier 2023, le prix de base de la redevance assainissement hors taxes sur le territoire des communes de la Métropole, comme ci-après :

	Tarifs 2022 (Euros/m ³)	Tarifs 2023 (Euros/m ³)
Toutes communes	1,1800	1,2100

- **FIXE** comme suit les coefficients de charge polluante :

$$C_{CP} = 0,20 + 0,80 \left(0,4 \frac{DCO_i}{DCO_{Réf.}} + 0,25 \frac{MES_i}{MES_{Réf.}} + 0,25 \frac{NTK_i}{NTK_{Réf.}} + 0,1 \frac{Pt_i}{Pt_{Réf.}} \right)$$

Avec :

- C_{CP} : Coefficient de charge polluante
- DCO_i : Moyenne de la Demande Chimique en Oxygène (DCO) rejeté par l'établissement en mg/L
- $DCO_{Réf.}$: DCO de référence, égale à 875 mg/L*
- MES_i : Moyenne de la concentration en Matières en Suspensions (MeS) rejeté par l'établissement en mg/L
- $MES_{Réf.}$: MES de référence, égale à 375 mg/L*
- NTK_i : Moyenne de l'Azote Kjeldahl (NTK) rejeté par l'établissement en mg/L
- $NTK_{Réf.}$: NTK de référence, égale à 115 mg/L*
- Pt_i : Moyenne Phosphore total (Pt) rejeté par l'établissement en mg/L
- $Pt_{Réf.}$: Pt de référence, égale à 20 mg/L*

* la valeur de référence est la moyenne entre la valeur maximale autorisée par le règlement du service de l'assainissement collectif en vigueur et la valeur d'une eau résiduaire urbaine "normalement concentrée" (source IRSTEA).

Le coefficient de charge de l'établissement concerné sera calculé à partir de la moyenne des résultats d'autosurveillance des rejets de l'année N-1. Il se substitue aux coefficients de pollution présents dans certaines conventions spéciales de déversement.

➤ **Pour un coefficient inférieur à 1**

Applicable aux seuls abonnés / établissements réunissant les conditions cumulatives suivantes :

- rejet non domestique,
- volume rejeté supérieur à 20 000 m³,
- dont la ressource en eau est :
 - issue du réseau d'eau potable des communes de Mettray, Saint-Cyr-sur-Loire ou Tours,
 - ou lorsque l'eau est puisée par ses propres moyens, la ressource ne doit pas être supérieure à 30 % issue d'une Zone de Répartition des Eaux (ZRE).

La redevance assainissement applicable aux établissements éligibles au coefficient de charge polluante et à jour de leurs applications spécifiées dans la convention spéciale de déversement, est facturée par le service de l'assainissement collectif selon la formule suivante :

$$\text{Redevance} = 1,21 \times (20\,000 \times C_{CP} \times (\text{Volume rejeté} - 20\,000))$$

➤ **Pour un coefficient supérieur à 1**

Applicable aux usagers non domestiques qui ont obtenu l'autorisation via une convention spéciale de déversement, de rejeter au réseau d'eaux usées un effluent plus chargé qu'une eau usée domestique.

Le coefficient de charge polluante supérieur à 1 est appliqué dès le 1^{er} mètre cube.

La redevance assainissement des établissements concernés se verra facturer le service de l'assainissement collectif selon la formule suivante :

$$\text{Redevance} = 1,21 \times C_{CP}$$

- **FIXE** les tarifs de la P.F.A.C. et de la P.F.A.C. « assimilés domestiques » selon les modalités de calcul suivantes :

- P.F.A.C. :

	Tarifs 2023 HT *
Habitation individuelle et immeuble collectif :	
- si inférieur ou égal à 100 m ² de surface de plancher	636 euros
- par m ² de surface de plancher supplémentaire	6,36 euros du m ²
Extension de bâtiment existant supérieure à 40 m² : Cette participation ne s'applique pas aux maisons individuelles non transformées en collectif	6,36 euros par m ² de surface de plancher de l'extension

* applicables pour les dossiers de permis de construire instruits à partir du 01/01/2023 ou en absence de permis de construire, pour tout branchement réalisé à partir du 01/01/2023.

- P.F.A.C. "assimilés domestiques"

	Proposition de tarifs pour 2023 HT*
si inférieur ou égal à 100 m ² de surface de plancher	636 euros
par m ² de surface de plancher supplémentaire	6,36 euros du m ²
Au-delà de 150 m ² un tarif dégressif sera appliqué selon le barème suivant, avec un coefficient :	
- pour une surface comprise entre 150 m ² et 400 m ²	0,6
- pour une surface supérieure à 400 m ²	0,5

* applicables pour les dossiers de permis de construire instruits à partir du 01/01/2023 ou en absence de permis de construire, pour tout branchement réalisé à partir du 01/01/2023.

- **FIXE** le tarif de la prestation de contrôle des travaux de raccordement des habitations aux réseaux de la manière suivante :

Type d'installation à contrôler	Tarifs 2023 (Euros HT)
Prestation pour une réponse administrative simple sans déplacement	37
Maison individuelle	111
Immeuble	
- Appartement	69
- Parties communes	42
Commerce ou activité autre qu'industrielle	148
Installation industrielle	445

- **FIXE** le tarif du m³ d'air comprimé fourni au Centre Hospitalier Régional Bretonneau à 0,108 euro ;

- **FIXE** le tarif du traitement des matières de vidange à 14 euros la tonne ;

- **FIXE** le tarif du traitement des graisses extérieures à 76 euros la tonne ;

- **FIXE** le tarif du traitement des boues COVID extérieures à 19 euros la tonne ou mètre cube ;

- **FIXE** le tarif horaire des interventions effectuées en régie, comme suit :

Prestations	Tarifs 2023 (Euros HT)
Intervention d'1 agent	23,85 / heure
Intervention de 2 agents avec un hydrocureur	86,92 / heure
Tarif en dehors des heures de service	Majoration de 100 %

- **DIT QUE** ces tarifs hors taxes, auxquels il convient d'appliquer le taux de T.V.A. en vigueur sont applicables du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 ;

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président délégué à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Conseil Métropolitain adopte à l'unanimité.

**Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services,**



Frédéric CHABELLARD

